



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 7 JANVIER 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
5	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	MOTZ	CLERC Daniel	
14	MOUXY	PERSON Armelle	
15	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
16	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
17	SAINT OURS	ALLARD Louis	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
19	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
20	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
21	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
22	VOGLANS	MERCIER Yves	

19 communes présentes

Absents excusés :

SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 DECEMBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 12 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 3 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2025
Exécutoire le : 15 JAN. 2025
Publiée / Notifiée le : 15 JAN. 2025
Visée le : 15 JAN. 2025

GEMAPI

Lancement d'une maîtrise foncière en faveur des zones humides Secteur ex-Calb et Albanais – Demande de subventions

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), Grand Lac gère l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, les cours d'eau et leur accès, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et est en charge de la défense contre les inondations sur son territoire.

Depuis le 1^{er} semestre 2019, le CISALB est devenu un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), lui permettant ainsi d'assurer, par transfert ou délégation, la compétence GEMAPI sur le territoire hydrographique du bassin du lac du Bourget.

Conformément aux articles L. 213-12 du code de l'environnement et L. 5211-61 du code général des collectivités territoriales, Grand Lac a délégué l'exercice de la compétence GEMAPI au CISALB sur le bassin hydrographique du Lac du Bourget.

Ainsi, le CISALB anime la politique en faveur de la gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant du lac du Bourget.

Monsieur le Président rappelle qu'à la suite de deux études de faisabilité foncière en matière de zones humides, réalisées sur les secteurs de l'ex CALB et de l'Albanais (études ci-jointes), Grand Lac a lancé une stratégie d'acquisition foncière (délibération du 3 mars 2020), favorisant l'achat de 19 045 m² de terrains.

Cette maîtrise a permis d'engager des projets de restauration ou de préservation des zones humides du territoire de Grand Lac.

Monsieur le Président informe qu'il convient de poursuivre cette maîtrise foncière afin de finaliser l'achat des parcelles comprises dans le périmètre des zones humides de la Deysse, sous la Tour et de Lachat secteur de l'Albanais et Les Longes, les Mentens et Roman secteur ex-Calb représentant une surface totale d'environ 48 100m² au prix total estimé de 32 121€ (frais d'acte compris).

Monsieur le Président précise que cette animation foncière peut faire l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau, couvrant jusqu'à 70 % du prix d'acquisition totale.

Monsieur le Président propose ainsi de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'accompagner la réalisation des projets de restauration ou de préservation des zones humides.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur l'opération n°136-01.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et le cas échéant auprès de tous autres organismes susceptibles d'accompagner la réalisation des projets de restauration ou de préservation des zones humides.

Aix-les-Bains, le 7 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 33- Présents : 22- Présents et représentés : 25- Votants : 25- Pour : 25- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 3 mars 2020 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Départ après la 14 ^{ème} délibération
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 12 ^{ème} délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Départ après la 10 ^{ème} délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
------------	----------------------

Autres présents non votants :

Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Sébastien BABOULAZ	Responsable CitésLab
Nicolas BESSON	Responsable MSAP
Julien BOURGES	Directeur d'Aqualac
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées



Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Sylvie NORMAND
Magali PINSON
Eline QUAY THEVENON

Responsable Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance
Responsable des ports et plages
Responsable Eau potable
Assistante du service Assemblées / Juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 février 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 25 Année : 2020
Exécutoire le : 09 MARS 2020
Affichée le : 09 MARS 2020
Visée le : 09 MARS 2020

FONCIER

Lancement de la démarche d'acquisition foncière des zones humides Secteur ex-CALB et demande de subvention

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Grand Lac a mis en place un plan d'actions en faveur des zones humides (PAFZH) en collaboration avec le Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB). Ce plan d'action permet d'identifier les zones humides d'intérêt remarquable au regard de leurs fonctions et les services rendus au niveau biologique, hydraulique, biochimique, socio-économique. Grand Lac souhaite maîtriser le foncier sur ces zones humides, afin de les protéger et de pouvoir les restaurer et les entretenir.

Par délibération du 13 décembre 2018, Grand Lac a délégué sa compétence GEMAPI au CISALB afin qu'il gère entre autres la mise en œuvre du PAFZH. Les modalités de fonctionnement ont été fixées par la signature d'une convention de délégation de la compétence GEMAPI (ci-jointe). Le CISALB gère les études relatives aux zones humides et Grand Lac maîtrise le foncier.

Monsieur le Président informe que dans ce cadre, la Safer, opérateur foncier de l'espace rural, a été missionnée, suite à la signature avec le CISALB, en janvier 2019, d'une convention d'assistance technique foncière (copie ci-jointe) pour mener dans un 1^{er} temps, une étude de faisabilité foncière auprès des propriétaires et exploitants agricoles sur 21 zones humides du territoire de Grand Lac (secteur ex-CALB) définies par le PAFZH. Cette étude ayant fait l'objet d'une présentation aux services GEMAPI du CISALB et Foncier de Grand Lac, le 19 septembre 2019, il convient d'engager le 2^{ème} temps visant à engager les acquisitions par la signature de promesse de vente.

Monsieur le Président indique que Grand Lac se portera acquéreur en pleine propriété de chaque parcelle. Cette démarche globale d'acquisition préservant les zones humides dans leur ensemble, permet de déposer auprès de l'Agence de l'Eau un dossier de demande de subvention apportant une aide de 70% du prix d'acquisition totale.

Monsieur le Président propose dans le cadre du plan d'actions en faveur des zones humides et suite à l'achèvement de l'étude de faisabilité foncière auprès des propriétaires et exploitants agricoles sur 21 zones humides du territoire de Grand Lac (secteur ex-CALB) de lancer la phase d'acquisition des parcelles identifiées. La Safer mènera ces acquisitions qui seront réalisées en pleine propriété par Grand Lac et feront l'objet d'une demande de subvention apportant une aide de 70% du prix d'acquisition totale.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur l'opération 136-01

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le lancement de la phase d'acquisition,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention.

Aix-les-Bains, le 3 mars 2020

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





Convention de délégation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations. (GEMAPI)

Vu la délibération n°017-18 du 5 octobre 2018 du CISALB approuvant la modification de ses statuts et notamment la prise de compétence de la GEMAPI,

Vu la délibération n°15 du 28 novembre 2018 de Grand Lac, communauté d'agglomération approuvant la modification des statuts du CISALB,

Vu la délibération n°10 du 13 décembre 2018 de Grand Lac, communauté d'agglomération approuvant la convention de délégation de la compétence GEMAPI entre Grand Lac, communauté d'agglomération et le CISALB,

Vu les dispositions du CGCT, notamment son article L.1111-8, qui régissent les modalités de la délégation de compétence entre collectivités,

Considérant qu'en application des dispositions du CGCT, la Communauté d'agglomération peut confier par convention la gestion d'une compétence relevant de ses attributions à une collectivité,

Considérant que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion de la compétence GEMAPI,

Entre les soussignés :

Grand Lac, communauté d'agglomération représentée par son Président Monsieur Dominique Dord dûment habilité par délibération n° 10 du 13 décembre 2018, d'une part,

Et

Le CISALB représenté par son Président Monsieur Michel Dantin dûment habilité par délibération n° 029-18 du 5 décembre 2018, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Conformément aux dispositions de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement, le CISALB est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L 211-7 susvisé :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Grand Lac, communauté d'agglomération confie au CISALB par délégation l'exercice de cette compétence sur le territoire hydrographique du bassin versant du lac du Bourget. Le CISALB doit mettre en œuvre pour le compte de Grand Lac, communauté d'agglomération l'ensemble de la GEMAPI.

Article 2 : Modalités d'exécution de la convention

Article 2.1 : les objectifs à atteindre

Le CISALB réalisera l'ensemble des actions concourant à atteindre les objectifs fixés par Grand Lac, communauté d'agglomération, à savoir assurer :

FONCTIONNEMENT

- Les travaux d'entretien annuels définis dans le Plan de gestion des rivières,
- Les travaux d'entretien annuels définis dans le Plan de gestion des zones humides,
- Les études réglementaires relatives à la gestion des systèmes d'endiguement,
- Les actions annexes (étude spécifique, communication, etc.)

INVESTISSEMENT

- Les études et travaux relatifs à la prévention des inondations retenus dans la PPI,
- Les études et travaux relatifs à la gestion des zones humides,
- La négociation foncière relative aux travaux.

Une convention d'application définira annuellement les actions détaillées à mener pour atteindre les objectifs.

Article 2.2 : les moyens humains et matériels mis à disposition

Grand Lac, communauté d'agglomération n'a aucun moyen personnel et matériel à mettre à disposition du CISALB.

Article 2.3 : les moyens financiers

DEPENSES MUTUALISEES

Les dépenses mutualisées de GEMAPI entre les membres du CISALB couvrent :

- Les salaires chargés et les frais de formation des moyens humains affectés à cette compétence (hors Brigade bleue) sont estimés à 375 000 €/an,
- Les actions transversales sont estimées à 10 000 €/an

Pour information, la répartition du temps de travail de l'équipe GEMAPI mutualisée :

Agent	Personnel affecté Grand Chambéry	Personnel affecté Grand Lac
Directeur Grand Chambéry	100%	
Technicien rivière Grand Chambéry	100%	
Technicien zone humide Grand Chambéry	100%	
Assistante de gestion Grand Chambéry	100%	
Directeur CISALB	20%	60%
Attaché CISALB	15%	15%
Ingénieur Gema CISALB	20%	80%
Technicien rivière CISALB		100%
Assistante de gestion CISALB		30%

Grand Lac, communauté d'agglomération participe à hauteur de 42,3 % des dépenses mutualisées après déduction des subventions escomptées (90 000 €/an).

Le tableau ci-dessous présente un estimatif de la participation de grand Lac aux des dépenses mutualisées en € TTC prévues sur la période de la convention :

FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL	2019	2020	2021	2022
Salaires chargés	112 900 €	114 000 €	115 370 €	116 800 €
Actions transversales	5 100 €	5 100 €	5 100 €	5 100 €
Total	118 000 €	119 100 €	120 470 €	121 900 €

CALCUL DE LA PARTICIPATION AUX DEPENSES MUTUALISEES

Grand Lac, communauté d'agglomération participe aux dépenses de la compétence GEMAPI selon la formule suivante :

$$\text{Contribution GEMAPI-EPCI} = \text{TAUX} \times (\text{dépense GEMAPI})$$

$$\text{Avec TAUX} = \text{TX1} \times \text{TX2}$$

Le taux TX1 correspond au taux de population présente sur les deux blocs suivants :

- Bloc B1 : Grand Chambéry et Grand Lac

- $\text{TX1} = \text{Pop (B1)} / \text{Pop (B1 + B2)}$

- Bloc B2 : Cœur de Chartreuse, Cœur de Savoie, Grand Annecy, Rumilly Terre de Savoie.

- $\text{TX1} = \text{Pop (B2)} / \text{Pop (B1 + B2)}$

Le taux TX2 correspond à la moyenne des taux de population et taux de surface, calculés isolément par bloc :

- Bloc B1 : Grand Chambéry (GC) et Grand Lac (GL)

- $\text{TX2 (GC)} = [\text{Pop (GC)} / \text{Pop (B1)} + \text{Sur (GC)} / \text{Sur (B1)}] / 2$

- $\text{TX2 (GL)} = [\text{Pop (GL)} / \text{Pop (B1)} + \text{Sur (GL)} / \text{Sur (B1)}] / 2$

- Bloc B2 : Cœur de Chartreuse (CC), Cœur de Savoie (CS), Grand Annecy (GA), Rumilly Terre de Savoie (RS).

- $\text{TX2 (CC)} = [\text{Pop (CC)} / \text{Pop (B2)} + \text{Sur (CC)} / \text{Sur (B2)}] / 2$

- $\text{TX2 (CS)} = [\text{Pop (CS)} / \text{Pop (B2)} + \text{Sur (CS)} / \text{Sur (B2)}] / 2$

- $\text{TX2 (GA)} = [\text{Pop (GA)} / \text{Pop (B2)} + \text{Sur (GA)} / \text{Sur (B2)}] / 2$

- $\text{TX2 (RS)} = [\text{Pop (RS)} / \text{Pop (B2)} + \text{Sur (RS)} / \text{Sur (B2)}] / 2$

DEPENSES NON MUTUALISEES

Les dépenses non mutualisées de GEMAPI entre les membres du CISALB et qui incombent à Grand Lac couvrent :

- Les travaux d'entretien annuels définis dans le Plan de gestion des rivières,
- Les travaux d'entretien annuels définis dans le Plan de gestion des zones humides,
- Les études réglementaires relatives à la gestion des systèmes d'endiguement,
- Les actions spécifiques (étude, communication, etc.)
- Les études et travaux relatifs à la prévention des Inondations retenus dans la PPI,
- Les études et travaux relatifs à la gestion des zones humides,
- La négociation foncière relative aux travaux.

Pour ces dépenses, Grand Lac, communauté d'agglomération attribuera l'enveloppe financière nécessaire pour que le CISALB puisse mener les opérations décidées par Grand Lac, communauté d'agglomération.

Au dernier trimestre de chaque année de la convention, le CISALB définit en concertation avec les services de Grand Lac, communauté d'agglomération, les opérations à mener et la participation financière qui en découle. Une convention d'application sera rédigée au terme de cette concertation annuelle.

En cours d'année, si l'enveloppe budgétaire évolue, un avenant à la convention d'application sera nécessaire pour réajuster les crédits.

Le tableau ci-dessous présente un estimatif des dépenses non mutualisées en € TTC prévues sur la période de la convention :

FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL	2019	2020	2021	2022
Entretien rivière	234 000 €	234 000 €	234 000 €	234 000 €
Entretien zone humide	114 800 €	114 800 €	114 800 €	114 800 €
Entretien lac	26 850 €	26 850 €	26 850 €	26 850 €
Divers	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL € TTC	381 650 €	381 650 €	381 650 €	381 650 €
Recette attendue	60 400 €	60 400 €	60 400 €	60 400 €
Reste à charge Grand Lac € TTC	321 250 €	321 250 €	321 250 €	321 250 €
INVESTISSEMENT PREVISIONNEL	2019	2020	2021	2022
Etudes et travaux prévention inondation	4 909 100 €	0 €	0 €	0 €
Etudes et travaux zones humides	25 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL € TTC	4 934 100 €			

Grand Lac travaillera au cours du 1^{er} trimestre 2019 sur une actualisation du Plan Pluri Annuel d'investissement. Les montants présentés ci-dessus pourront être adaptés en conséquence.

Article 3 : Modalités de contrôle et indicateur de suivi de la gestion de la compétence

Le CISALB s'engage à fournir pour chaque année de délégation un rapport précisant les opérations menées et les objectifs atteints. Grand Lac aura accès à tout document ou information afférents à la délégation sur simple demande.

Une présentation du programme d'actions à mener sera faite chaque année à la commission rivières de Grand Lac.

Article 4 : Durée de la convention

Cette convention a une durée de 4 ans et prend effet au 1^{er} janvier 2019. Elle peut être reconduite pour la même période ou pour une période inférieure.

Article 5 : Contentieux et résiliation

Article 5.1 : Contentieux entre les parties

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Sauf impossibilité juridique ou sauf urgence, les parties recourront en cas d'épuisement des voies internes de conciliation, à la mission de conciliation prévue par l'article L. 211-4 du Code de justice administrative.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant la juridiction compétente.

Article 5.2 : Contentieux avec un tiers

En cas de contentieux avec un tiers pendant la durée de la convention, le CISALB pourra agir en justice pour le compte de Grand Lac, communauté d'agglomération aussi bien en tant que demandeur que défendeur. Le CISALB devra, avant toute action, demander l'accord de Grand Lac, communauté d'agglomération.

Article 5.3 : Résiliation

La présente convention sera résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ces diverses clauses. Cette résiliation ne deviendra effective à compter du 1^{er} janvier de l'année n+1 qui suit la demande avec un respect de préavis de six mois. La partie plaignante devra envoyer une lettre recommandée avec avis de réception, exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du contrat.

Fait à Chambéry, le

M. Dominique Dord
Président



M. Michel Dantin
Président



Convention d'Assistance Technique Foncière

CISALB
Safer Auvergne-Rhône-Alpes

31/01/19

Objet : Plan d'actions en faveur des Zones Humides, territoire Grand Lac

ENTRE

- ✓ **Le Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget**
domicilié 42 rue du Pré Demaison 73000 CHAMBERY
représenté par son Président, M. Michel DANTIN
agissant en vertu d'une délibération du Conseil syndical en date du 22/01/19
désigné ci-après « le CISALB »,
d'une part,



ET

- ✓ **La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Auvergne-Rhône-Alpes,**
Société Anonyme au capital de 7 399 008 €, dont le siège social est situé au 23, rue Jean Baldassini -
69364 LYON Cedex 07
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon, sous le numéro Siret B 062.500.368.00170
et représentée par Monsieur Pierre MARNAY, son Directeur Général agissant en vertu de sa délégation
générale des pouvoirs,
désignée ci-après « Safer » ou « Safer Auvergne-Rhône-Alpes »,
d'autre part,



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
LE CADRE D'INTERVENTION DU CISALB	3
LE CADRE D'INTERVENTION DE LA SAFER AUVERGNE-RHONE-ALPES	3
ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET	4
ARTICLE 2 : PERIMETRE D'INTERVENTION	4
ARTICLE 3 : ETUDE DE FAISABILITE FONCIERE PRE-OPERATIONNELLES	5
3.1. ÉTUDE DU CONTEXTE FONCIER (CARTOGRAPHIE ET BASE DE DONNEES FONCIERES)	5
3.2. ENQUETE "PROPRIETAIRES"	5
3.3. ENQUETE "EXPLOITANTS"	5
3.4. RESULTATS DE L'ETUDE ET AIDE A LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE FONCIERE	6
3.5. DELAI DE REALISATION	6
3.6. COUT DE LA PRESTATION « ÉTUDE DE FAISABILITE FONCIERE »	6
ARTICLE 4 (OPTIONNEL) : L'ACTION FONCIERE, MODALITES OPERATIONNELLES D'INTERVENTION DE LA SAFER	7
4.1. RECUEIL DE PROMESSE DE VENTE POUR LE COMPTE DE LA COLLECTIVITE GRAND LAC	7
4.2. ACHAT SUIVI D'UNE RETROCESSION IMMEDIATE OU INTERVENTION PAR SUBSTITUTION	8
4.3. RECUEIL DE PRET A USAGE	9
4.4. RECUEIL DE CONVENTION D'USAGE OU DE BAIL RURAL A CLAUSES ENVIRONNEMENTALES AUPRES DES EXPLOITANTS AGRICOLES AU PROFIT DE LA COLLECTIVITE	9
ARTICLE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES	9
ARTICLE 5.1 : ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION	9
ARTICLE 5.2 : RESILIATION DE MISSION EN COURS D'EXECUTION	10
ARTICLE 5.3 : CONDITION SUSPENSIVE	10
ARTICLE 5.4 : FACTURATION	10
ARTICLE 5.5 : DOMICILIATION BANCAIRE DE LA SAFER AUVERGNE-RHONE-ALPES	10
ARTICLE 5.6 LITIGES	10
ARTICLE 6 : SIGNATURES	11

PRÉAMBULE

LE CADRE D'INTERVENTION DU CISALB

Le Comité Intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget – CISALB est un syndicat mixte fermé intervenant sur le bassin hydrographique du lac du Bourget regroupant 6 EPCI (64 communes). Il exerce des missions autour des compétences liées à la protection et la mise en valeur de l'environnement (PMVE) et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). C'est à l'intérieur de cette compétence GEMAPI que s'intègre la politique de préservation des zones humides initiée en 2012-2013 par les agglomérations chambérienne et aixoise et le CISALB, communément appelée Plan d'actions en faveur des Zones humides (PAFZH).

LE CADRE D'INTERVENTION DE LA SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'article L141-1 du Code Rural et de Pêche Maritime indique que les Safer « œuvrent prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers ».

Leurs interventions visent à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable [...] ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations. Ces interventions concourent à la diversité des systèmes de production, notamment ceux permettant de combiner les performances économique, sociale et environnementale et ceux relevant de l'agriculture biologique au sens de l'article L. 641-13.

Elles concourent à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique.

Elles contribuent au développement durable des territoires ruraux, dans le cadre des objectifs définis à l'article L. 111-2*.

Elles assurent la transparence du marché foncier rural.

Le Programme Pluriannuel d'Activité de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, document cadre, prévu par l'article R141-7 du Code Rural et de la pêche maritime, adopté pour la période 2017-2022, définit 3 axes :

Axe 1 : valorisation et préservation des espaces agricoles, déclinée en deux priorités :

- 1.1 Renouveau des générations et création d'emplois en agriculture, viabilisation foncière des exploitations et filières,
- 1.2 Contribuer à maintenir le maximum de surface productive agricole, en particulier sur les terres à forte qualité agronomique ayant bénéficié d'équipements publics, bénéficiant de signes de qualité.

Axe 2 : développement des territoires, décliné en cinq priorités

- 2.1 Connaissance des territoires, de leurs enjeux, des politiques publiques ;
- 2.2 Contribuer à la transmission des biens ruraux en répondant aux politiques d'habitat tout en veillant au maintien de la vocation agricole des espaces,
- 2.3 Activités économiques hors agriculture et forêt,
- 2.4 Valorisation de la ressource forestière,
- 2.5 Equipements publics, infrastructures et grands projets.

Axe 3 : préservation des milieux naturels, de la biodiversité, des ressources et des paysages déclinés en quatre priorités

- 3.1 Préservation de la ressource en eau,
- 3.2 Multiplier les surfaces présentant une compatibilité agriculture / environnement et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans l'activité,
- 3.3 Participer à la maîtrise du foncier à enjeu environnemental ou de son usage,
- 3.4 Contribuer à la protection contre les inondations, à la restauration des milieux et à la protection contre les risques industriels.

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) exercée par le CISALB par délégation des EPCI du bassin versant du lac du Bourget. Le CISALB gère la mise en œuvre du Plan d'Actions en faveur des zones Humides (PAFZH) des territoires de Grand Lac et de Grand Chambéry dont l'objectif est de restaurer puis entretenir des milieux naturels humides dégradés et garantir ainsi la bonne fonctionnalité de ces milieux et la conservation de leur biodiversité.

Ce plan d'actions doit permettre à la collectivité de mener une politique volontariste sur les zones humides et de fixer un cadre cohérent pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales relatives à l'aménagement du territoire.

La présente étude concerne le PAFZH du territoire de Grand Lac. 22 zones humides ont été identifiées comme prioritaires sur ce territoire. La maîtrise foncière de tout ou partie de ces zones humides est nécessaire pour permettre la mise en œuvre d'actions de restauration, d'entretien et de préservation.

La SAFER, opérateur foncier de l'espace rural, est missionnée pour mener une étude de faisabilité foncière auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés par ces sites, puis si besoin une phase opérationnelle de maîtrise foncière et maîtrise d'usage.

L'étude de faisabilité pré-opérationnelle, ou de dureté foncière, consiste en une analyse du contexte foncier et des enquêtes foncières. Elle doit permettre d'informer les propriétaires et exploitants agricoles du projet, d'identifier les usages, en particulier agricoles, et de connaître l'intention des propriétaires quant à une mise à disposition ou une cession de leurs parcelles.

En fonction des résultats de cette étude, la SAFER interviendra pour recueillir des conventions d'usage et des promesses de vente au profit du CISALB et de la communauté d'agglomération Grand Lac.

ARTICLE 2 : PERIMETRE D'INTERVENTION

Le périmètre d'intervention correspond à 22 zones humides situées sur le territoire de la communauté d'agglomération Grand Lac, identifiées comme prioritaires du fait de leur état et répertoriées à l'inventaire départemental des zones humides. La 22^{ème} zone humide prioritaire « Bras de décharge de la Leyse » est écartée d'office de la présente étude car déjà propriété de la collectivité.

11 communes de l'agglomération sont concernées : ST OFFENGE, TREVIGNIN, PUGNY-CHATENOD, DRUMETTAZ-CLARAFOND, MOUXY, MERY, VIVIERS-DU-LAC, BRISON ST INNOCENT, LA CHAPPELLE DU MONT DU CHAT, LE BOURGET DU LAC, LE MONTCEL.

Les périmètres retenus pour l'ensemble de ces sites représentent une surface totale estimée à 36,4 hectares, appartenant à 172 comptes fonciers (estimation approximative). A noter que bien souvent seule une partie des parcelles fait partie de la zone humide.

Un bureau d'étude a établi des plans de gestion pour ces zones humides.

Certaines zones humides semblent mises en valeur par l'agriculture. Le nombre d'exploitants agricoles concernés n'est pas connu à ce jour. Il est évalué à 15.

Les parties ne s'interdisent pas de mettre en réserve des biens ruraux en dehors de ce périmètre, ceci notamment afin de faciliter des échanges ou de bénéficier d'opportunités d'acquisitions. Ces opérations seront soumises à l'accord des deux parties.

ARTICLE 3 : ETUDE DE FAISABILITE FONCIERE PRE-OPERATIONNELLES

Il s'agit d'étudier la faisabilité d'une action foncière au travers de tout ou partie des missions suivantes :

- Étude du contexte foncier (cartographie et base de données foncières) ;
- Enquête propriétaire et exploitant (évaluation des conditions d'acceptabilité du projet)
- Cartographie des opportunités foncières
- Définition avec le CISALB de la stratégie foncière la plus adaptée, de la planification du volet opérationnel, de la préparation de la phase de négociations.

3.1. ÉTUDE DU CONTEXTE FONCIER (CARTOGRAPHIE ET BASE DE DONNÉES FONCIÈRES)

Cette étude consiste en une analyse des informations contenues dans la base de données foncières, relatives aux propriétaires d'une part (nombre de propriétaires, situation de pleine propriété ou d'indivision, âge, domiciliation...) et à leur propriété d'autre part (surface et nombre de parcelles détenues par chaque propriétaire dans le périmètre d'étude, le cas échéant sur la commune, année de dernière mutation...).

Une cartographie sous SIG des parcelles comprises dans le périmètre d'étude viendra étayer cette analyse.

3.2. ENQUÊTE "PROPRIÉTAIRES"

Un contact individuel sera pris auprès de chaque propriétaire par courrier avec fiche-enquête et cartographie de leurs parcelles et des zones humides concernées. A cette occasion, le projet de la collectivité fera l'objet d'une explication détaillée. Il s'agira également de préciser les éventuels usages et pratiques existants sur les parcelles.

Les propriétaires seront invités à répondre aux questions suivantes :

- Validation de l'identité du propriétaire (état civil, date de naissance, situation familiale), des coordonnées et recueil des numéros de téléphone
- Parcelles en indivision, usufruit ou propriété complète
- Nature de l'utilisation actuelle des parcelles : terres, prés, vergers...
- Mode de faire valoir et nature (ball rural, location précaire), identité des occupants et coordonnées
- Position des propriétaires concernant une éventuelle cession ou mise à disposition des parcelles concernées par le projet, et prix de cession souhaité (éventuellement)
- Avis général ou questions concernant le plan d'actions en faveur des zones humides et la démarche de la collectivité.

Pour les courriers n'ayant pas touchés leur destinataire, la Safer s'engage à réaliser une prise de contact avec la mairie du dernier lieu de résidence connu du propriétaire.

Pour les propriétaires n'ayant pas répondu à la fiche-enquête (mais adresse connue), la SAFER s'engage à réaliser un courrier de relance.

Les résultats de l'enquête seront cartographiés et synthétisés sous forme de tableaux et de commentaires.

3.3. ENQUÊTE "EXPLOITANTS"

Une rencontre individuelle sera réalisée auprès de chaque exploitant. Les exploitants nous renseigneront notamment sur :

- leur identité (âge, coordonnées...)
- leur exploitation (statut, surface, productions)
- leurs attentes par rapport au projet (indemnisation, compensation foncière...).

Comme pour les propriétaires, les résultats de l'enquête seront cartographiés et synthétisés sous forme de tableaux et de commentaires.

3.4. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE ET AIDE À LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE FONCIÈRE

L'analyse croisée des différents renseignements recueillis permettra d'évaluer la faisabilité foncière du projet et les conditions financières de mise en œuvre. Les conclusions de l'étude permettront également d'apporter à la collectivité les éléments nécessaires à la mise en place d'une stratégie foncière possible et adaptée au projet.

La Safer participera à une réunion de lancement et une réunion de rendu de l'étude au CISALB. Toute réunion complémentaire et nécessaire à la compréhension du projet pourra être sollicitée.

3.5. DELAI DE REALISATION

Le délai de réalisation de l'étude est fixé à 6 mois à compter de la signature de la présente convention.

3.6. COUT DE LA PRESTATION « ÉTUDE DE FAISABILITE FONCIERE »

Pour 172 comptes fonciers (zones humides entières), *hypothèse 230 ayant-droits* – 15 exploitants agricoles - 11 communes

	Quantité	Coût
<u>Préparation</u> (repérage terrains, connaissance des plans de gestion...) et <u>concertation locale</u> (représentants locaux de syndicats agricoles)	1,5 jours	975 €
<u>Analyse du contexte foncier</u> : cartographie des données foncières, typologie des propriétaires et structure foncière (650 € jour)	1 jour	650 €
<u>Préparations des enquêtes foncières</u> : constitution d'une base étude, vérification et recherche éventuelle de coordonnées, préparation du courrier et de la fiche-enquête, préparation des cartes des parcelles pour chaque ayant-droit, édition du publipostage et expédition du mailing (650 € jour)	3 jours	1 950 €
<u>Enquête foncière, suivi technique et administratif</u> : saisie et traitements des retours, échanges voire rencontres terrains avec les propriétaires désireux de plus d'informations (650 € jour) <i>Rappel : environ 172 comptes fonciers</i> <i>Rencontre de 15 exploitants, 150 €/exploitant</i>	10 jours 15 rencontres exploitants	6 500 € 2 250 €
<u>cartographie des données</u> <u>Analyse et synthèse des résultats</u> <u>Evaluation de la faisabilité foncière</u> (650 € jour)	3 jours	1 950 €
Réunions de lancement et de restitution (400 € par réunion)	2 réunions	800 €
Reprographie		Non facturée
Total HT		15 075,00 €
TVA 20 %		3 015 €
TOTAL TTC		18 090,00 €

En fonction des conclusions de l'étude de faisabilité foncière, le CISALB se réserve la possibilité de missionner la Safer pour négocier avec les propriétaires et exploitants des contrats permettant la maîtrise foncière et d'usage de parcelles. Cette éventuelle mission se réalisera selon les modalités et conditions détaillées à l'article 4 ci-après.

ARTICLE 4 (OPTIONNEL) : L'ACTION FONCIÈRE, MODALITES OPERATIONNELLES D'INTERVENTION DE LA SAFER

Concernant l'acquisition foncière, le CISALB s'engage à prendre en charge les honoraires de la Safer mais ne sera à aucun moment acquéreur des parcelles. Ces dernières seront achetées directement par l'agglomération Grand Lac.

La Safer proposera quatre modalités possibles d'intervention :

1. Recueil de promesses de vente directement au profit de la communauté d'agglomération Grand Lac,
2. En cas de parcelles avec enjeu agricole : achat suivi d'une rétrocession directe communauté d'agglomération Grand Lac, ou intervention par substitution au sens de l'article L141-1 II du code rural, .
3. Recueil de prêt à usage ou autre contrat auprès des propriétaires permettant la mise à disposition à la collectivité,
4. Recueil de convention d'usage tripartite, bail rural à clauses environnementales ou autre contrat auprès des exploitants agricoles permettant la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées à la conservation des milieux naturels humides.

Le ou les modes d'intervention retenus seront définis d'un commun accord avec Grand Lac et le CISALB.

4.1. RECUEIL DE PROMESSE DE VENTE POUR LE COMPTE DE LA COLLECTIVITE GRAND LAC

La Safer interviendra en qualité de négociateur foncier pour le compte de la communauté d'agglomération Grand Lac sans acquérir elle-même les terrains négociés. Elle négociera avec les propriétaires concernés par le périmètre d'intervention, aux prix et conditions fixés entre les parties préalablement, la signature de promesses de vente (ceci en prenant en compte s'il y a lieu les droits éventuels des occupants en place).

Les promesses de vente seront recueillies directement au bénéfice de la communauté d'agglomération Grand Lac.

La Safer procédera aux formalités administratives nécessaires : acceptation des promesses de vente et enregistrement, la levée d'option et le suivi de la rédaction et signature des actes de vente étant du ressort de la communauté d'agglomération Grand Lac, acquéreur direct des terrains négociés.

- CONDITIONS D'INTERVENTION SAFER

Pour chaque promesse de vente recueillie et transmise de la communauté d'agglomération Grand Lac par la Safer, après acceptation et enregistrement, cette dernière aura droit à des honoraires calculés selon le barème ci-après, en fonction du montant de la promesse de vente :

9 % HT

avec un minimum de 650 € hors taxes par promesse de vente recueillie.

NOTA : TVA à 20 % en sus.

Le CISALB sera informé de chaque promesse de vente transmise à Grand Lac et prendra en charge les honoraires de la Safer correspondant à la vente.

- PURGE PREALABLE DU DROIT DE PREFERENCE DES PROPRIETAIRES DE PARCELLES BOISEES CONTIGUES

Dans le cas où la promesse de vente recueillie est soumise au droit de préférence des parcelles boisées, la Safer procédera à la purge des propriétaires voisins concernés et transmettra à la communauté d'agglomération Grand Lac une promesse de vente purgée de ces droits de préférence, une fois les formalités effectuées.

Pour chaque promesse de vente purgée des droits de préférence, la Safer aura droit à des honoraires calculés selon le barème ci-après, en fonction du montant de la promesse de vente :

9 % HT (TVA à 20 % en sus).

avec un minimum de 750 € hors taxes par promesse de vente recueillie (TVA : 20 %).

4.2. ACHAT SUIVI D'UNE RÉTROCESSION IMMÉDIATE OU INTERVENTION PAR SUBSTITUTION

- **ACHAT SUIVI D'UNE RÉTROCESSION IMMÉDIATE :**

Dans le cadre l'animation foncière, la Safer pourra être amenée à recueillir une promesse de vente à son profit, sur des propriétés intéressant directement les parties de la cadre de la convention.

Dans ce cas, cette propriété pourra être cédée en tout ou partie à la communauté d'agglomération Grand Lac, dans le respect des procédures légales et statutaires régissant les rétrocessions consenties par la Safer, notamment :

- publicité préalable
- avis favorable du Comité Technique Départemental précédant toute décision de rétrocession
- accord des Commissaires du Gouvernement.

Dans ce cas, le prix de rétrocession Safer hors taxes sera calculé de la manière suivante :

- A- Prix principal d'acquisition (figurant dans l'acte notarié) ;
- B- Frais d'acquisition et annexes (frais d'acte notarié et de géomètre, le cas échéant, Indemnités et reprises diverses versées à l'exploitant non-proprétaire, honoraires d'expert ou d'agent Immobilier, travaux d'aménagement...);
- C- Frais d'Intervention de la Safer fixés à 9 % appliqué au total (A+B) avec un minimum de 650 € HT ;
- D- Frais de stockage engagés par la Safer calculés conformément aux délibérations de son Conseil d'Administration et comprenant notamment les frais financiers au taux de 6% l'an, appliqués aux éléments A et B ci-dessus, entre la date d'acquisition de l'immeuble et la date du paiement effectif du prix de rétrocession.

NOTA : Ces pourcentages s'entendent hors taxes - TVA à 20 % en sus.

Le CISALB sera informé de chaque promesse de vente transmise à Grand Lac et prendra en charge les honoraires de la Safer correspondant à la vente.

- **INTERVENTION PAR SUBSTITUTION :**

La Safer peut également intervenir par substitution dans les conditions prévues à l'article L141.1 II du Code rural et de la pêche maritime. Le dispositif de substitution permet à la Safer de recueillir la promesse de vente en la communauté d'agglomération Grand Lac attributive lui permettant de se substituer aux lieux et place de la Safer. Les conditions de réalisation sont les suivantes :

- La substitution doit intervenir dans les 6 mois suivant l'enregistrement de la promesse de vente
- La collectivité ou le maître d'ouvrage doit s'engager aux lieux et place de la Safer
- Les modalités financières sont réduites compte tenu de la déduction des frais du double acte
- La Safer reste engagée jusqu'à la finalisation de l'opération.

Dans ce cas, le CISALB supportera des frais d'intervention Safer hors taxes tels qu'indiqués au paragraphe C ci-dessus, auxquels pourra se rajouter éventuellement le remboursement des frais annexes hors taxes supportés par la Safer dans le dossier (document d'arpentage, commission d'agence...)

- **PURGE PRÉALABLE DU DROIT DE PRÉFÉRENCE DES PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES BOISÉES CONTIGUËS**

Dans le cas où la promesse de vente recueillie est soumise au droit de préférence des parcelles boisées, la Safer procédera à la purge des propriétaires voisins concernés et transmettra à la communauté d'agglomération Grand Lac une promesse de vente purgée de ces droits de préférence, une fois les formalités effectuées.

Pour chaque promesse de vente purgée des droits de préférence, la Safer aura droit à des honoraires calculés selon le barème ci-après, en fonction du montant de la promesse de vente :

9 % HT (TVA à 20 % en sus).

avec un minimum de 750 € hors taxes par promesse de vente recueillie (TVA : 20 %).

4.3. RECUEIL DE PRÊT À USAGE

La prestation proposée comprend :

- la négociation auprès des propriétaires ;
- la préparation puis la signature des prêts d'usage, ou autres documents contractuels permettant la mise à disposition des biens au profit du CISALB.

- **Coût de la prestation (par compte de propriété) :**

Pour chaque contrat recueilli et remis au CISALB par la Safer, cette dernière aura droit à des honoraires égal à 650 € HT.
NOTA : Ces pourcentages et montants s'entendent hors taxes - TVA à 20 % en sus

L'agglomération Grand Lac sera informée de chaque contrat transmis au CISALB.

4.4. RECUEIL DE CONVENTION D'USAGE OU DE BAIL RURAL A CLAUSES ENVIRONNEMENTALES AUPRÈS DES EXPLOITANTS AGRICOLES AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ

La Safer pourra être amenée à négocier l'usage d'un terrain déjà occupé par un agriculteur, que ce soit suite à une acquisition ou à une mise à disposition concédée par le propriétaire.

La Safer tentera alors de contractualiser un engagement d'exploiter dans le respect de bonnes pratiques environnementales, par la signature d'une convention d'usage tripartite ou d'un bail rural à clauses environnementales (notamment).

- **Coût de la prestation (par exploitant) :**

Pour chaque contrat recueilli et remis à la collectivité par la Safer, cette dernière aura droit à des honoraires calculés comme suit :

- 450 € HT par document recueilli (1 document/ exploitant/site d'intervention).

NOTA : Ces pourcentages et montants s'entendent hors taxes - TVA à 20 % en sus.

L'agglomération Grand Lac sera informée de chaque contrat transmis au CISALB.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 5.1 : ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée initiale de 3 ans. Elle entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties contractantes. A l'issue de cette convention, les modalités de reconduction seront étudiées conjointement par les parties. Toute opération engagée antérieurement à l'effet de l'échéance de la présente sera soumise à celle-ci jusqu'à son terme.

En cas d'impossibilité technique, administrative ou autre, dûment constatée par l'un ou l'autre des signataires, il pourra être mis fin à la présente convention, une autre convention pouvant alors être signée sur de nouvelles bases.

Toute difficulté d'application de la présente convention fera l'objet d'un examen entre les parties.

ARTICLE 5.2 : RÉSILIATION DE MISSION EN COURS D'EXÉCUTION

Toute demande par le CISALB de résiliation de tout ou partie de mission engagée, entraînera le paiement au profit de la Safer des honoraires correspondants au montant des travaux déjà exécutés.

En cas de désaccord, les parties demanderont l'arbitrage d'un expert choisi en commun.

ARTICLE 5.3 : CONDITION SUSPENSIVE

La présente convention est soumise à la condition suspensive de l'agrément des Commissaires du Gouvernement de la Safer, soit :

- Monsieur le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône.

Cet agrément devra être sollicité par la Safer dans le mois de la signature de la présente convention.

ARTICLE 5.4 : FACTURATION

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes est soumise à la TVA au taux en vigueur à ce jour de 20%.

Les coûts d'intervention de la Safer seront calculés conformément aux bases tarifaires indiquées dans la présente convention ou dans les lettres de mission spécifiques, étant précisé ici que les coûts unitaires d'intervention de la Safer resteront inchangés pendant toute la durée de validité de la présente convention.

ARTICLE 5.5 : DOMICILIATION BANCAIRE DE LA SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les paiements seront effectués par virement sur le compte ouvert au nom de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, sur présentation de la facture.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18106	00016	95560262050	62
IBAN : FR76 1810 6000 1695 5602 6205 0062			
BIC : AGRIFRPP881			
Crédit Agricole des Savole - 3 route de Frangy 74960 MEYTHET			
N° TVA Intracommunautaire FR19.025.500.368.00170 – TVA sur les débits			
Conditions d'escompte : pas d'escompte en cas de paiement anticipé Taux de pénalités de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal Une indemnité forfaitaire de 40 € est due en cas de retard de paiement			

Le CISALB s'engage à mandater les sommes dues dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture émise par la Safer.

ARTICLE 5.6 LITIGES

Pour tout litige susceptible d'intervenir à l'occasion de la présente convention, les parties s'en remettront à la compétence des tribunaux du département concerné.

ARTICLE 6 : SIGNATURES

Fait en 3 exemplaires, dont un est remis au CISALB, deux sont conservés par la Safer

A *Lyon*
Le **10 AVR. 2019**

Pour le CISALB,
Monsieur Michel DANTIN



Le Président

Pour la Safer Auvergne-Rhône-Alpes,
Monsieur Pierre MARNAY



Le Directeur Général

0105 .8VA 0 1



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Foncier - Lancement de la démarche d'acquisition foncière des zones humides Secteur ex-CALB et demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 09/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2020

Numéro de l'acte : d3238 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200303-d3238-DE

Date de décision : 03/03/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions

Plan d'Action en Faveur des Zones Humides (PAFZH)

Communes de La Boille, Entrelacs, Grésy-sur-Aix

Réunion de restitution

(08/03/2021)



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ANTENNE SAVOIE

Service Départemental de la Savoie
40 rue du Terraillet
73190 Saint-Baldolph
Tél. 04.79.28.74.27
Email : j.vassallo@safer-aura.fr

**DÉPARTEMENT RECHERCHE ETUDES ET
DÉVELOPPEMENT**

Agrapole – 23 rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07
Tél. 06.86.86.28.63
E.mail : a.baranne@safer-aura.fr



**LE COMITÉ INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DU
LAC DU BOURGET**
42 rue du Pré Demaison 73000 CHAMBERY



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND LAC
1500 boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS

ETUDE DE FAISABILITE FONCIERE

sur 13 zones humides du territoire de l'Albanais

Plan :

- 1. Contexte et objectifs**
- 2. Démarche et synthèse des résultats**
- 3. Perspectives**



1. Contexte et objectifs

1. Contexte et objectifs

Le contexte

=> La Safer, opérateur foncier de l'espace rural, a été missionnée pour mener une étude de faisabilité foncière auprès des propriétaires et exploitants agricoles sur **13 zones humides** de l'Albanais, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Lac.

Objectifs :

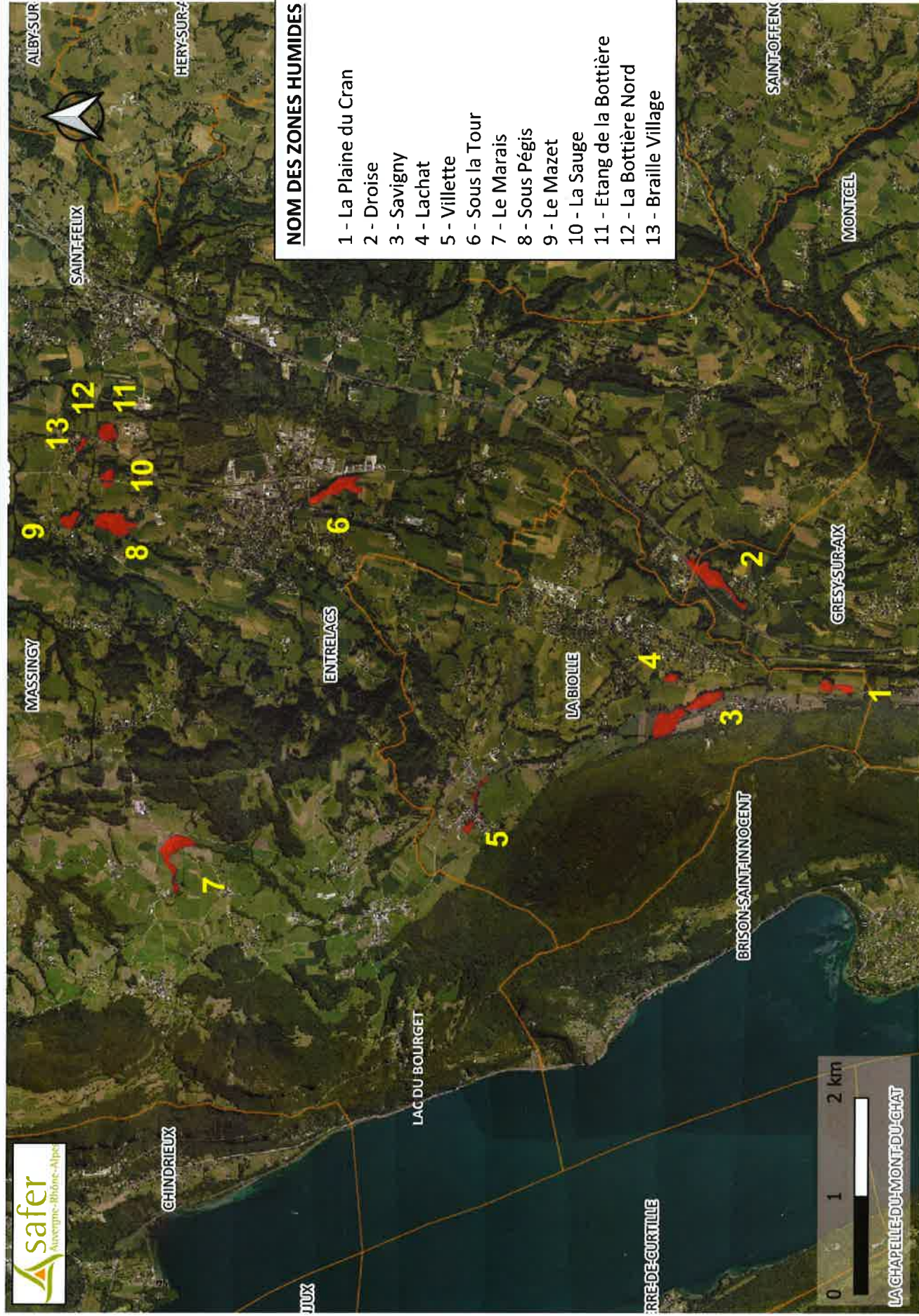
- ✓ Informer les propriétaires et exploitants agricoles
- ✓ Identifier les usages, en particulier agricoles
- ✓ Connaître l'intention des propriétaires quant à une mise à disposition ou une cession de leurs parcelles
- ✓ Ajuster la stratégie de maîtrise foncière afin de mettre en œuvre, de façon la plus pertinente possible, le projet.

Le périmètre d'intervention

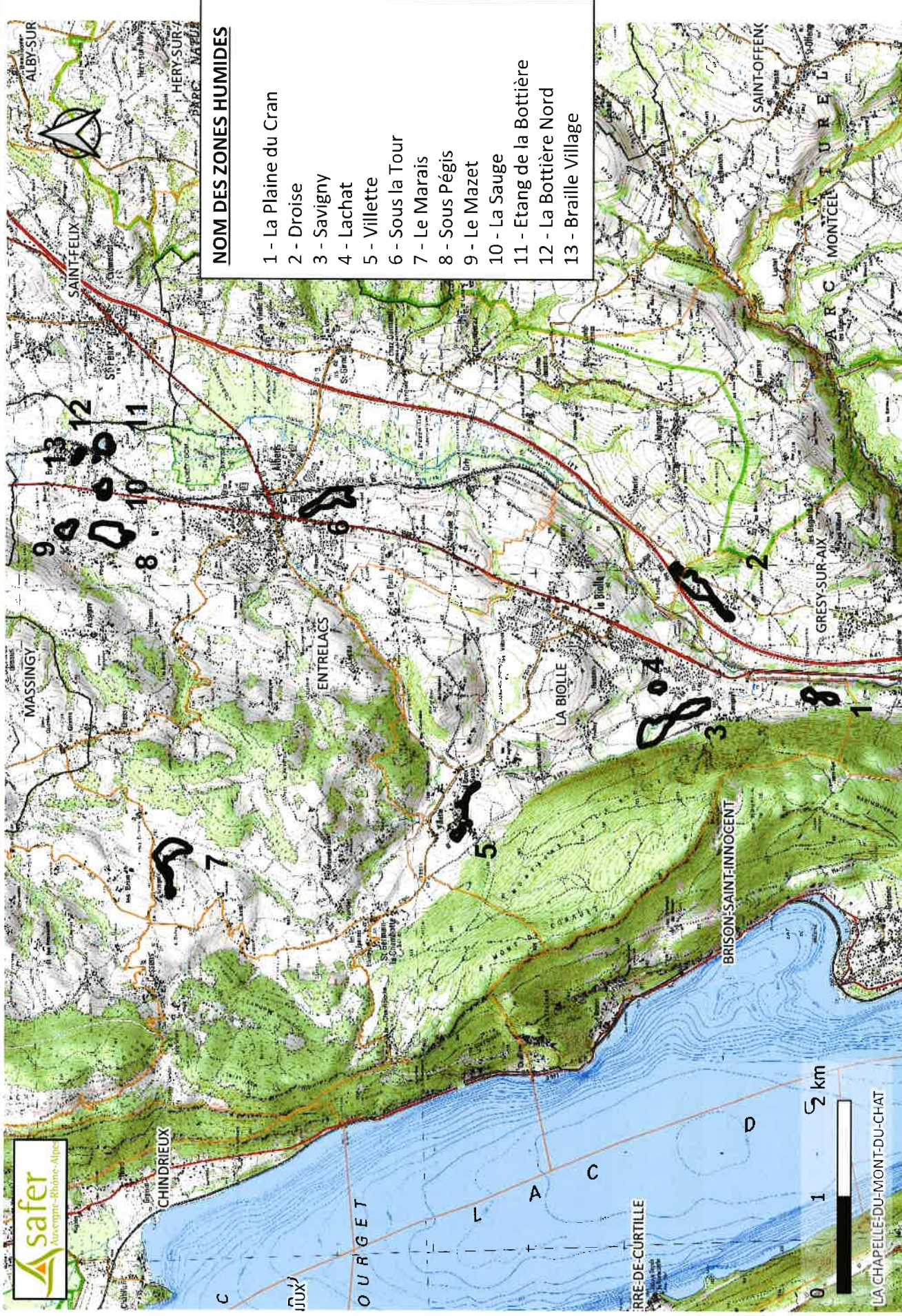
Commune(s)	Nom de la zone humide	Surface cadastrale (ha)	Surface d'emprise (ha)
La Boille	1 - La Plaine du Cran	6,93 ha	2,53 ha
Grésy-sur-Aix/Entrelacs	2 - Droise	15,48 ha	7,04 ha
La Boille	3 - Savigny	18,96 ha	9,58 ha
La Boille	4 - Lachat	2,90 ha	1,12 ha
La Boille	5 - Villette	9,79 ha	1,81 ha
Entrelacs	6 - Sous la Tour	11,78 ha	5,67 ha
Entrelacs	7 - Le Marais	15,98 ha	6,28 ha
Entrelacs	8 - Sous Pégis	10,08 ha	6,40 ha
Entrelacs	9 - Le Mazet	6,98 ha	2,12 ha
Entrelacs	10 - La Sauge	4,04 ha	1,84 ha
Entrelacs	11 - Etang de la Bottière	5,22 ha	2,76 ha
Entrelacs	12 - La Bottière Nord	1,60 ha	0,10 ha
Entrelacs	13 - Braille Village	2,08 ha	0,79 ha

- Plusieurs zones humides sont localisées à proximité d'espaces urbanisés.
- Présence importante de l'agriculture dans plusieurs zones humides, avec **23 exploitants agricoles** recensés.

Plan de situation – 13 zones humides.



Plan de situation – 13 zones humides



Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE. BD ORTHO - CISALB

Données foncières générales

Surface cadastrale	Parcelles	Comptes de propriété	Ayants droit Personnes phys.	Morcellement (cadastré)	Surface emprise	Morcellement (emprise)
111,82 ha	357	177	298 286	0,31 ha/parc. 0,63 ha/cpte	48,02 ha	0,13 ha/parc. 0,27 ha/cpte

➤ Répartition des comptes de propriété par zone humide

Zone humide	Nb compte	Surface (ha)	Emprise	Nb parcelle
Braille village	3	0ha 60a 04ca	0ha 25a 86ca	4
Braille village La Bottière Nord	1	3ha 07a 87ca	0ha 63a 04ca	3
Droise	22	15ha 44a 11ca	7ha 03a 53ca	44
Droise La Sauge	1	0ha 98a 71ca	0ha 64a 96ca	19
Etang de la Bottière	4	5ha 22a 23ca	2ha 75a 55ca	11
La Plaine du Cran	12	6ha 41a 11ca	2ha 33a 52ca	25
La Plaine du Cran Lachat	1	0ha 45a 94ca	0ha 19a 59ca	5
La Plaine du Cran Savigny	2	0ha 74a 04ca	0ha 32a 11ca	6
La Sauge	9	2ha 33a 75ca	1ha 18a 62ca	11
La Sauge Le Marais	1	1ha 34a 95ca	0ha 28a 01ca	2
Lachat	11	2ha 10a 26ca	0ha 95a 67ca	13
Lachat Savigny	1	0ha 59a 45ca	0ha 21a 23ca	2
Le Marais	26	15ha 38a 20ca	6ha 00a 24ca	53
Le Mazet	2	6ha 98a 00ca	2ha 11a 89ca	5
Savigny	33	18ha 48a 67ca	9ha 20a 72ca	67
Sous La Tour	20	11ha 78a 25ca	5ha 66a 72ca	37
Sous Pégis	10	10ha 07a 84ca	6ha 39a 58ca	20
Villette	18	9ha 78a 54ca	1ha 80a 69ca	30
TOTAL	177	111ha 81a 96ca	48ha 01a 53ca	357

Source : DGI Cadastre, CICALB

Surface cadastrale	Parcelles	Comptes de propriété	Ayants droit Personnes phys.	Morcellement (cadastré)	Surface emprise	Morcellement (emprise)
111,82 ha	357	177	298	0,31 ha/parc.	48,02 ha	0,13 ha/parc.
			286	0,63 ha/cpte		0,27 ha/cpte

Caractéristiques parcellaires

Surface moyenne de 0,31 ha par parcelle, 0,13 ha par parcelle/emprise

Surface moyenne de 0,63 ha par compte de propriété, 0,19 ha par cpte/emprise

Données sur les propriétaires

56 % des propriétaires sont domiciliés sur les communes du périmètre enquêté.

93 % des comptes sont détenus par des personnes physiques qui détiennent 42,7 ha de surfaces d'emprise.

A noter la présence de 8 comptes publics détenant 2,20 ha d'emprise.

55% des propriétaires ont plus de 60 ans.

Nature cadastrale dominante

88,6 % des surfaces sont en nature cadastrale agricole (prés et terre), 7,6 % d'espaces cadastrés en nature et forêt, et 3,8 % d'espaces artificialisés.

Mutations foncières

51 % des parcelles ont connu une mutation foncière ces 10 dernières années.

13 % des parcelles n'ont pas connu de mutations foncières depuis plus de 30 ans.

Source : DGI Cadastre, CISALB

2. Démarche et synthèse des résultats

➤ Démarche

Animation foncière	
Travail préparatoire	<ul style="list-style-type: none">- Identification des périmètres et des parcelles,- Extraction des données foncières,- Préparation des courriers et des questionnaires,- Vérification et recherche des coordonnées,- Rencontre des responsables professionnels agricoles des secteurs concernés.
Animation foncière	<ul style="list-style-type: none">- Edition et envoi du mailing à l'ensemble des ayants droit en octobre,- Relance courrier en novembre aux propriétaires n'ayant pas répondu,- Traitement des retours d'enquête, réponses aux questions et rappels des propriétaires souhaitant avoir plus d'information,- Rencontre des exploitants sur la base des informations transmises par les propriétaires (janvier à mars).
Synthèse	<ul style="list-style-type: none">- Saisie des informations dans une base de suivi,- Cartographie des différentes données,- Analyse et synthèse des résultats,- Evaluation de la faisabilité foncière.

➤ Propositions faites aux propriétaires :

- Faire gérer tout ou partie de leurs parcelles en les mettant à disposition du CISALB en vertu d'une convention de gestion (prêt à usage),
- Vendre tout ou partie de ces parcelles à la Communauté d'Agglomération Grand Lac.

2. Démarche et synthèse des résultats

➤ **Rappel :**

Surface cadastrale	Parcelles	Comptes de propriété	Ayants droit Personnes phys.
111,82 ha	357	177	298
			286

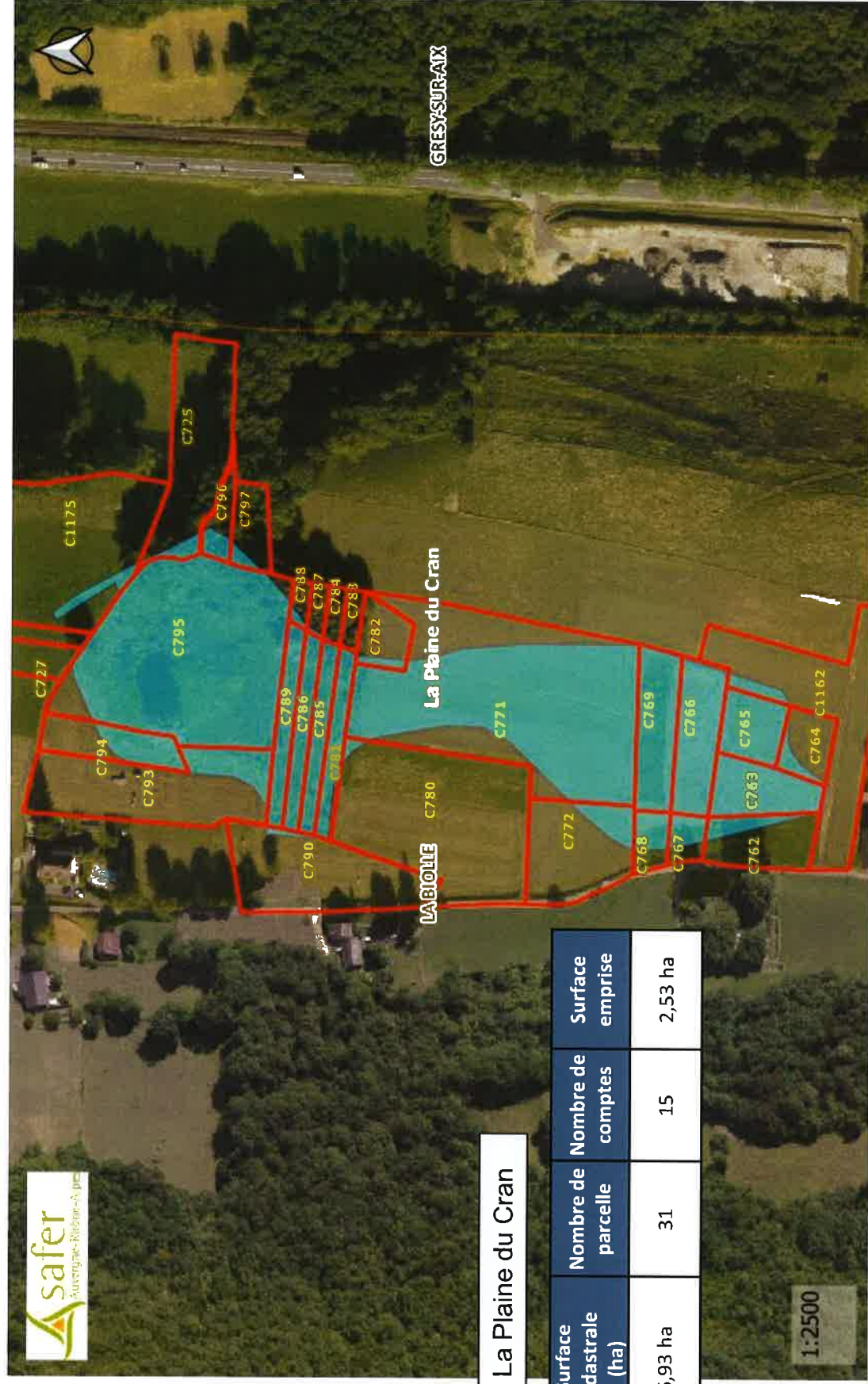
➤ **Retour d'enquête :**

	Nb. Ayant-droits	Part de l'ensemble des ayant-droits	Surface (ha)	% comptes concernés
Nombre de retour d'enquête	130	44%	68,71 ha 61 % du périmètre	59%

- Un retour d'enquête correct comparativement à d'autres dossiers équivalents.

Zone humide La Plaine du Cran (n°1) – La Biolle

Ortho photoplan – Zone humide La Plaine du Cran (n°1) – La Biolle



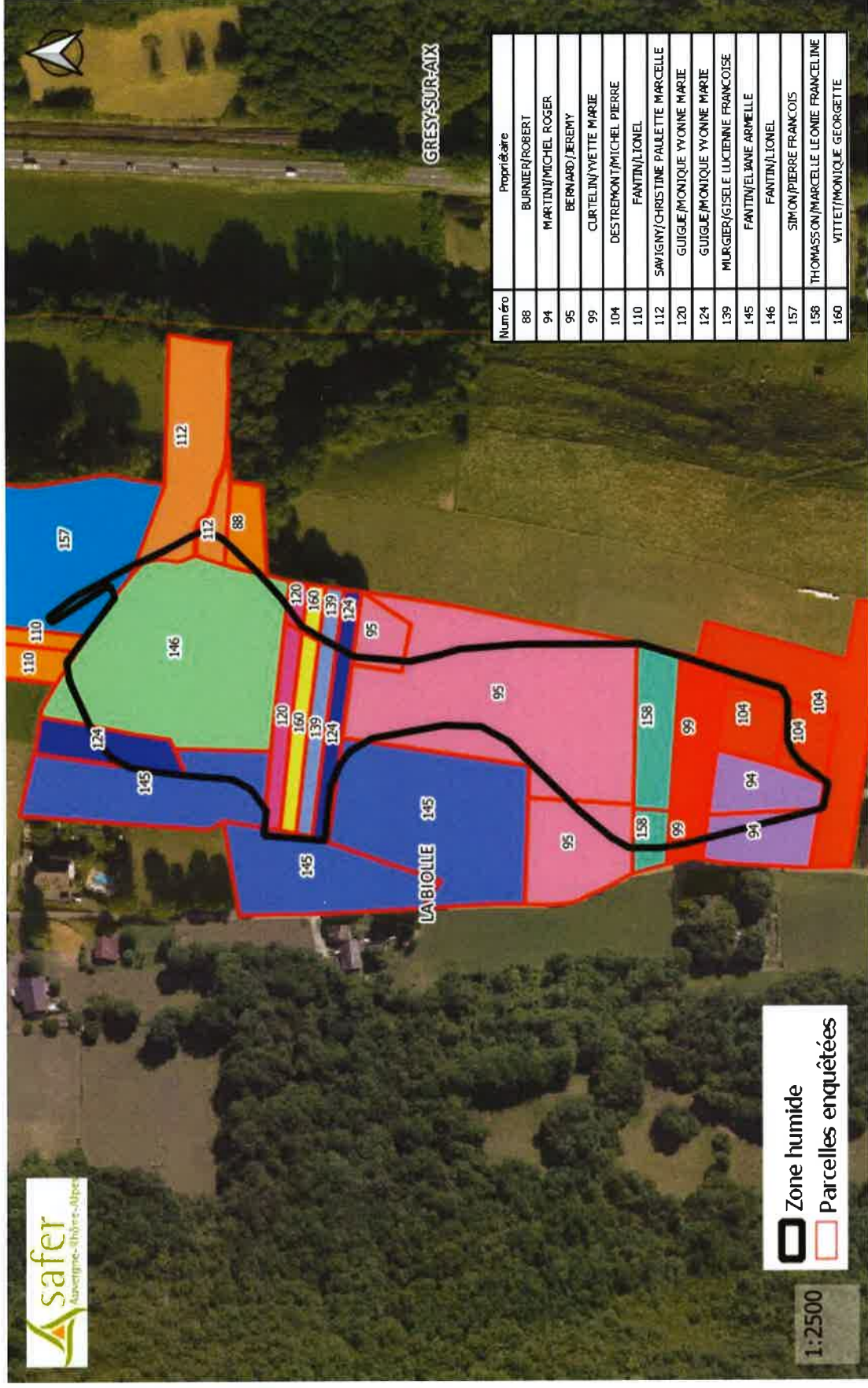
1) La Plaine du Cran

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
6,93 ha	31	15	2,53 ha

Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE. BD ORTHO - CTSALB

Carte des propriétaires - Zone humide La Plaine du Cran (n°1) – La Biolle

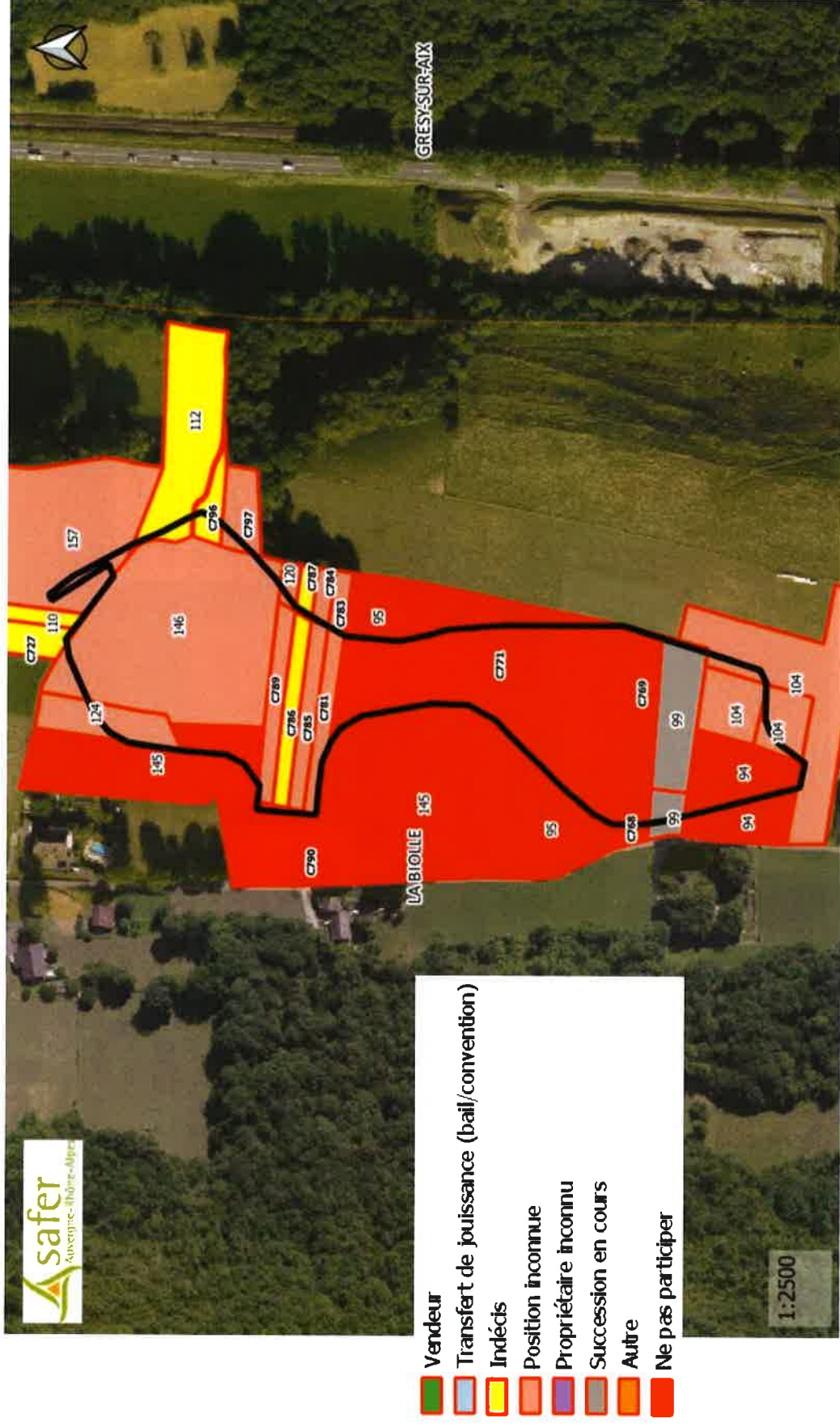
Cartes des propriétaires



Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE. BD ORTHO - CTSALB

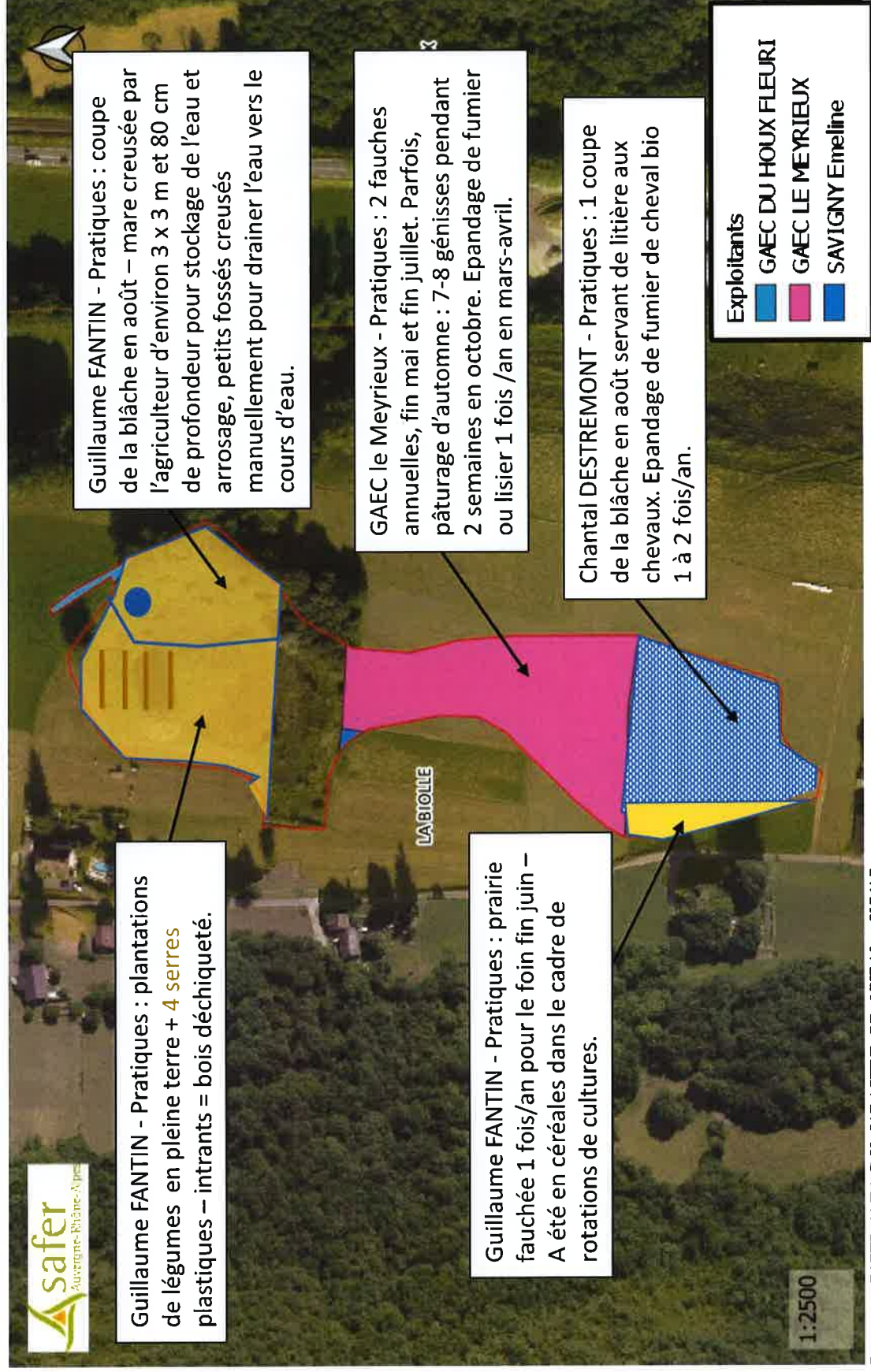
Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Mars 2021

Cartes des positions des propriétaires



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Carte des exploitants - Zone humide La Plaine du Cran (n°1) – La Biolle

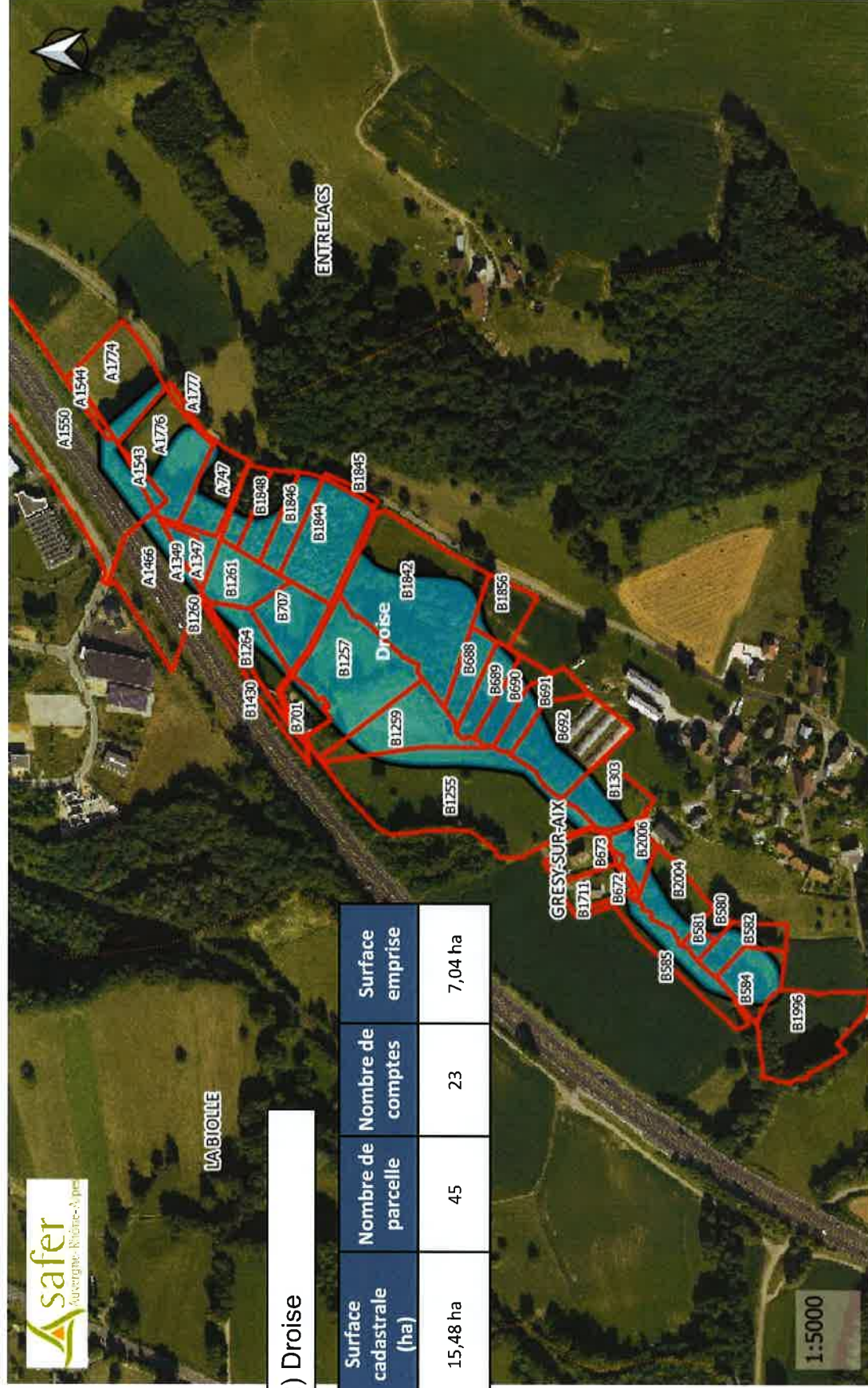


Retours des exploitants - Zone humide La Plaine du Cran (n°1) – La Biolle

Nom de l'exploitation	Adresse	Commune siège	Associés/situation	Production	Surface totale d'exploitation (ha)	Surface emprise ZH	Emprise/Surface d'exploitation (%)	Commentaires
GAC du Houx Fleuri	4377 Route de la Chambotte	Saint-Germain La Chambotte		Elevage de bovin lait	121 ha	0,017 ha	<1%	Non interrogé sur cette zone humide compte tenu de la surface minimale concernée à l'intérieur du périmètre de la zone humide.
GAC Le Meyrieux	2269 route de la Chambotte	73410 LA BIOLLE	Jérémy BERNARD et Jean-Paul BERNARD	Bovin lait + activité camping à la ferme	100 ha	0,712 ha	<1%	Connait cette zone humide. Pas favorable au changement de pratiques recommandé : les terrains font partie d'un îlot de culture plus vaste, et l'exploitation est plutôt en manque de foncier. Assez peu favorable au projet en général.
Emeline SAVIGNY	436 route de Savigny	La Biolle	Exploitation individuelle	Elevage bovin et ovin viande	55 ha	0,007 ha	<1%	Surface minimale concernée à l'intérieur du périmètre de la zone humide. Interrogée sur d'autres ZH.
Chantal DETREMONT	685 Route de Savigny	73410 LA BIOLLE	Agricultrice double active/retraitée	Céréales panifiables, pommes de terre, courges – + chevaux de loisir	1 ha	0,5 ha	50%	Connait cette zone humide. Favorable au projet et sensible au sujet. D'accord pour convertir tout en prairie, ce qui est déjà le cas (auparavant un peu de céréales en rotation).
Guillaume FANTIN	685 Route de Savigny	73410 LA BIOLLE	Exploitation individuelle créée en 2016. Sophie Fantin = conjointe collaboratrice	Maraichage sur sols vivants, pommes de terre – agriculture biologique	2,5 ha	1,22 ha	48,8%	Connait cette zone humide. Favorable au projet et sensible au sujet. Maintiendra ses pratiques car petite exploitation valorisant peu de surface et à proximité du siège. Dans la zone humide : 4 serres plastiques sans dalle sont implantées pour la production maraichère. Une petite mare a été creusée pour gérer l'eau et arroser. De petits fossés ont été creusés. Projet de développement d'une activité d'élevage de porcs plein air, en dehors de la zone humide.

Zone humide la Droise (n°2) – Grésy-sur-Aix/Entrelacs

Ortho photoplan – Zone humide de Droise (n°2) – Grésy-sur-Aix/Entrelacs



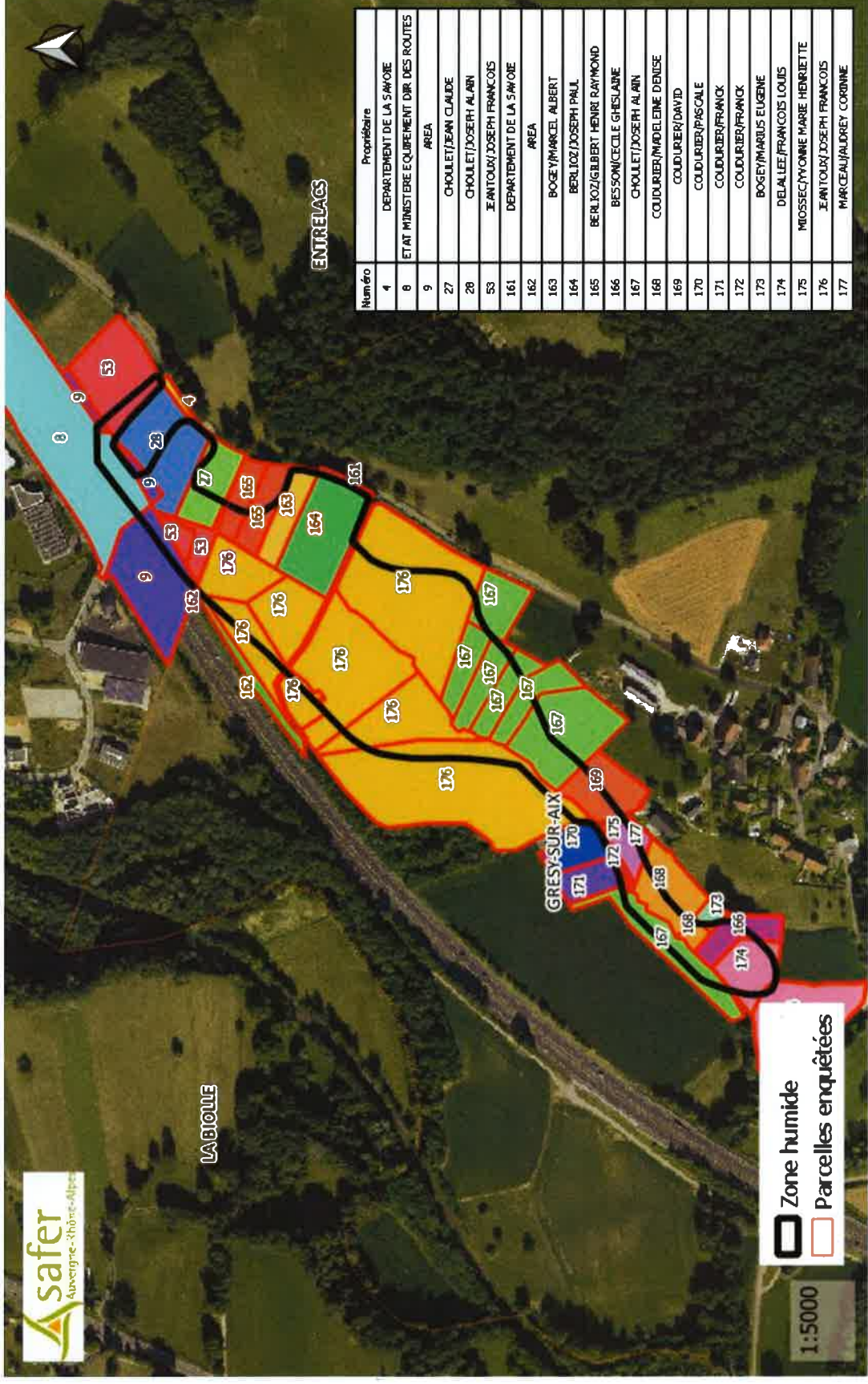
2) Droise

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
15,48 ha	45	23	7,04 ha

Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE, BD ORTHO - CISALB

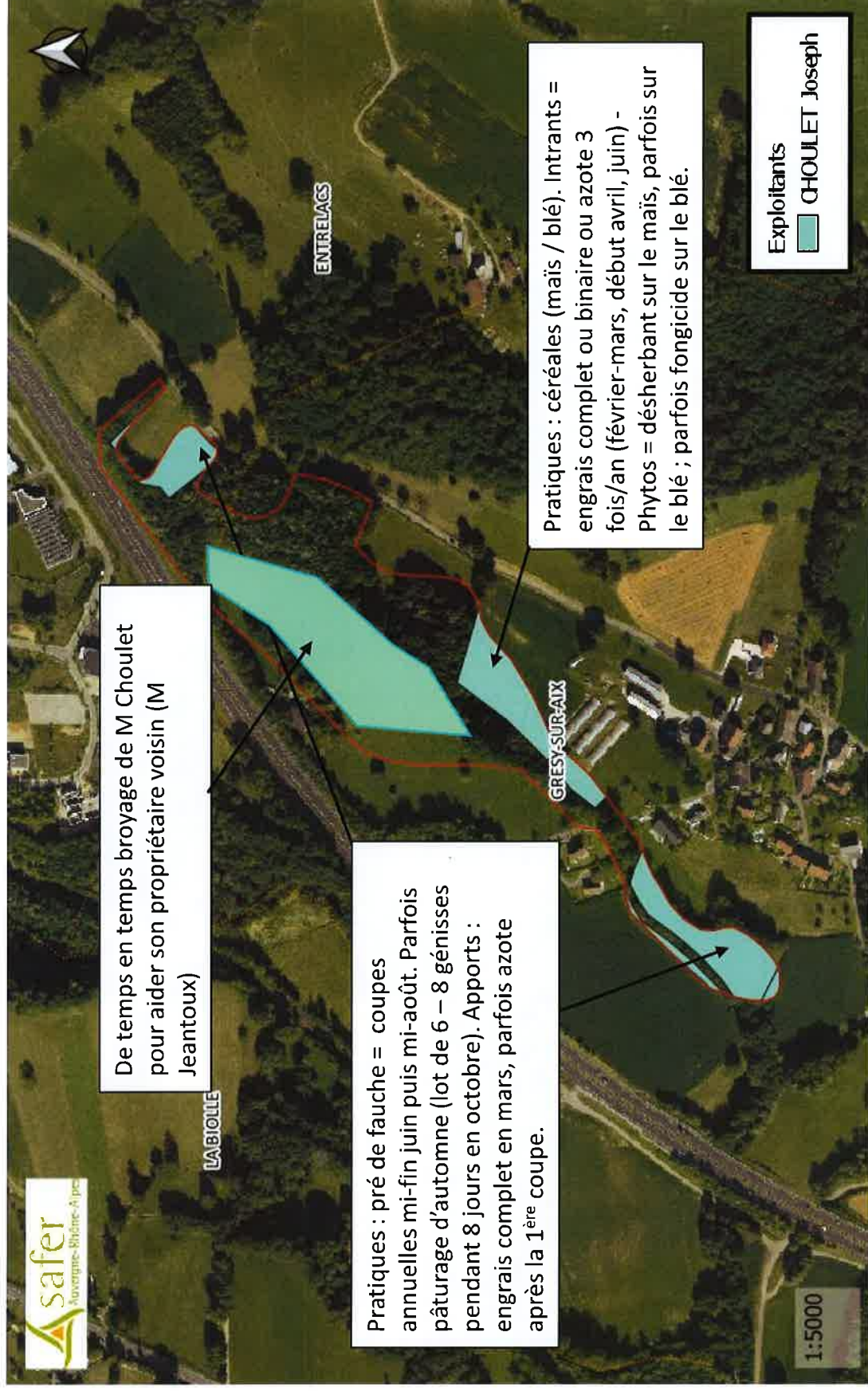
Carte des propriétaires - Zone humide de Droise (n°2) – Grésy-sur-Aix/Entrelacs

Cartes des propriétaires



Sources : SAFER, AURA DGI CADASTRE, BD ORTHO - CTSALB

Carte des exploitants - Zone humide la Droise (n°2) – Grésy-sur-Aix/Entrelacs

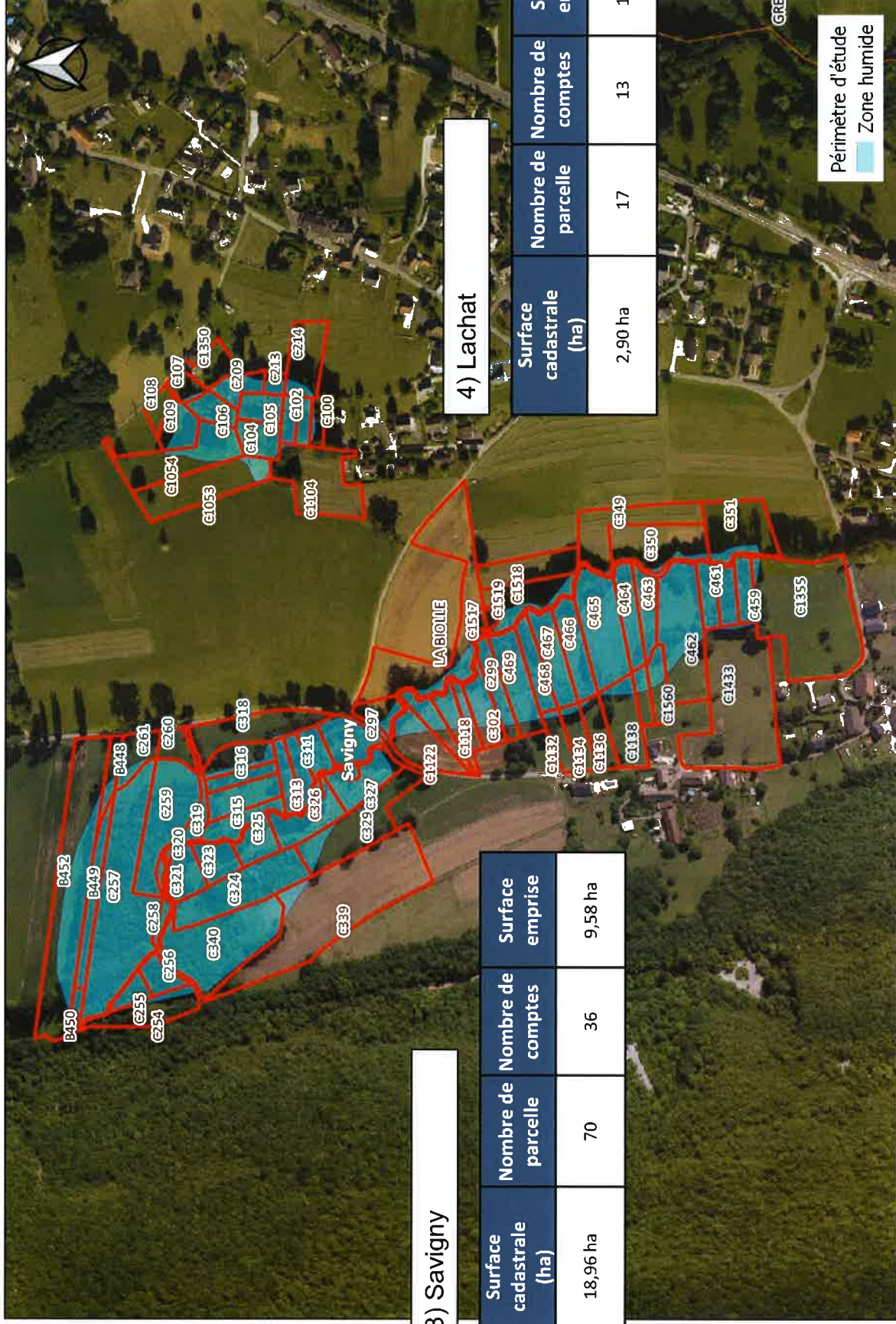


Retours des exploitants - Zone humide la Droise (n°2) – Grésy-sur-Aix/Entrelacs

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siège	Situation	Production	Surface totale d'exploitation (ha)	Surface emprise ZH	Emprise/Surface d'exploitation (%)	Commentaires
CHOULET Joseph	31 ruelle des Pennets	73100 Grésy/Aix	Exploitation individuelle en double-activité – départ en retraite envisagé à court terme	Céréales et fourrage	45 ha	1,47 ha	3,3 %	Connait cette zone humide. Pas favorable au changement de pratiques recommandé : les terrains font partie d'îlots de culture plus vastes. Assez peu favorable au projet en général, en particulier au bouchage de drains.

Zones humides de Savigny (n°3) et Lachat (n°4) – La Biolle

Ortho photoplan – Zones humides de Savigny (n°3) et Lachat (n°4) – La Biolle



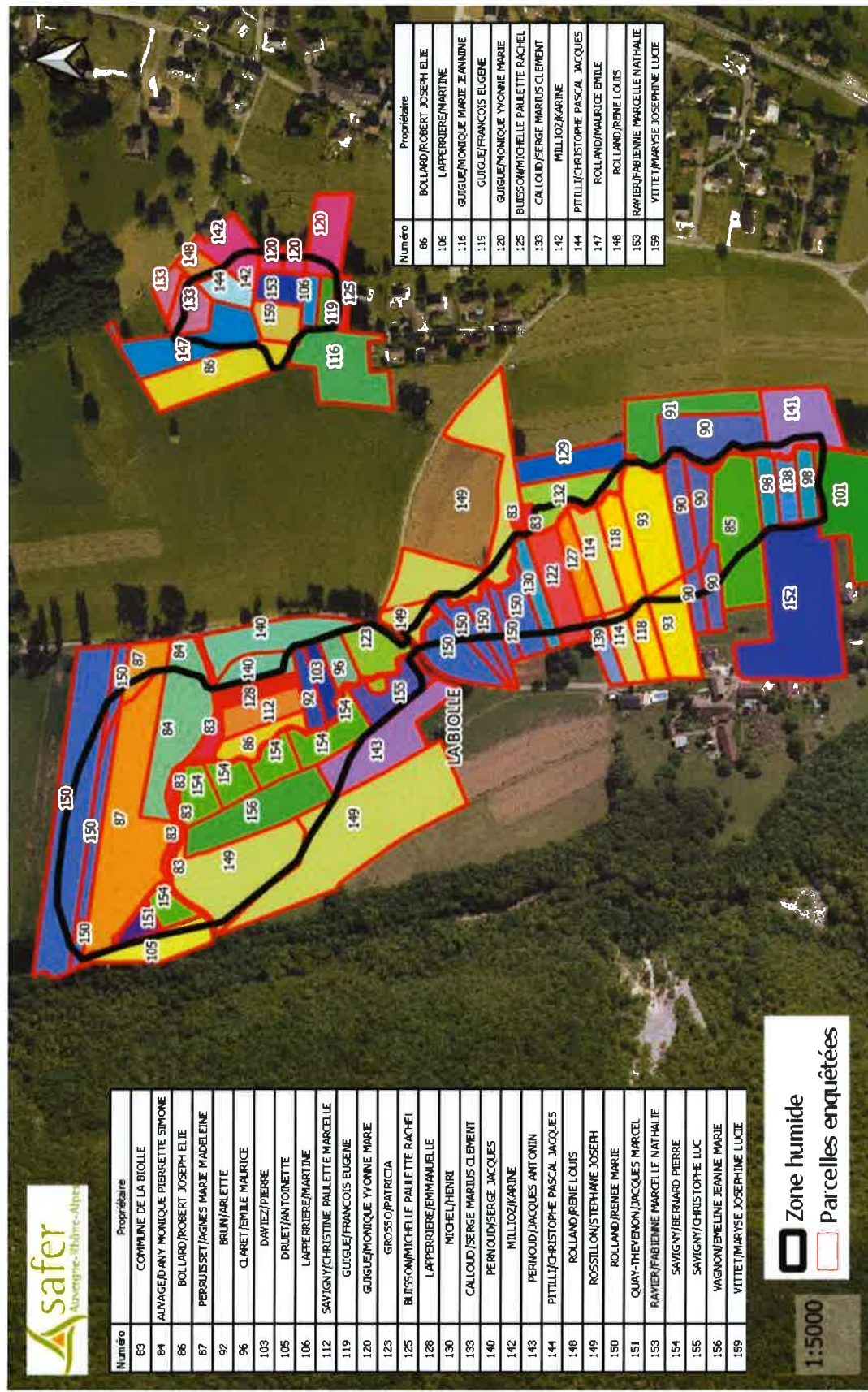
1:1

Source : IGN. Réalisation SAFER AURA Sept 2020. Doc de travail

Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Mars 2021

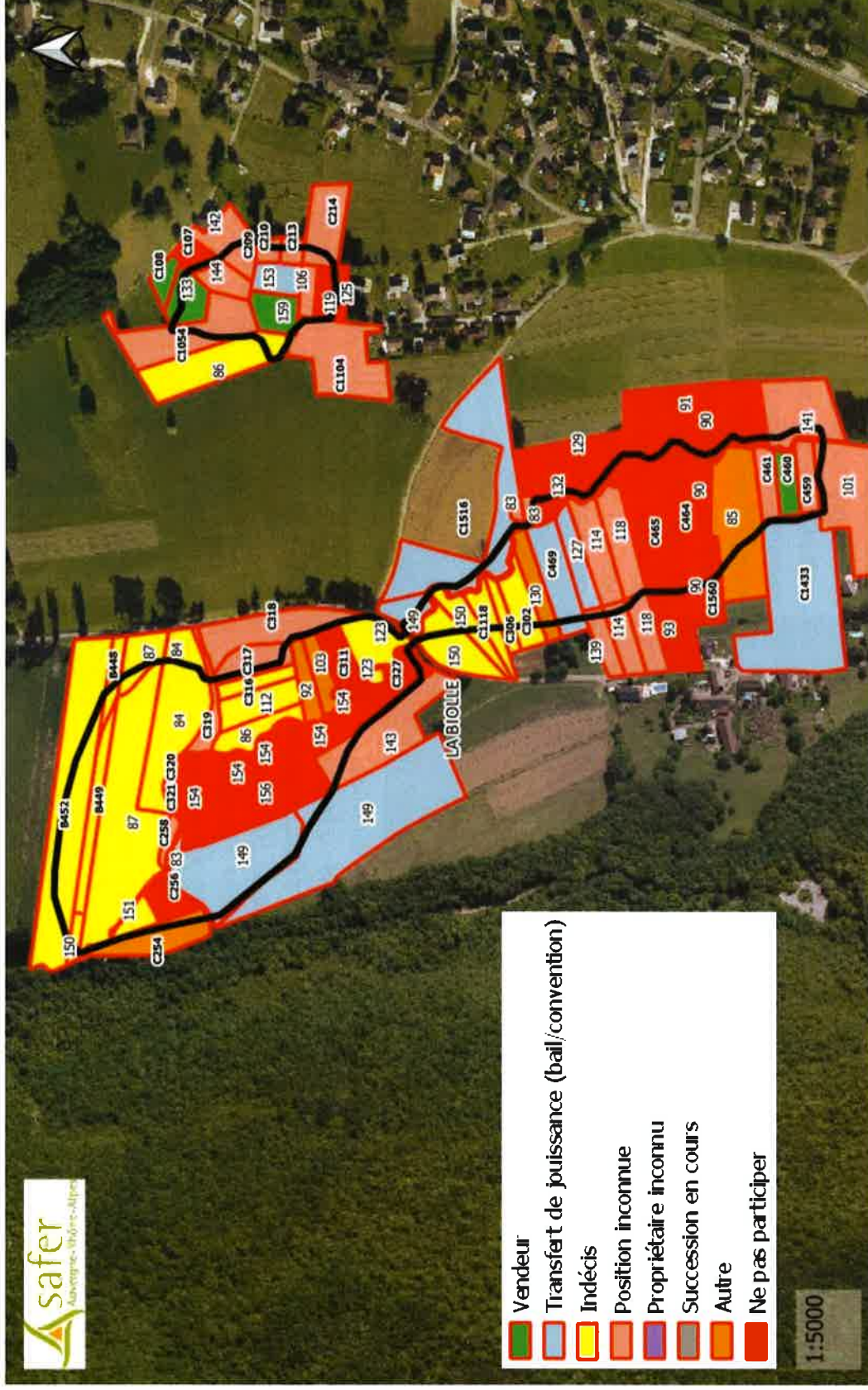
Carte des propriétaires - Zones humides de Savigny (n°3) et Lachat (n°4) – La Biolle

Cartes des propriétaires



Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE: BD ORTHO - CISALB

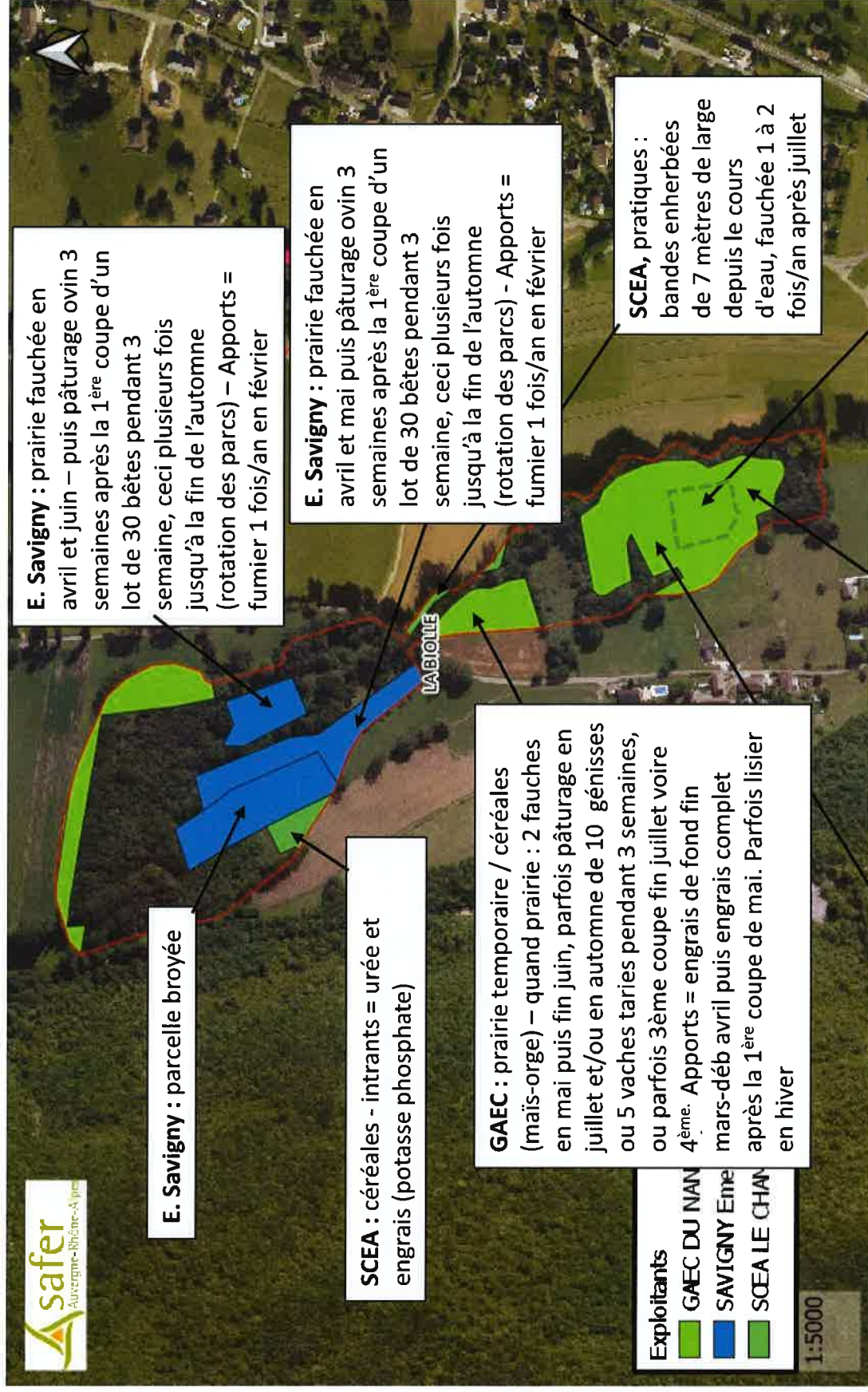
Cartes des positions des propriétaires



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Mars 2021

Carte des exploitants - Zones humides de Savigny (n°3) et Lachat (n°4) – La Biolle



E. Savigny : prairie fauchée en avril et juin – puis pâturage ovin 3 semaines après la 1^{ère} coupe d'un lot de 30 bêtes pendant 3 semaines, ceci plusieurs fois jusqu'à la fin de l'automne (rotation des parcs) – Apports = fumier 1 fois/an en février

E. Savigny : prairie fauchée en avril et mai puis pâturage ovin 3 semaines après la 1^{ère} coupe d'un lot de 30 bêtes pendant 3 semaines, ceci plusieurs fois jusqu'à la fin de l'automne (rotation des parcs) - Apports = fumier 1 fois/an en février

SCEA, pratiques : bandes enherbées de 7 mètres de large depuis le cours d'eau, fauchée 1 à 2 fois/an après juillet

GAEC, partie - humide : 1 coupe mi juin-deb juillet, puis pâturage en fin d'été jusqu'en fin d'automne 1 fois/mois – Apports = engrais phosphore-potasse en mars + lisier en hiver

E. Savigny : parcelle broyée

SCEA : céréales - intrants = urée et engrais (potasse phosphate)

GAEC : prairie temporaire / céréales (maïs-orge) – quand prairie : 2 fauches en mai puis fin juin, parfois pâturage en juillet et/ou en automne de 10 génisses ou 5 vaches taries pendant 3 semaines, ou parfois 3^{ème} coupe fin juillet voire 4^{ème}. Apports = engrais de fond fin mars-déb avril puis engrais complet après la 1^{ère} coupe de mai. Parfois lisier en hiver

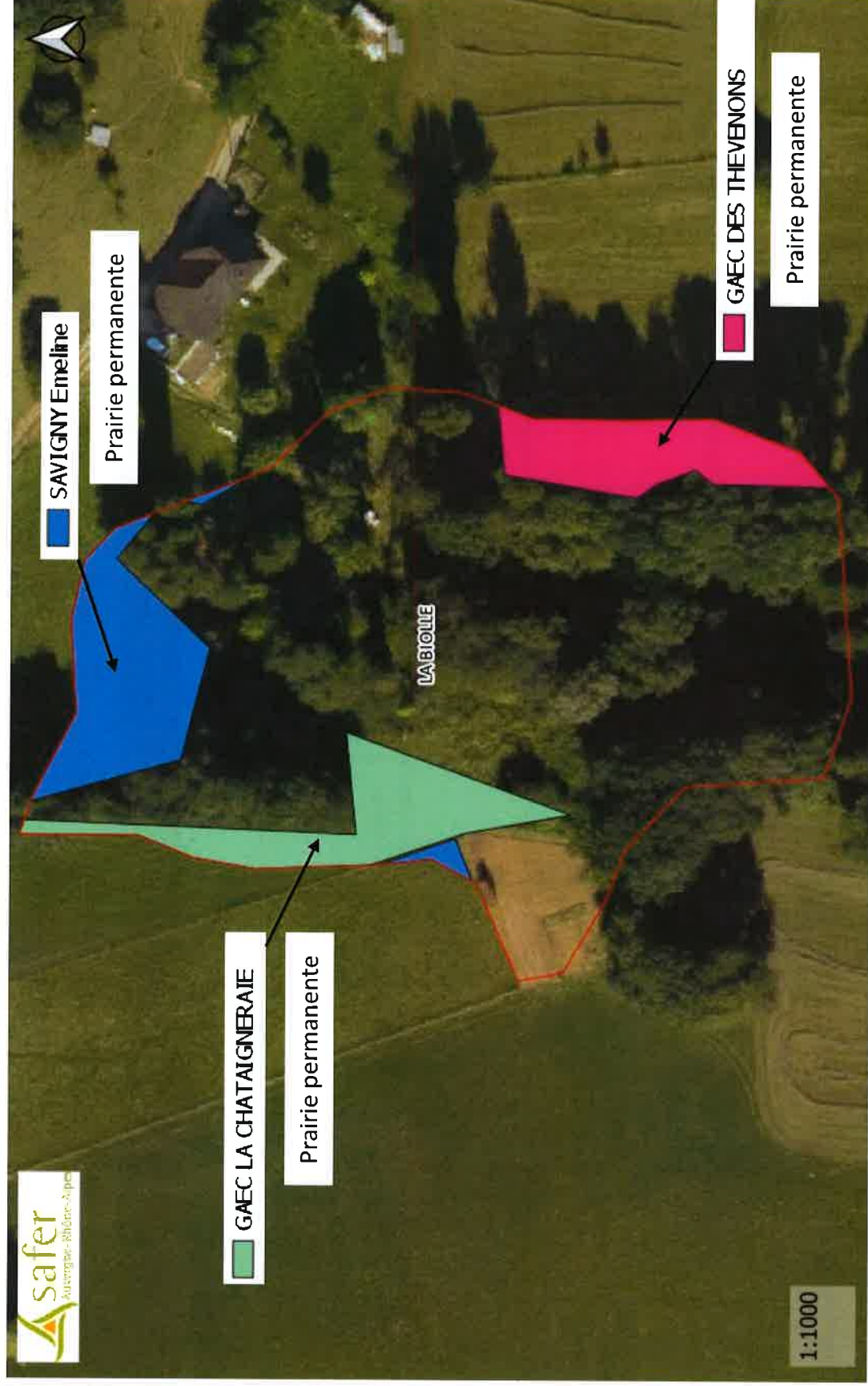
GAEC, partie la + humide : pâturage si possible fin mai, fauche en août, puis pâturage en septembre (10-15 génisses)

- Exploitants**
- GAEC DU NAN
 - SAVIGNY Eme
 - SCEA LE CHAN

1:5000

Sources : SAFER, AURA, DGI, CADASTRE, BD ORTHO - CISA/IB

Carte des exploitants - Zones humides de Savigny (n°3) et Lachat (n°4) – La Biolle



Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE. BD ORTHO - CISALB

Retours des exploitants - Zones humides de Savigny (n°3) et Lachat (n°4) – La Biolle

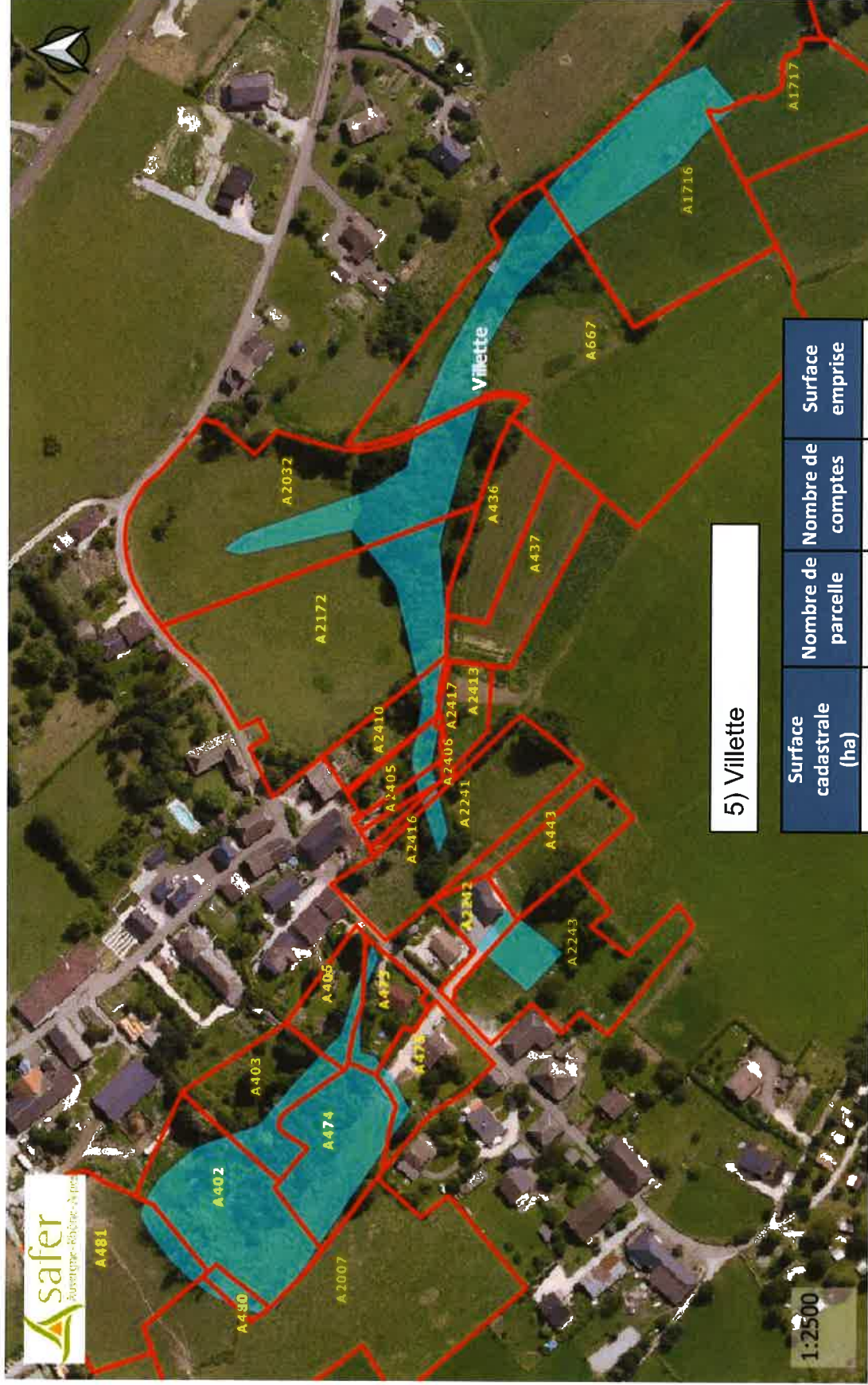
Zone humide de Savigny (n°3)

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siège	Associé / Situation	Production	Surface totale d'exploitation (ha)	Surface emprise ZH	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaires
GAEC du Nant des Frasses	377 rte des Plagnes	73410 LA BIOLLE	2 associés : Julien GOURY et Philippe CALLOUD	Bovin lait	101 ha	2,73 ha	2,7%	Sensible au sujet zone humide. Mais difficile de modifier les pratiques dans ce secteur-là. En réflexion pour limiter les apports dans le cœur du marais.
SCEA Le Champ des bois	1915 rte de Grésy	73410 Entretracs	1 associé exploitant : Isabelle RENAUD 3 associés non exploitants : ses filles	Céréales, fourrage, pension de génisses	279 ha	0,20 ha	<1%	Sensible au sujet zone humide. Serait d'accord pour réduire les intrants sur les parcelles C 339-340 en céréales, mais pas pour convertir la culture en prairie.
Savigny Emeline	436 route de Savigny	73410 La Boille	Exploitation individuelle (a repris la ferme de son beau-père Bernard Savigny)	Ovin et bovin viande	57 ha	1,55 ha	2,7 %	Connait la zone humide, sensible au sujet – fait attention à ses pratiques à l'intérieur mais ne souhaite pas en changer. souhaite y conserver une agriculture productive. A investit dans les parcelles en remettant en état la parcelle C 324 en 2019. "drainage" d'une partie du marais par son beau-père dans les années 1980 par des tranchées à ciel ouvert qui évacuent l'eau vers le cours d'eau. Opposé au bouchage des drains.

Lachat (n°4)

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siège	Commune siège	Surface totale d'exploitation (ha)	Surface emprise ZH	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaires
Savigny Emeline	436 route de Savigny	73410	La Biolle	55 ha	0,09 ha	<1%	Surface minimale concernée à l'intérieur du périmètre de la zone humide. Enquêtée pour d'autres ZH.
GAEC de la Châtaigneraie	294 route de la Châtaigneraie	73410	La Biolle	83 ha	0,07 ha	<1%	Non rencontré compte tenu de la surface minimale concernée à l'intérieur du périmètre de la zone humide.
GAEC des Thévenons	519 route des Grands chênes	73410	Entretracs	179 ha	0,065 ha	<1%	Surface minimale concernée à l'intérieur du périmètre de la zone humide. Rencontré sur 1 autre ZH.

Ortho photoplan – Zone humide de Villette (n°5) – La Biolle



5) Villette

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
9,79 ha	30	18	1,81 ha

Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE. BD ORTHO - CISALB

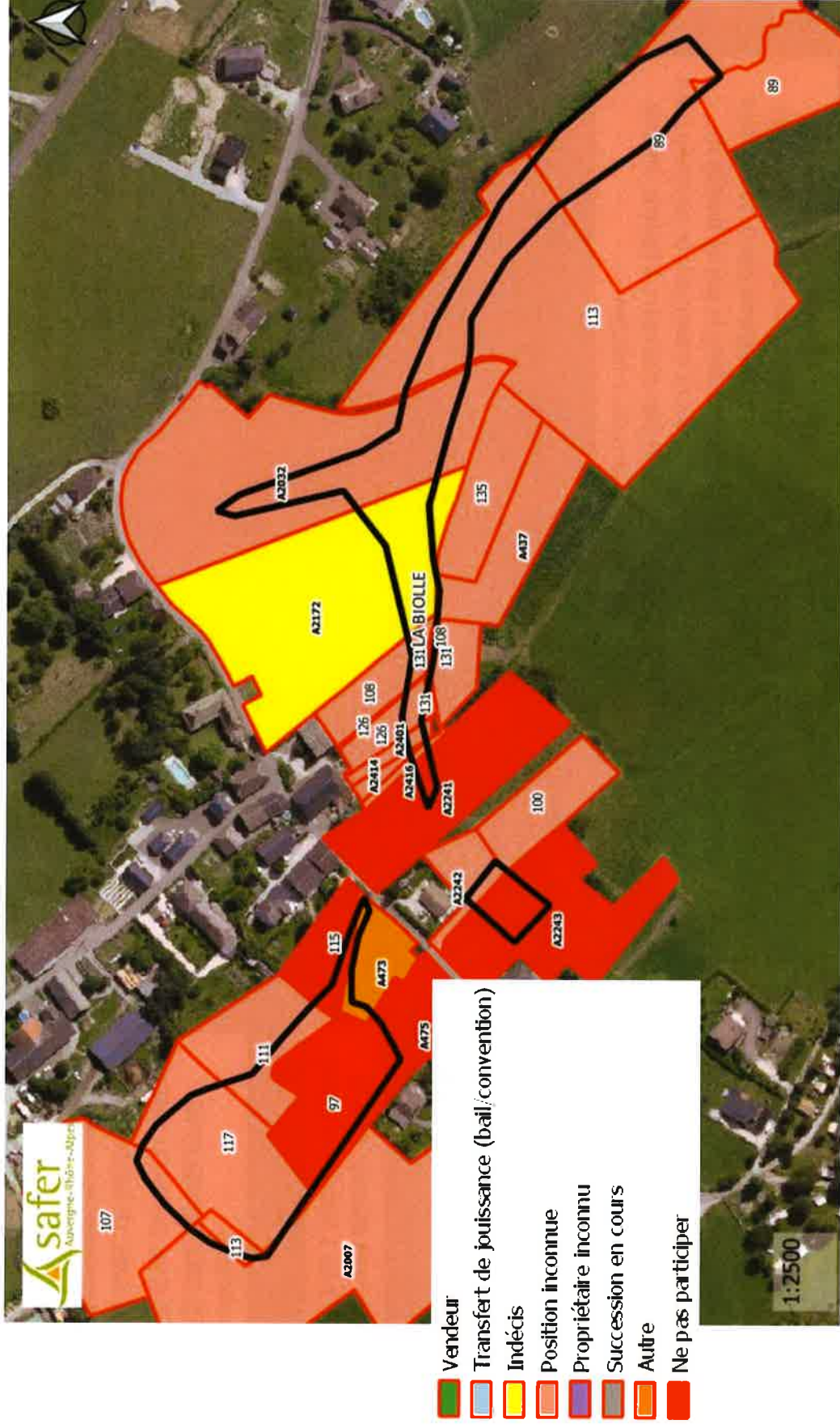
Carte des propriétaires - Zone humide de Villette (n°5) – La Biolle



Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE, BD ORTHO - CISAIB

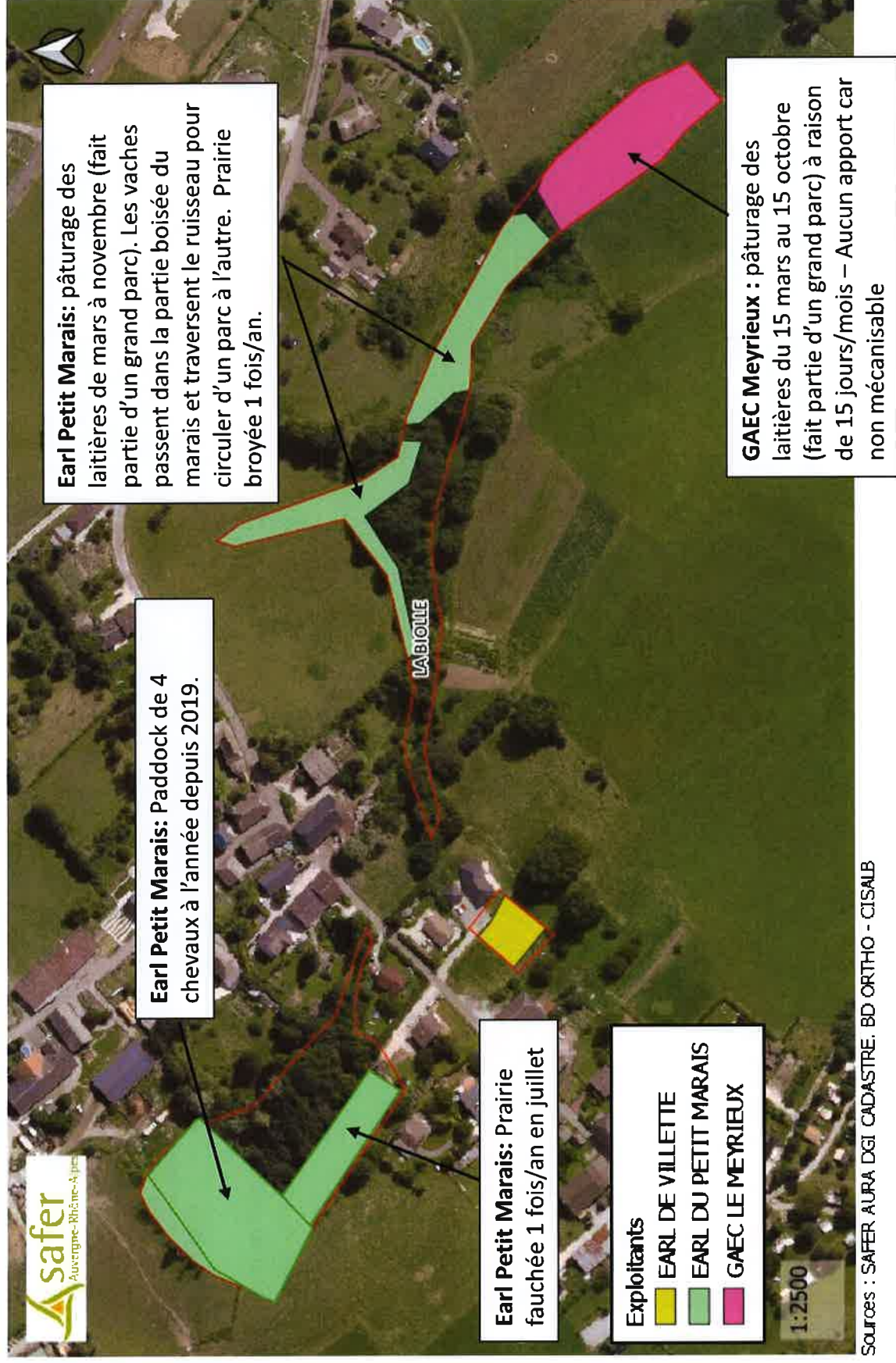
Carte des positions des propriétaires - Zone humide de Villette (n°5) – La Biolle

Cartes des positions des propriétaires



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Carte des exploitants - Zone humide de Villette (n°5) – La Biolle



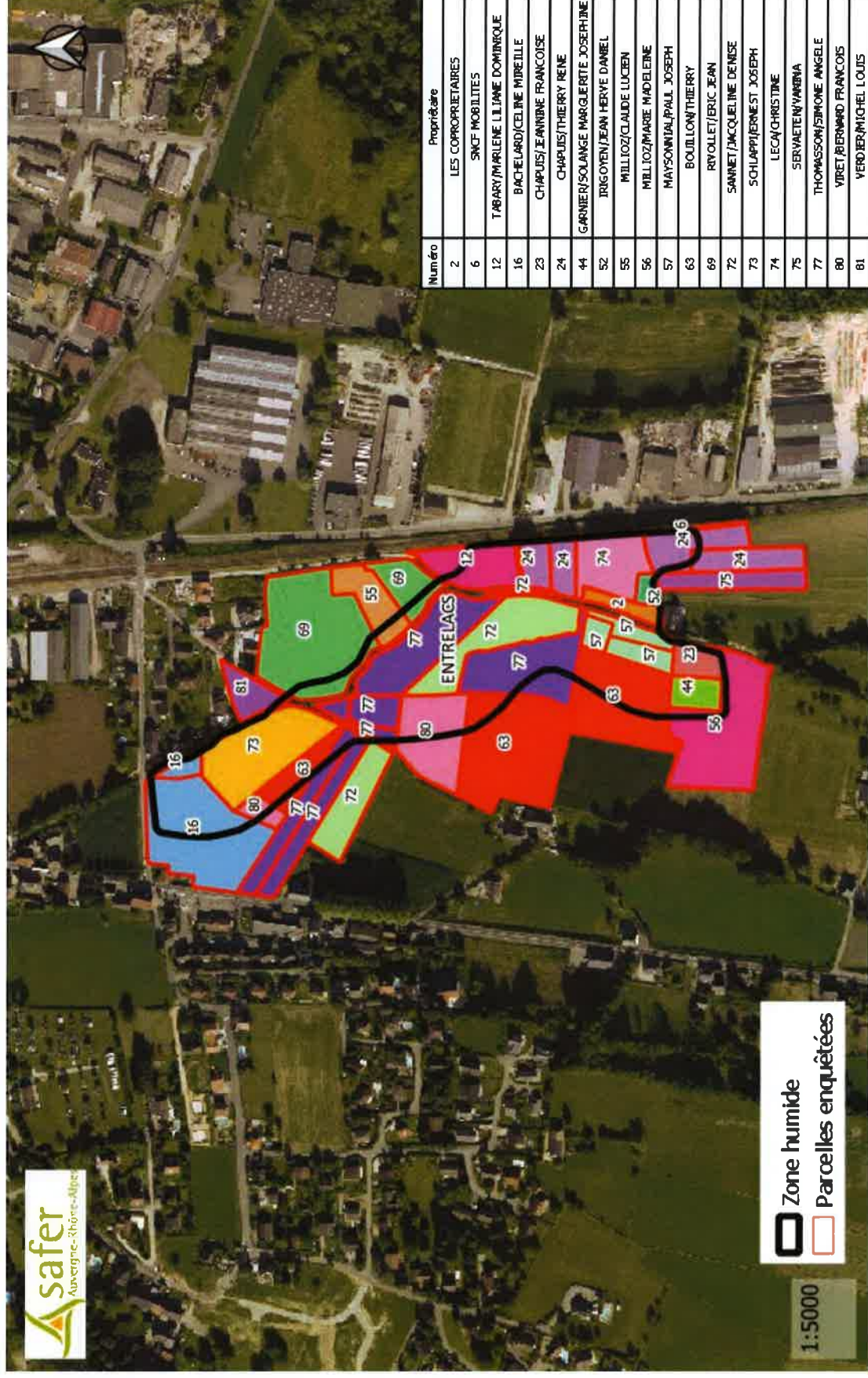
Retours des exploitants - Zone humide de Villette (n°5) – La Biolle

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siège	Associé / Situation	Production	Surface totale d'exploitation (ha)	Surface emprise ZH	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaires
Earl de Villette	697 route de villette	73410	La Biolle	Bovin lait	75 ha	0,05 ha	<1%	Non rencontré, surface minimale concernée à l'intérieur du périmètre de la zone humide. Bureau d'étude recommande le maintien de la gestion actuelle
Earl du Petit Marais	Route de la Villette	73410 LA BIOLLE	1 associé exploitant : Jérôme BICAND	Bovin lait + pension équine	44 ha	0,46 ha	1%	L'évolution des pratiques dans la zone humide n'est pas envisageable. Les parcelles sont quasi-contiguës au siège d'exploitation.
Gaец le Meyrieux	2269 route de la Chamotte	73410 LA BIOLLE	Jérémy BERNARD Jean-Paul BERNARD	Bovin lait + activité camping à la ferme	100 ha	0,28 ha	<1%	Pas favorable au changement de pratiques recommandé : les terrains font partie d'un îlot de culture plus vaste, et l'exploitation est plutôt en manque de foncier. Assez peu favorable au projet en général.

Zone humide Sous la Tour (n°6) – Entrelacs

Carte des propriétaires - Zone humide Sous la Tour (n°6) – Entrelacs

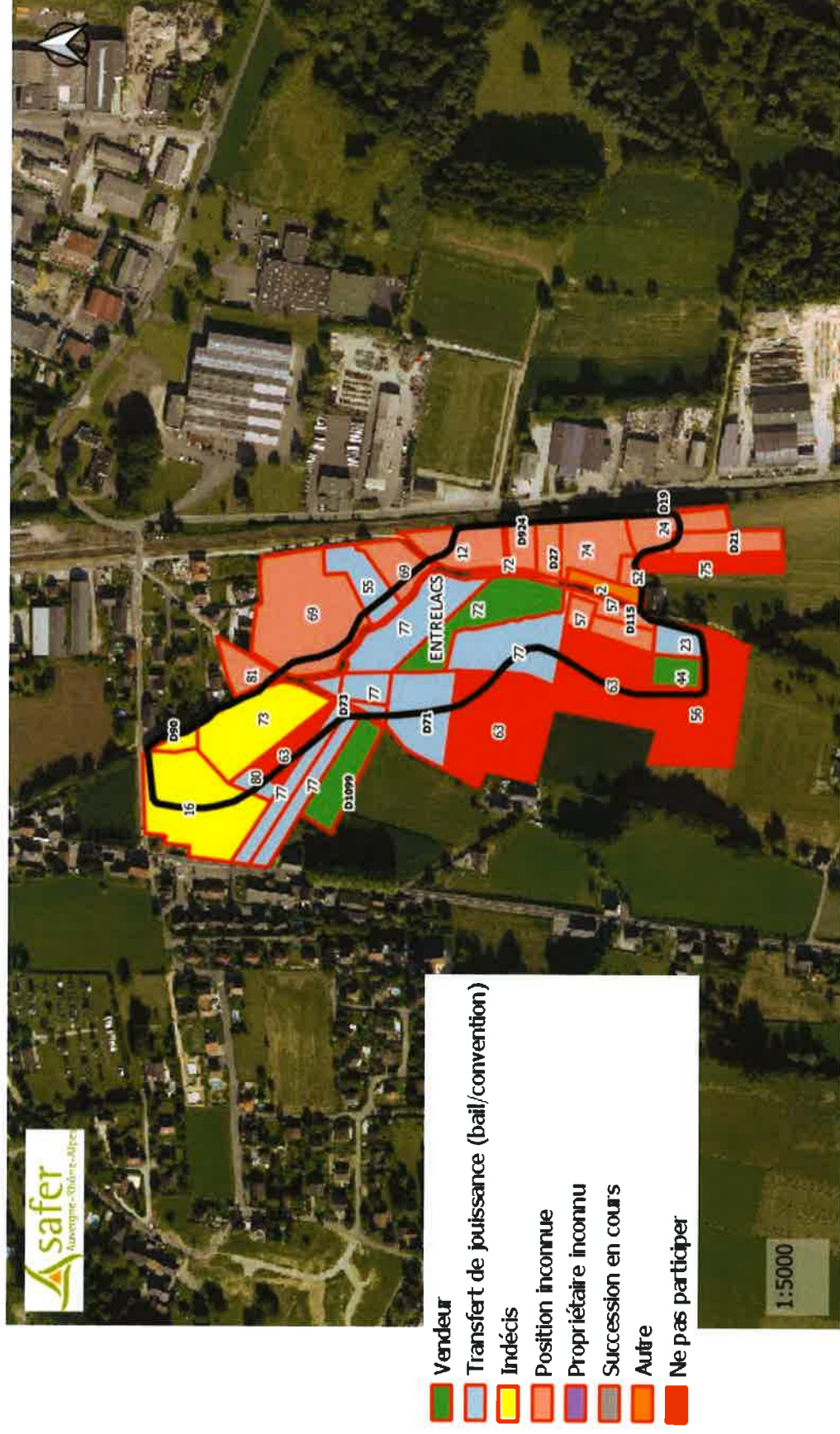
Cartes des propriétaires



Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE, BD ORTHO - CISALB

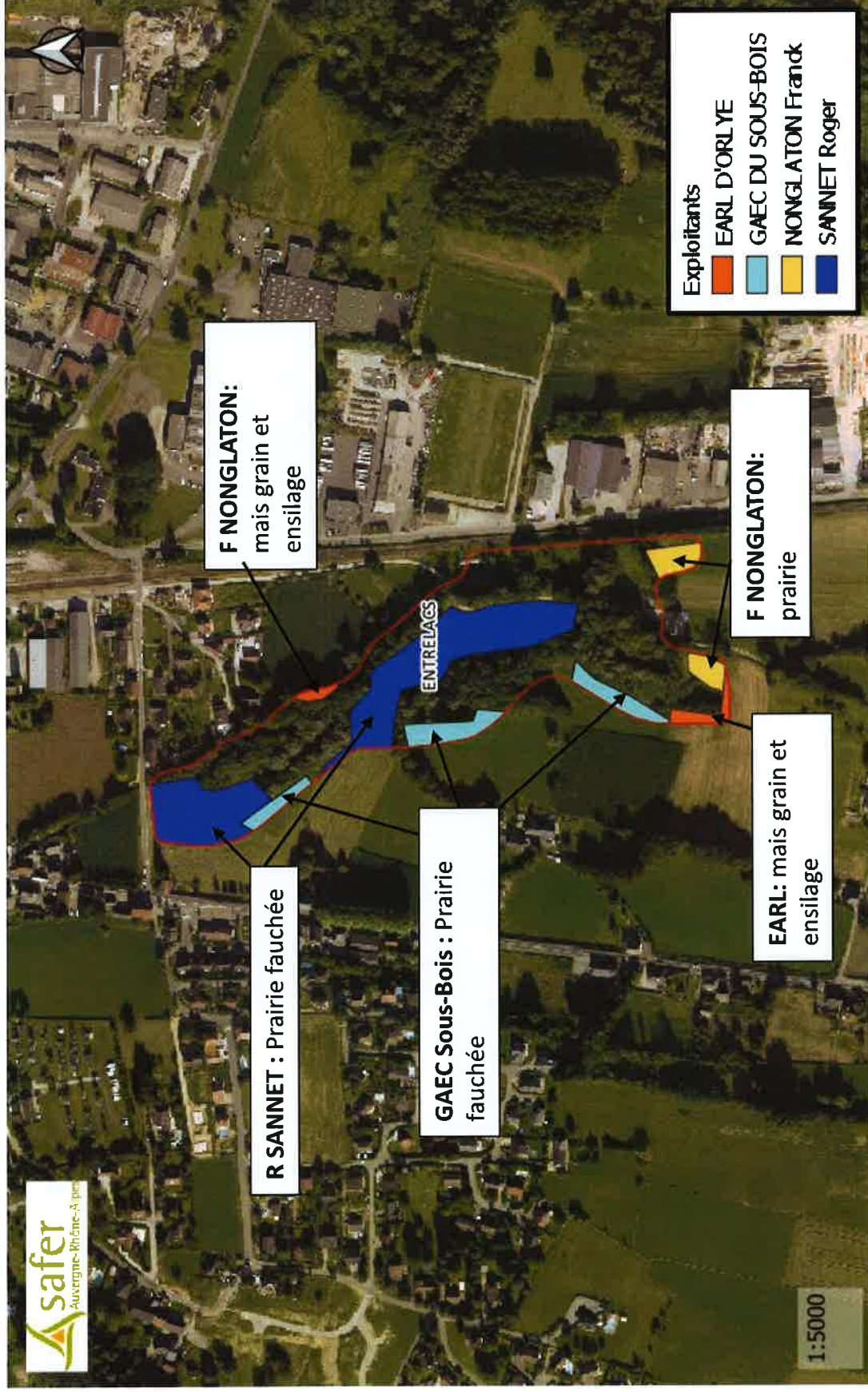
Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Mars 2021

Cartes des positions des propriétaires



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Carte des exploitants - Zone humide Sous la Tour (n°6) – Entrelacs



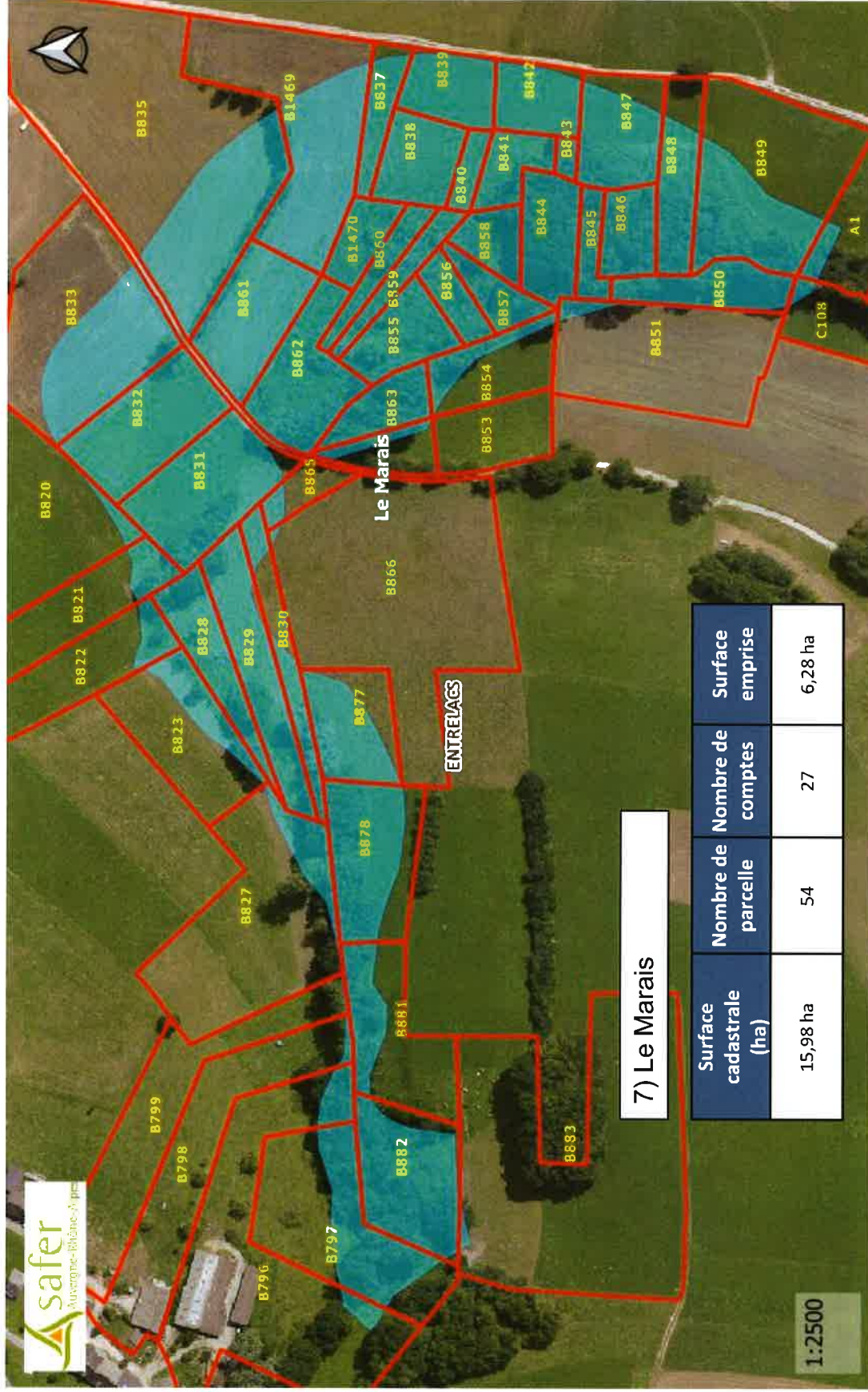
Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE; BD ORTHO - CISALB

Carte des exploitants - Zone humide Sous la Tour (n°6) – Entrelacs

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siège	Commune siège	Nom référent	Surface totale d'exploitation (ha)	Surface emprise ZH	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaires
Earl d'Orlye	1700 route des grands chênes	73410	ENTRELACS	Olivier PERROUD	55 ha	0,10 ha	0,2%	surface minimale concernée à l'intérieur du périmètre de la zone humide. Rencontré pour d'autres humides (Sous Pégis).
GAEC du Sous-bois	4094 route de Cessens	73410	Entrelacs		158 ha	0,38 ha	0,2%	Production bovin lait. Non-rencontré.
NONGLATON Franck	Chambéraz	73410	Entrelacs	Franck NONGLATON	70 ha	0,19 ha	0,3%	Elevage bovin. Non-rencontré.
SANNET Roger	36 chemin de la Vernanche	74150	Boussy	Roger SANNET	47 ha	1,50 ha	3,2%	Elevage bovin. M. Roger SANNET a une exploitation en production de viande bovine. Les parcelles qu'il exploite sur la ZH servent à faire du fourrage. Il y pratique une rotation tout les 3 ou 4 ans. M. SANNET n'est sur le principe pas défavorable à modifier des pratiques mais souhaite étudier plus finement

Zone humide Le Marais (n°7) – Entrelacs

Ortho photoplan – Zone humide Le Marais (n°7) – Entrelacs



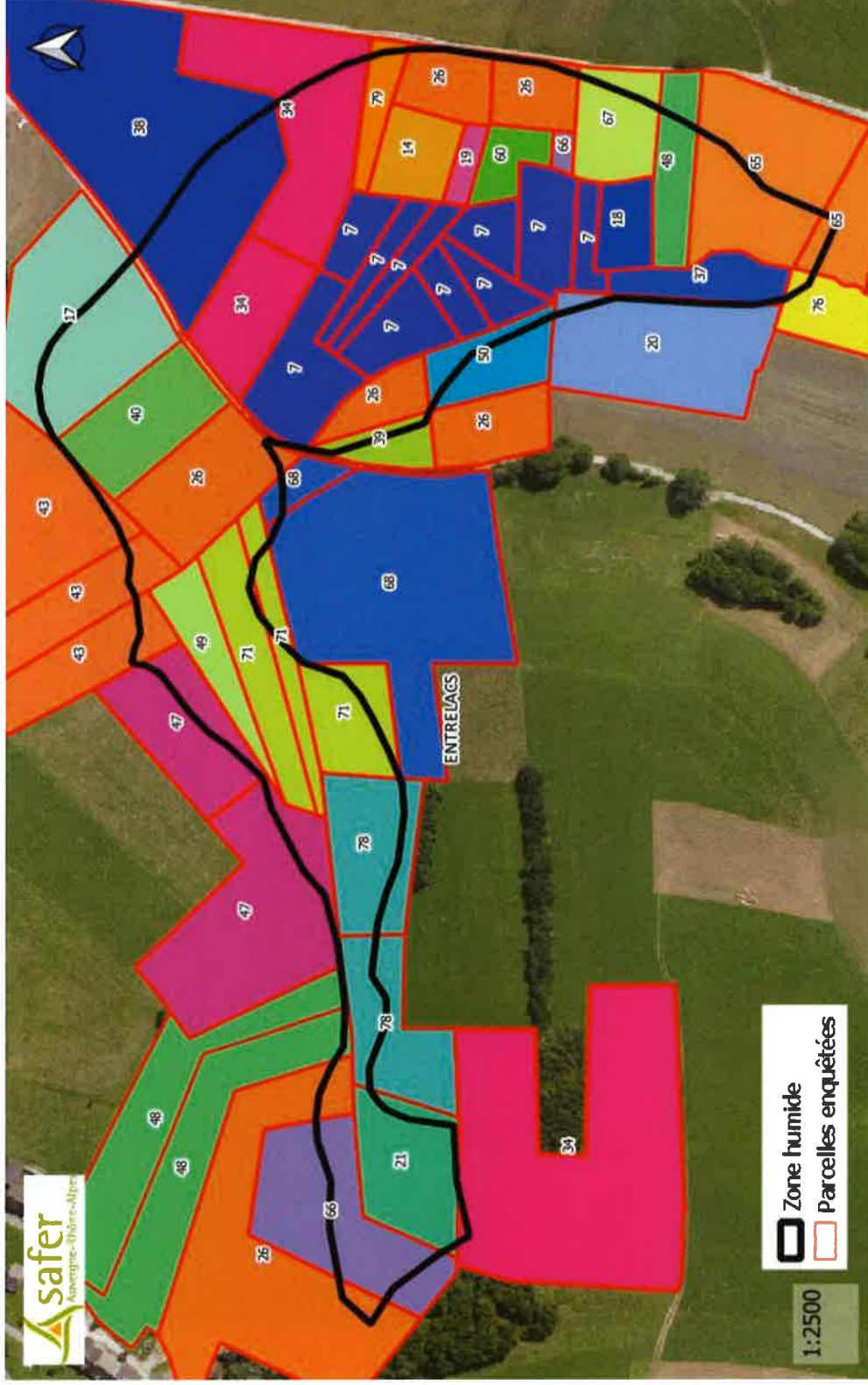
7) Le Marais

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
15,98 ha	54	27	6,28 ha

Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE, BD ORTHO - CISALB

Carte des propriétaires - Zone humide Le Marais (n°7) – Entrelacs

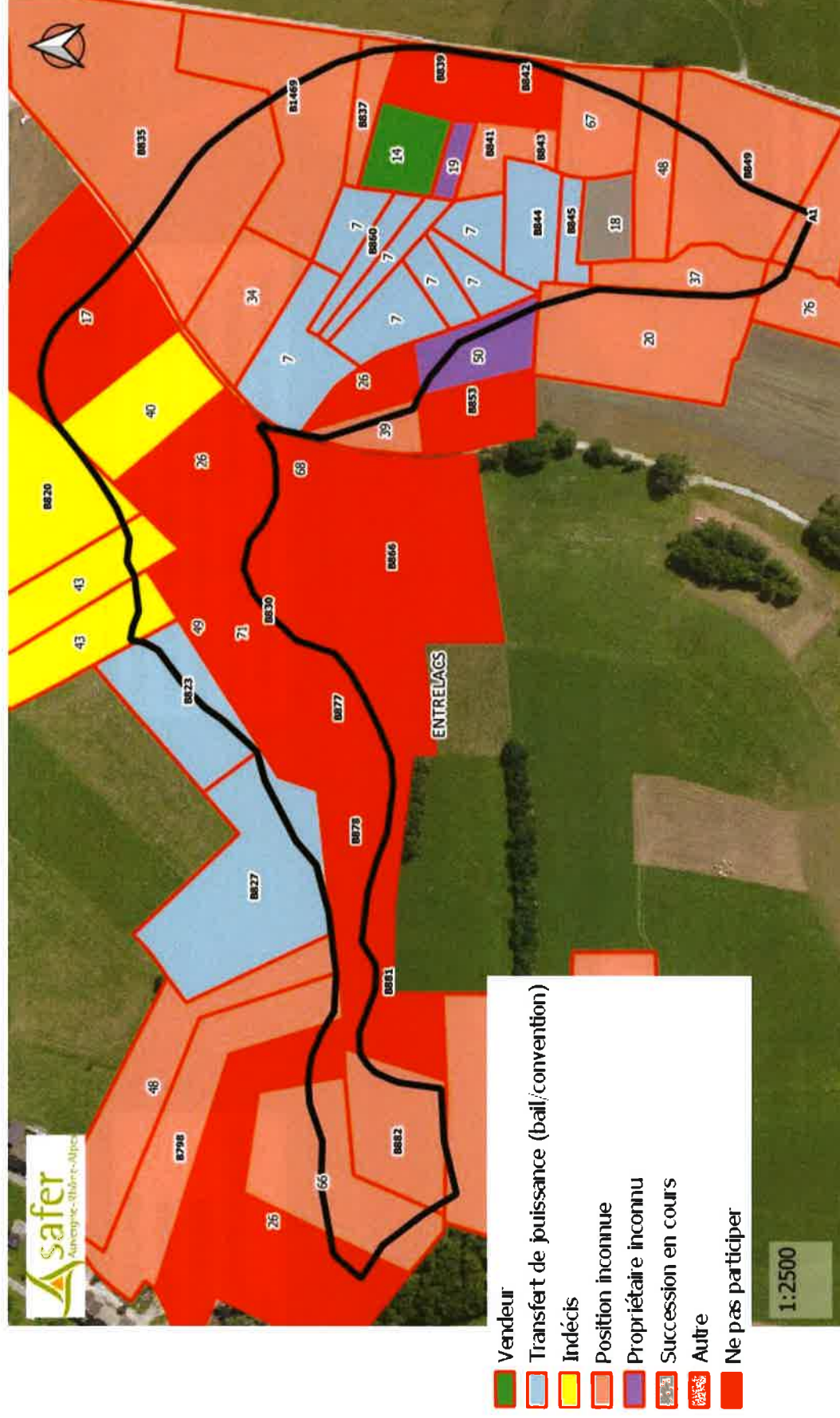
Cartes des propriétaires



Numéro	Propriétaire
7	COMMUNE DE CESENS
14	ABRY/JOSEPH FERNAND
17	BUTIN/JEANNE CLEMEENCE JOSEPHINE
18	BOCQUIN/ARMAND FRANCISQUE EUGENE
19	BOUCHET/EMILE MARIE
20	BOUCHET/ROSE JOSEPHINE EMILIE
21	BONTRON/JEAN-PAUL FERNAND
26	CATHELIN/LAURENT FRANCOIS
34	DUCHENE/ARMAND JOSEPH
37	DUCHENE/ARMAND JOSEPH
38	DUCLOS/EMMA JEANNE
39	DONCHEGAY/JEAN FRANCOIS CLAUDE
40	DUCHENE/MARYSE FRANCOIS
43	FORT/JEANNE MARIE
47	GRANGE/EUGENE MARCEL
48	GERMAIN/CLAUDE CONSTANT PAUL
49	GALLET/AGILES CHRISTIAN
50	GRISON/MICHELE MARLETTE FRANCOISE
60	MIEGE/JACQUES FRANCOIS
65	PUTHON/ROGER JEAN ALEXANDRE
66	BURNET/LEA MADELINE
67	PROTET/LAURENT DENIS CLAUDE
68	CASOLARI/ANNUNCIATA
71	RICHARD/ANDRE LOUIS
76	SIMON/DOEL LEON CLAUDE
78	SIMON/CEDRIC CLAUDE MICHEL
79	MONARD/ROGER FRANCOIS

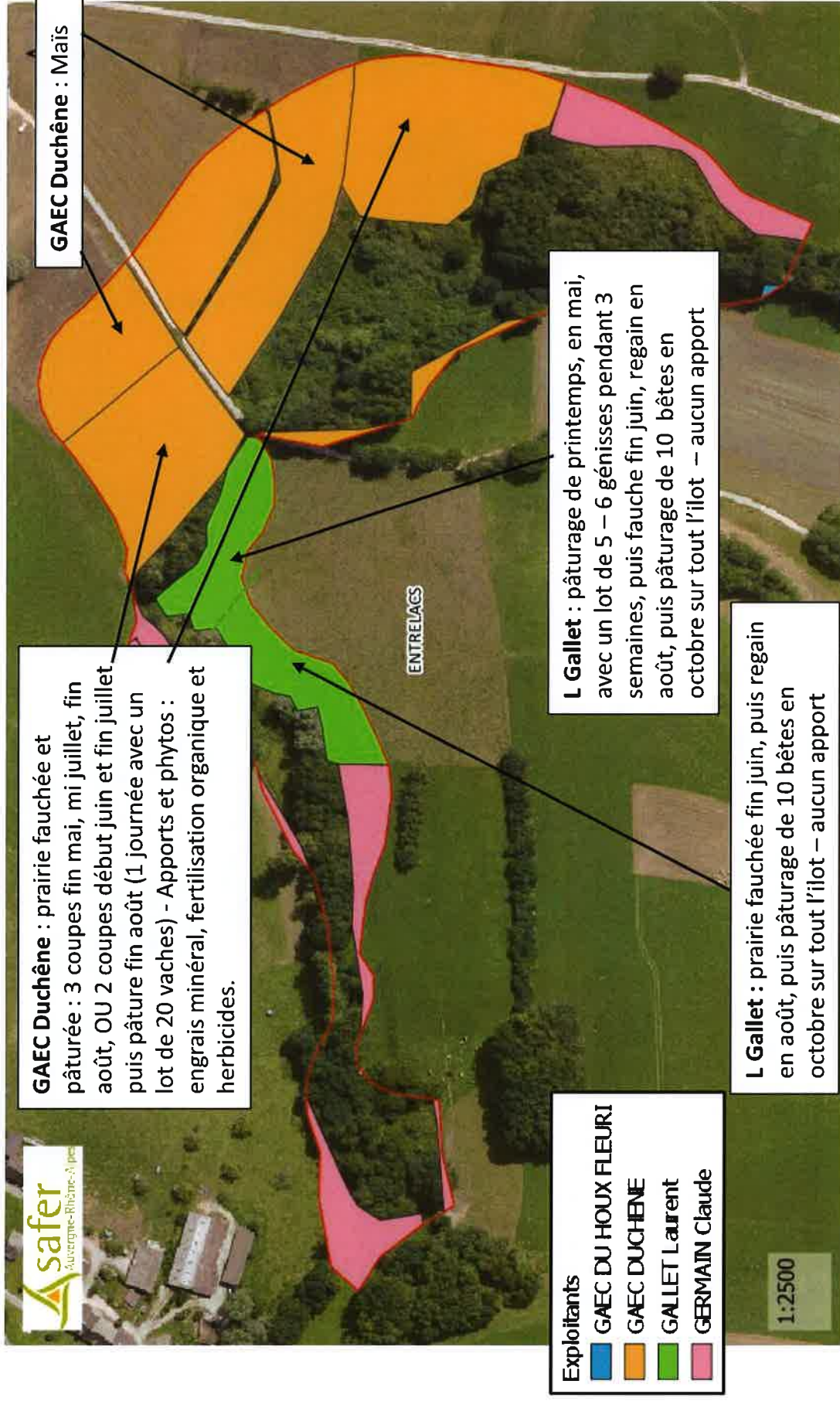
Sources : SAFER AURA DGE CADASTRE, BD ORTHO - CISALB

Cartes des positions des propriétaires



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Carte des exploitants - Zone humide Le Marais (n°7) – Entrelacs

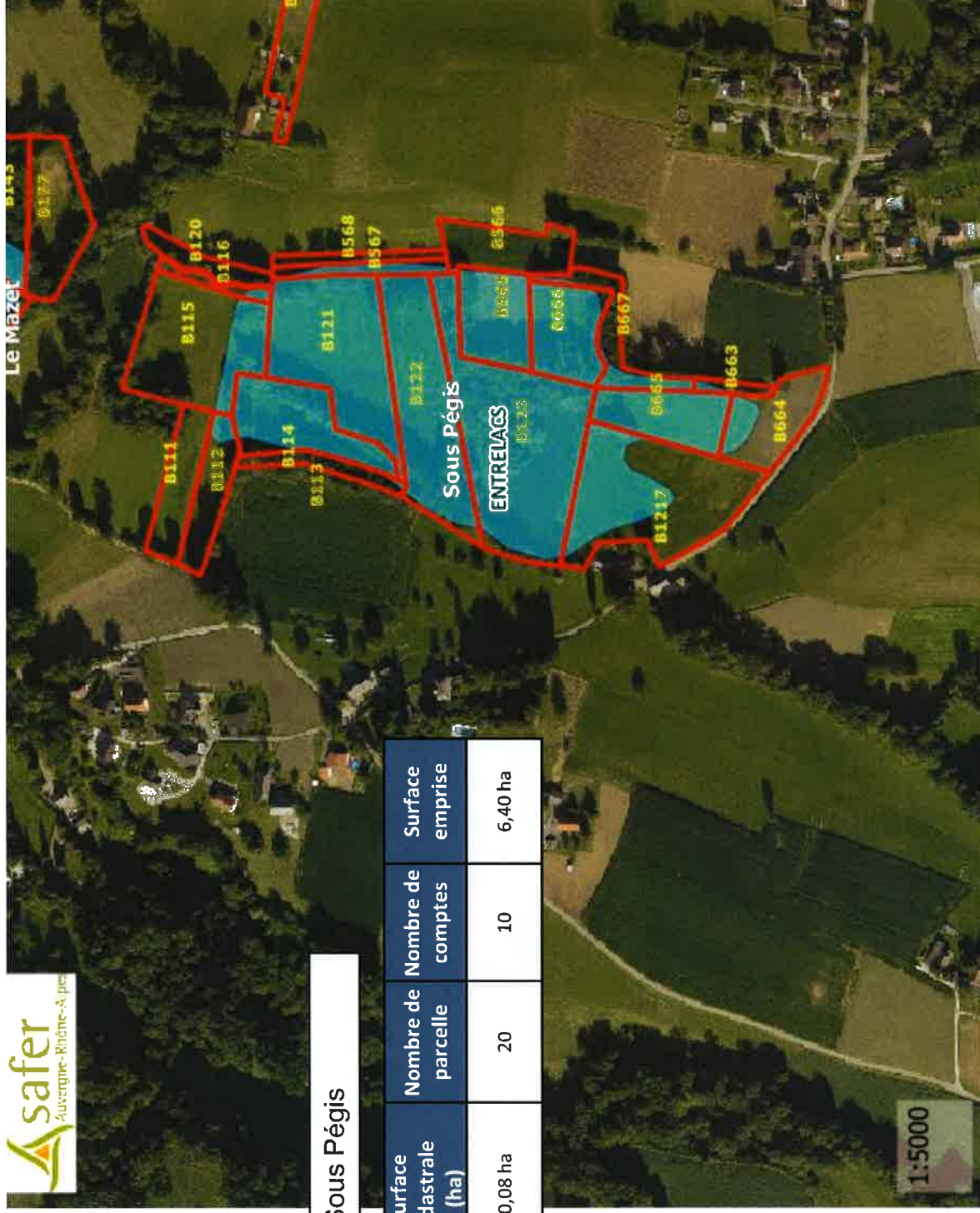


Retours des exploitants - Zone humide Le Marais (n°7) – Entrelacs

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siège	Situation	Production	Surface totale d'exploitation (ha)	Surface emprise ZH	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaires
GAEC du Houx Fleuri	4377 Route de la Chamotte	Saint Germain de la Chamotte	2 associés dont Jean-Paul SIMON	Bovin lait	121 ha	0,0003 ha	<1%	Non rencontré compte tenu de la surface minime concernée à l'intérieur du périmètre de la zone humide. Vu sur une autre ZH (La Plaine du Cran).
GAEC Duchêne	729 rte de chez Duchêne	73410 ENTRELACS	2 associés : DUCHENE Armand DUCHENE Florence	Bovin lait	107 ha	2,33 ha	2,2%	Pas du tout favorable au projet. Il ne changera pas ses pratiques, dans la mesure où les parcelles concernées sont situées à proximité de sa ferme et qu'il s'agit de ses meilleurs terrains. Il envisage de cultiver du maïs sur tout ce secteur. Il exploite ces parcelles en vertu de baux à ferme ou à titre gratuit.
GALLET Laurent	Route de la Rama	73410 ENTRELACS	Exploitation individuelle, double-actif	Pension bovine et foin	45 ha	0,46 ha	1 %	Pas opposé au projet, mais difficile de modifier ses pratiques sur de petites surfaces appartenant à un plus grand tènement. Il est locataire des parcelles.
GERMAIN Claude	La Grangerie	73410 ENTRELACS	Exploitation individuelle	Bovin lait	38 ha	0,58 ha	1,5%	Claude Germain exploite ces terrains qui sont mis en location via bail verbal. Cet exploitant y fait du foin/pâture. Son exploitation fait environ 40 ha dont 10 ha en propriété. Sur la ZH Marais, les parcelles qu'il exploite sont concernées à la marge. Agé de 55 ans, il se dit non-intéressé par le projet. Il est hostile aux démarches environnementales. Si le propriétaire souhaite vendre il ne sera toutefois pas acheteur.

Zone humide Sous Pégis (n°8) – Entrelacs

Ortho photoplan – Zone humide Sous Pégis (n°8) – Entrelacs



8) Sous Pégis

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
10,08 ha	20	10	6,40 ha

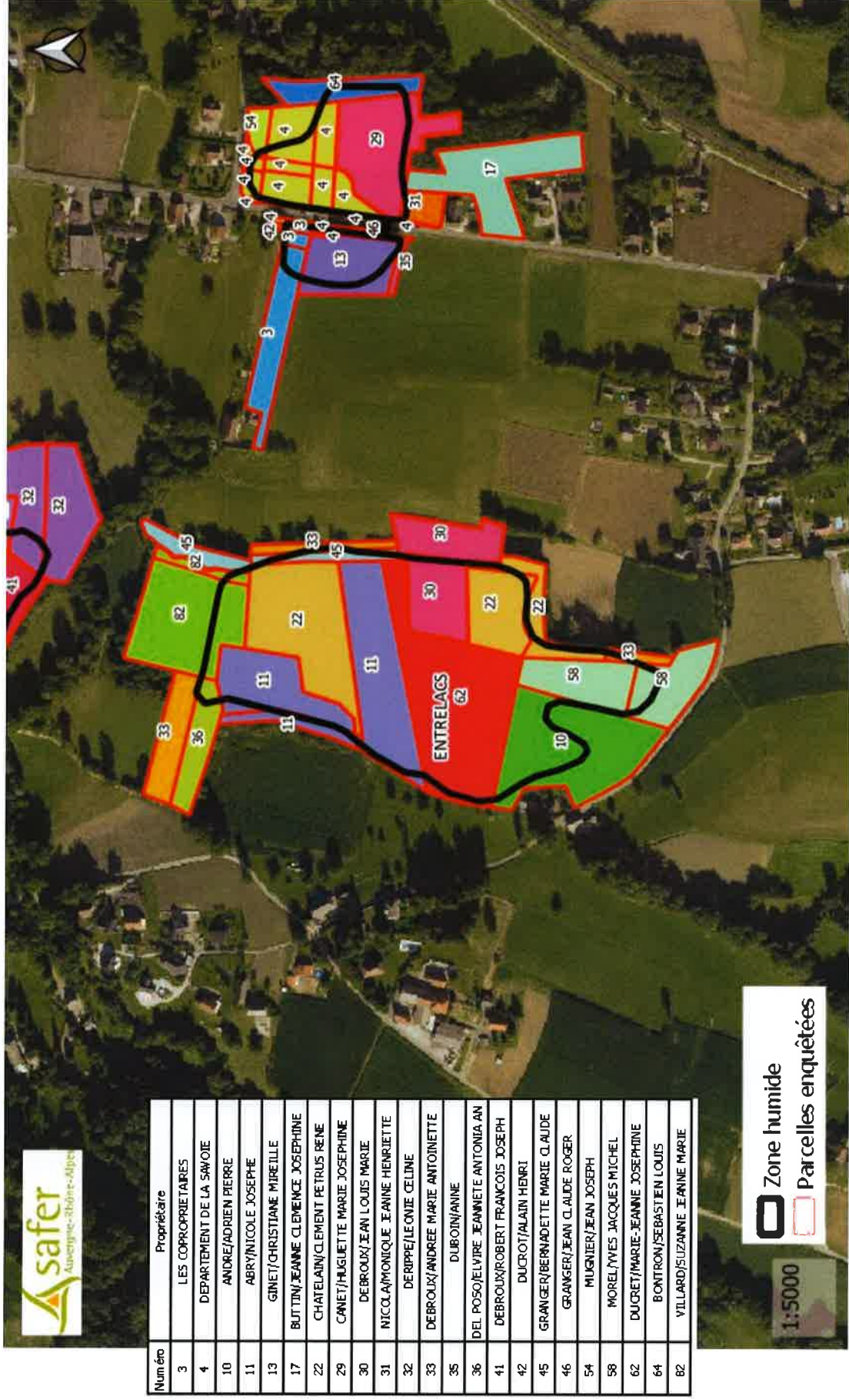
Sources : SAFER AURA DGI CADAISTRE. BD ORTHO - CISALB

Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Mars 2021



Carte des propriétaires - Zone humide Sous Pégis (n°8) – Entrelacs

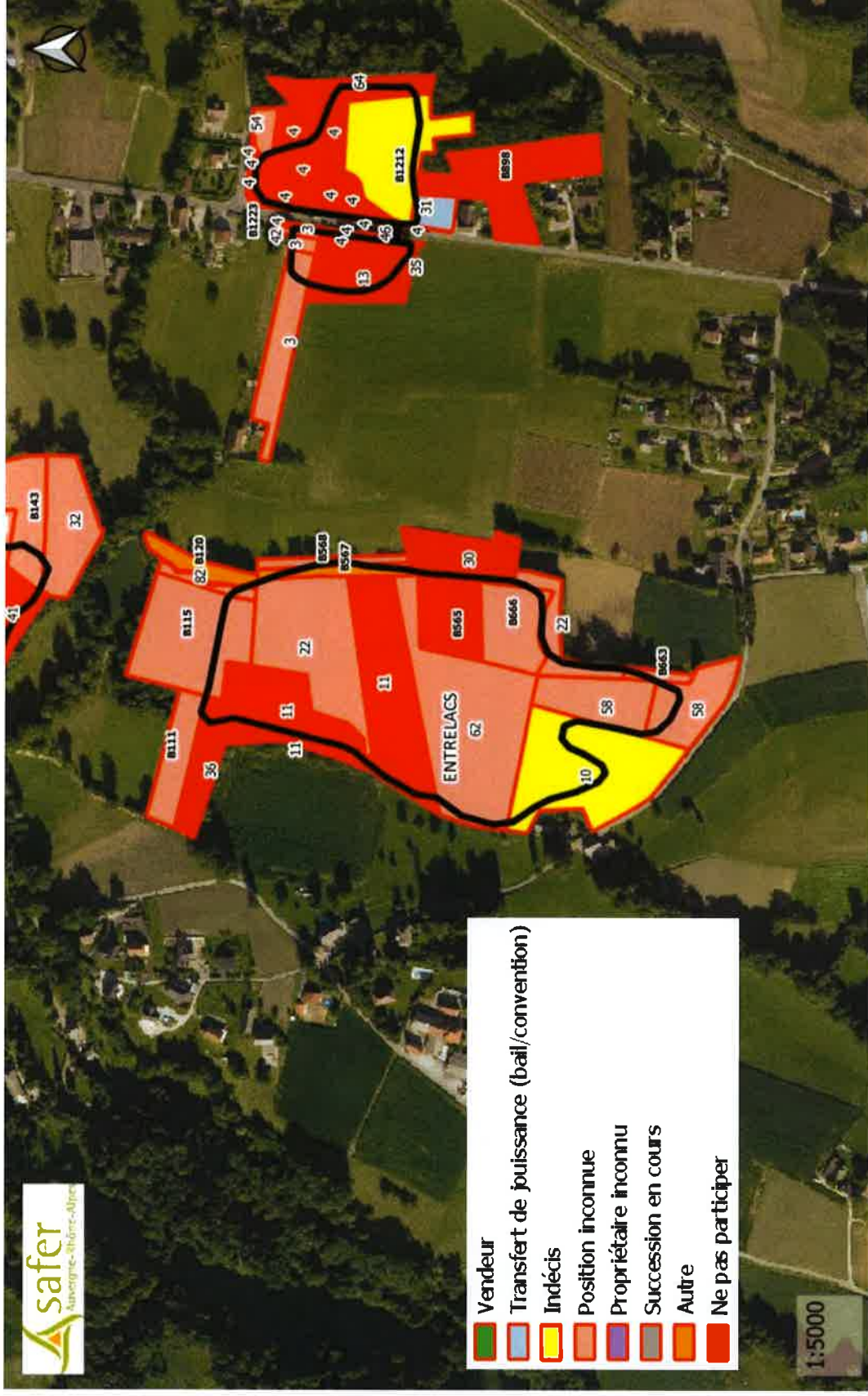
Cartes des propriétaires



Numéro	Propriétaire
3	LES COPROPRIETAIRES
4	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
10	ANDRE/ADRIEN PIERRE
11	ABRY/NICOLE JOSEPH
13	GINET/CHRISTIANE MIREILLE
17	BUTTINI/JEANNE CLEMENCE JOSEPHINE
22	CHATELAIN/ CLEMENT PETRUS RENE
29	CANET/HUGUETTE MARIE JOSEPHINE
30	DEBROUX/ JEAN LOUIS MARIE
31	NICOLA/MONIQUE JEANNE HENRIETTE
32	DERIPPE/LEONIE CELINE
33	DEBROUX/ANDREE MARIE ANTOINETTE
35	DUBOIN/ANNE
36	DEL POSO/ELVIRE JEANNETE ANTONIA AN
41	DEBROUX/ROBERT FRANCOIS JOSEPH
42	DUCHOT/ALAIN HENRI
45	GRANGER/BERNADETTE MARIE CLAUDE
46	GRANGER/ JEAN CLAUDE ROGER
54	MUGNIER/ JEAN JOSEPH
58	MOREL/ YVES JACQUES MICHEL
62	DUCRET/ MARIE- JEANNE JOSEPHINE
64	BONTRON/ SEBASTIEN LOUIS
82	VILLARD/ SUZANNE JEANNE MARIE

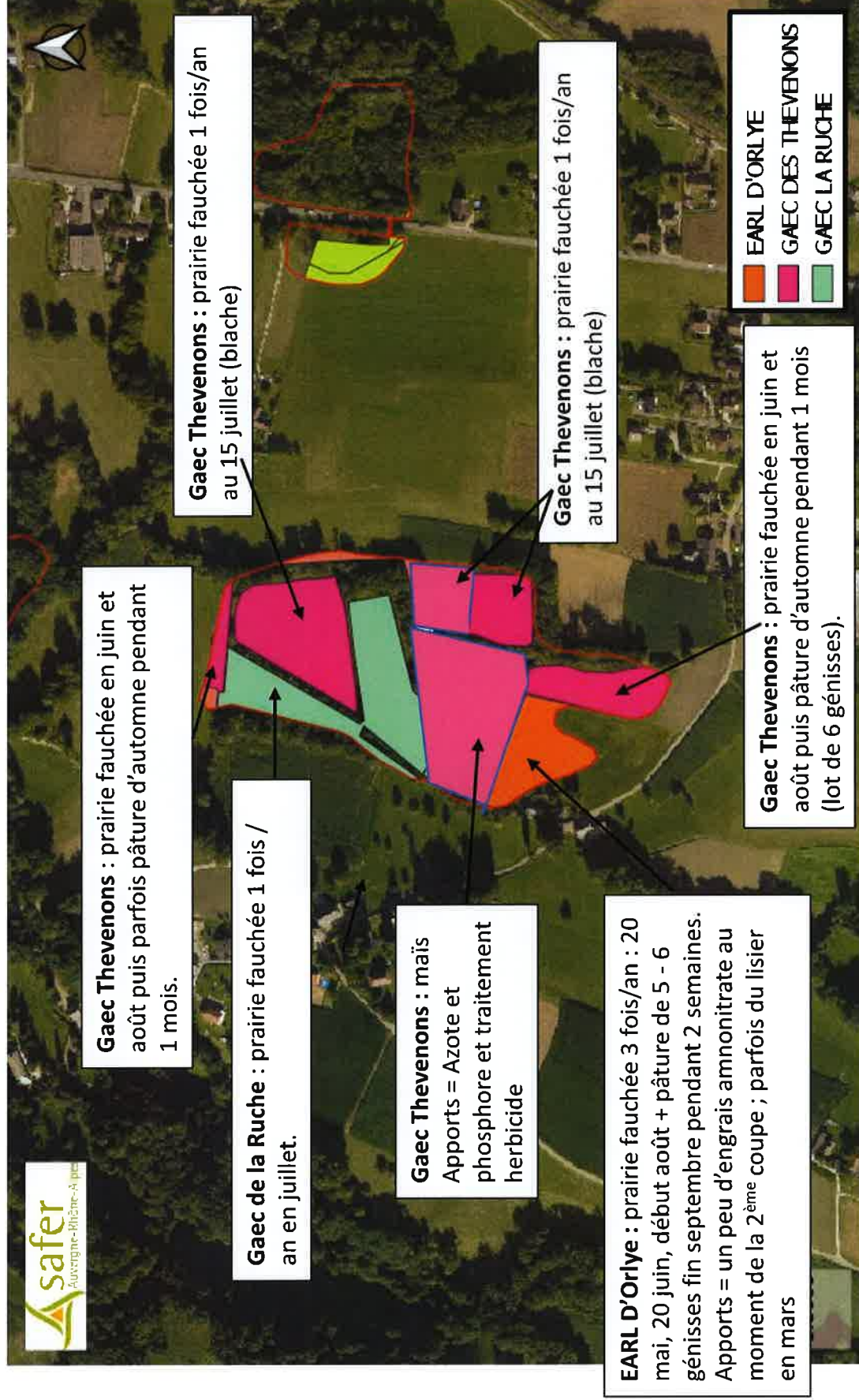
Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE, BD ORTHO - CISALB

Cartes des positions des propriétaires



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Carte des exploitants - Zone humide Sous Pégis (n°8) – Entrelacs



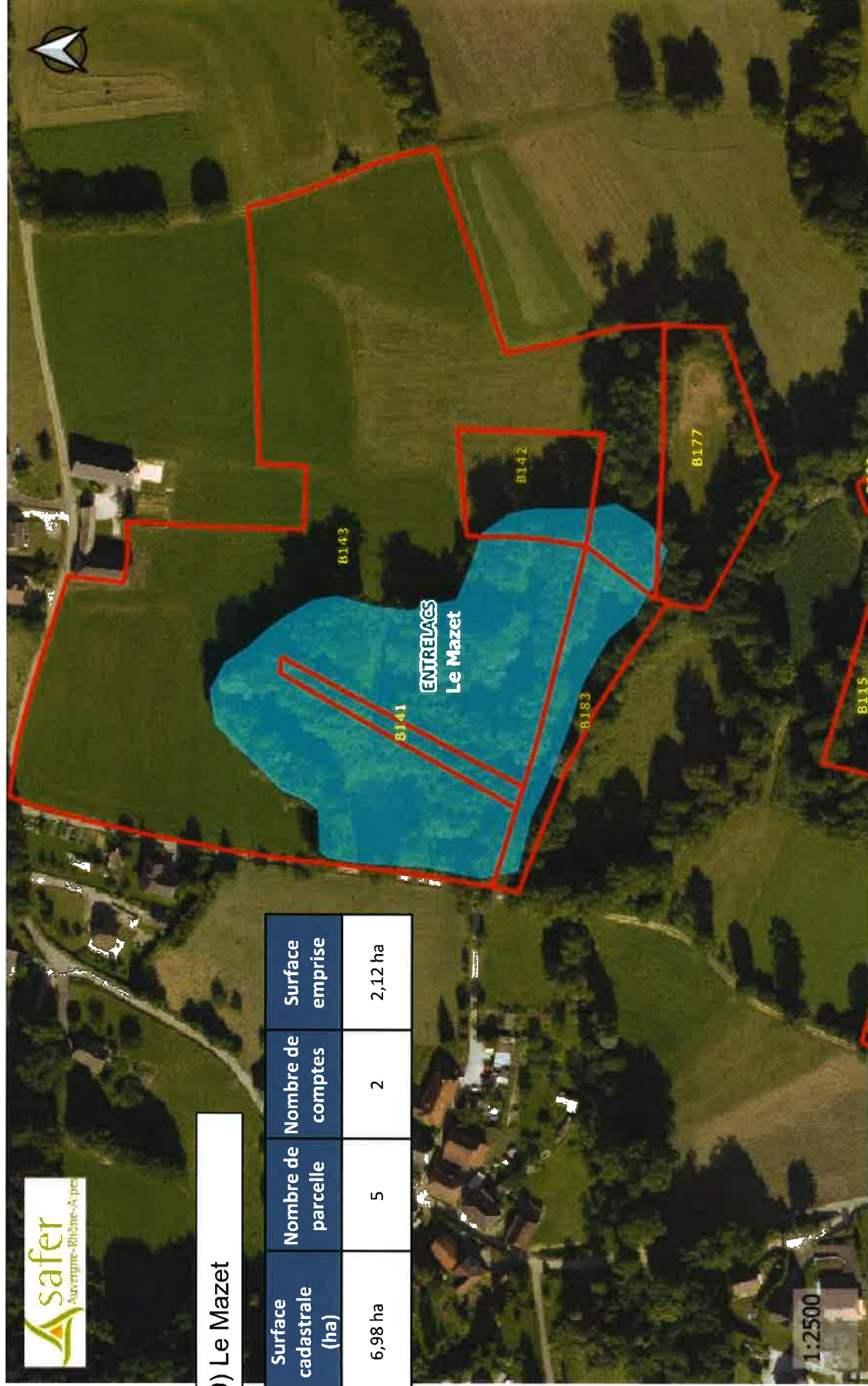
Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE, BD ORTHO - CISAIB

Carte des exploitants - Zone humide Sous Pégis (n°8) – Entrelacs

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siège	Associés / situation	Production	Surface totale d'exploitation (ha)	Surface emprise ZH	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaires
GAEC de la Ruche	1355, route de Saint Félix	74150 MARGNY ST MARCEL	2 associés	Bovin lait	99 ha	1,39 ha	1,4%	Plutôt sensible à l'importance et au rôle d'une zone humide. Toutes les parcelles sont louées (bail de 9 ans). Les parcelles sont utilisées pour de la fauche / foin, y donner au cheptel de renouvellement car de moins bonne qualité. Couper 1 fois / an en juillet. Est prêt à étudier plus finement les choses si le propriétaire y est favorable (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) même s'il précise que c'est difficile de faire plus dans le marais.
GAEC des Thevenons	519 rte des Grands Chênes	73410 ENTRELACS	QUAY Lionel QUAY Florent CATHELIN Christophe + 2 salariés	bovin lait bovin viande porc céréales	175 ha	3,72 ha	2,1%	Plutôt sensible à la question des zones humides. Seraient prêts à diviser par deux la fertilisation et les apports en produits phytosanitaires sur la parcelle de maïs B 123. Demande si des aides à la conversion culture / prairie sont prévues.
Earl d'Orlye	1700 route des grands chênes	73410 ENTRELACS	Olivier PERROUD	Bovin lait	55 ha	0,55 ha	0,98%	Plutôt sensible à la question des zones humides. Serait prêt à réduire un peu ses apports en fertilisants. Serait d'accord de convertir sa prairie en prairie humide fauchée tardivement (blache) en contrepartie d'une aide financière. Est locataire de la parcelle (B 1217)

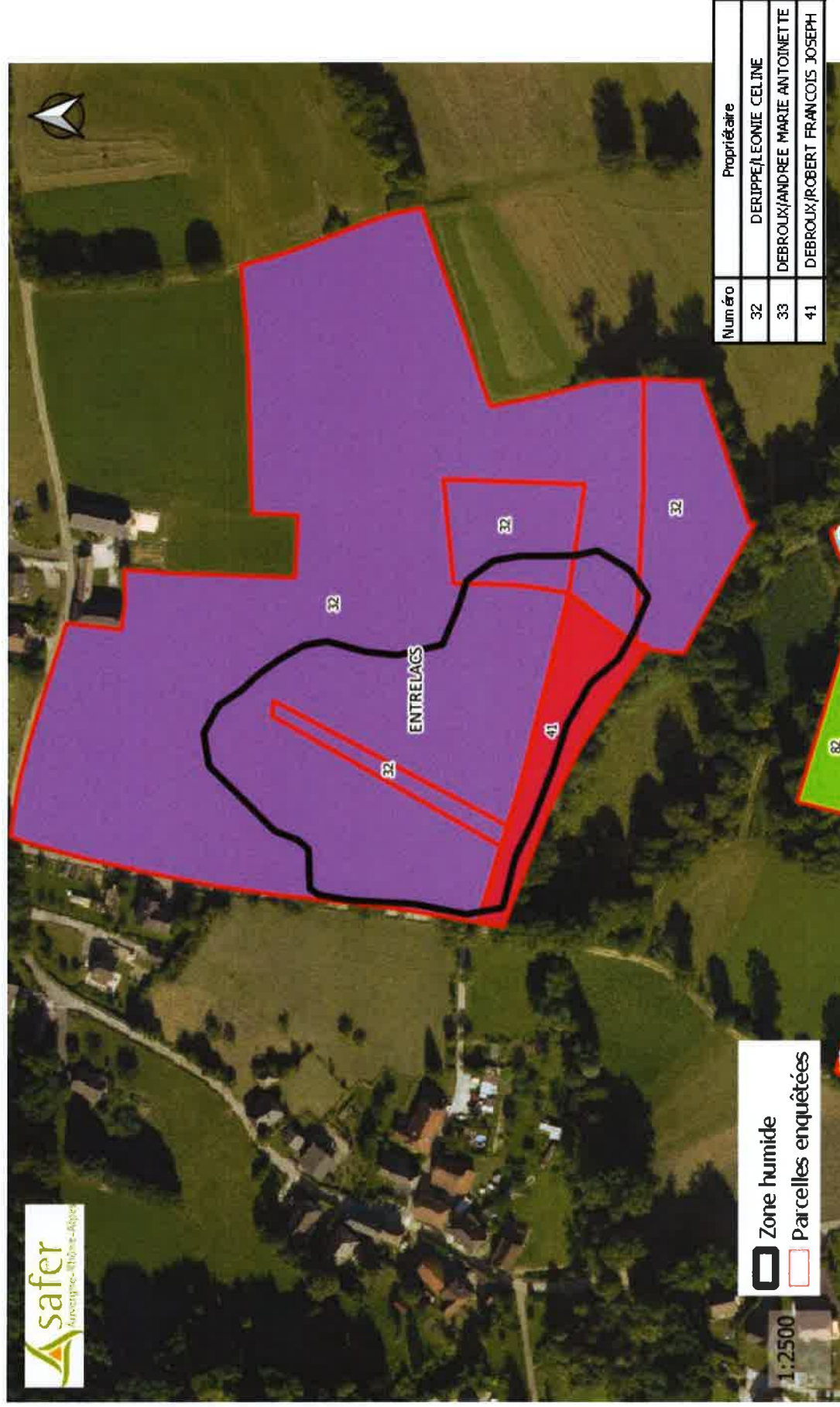
Zone humide Le Mazet (n°9) – Entrelacs

Ortho photoplan – Zone humide Le Mazet (n°9) – Entrelacs



Carte des propriétaires - Zone humide Le Mazet (n°9) – Entrelacs

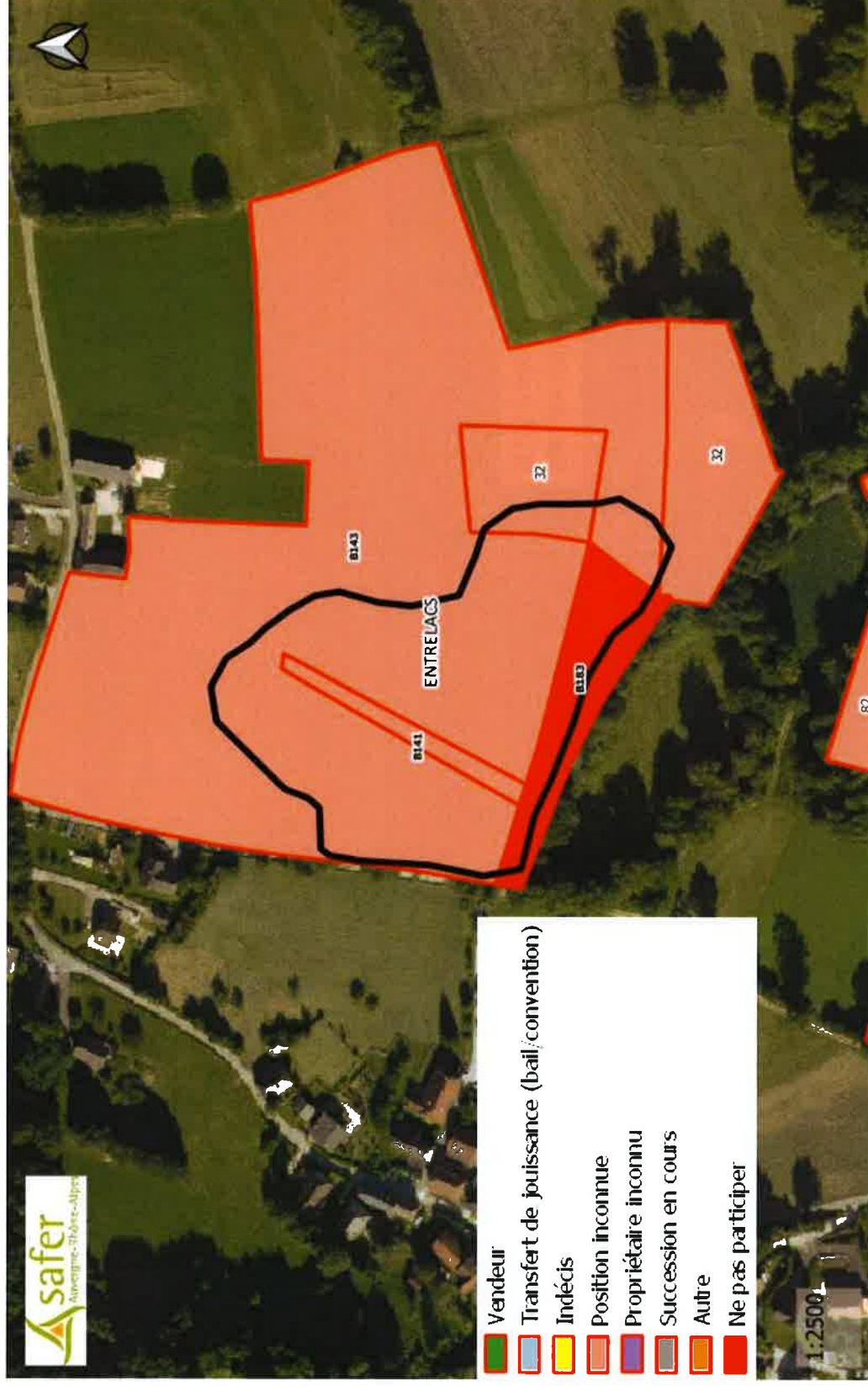
Cartes des propriétaires



Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE, BD ORTHO - CISAUB

Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Mars 2021

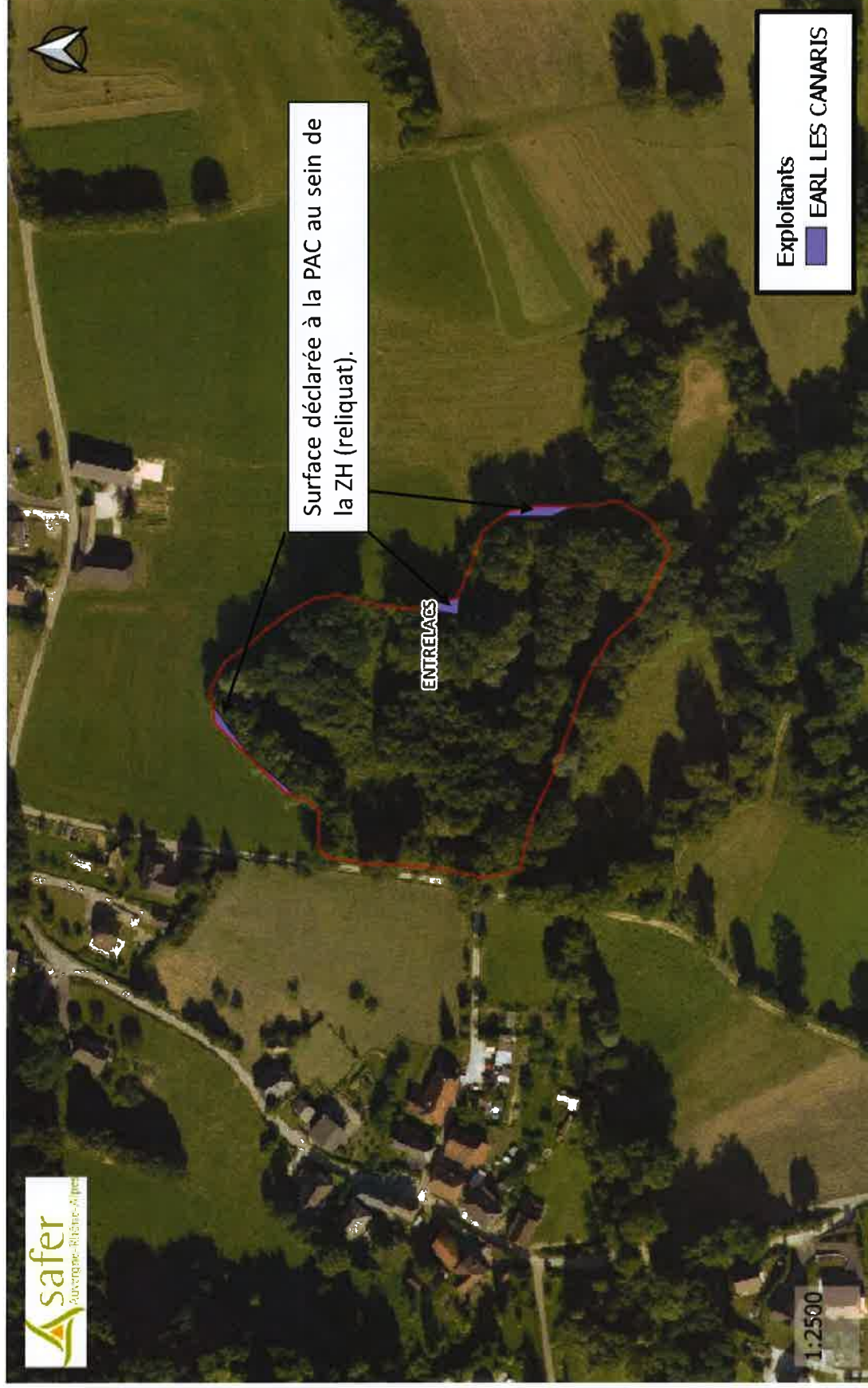
Cartes des positions des propriétaires



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Mars 2021

Carte des exploitants - Zone humide Le Mazet (n°9) – Entrelacs



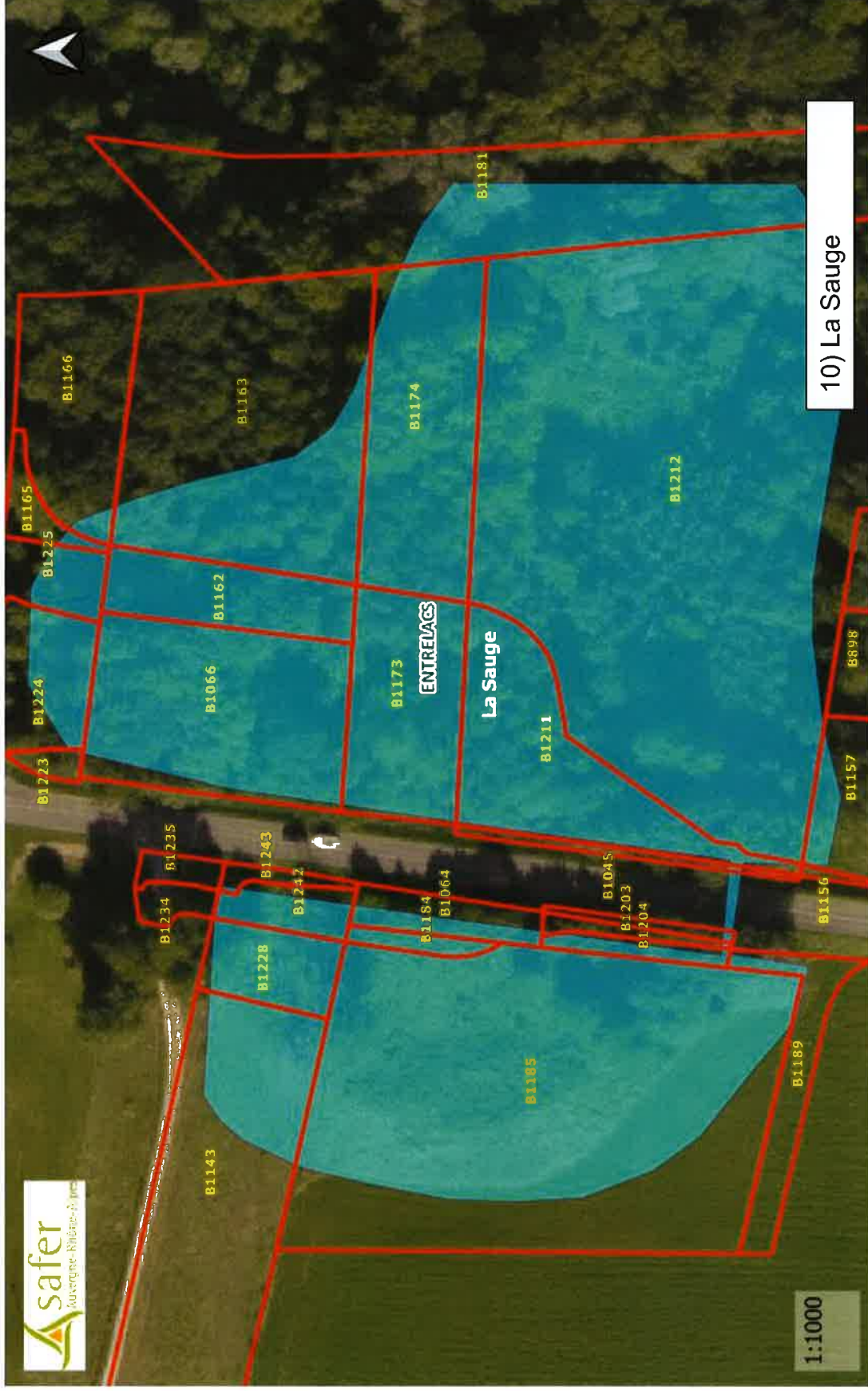
Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE. BD ORTHO - CISAIB

Carte des exploitants - Zone humide Le Mazet (n°9) – Entrelacs

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siège	Commune siège	Nom référent	Surface totale d'exploitation (ha)	Surface emprise ZH	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaire(s)
EARL Les Canaris	124 impasse les canaris.	74150	Massingy	-	42 ha	0,033 ha	<1%	Non-rencontrée. Surface minimale concernée à l'intérieur du périmètre de la zone humide.

Zone humide La Sauge (n°10) – Entrelacs

Ortho photoplan – Zone humide La Sauge (n°10) – Entrelacs



10) La Sauge

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
4,04 ha	30	11	1,84 ha

Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE. BD ORTHO - CISALB

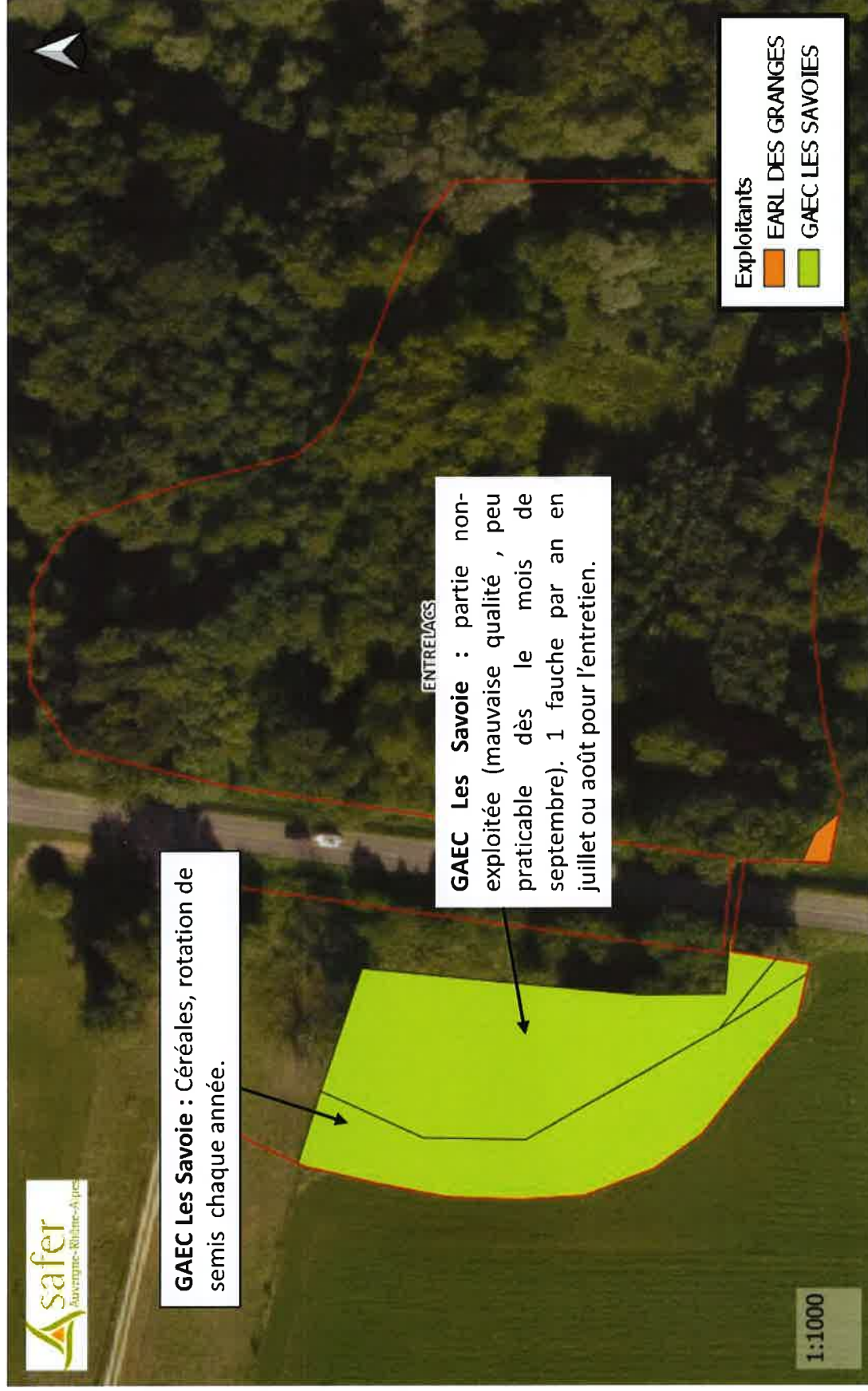
Carte des propriétaires - Zone humide La Sauge (n°10) – Entrelacs

Cartes des propriétaires



Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE, BD ORTHO - CISA LB

Carte des exploitants - Zone humide La Sauge (n°10) – Entrelacs



Retours des exploitants - Zone humide La Sauge (n°10) – Entrelacs

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siège	Commune siège	Nom référent	Surface totale d'exploitation (ha)	Surface emprise ZH	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaire(s)
Earl Des Granges	1025 route du plateau	73410	Entrelacs	Christophe CARRIER	93 ha	0,003 ha	0,003%	Surface minimale concernée à l'intérieur du périmètre de la zone humide. Non-rencontrée.
GAEC Les Savoie	Route de la Maladière	74150	Rumilly	Mickael Bruyère	101 ha	0,30 ha	0,3%	Le GAEC exploite les terrains de la famille GINET avec un bail verbal. La partie zone humide est très mauvaise. Ils y font 1 fauche par an (juillet ou août). Ils font des rotations de semis chaque année sur la partie sèche hors ZH. A partir de septembre, la partie en ZH est peu praticable. Ils sont 2 associés (lui et sa mère) et sont quasi exclusivement locataires. Plutôt ouvert à collaborer dans le cadre de ce projet si c'est du « donnant – donnant ».

Zones humides Etang de la Bottière (n°11) et la Bottière nord – Entrelacs

Ortho photoplan – Zones humides Etang de la Bottière (n°11) et la Bottière Nord (n°12) – Entrelacs



11) Etang de la Bottière

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
5,22 ha	11	4	2,76 ha

12) La Bottière Nord

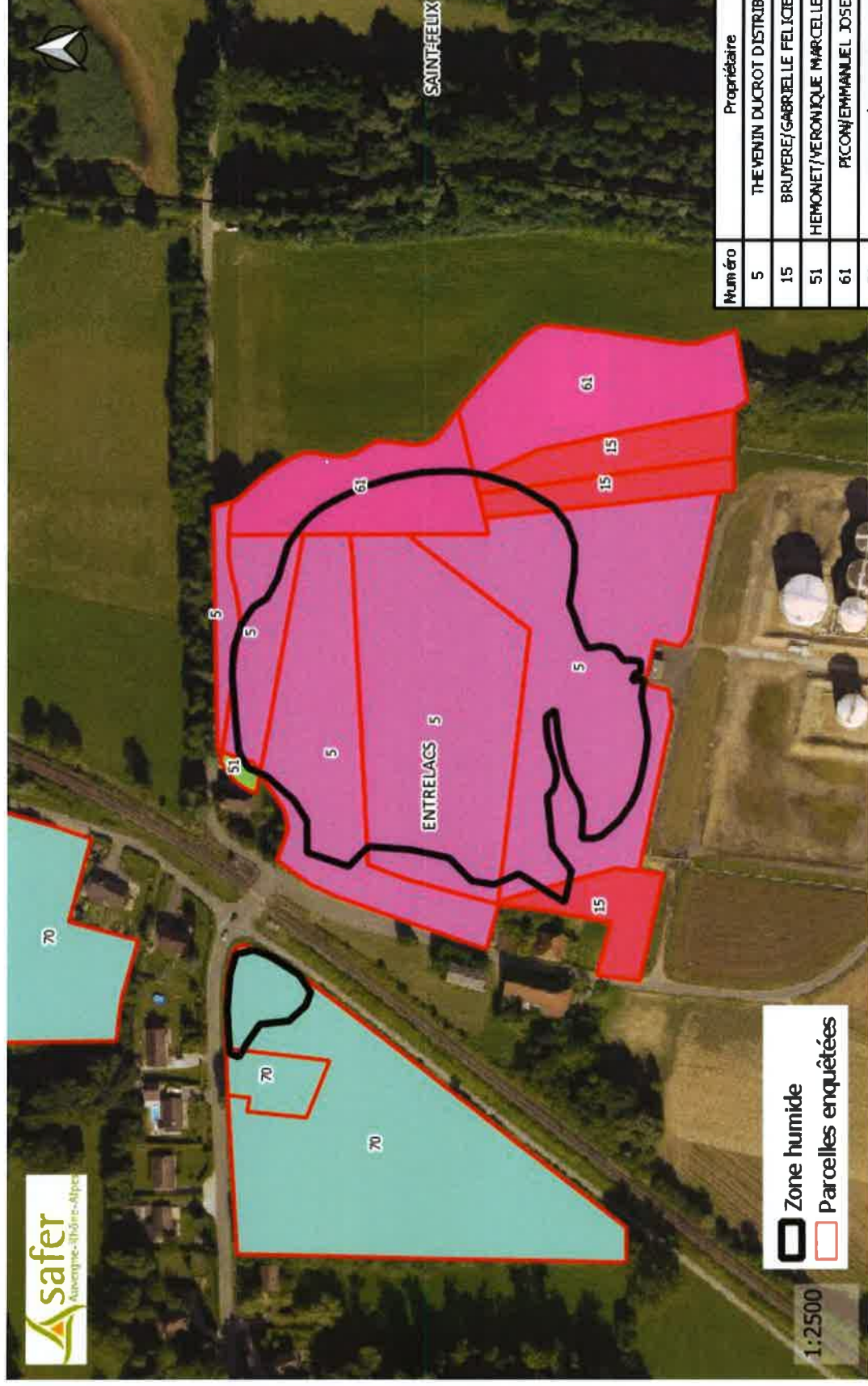
Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
1,60 ha	2	1	0,10 ha

Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE. BD ORTHO - CISALB

Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Mars 2021

Carte des propriétaires - Zones humides Etang de la Bottière (n°11) et la Bottière Nord (n°12) – Entrelacs

Cartes des propriétaires

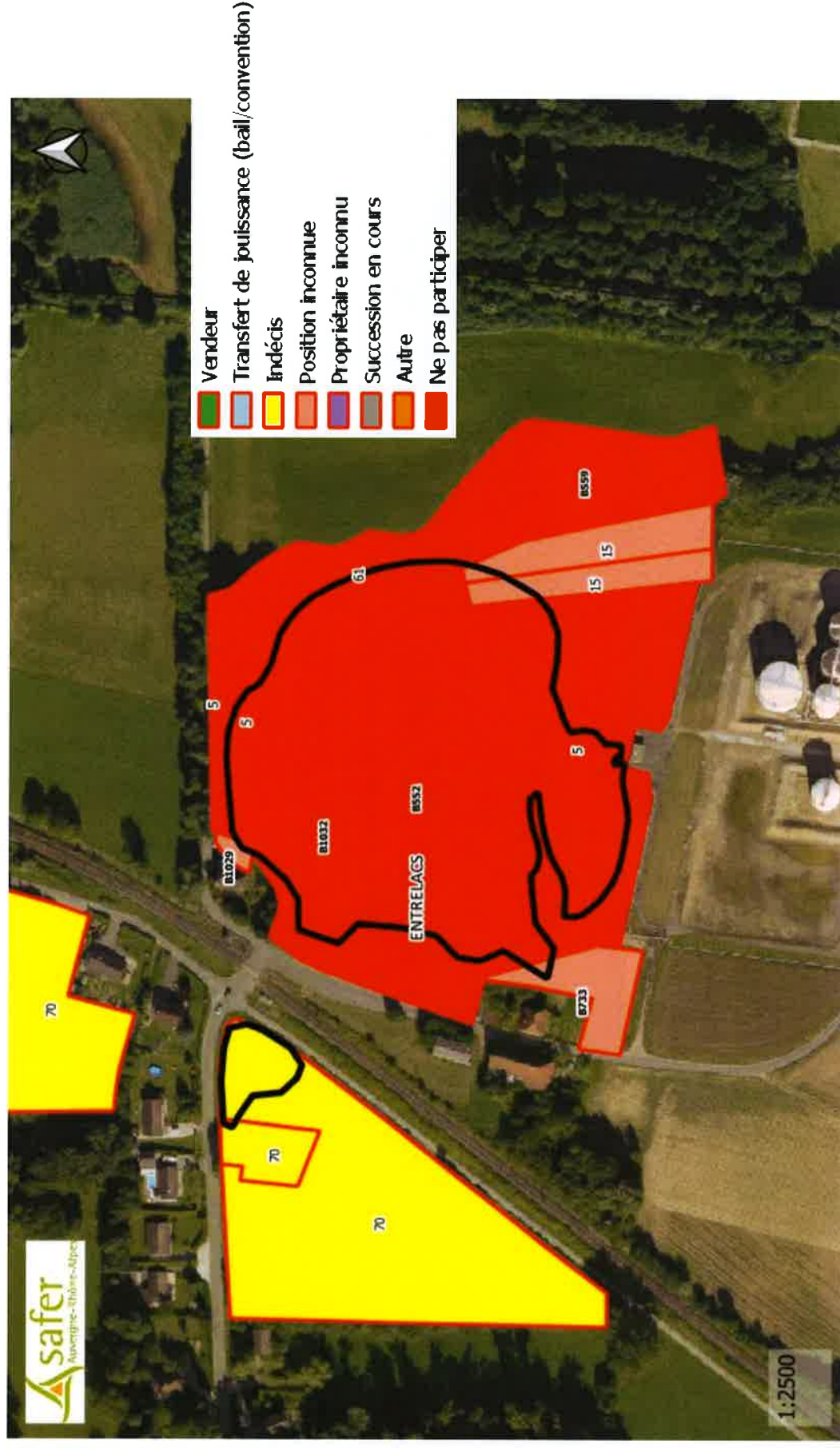


Mum éro	Propriétaire
5	THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION
15	BRUYERE/GABRIELLE FELICE MARIE
51	HEMONET/VERONIQUE MARCELLE EMILIE
61	PICON/EMMANUEL JOSEPH
70	PHILIPPE/ JEAN MARC XAVIER

Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE, BD ORTHO - CISALB

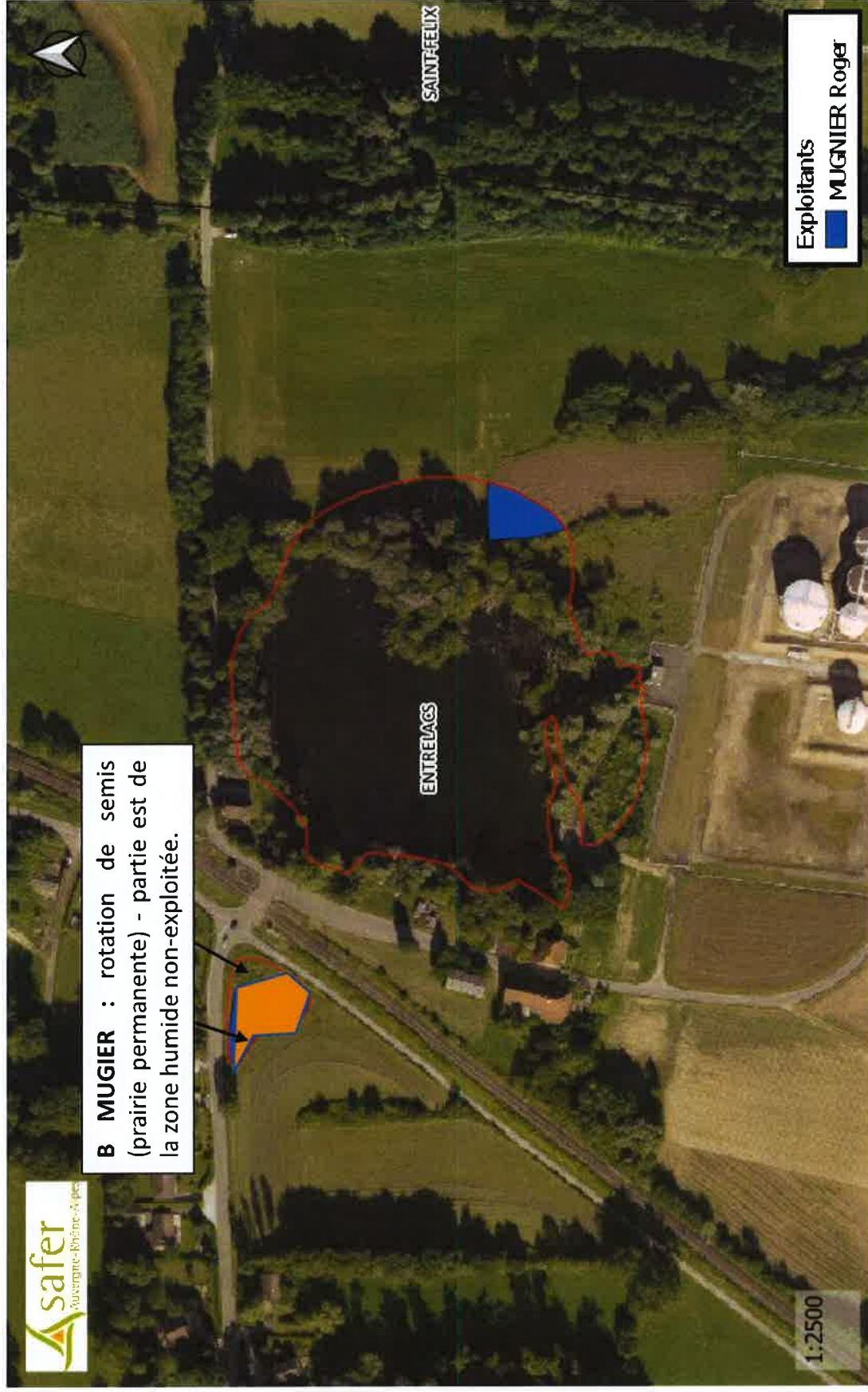
Carte des positions des propriétaires - Zones humides Etang de la Bottière (n°11) et la Bottière Nord (n°12) – Entrelacs

Cartes des positions des propriétaires



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Carte des exploitants - Zones humides Etang de la Bottière (n°11) et la Bottière Nord (n°12) – Entrelacs



Retours des exploitants - Zones humides Etang de la Bottière (n°11) et la Bottière Nord (n°12) – Entrelacs

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siège	Commune siège	Nom référent	Surface totale d'exploitation (ha)	Surface emprise ZH emprise ZH	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaire(s)
Roger MUGNIER	296 route de braille	73410	Entrelacs	Roger MUGNIER	46 ha	0,063 ha (Etang de la Bottière)	0,30%	Non-rencontré
GAEC de la Ferme du Parquet	266 montée du noiret	74540	Gruffy	Benoit MUGIER	66 ha (dont 0 en propriété)	0,09 ha	1,4%	Benoit MUGIER est gérant de cette exploitation familiale à 3 associés, de 66 ha (dont la totalité est louée) et 26 vaches. L'exploitation est en bio. Ils se montrent ouverts à la démarche. Sont dans une logique donnant donnant.

Zone humide Braille Village (n°13) – Entrelacs

Ortho photoplan – Zone humide Braille Village (n°13) – Entrelacs



13) Braille Village

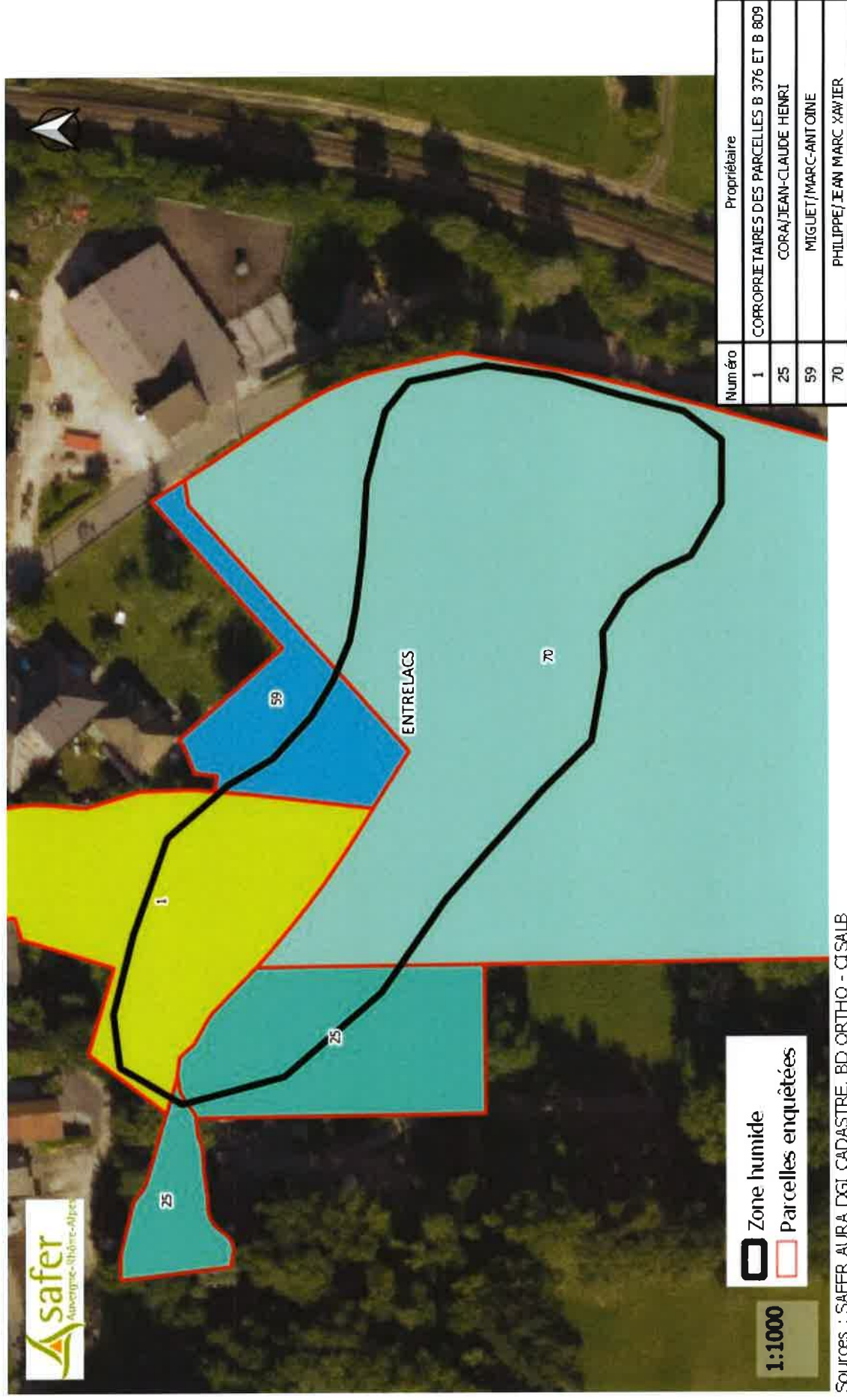
Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
2,08 ha	5	4	0,79 ha

Sources : SAFER AURA DGI CADASTRE, BD ORTHO - CISALB

Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Mars 2021

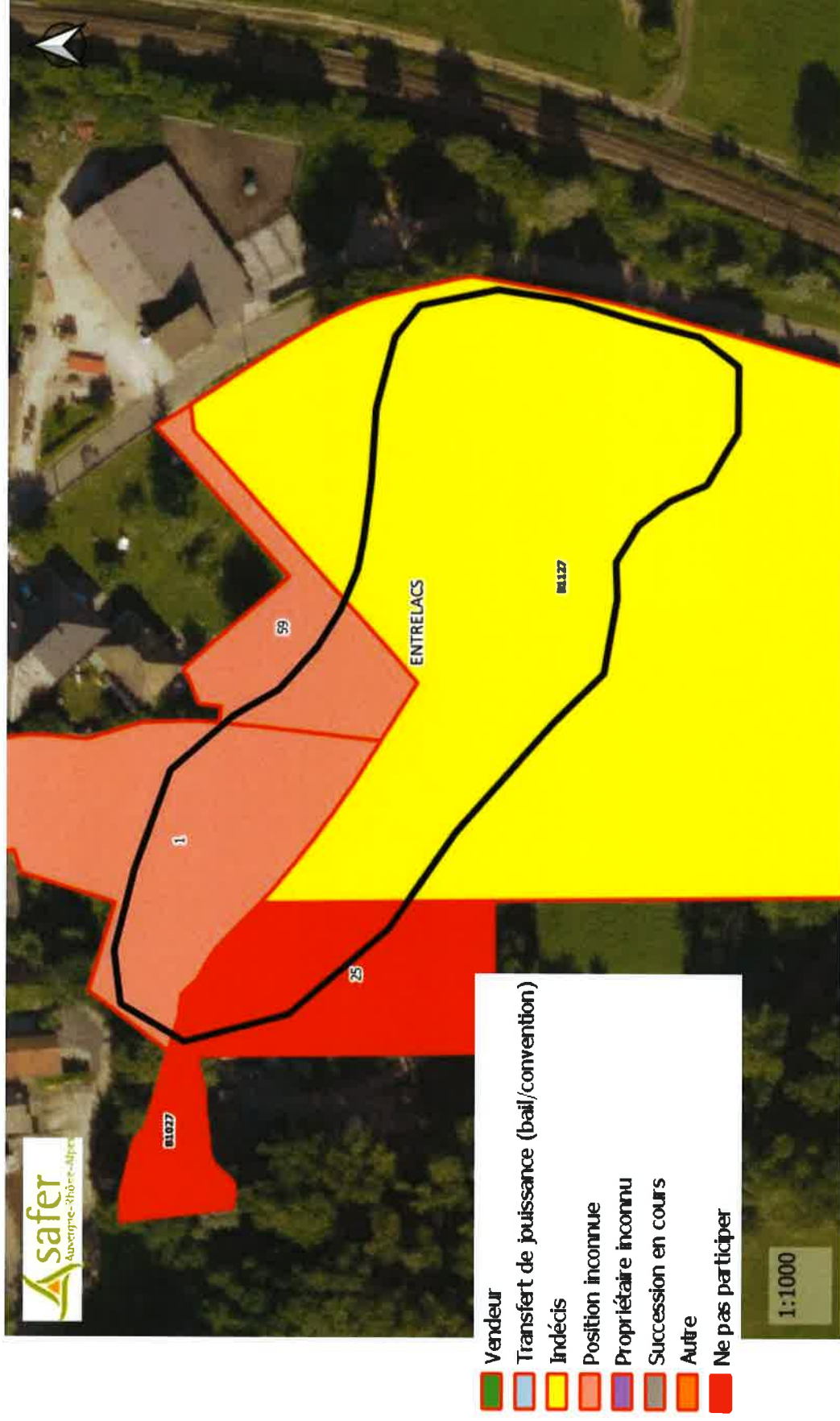
Carte des propriétaires - Zone humide Braille Village (n°13) – Entrelacs

Cartes des propriétaires



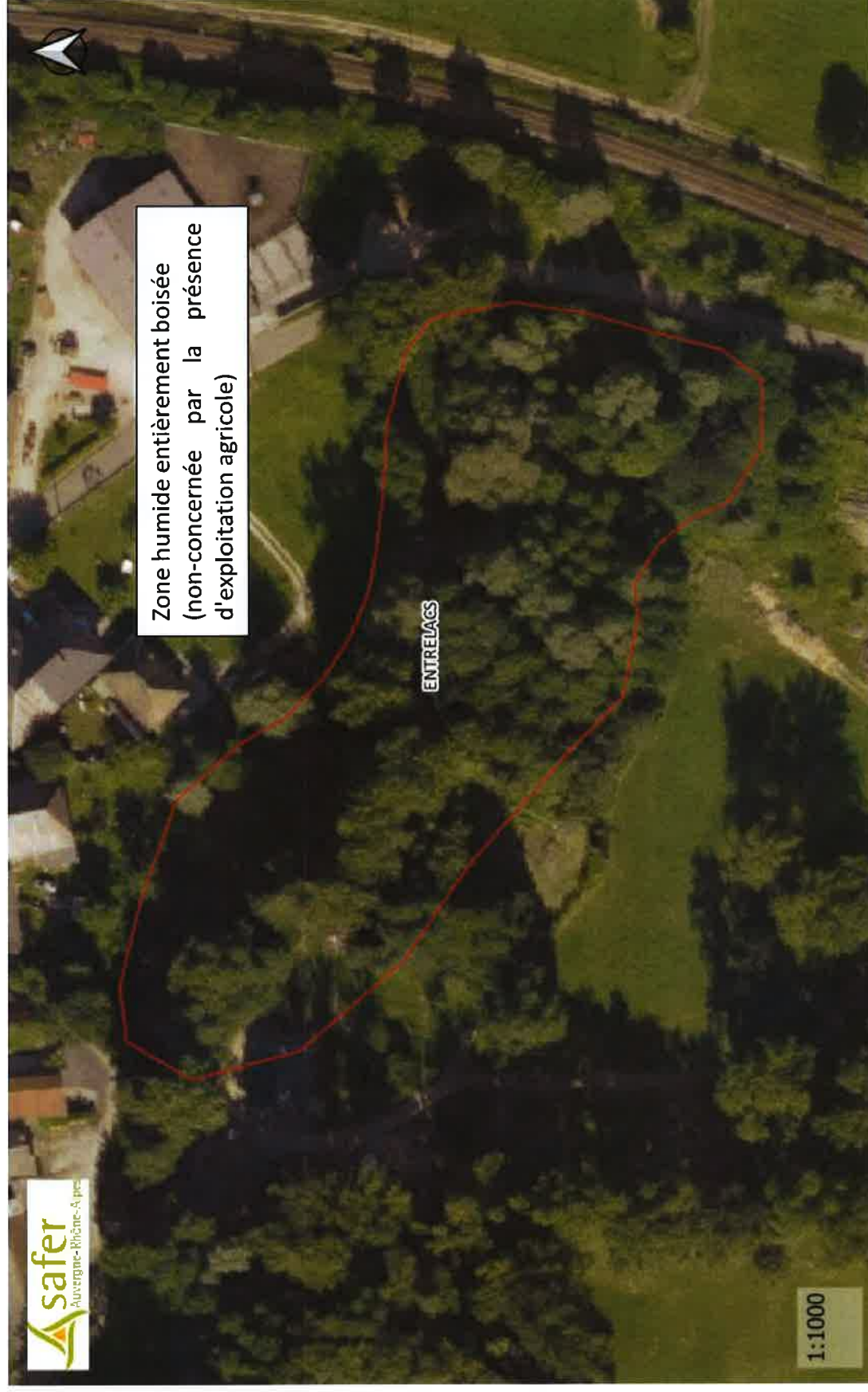
Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Mars 2021

Cartes des positions des propriétaires



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Carte des exploitants - Zone humide Braille Village (n°13) – Entrelacs



2. Synthèse des résultats Propriétaires et exploitants

		Retours des propriétaires	
Commune	Nom de la zone humide		
La Biolle	1 - La Plaine du Cran	<p>Site difficilement maîtrisable. Cela s'explique par la présence d'agriculteurs sur la presque totalité de la zone humide, qui sont propriétaires-exploitants ou locataires, dont 2 maraichers ayant leur siège quasi-attachant à la zone humide. Les propriétaires souhaitent laisser leurs agriculteurs exploiter comme ils le font actuellement. Certains propriétaires ont mentionné qu'ils préféreraient leur céder préférentiellement leurs parcelles en cas de vente. Néanmoins, possible maîtrise foncière sur le secteur sud (plusieurs héritiers vendeurs)</p>	
Grézy-sur-Aix/Entrelacs	2 - Droise	<p>Site présentant un potentiel pour la suite de la démarche. Certains propriétaires entretiennent directement leurs parcelles (élagage, débroussaillage, nettoyage du ruisseau) ou indirectement par le biais de M. CHOULET Joseph (exploitant). Pour les propriétaires « indécis », ils souhaitent des RDV pour aller plus loin dans les discussions. M. CHOULET Joseph n'est pas très favorable à un changement de pratique. Également propriétaire, il s'est dit « indécis » pour l'instant. A noter qu'il envisage de prendre sa retraite à court terme.</p>	
La Biolle	3 - Savigny	<p>Site présentant un potentiel pour la suite de la démarche. De nombreux îlots de culture sont exploités tout autour de la ZH de Savigny (prairies permanentes et temporaires). Cette présence forte de l'agriculture a induit un refus de certains propriétaires pour participer à la suite de la démarche qui souhaitait conserver leurs exploitants en place, puis transmettre aux générations suivantes. Les parties Nord et centrale de la ZH concentrent les positions « indécis ».</p>	
La Biolle	4 - Lachat	<p>Site intéressant pour la phase opérationnelle. Site à proximité immédiate d'habitations mais aussi d'îlots agricoles exploités. Néanmoins, plusieurs propriétaires se disent prêts à céder leurs parcelles.</p>	
La Biolle	5 - Villette	<p>Site très difficilement maîtrisable. Une majorité de propriétaires n'a pas répondu à l'enquête foncière. La ZH est située à proximité immédiate d'habitations. Les quelques retours obtenus sur ce site nous font remonter des besoins de conseil en gestion par craintes de débordements en cas de fortes pluies. D'autres propriétaires ont des usages multiples (bois de chauffage, herbe pour les animaux...). Les exploitants ne sont pas favorables à la démarche.</p>	
Entrelacs	6 - Sous la Tour	<p>Site intéressant pour la phase opérationnelle. Au cœur de la ZH se dégage des opportunités de conventionnement et une cession. Pour l'essentiel, les motivations de rétention foncière sont liées à un attachement au patrimoine familial, à l'attente de constructibilité des terrains et à l'exploitation agricole des terrains.</p>	
Entrelacs	7 - Le Marais	<p>Site présentant un potentiel pour la suite de la démarche. La commune souhaite garder la maîtrise foncière et privilégie un conventionnement sur ses terrains. Cela constitue la plus grande opportunité, les propriétaires formant un îlot foncier à l'intérieur de la ZH. 1 parcelle en vente mais exploitée par bail à l'Earl du Moulin. Pour certains propriétaires les pratiques agricoles actuelles sont vertueuses (foin, pâturage) et ne nécessitent aucune modification. Les exploitants sont peu voire pas favorables à la démarche.</p>	

Retours des propriétaires	
Commune	Nom de la zone humide
Entrelacs	8 - Sous Pégis
Entrelacs	9 - Le Mazet
Entrelacs	10 - La Sauge
Entrelacs	11 - Etang de la Bottière
Entrelacs	12 - La Bottière Nord
Entrelacs	13 - Braille Village

Site difficilement maîtrisable. Les retours de questionnaires font ressortir un attachement des propriétaires à poursuivre avec les exploitants en place, pour qui leurs terrains leurs sont utiles. Reste des tènements fonciers où nous avons pas eu de retours de propriétaire, mais qui pourraient être stratégiques de maîtriser.

Site où la situation foncière reste inconnue. Seul 1 compte a répondu et ne souhaite pas participer au projet, souhaitant continuer à faire du bois de chauffage. L'autre compte de propriété n'a pas retourné son questionnaire alors que ce dernier est propriétaire de tout le reste du parcellaire. A noter la présence d'îlots de culture exploités par l'Earl des Canaris tout autour de la ZH (prairies de fauche).

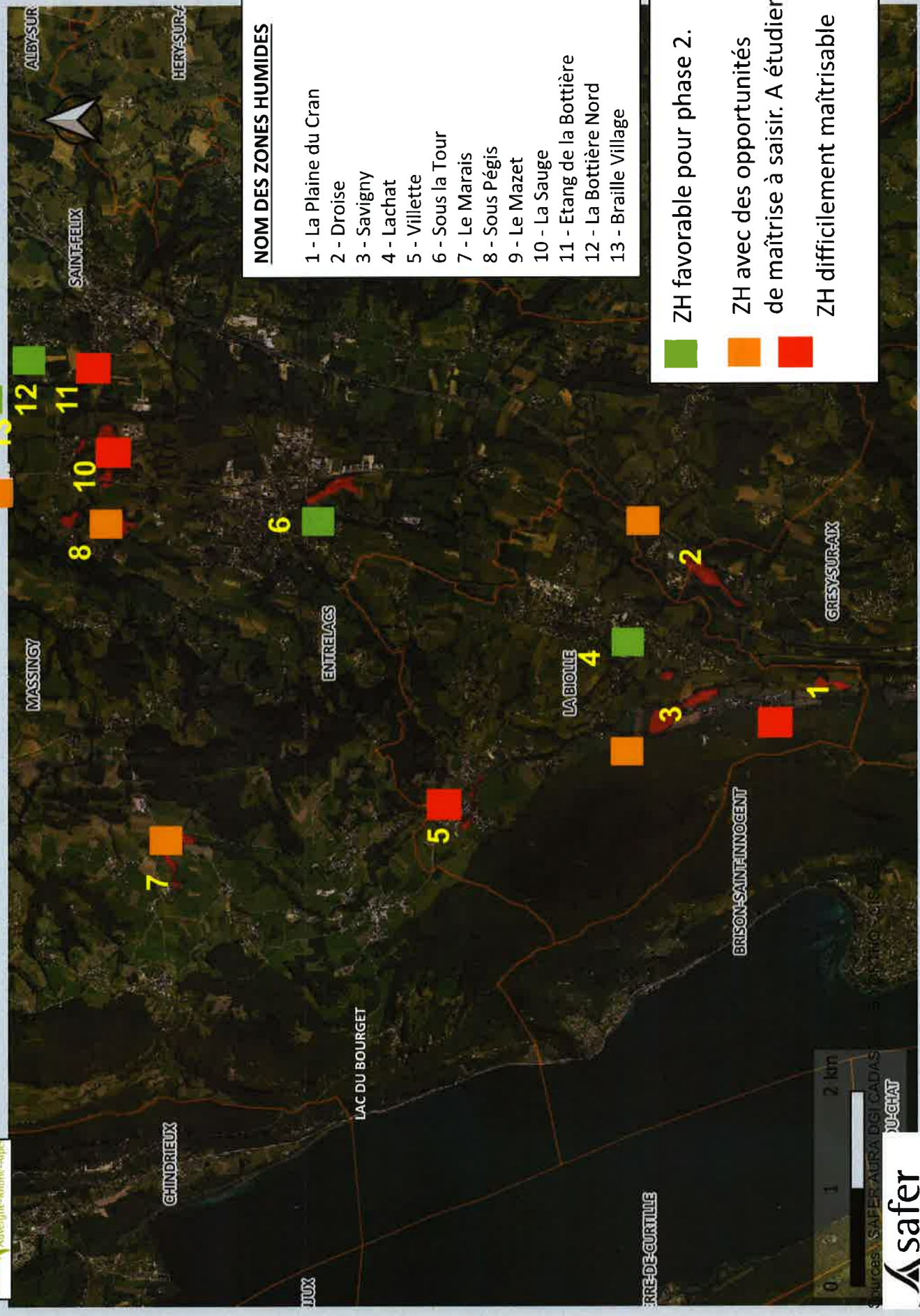
Site très très difficilement maîtrisable. Le département de la Savoie a des projets « non-écartés » sur ce site. 1 propriétaire est indécise et souhaiterait pouvoir collaborer avec le CISALB sur sa parcelle à condition de pouvoir y planter des peupliers. 1 propriétaire serait prêt à confier la gestion (parcelle en bordure sud de la ZH et concernée en partie).

Site non-maîtrisable. La réserve incendie est gérée par une société privée. L'entretien est fait régulièrement. Ils ont dû clôturer car il y avait trop de nuisances. Ils ont mandaté un garde de surveillance. Ils n'ont pas souhaité prendre de risque (en terme d'assurance). Ils ont un lien direct avec la DREAL qui contrôle. Ils sont ouverts à la démarche mais souhaite garder la gestion. 1 propriétaire souhaite vendre sa parcelle au gérant du dépôt pétrolier (B556 à l'est du périmètre).

Site intéressant pour la phase opérationnelle. Tous les membres de l'indivision Philippe n'ont pas répondu à l'enquête mais ils sont 4 sur 6 à souhaiter confier la gestion de la ZH au CISALB. Le reste de la parcelle est exploitée.

Site intéressant pour la phase opérationnelle. Certains propriétaires font remonter qu'il n'y a jamais d'inondation. La notion de zone humide leur est abstraite. Le marais principal se situe selon eux à l'aval. Les parcelles concernées sont, de plus, à usage de loisirs (jardin, espace de stockage, espace vert pour les enfants...). Potentiellement maîtrisable en partie par la maîtrise d'usage (prêt à usage).

Récapitulatif « Enquête propriétaires et exploitants » – 13 zones humides



NOM DES ZONES HUMIDES

1	- La Plaine du Cran
2	- Droise
3	- Savigny
4	- Lachat
5	- Villette
6	- Sous la Tour
7	- Le Marais
8	- Sous Pégis
9	- Le Mazet
10	- La Sauge
11	- Etang de la Bottière
12	- La Bottière Nord
13	- Braille Village

ZH favorable pour phase 2.

ZH avec des opportunités de maîtrise à saisir. A étudier.

ZH difficilement maîtrisable



Tableau récapitulatif des positions (au compte)

Type de position	Nombre de comptes	%	Surface cadastrale (ha)	%	Surface d'emprise au sein des ZH (ha)	%
Vendeur	6	3%	1,70	2%	1,23	3%
Transfert de jouissance (bail/convention)	13	7%	11,56	10%	4,53	9%
Indécis	26	15%	25,12	22%	12,43	25%
Succession en cours	2	1%	0,29	0%	0,27	1%
Propriétaire inconnu	4	2%	0,58	1%	0,27	1%
Position inconnue	73	41%	42,52	38%	15,16	32%
Autre	9	5%	2,31	2%	1,17	2%
Ne pas participer	44	25%	27,73	25%	12,97	27%
TOTAL	177	100%	111,82	100%	48,02	100%

12% de surface
d'emprise au sein
des ZH, soit
5,76 ha.

Démarche et synthèse des résultats - exploitants

➤ Objectif des rencontres avec les exploitants :

Les informer de la démarche, (mieux) connaître la situation locale, connaître leurs pratiques agricoles sur les sites concernés, faire connaître les pratiques recommandées dans les notices de gestion.

Exploitants rencontrés	Exploitants non-rencontrés
GAEC Le Meyrieux Emeline Savigny Chantal DESTREMONT Guillaume FANTIN Joseph CHOLET GAEC Nant des Frasses SCEA Champs des Bois EARL Petit Marais EARL de la Villette EARL Orlye GAEC Duchêne GAEC Houx Fleuri Laurent GALLET Claude GERMAIN GAEC Thévenons GAEC de la Ruche GAEC Les Savoie GAEC de la Ferme du Parquet Roger SANNET	EARL Canaris GAEC de la Châtaigneraie GAEC Sous-bois Franck NONGLATON

83 % des exploitants rencontrés, soit 19 exploitants.

Des exploitants majoritairement sensibles aux enjeux environnementaux. Plutôt ouverts à la démarche, mais reconnaissant avoir, pour la plupart, une difficulté à modifier leurs pratiques sur de petites surface faisant partie de tènements plus vastes, et sans contreparties (financières notamment). Certains exploitants réfractaires néanmoins.

Synthèse des résultats - exploitants

Commune	Nom de la zone humide	Nbre exploitant identifié	Nbre exploitant favorable à un changement de pratique	Nbre exploitants favorable sous condition
La Biolle	1 - La Plaine du Cran	5	1	1
Grézy-sur-Aix/Entrelacs	2 - Droise	1	0	0
La Biolle	3 - Savigny	3	1	1
La Biolle	4 - Lachat	3	<i>Exploitants non-enquêtés</i>	-
La Biolle	5 - Villette	3	0	0
Entrelacs	6 - Sous la Tour	4	<i>Exploitants non-enquêtés</i>	-
Entrelacs	7 - Le Marais	4	0	0

Synthèse des résultats - exploitants

Commune	Nom de la zone humide	Nbre exploitant identifié	Nbre exploitant favorable à un changement de pratique	Nbre exploitant favorable sous condition financière
Entrelacs	8 - Sous Pégis	3	2	2
Entrelacs	9 - Le Mazet	1	<i>Exploitant non-enquêté</i>	-
Entrelacs	10 - La Sauge	2	1	1
Entrelacs	11 - Etang de la Bottière	1	<i>Exploitant non-enquêté</i>	-
Entrelacs	12 - La Bottière Nord	1	1	1
Entrelacs	13 - Braille Village	0	0	0

3. Perspectives

Propositions d'actions :

Court terme (j +1 mois)

Identifier la **stratégie foncière à adopter** :
soit un recueil d'accord sur des zones humides ciblées,
soit un recueil sur toutes les opportunités foncières identifiées (vente/convention)
permettant au CISALB et à Grand Lac d'accentuer une présence sur un maximum de ZH.

Moyen terme (<6 mois)

Détermination des **prix d'acquisition**.
Lancer la mission de **négociation foncière** et du **recueil d'accord**.

Long terme (j + 1 an)

Veille foncière sur les zones humides identifiées dans le PAZH.

Etudier l'**opportunité de la mise en place d'ENS locaux** (*plus particulièrement sur les sites sans enjeux agricoles*) afin de permettre la mise en place d'un droit de préemption dédié, mais aussi de renforcer la politique « environnementale » de ces sites.

Plan d'Action en Faveur des Zones Humides (PAFZH)

Communes de Brison-Saint-Innocent, La Chapelle-du-Mont-du-Chat, Drumettaz-Clarafond, Méry, Montcel, Mouxy, Pugny-Chatenod, Saint-Offenge, Trévignin, Viviers-du-Lac, Le Bourget-du-Lac

Présentation (17/09/2019)



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ANTENNE SAVOIE
Service Départemental de la Savoie
40 rue du Terraillet
73190 Saint-Baldolph
Tél. 04.79.28.74.27
Email : j.vassallo@safer-aura.fr

DÉPARTEMENT RECHERCHE ETUDES ET DÉVELOPPEMENT

Agrapole – 23 rue Jean Baldassini –
69364 Lyon Cedex 07
Tél. 06.86.86.28.63
E.mail : a.baranne@safer-aura.fr



LE COMITÉ INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DU LAC DU BOURGET
42 rue du Pré Demaison 73000 CHAMBERY



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND LAC
1500 boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS

ETUDE DE FAISABILITE FONCIERE

sur 21 zones humides du territoire de Grand Lac

Plan :

- 1. Contexte et objectifs**
- 2. Caractéristiques foncières des sites**
- 3. Démarche et synthèse des résultats**
- 4. Perspectives**

1. Contexte et objectifs

1. Contexte et objectifs

Le contexte

=> SAFER, opérateur foncier de l'espace rural, a été missionnée pour mener une étude de faisabilité foncière auprès des propriétaires et exploitants agricoles sur 21 zones humides du territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Lac

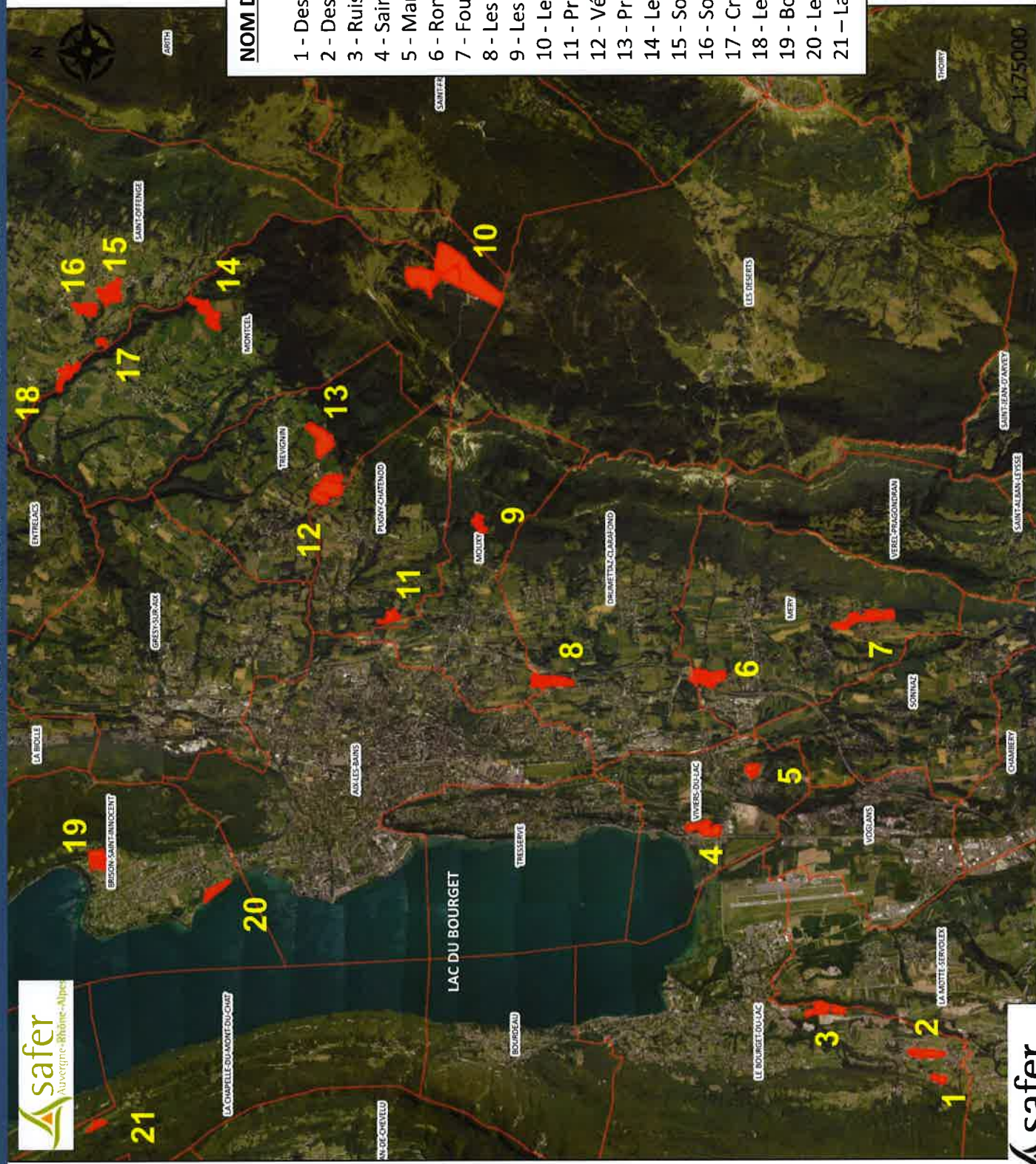
Objectifs :

- ✓ Informer les propriétaires et exploitants agricoles
- ✓ Identifier les usages, en particulier agricoles
- ✓ Connaître l'intention des propriétaires quant à une mise à disposition ou une cession de leurs parcelles
- ✓ Ajuster la stratégie de maîtrise foncière afin de mettre en œuvre, de façon la plus pertinente possible, le projet.

Le périmètre d'intervention

Commune(s)	N° site	Nom de la zone humide	Surface cadastrale (ha)	Surface d'emprise (ha)
Le Bourget-du-Lac	1	Dessous du Bocage	1,70 ha	0,28 ha
Le Bourget-du-Lac	2	Dessous des Cotes	4,38 ha	1,29 ha
Le Bourget-du-Lac	3	Ruisseau des Combes	5,50 ha	3,88 ha
Viviers-du-Lac	4	Saint-Anne	6,35 ha	2,70 ha
Viviers-du-Lac	5	Mare de la Maladière	2,72 ha	0,15 ha
Mery/Drumettaz Clarafond	6	Roman	8,15 ha	3,05 ha
Mery	7	Fournet-le-Lamphion	9,63 ha	3,37 ha
Drumettaz Clarafond/Mouxy	8	Les Longes	7,93 ha	5,18 ha
Mouxy	9	Les Mentens	2,68 ha	0,92 ha
Saint-Offenge/Montcel	10	Le Revard Crolles	49,81 ha	1,24 ha
Pugny-Chatenod	11	Pré Rosset	2,92 ha	0,84 ha
Trévignin	12	Véniper	12,35 ha	2,10 ha
Trévignin	13	Pré Bossu	9,64 ha	1,14 ha
Montcel	14	Les Coutens	7,60 ha	1,92 ha
Saint-Offenge	15	Sous les Gonnards	7,32 ha	2,73 ha
Saint-Offenge	16	Sous-chef lieu	4,34 ha	1,86 ha
Saint-Offenge	17	Crouzet	1,08 ha	0,62 ha
Saint-Offenge	18	Les Farniers	4,69 ha	0,97 ha
Brisson-Saint-Innocent	19	Bois humide des Bauches	6,15 ha	3,39 ha
Brisson-Saint-Innocent	20	Le Clotre	3,31 ha	1,47 ha
La Chapelle-du-Mont-du-Chat	21	La Saugue	1,59 ha	0,37 ha

Plan de situation – 21 zones humides



NOM DES ZONES HUMIDES	
1	- Dessous du Bocage
2	- Dessous des Cotes
3	- Ruisseau des Combes
4	- Saint-Anne
5	- Mare de la Maladière
6	- Roman
7	- Fournet-le-Lamphion
8	- Les longues
9	- Les Mentens
10	- Le Revard Crolles
11	- Pré Rosset
12	- Véniper
13	- Pré Bossu
14	- Les Coutens
15	- Sous les Gonnards
16	- Sous-chef lieu
17	- Crouzet
18	- Les Farniers
19	- Bois humide des Bauches
20	- Le Clotre
21	- La Sauge

Sources : SAFER AURA
 DGI CADASTRE
 BD ORTHO - CISALB

2. Caractéristiques foncières des sites

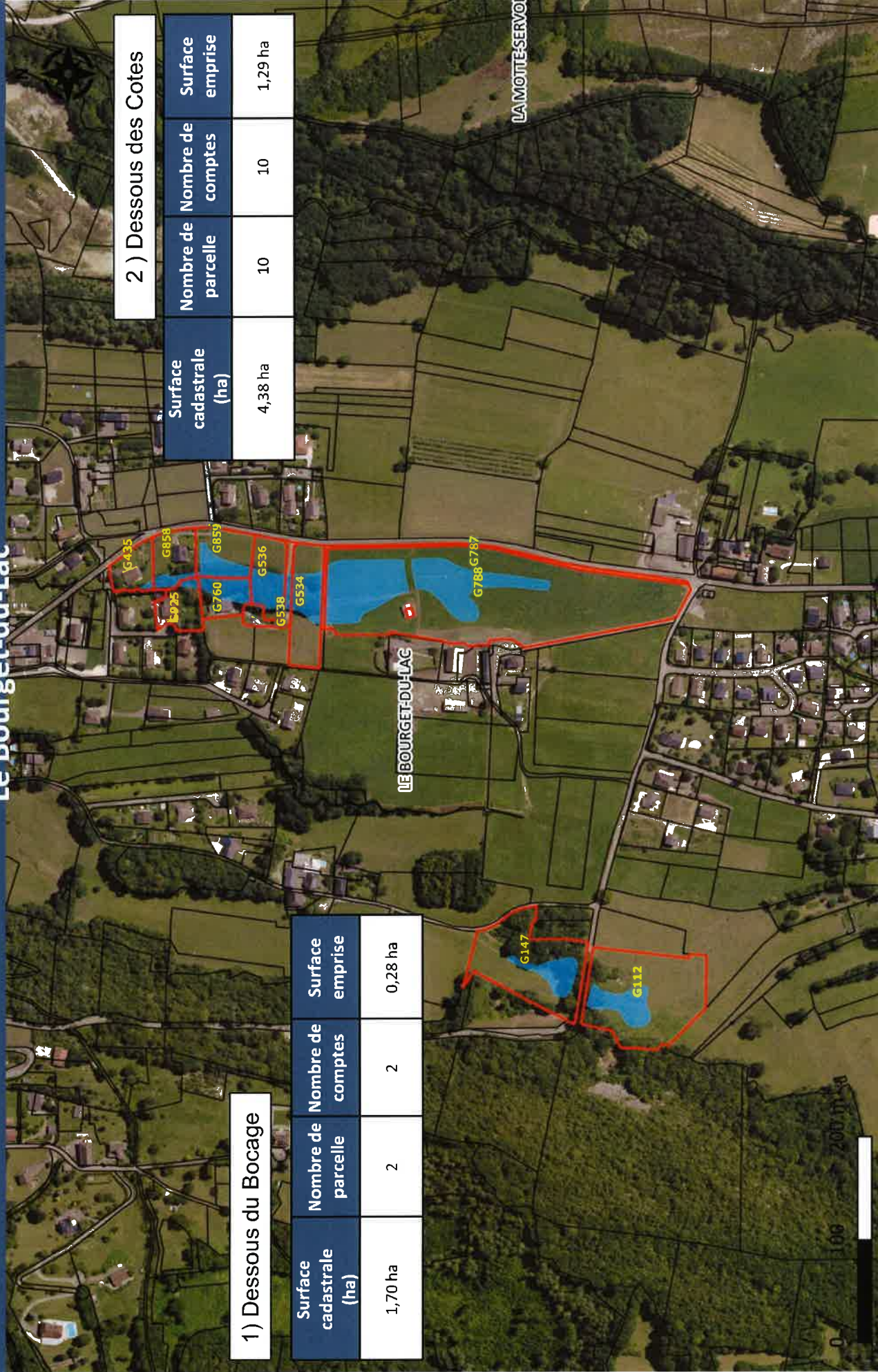
Orthophotoplan – Zones humides du Dessous du Bocage (n°1) et du Dessous des Cotes (n°2) – Le Bourget-du-Lac

1) Dessous du Bocage

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
1,70 ha	2	2	0,28 ha

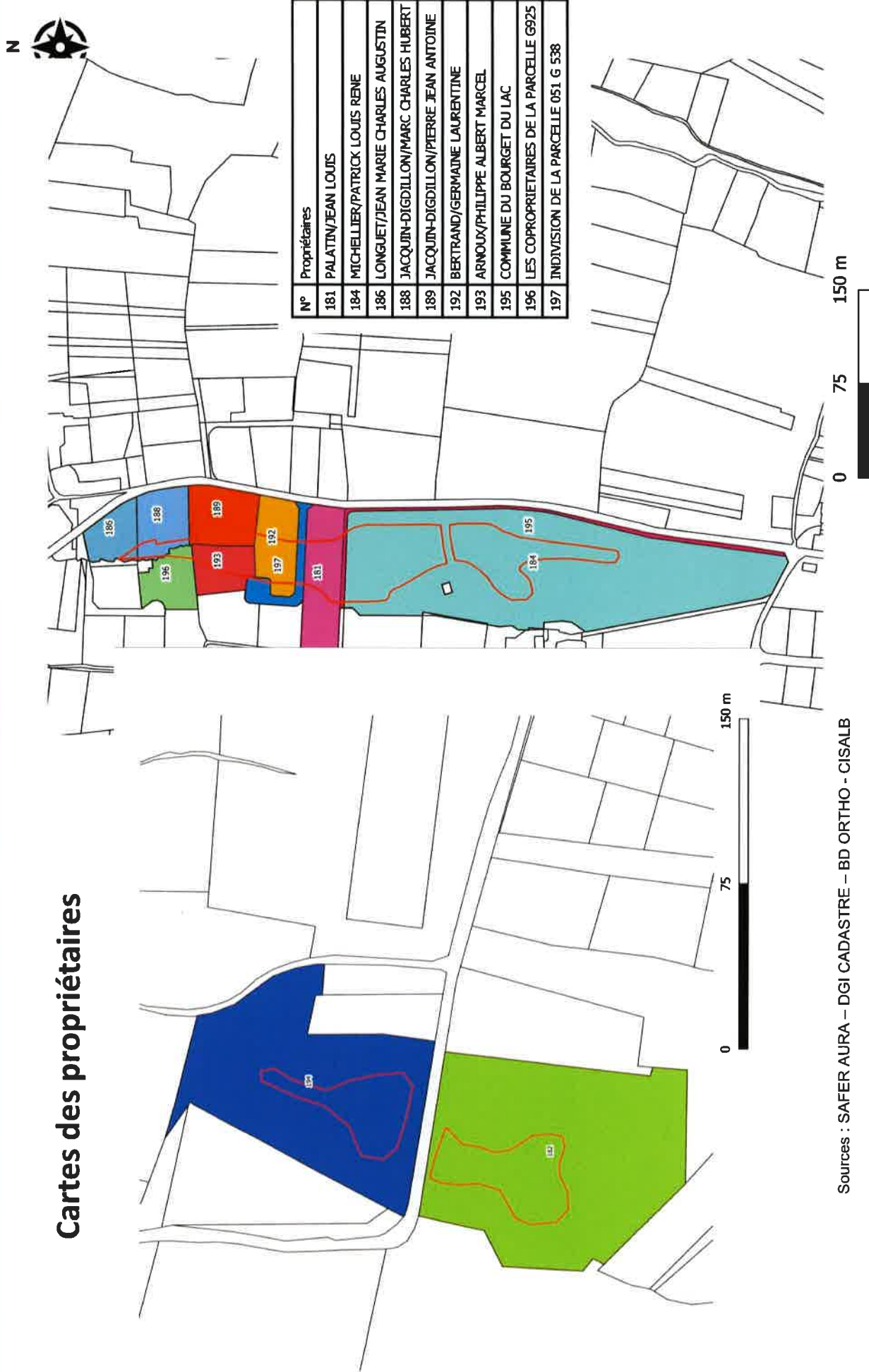
2) Dessous des Cotes

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
4,38 ha	10	10	1,29 ha



Carte des propriétaires – Zones humides du Bocage (n°1) et du Dessous des Cotes (n°2). Le Bourget-du-Lac

Cartes des propriétaires

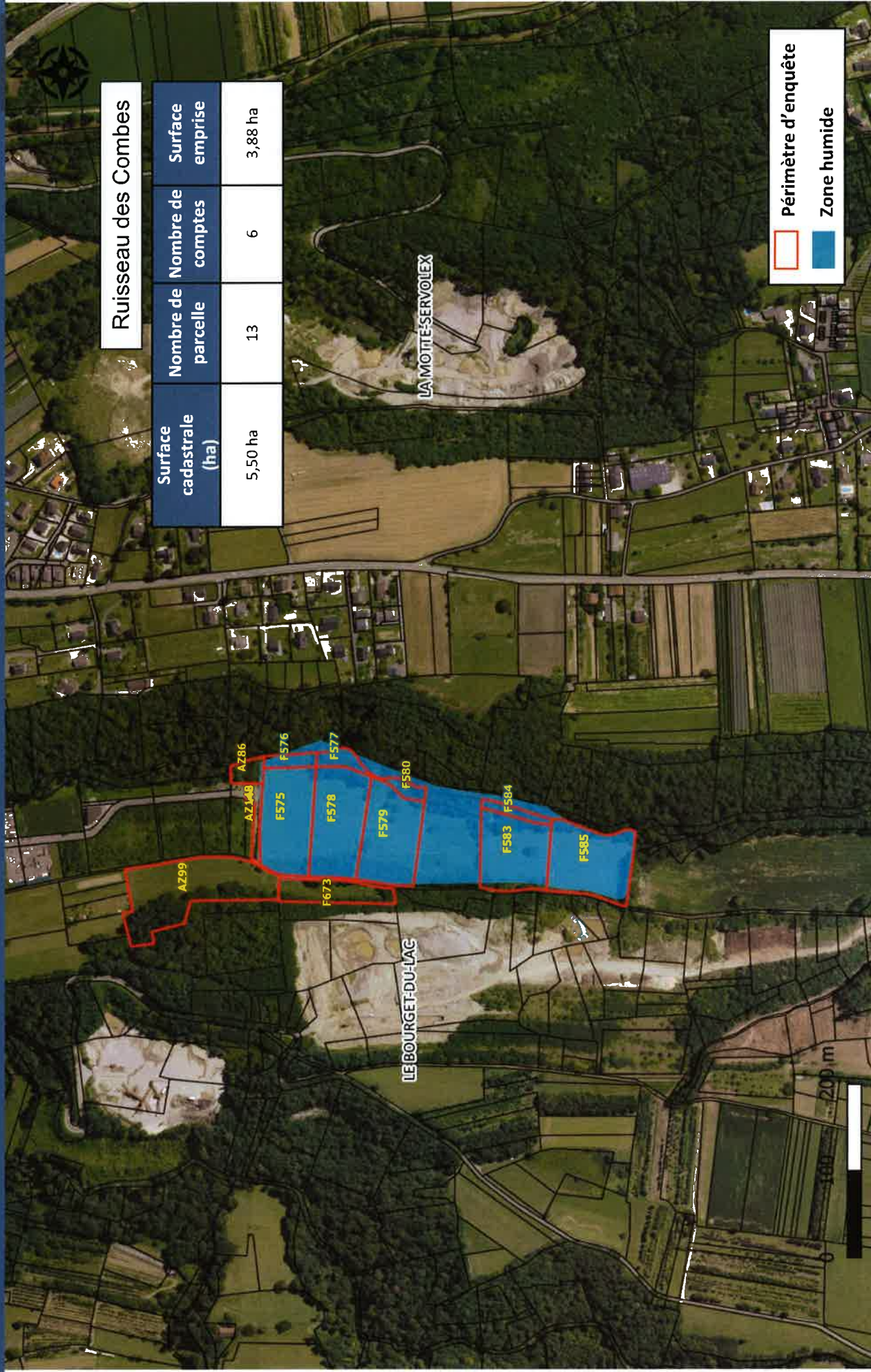


N°	Propriétaires
181	PALATIN/JEAN LOUIS
184	MICHELLIER/PATRICK LOUIS RENE
186	LONGUET/JEAN MARIE CHARLES AUGUSTIN
188	JACQUIN-DIGDILLON/MARC CHARLES HUBERT
189	JACQUIN-DIGDILLON/PIERRE JEAN ANTOINE
192	BERTRAND/GERMAINE LAURENTINE
193	ARNOUX/PHILIPPE ALBERT MARCEL
195	COMMUNE DU BOURGET DU LAC
196	LES COPROPRIETAIRES DE LA PARCELLE G925
197	INDIVISION DE LA PARCELLE 051 G 538

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Septembre 2019

Orthophotoplan – Zone humide du Ruisseau des Combes (n°3). Le Bourget-du-Lac



Ruisseau des Combes			
Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
5,50 ha	13	6	3,88 ha



Cartes des propriétaires



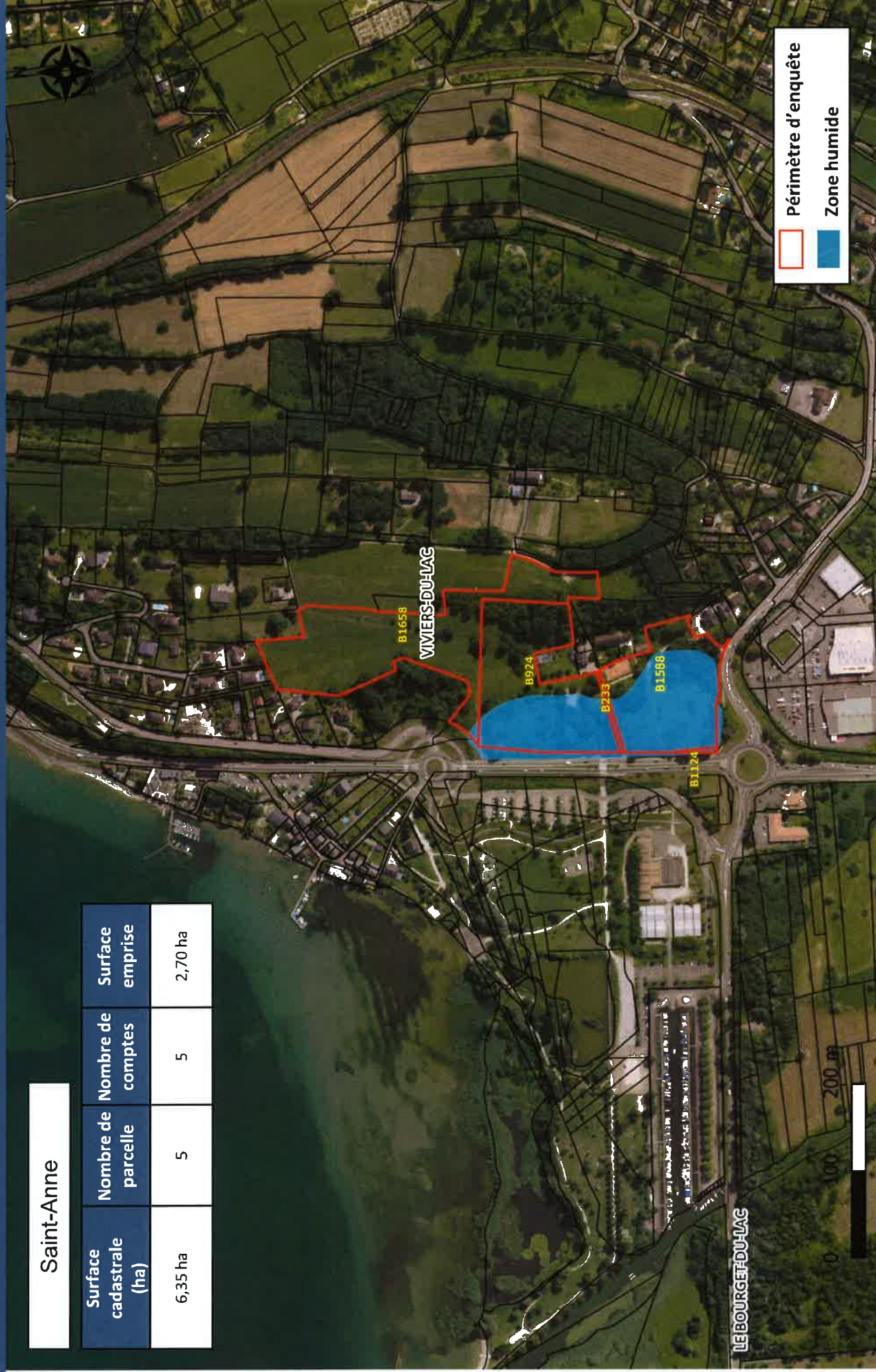
N°	Propriétaires
183	MICHELLIER/CHRISTIAN CLAUDE
185	LANCON/PHILIPPE CLAUDE
187	LANCON/PAUL FRANCOIS
190	GIRARDIN/PHILIPPE MARIE-JOSEPH
191	FAUG-PORRET/PHILIPPE CHARLES
195	COMMUNE DU BOURGET DU LAC

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Orthophotoplan – Zone humide Saint-Anne (n°4). Viviers-du-Lac.

Saint-Anne

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
6,35 ha	5	5	2,70 ha



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Étude de faisabilité pré-opérationnelle
Septembre 2019

Carte des propriétaires – Zone humide Saint-Anne (n°4). Viviers-du-Lac



Carte des propriétaires



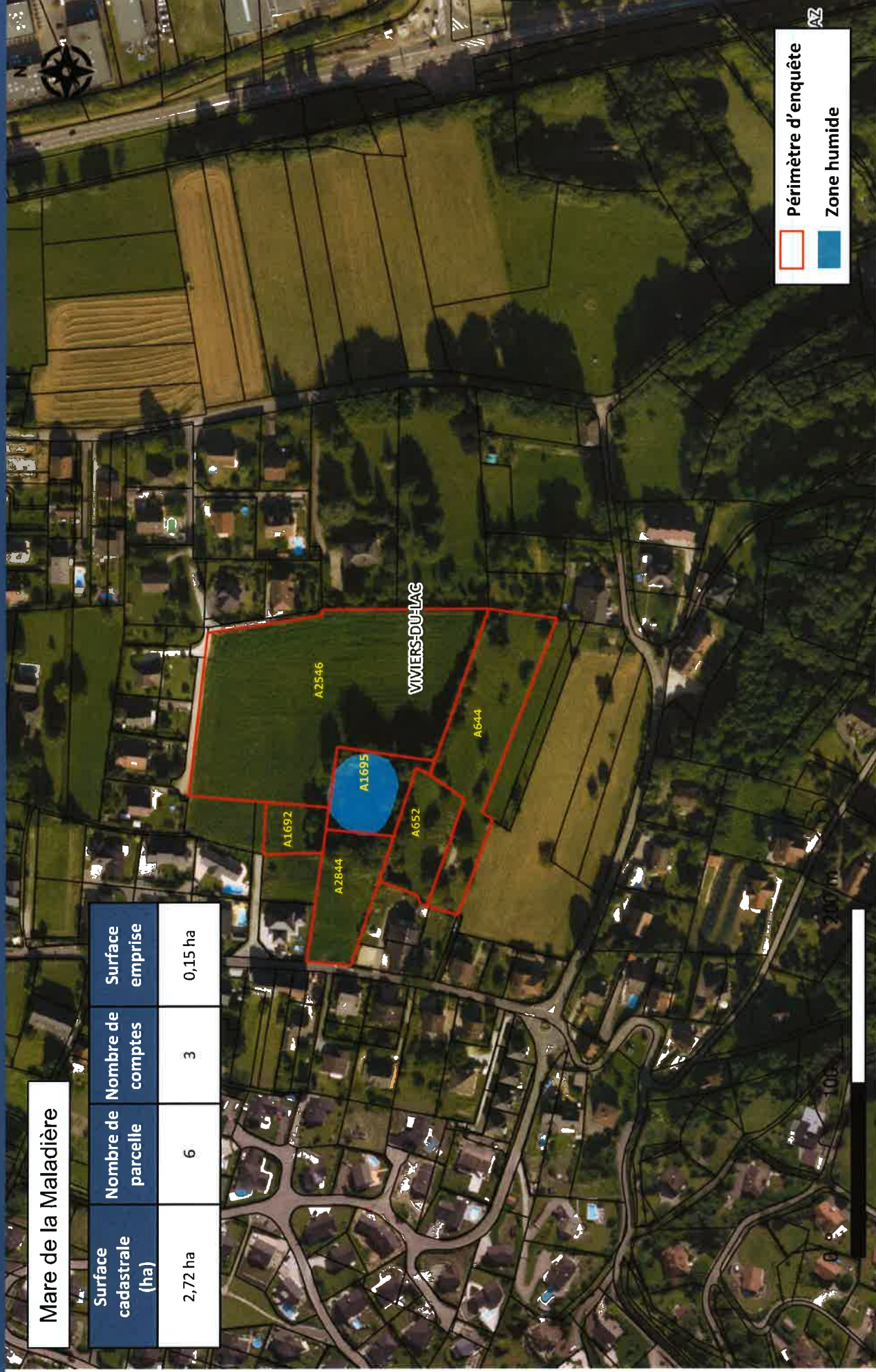
N°	Propriétaires
3	SEVEZ/JEAN-LOUIS CLAUDE CHARLES
4	SEVEZ/ISABELLE MARIE MARTHE
5	SCAPOLAN/JEAN-LUC GEORGES
6	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO – CISALB

Orthophotoplan – Zone humide La Mare de la Maladière (n°5).Viviers-du-Lac.

Mare de la Maladière

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
2,72 ha	6	3	0,15 ha



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO – CISALB



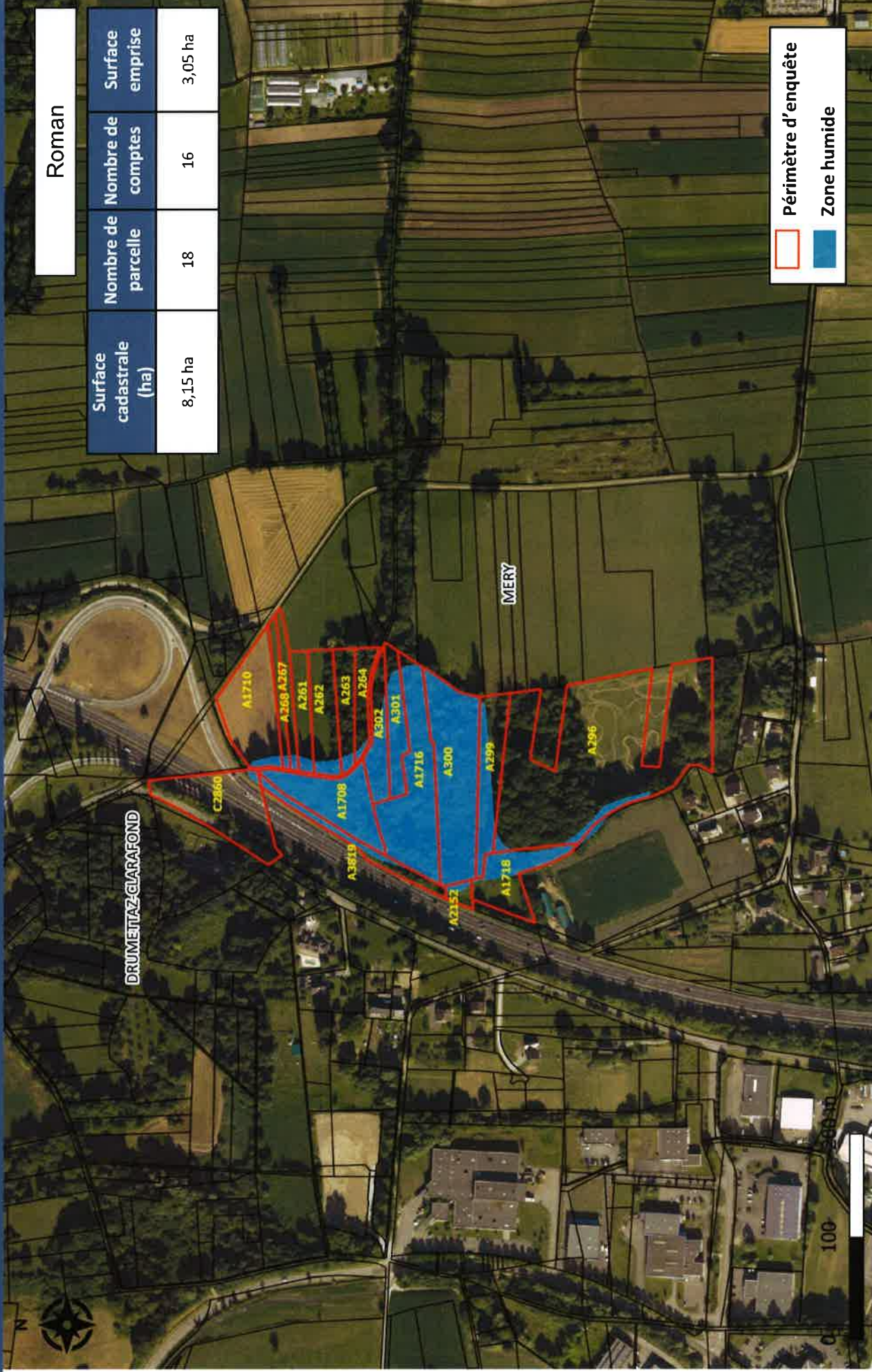
Carte des propriétaires

N°	Propriétaires
	BLOQUET GENEVIEVE
1	TRANCHANT/MARIE-THERESE GILLETTE
2	TRANCHANT/CATHERINE PASCALE



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

Orthophotoplan – Zone humide Roman (n°6). Mery/Drumettaz Clarafond



Roman			
Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
8,15 ha	18	16	3,05 ha

Périmètre d'enquête
 Zone humide



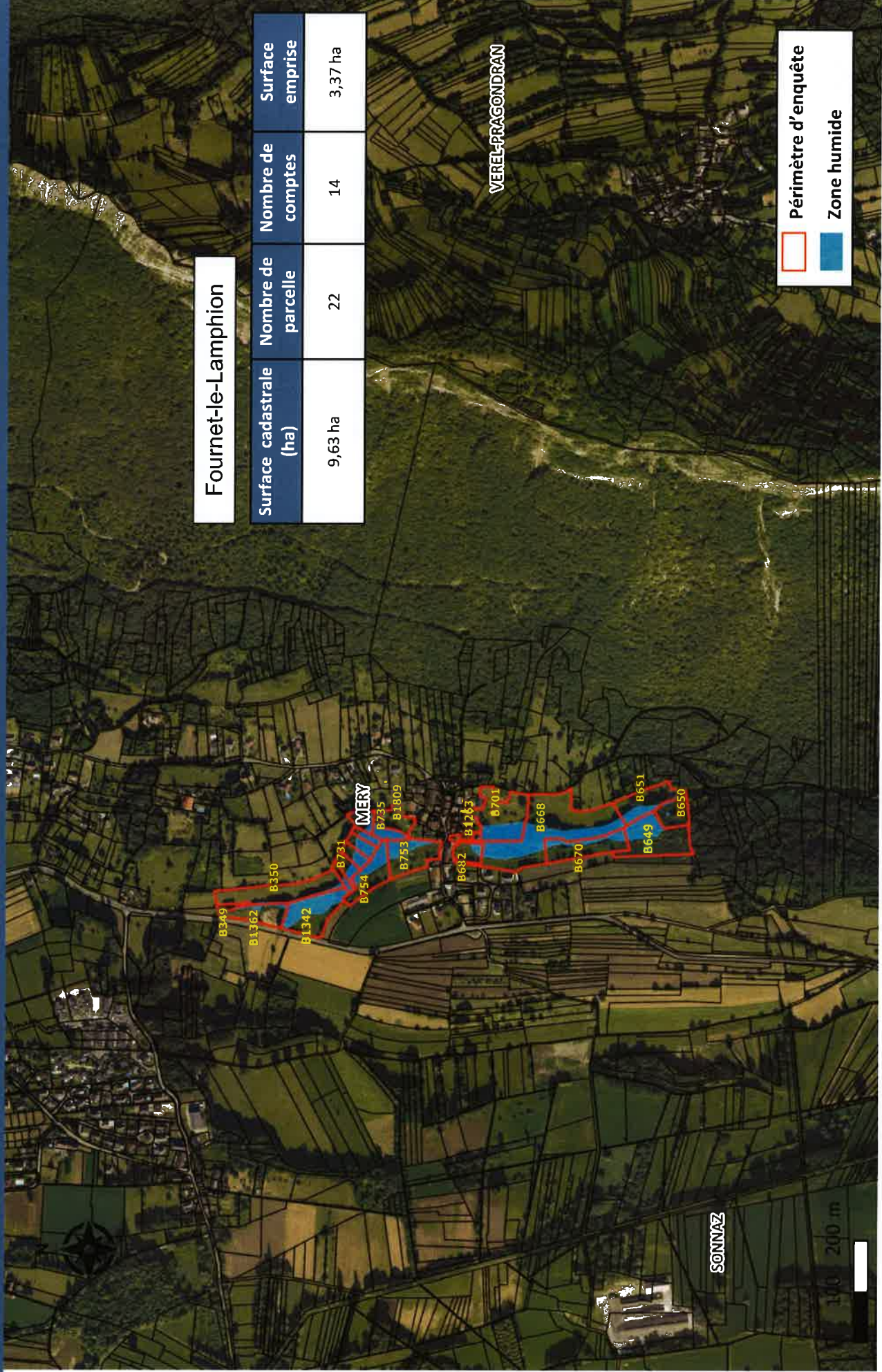
Carte des propriétaires



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

N°	Propriétaires
105	LOI/STEPHANE
106	GUINET/VINCENT JEAN
110	DUPRAZ/ROGER JOSEPH
112	DREBET/JEAN
113	DUFFOURD/EDOUARD LUCIEN
115	BLANC/ALICE MARIE
116	BUTTIN/MARIE CLAUDINE
117	AREA
118	COMMUNE DE DRUMETTAZ CLARAFOND
138	ETAT MINISTERE EQUIPEMENT DIR DES ROUTES
90	VANDI/
92	TOCHON/MARIE FRANCETTE MATHILDE
94	SULPICE/CLAUDILUS PHILIBERT
96	RAFFIN/DENIS MARIE LEON
98	QUAY-THEVENON/SUZANNE JEANNINE CLAUDE
99	POGUET/SOLANGE JEANNINE

Orthophotoplan – Zone humide Fournet-le-Lamphion (n°7). Méry.



Fournet-le-Lamphion

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
9,63 ha	22	14	3,37 ha

Périmètre d'enquête
 Zone humide

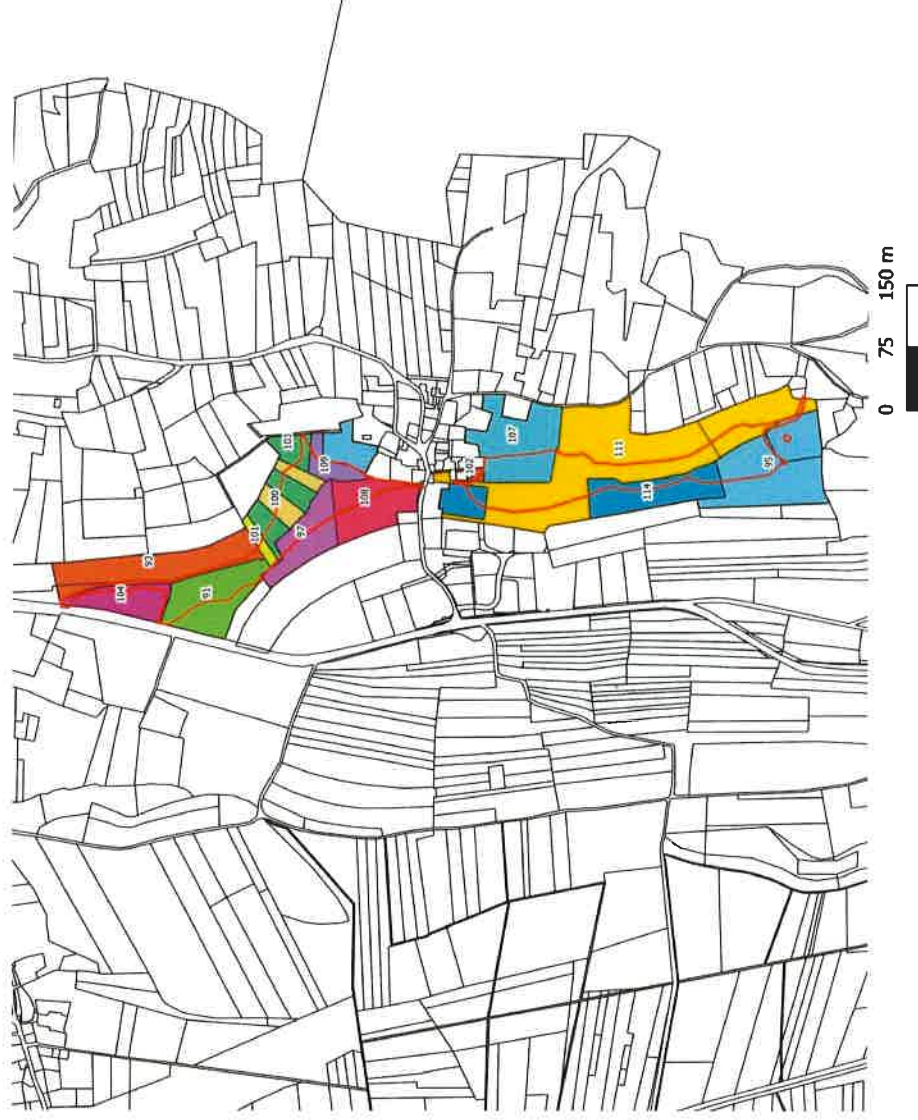
Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Etude de faisabilité pré-opérationnelle
 Septembre 2019





Carte des propriétaires



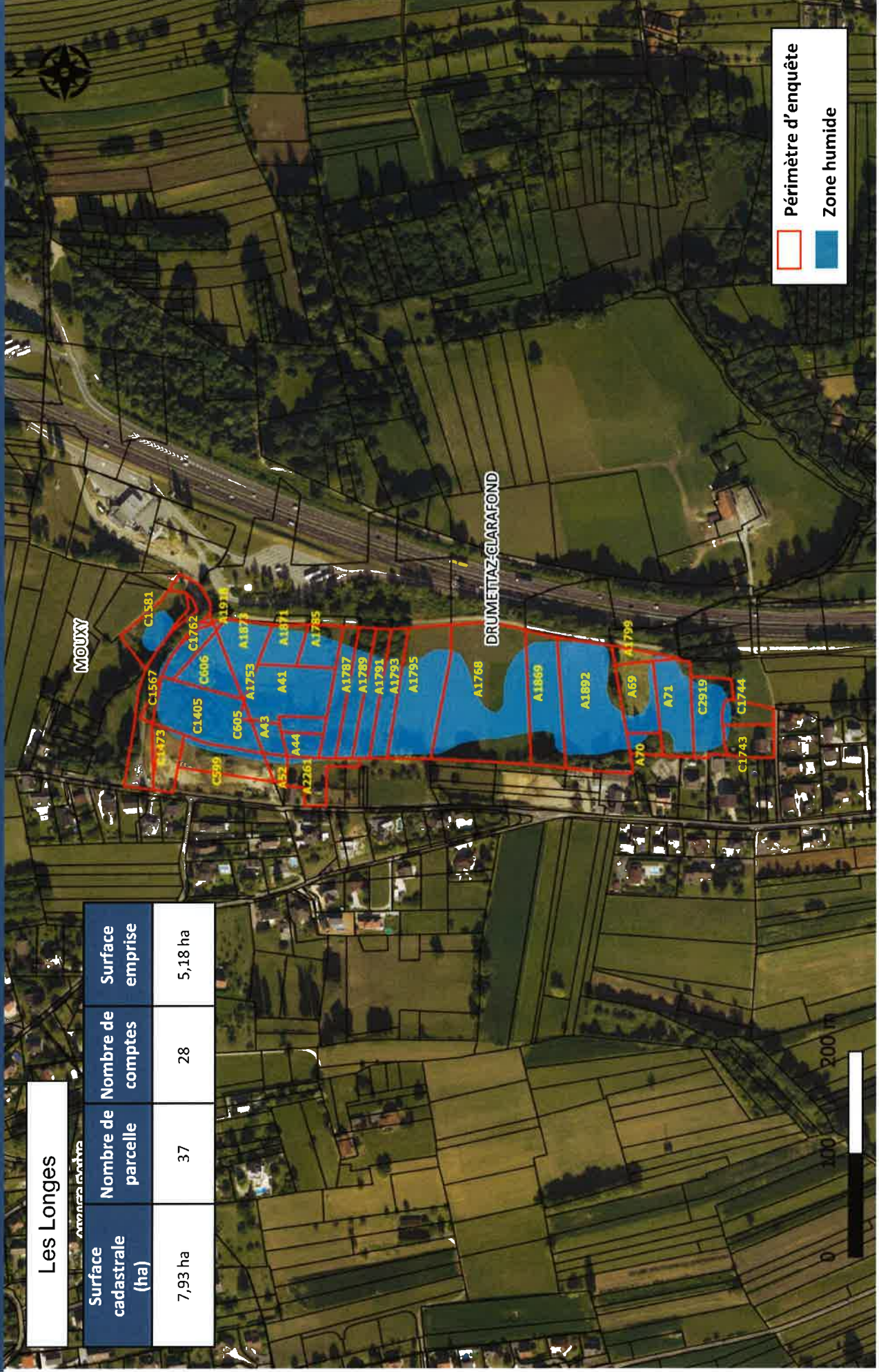
N°	Propriétaires
100	PERRUISSET/CLAUDE GERARD
101	PERRUISSET/CHRISTOPHE LOUIS GEORGES
102	PERRUISSET/MAURICE JACQUES AUGUSTE
103	PERRUISSET/ALBERT LOUIS JOSEPH
104	PERRUISSET/CHRISTIAN JEAN-PAUL
107	EVEQUE/GASTON MARIUS
108	DUFOURD/IRENE MARGUERITE
109	DUFOURD/SEBASTIEN JACQUES
111	DUFOURD/ROBERT ANDRE
114	DUFOURD/RENE BERNARD
91	THOMAS/CATHERINE FRANCOISE
93	THOMAS/JEAN MARIE LAURENT
95	ROULET/JEAN-CLAUDE JOSEPH
97	ROULET/JEAN EMILE

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

Orthophotoplan – Zone humide Les Longes (n°8). Mouxy/Drumettaz-Clarafond

Les Longes

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
7,93 ha	37	28	5,18 ha



Périmètre d'enquête
 Zone humide

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB



Etude de faisabilité pré-opérationnelle
 Septembre 2019

Carte des propriétaires – Zone humide Les Longes (n°8). Mouxy/Drumettaz-Clarafond



Carte des propriétaires



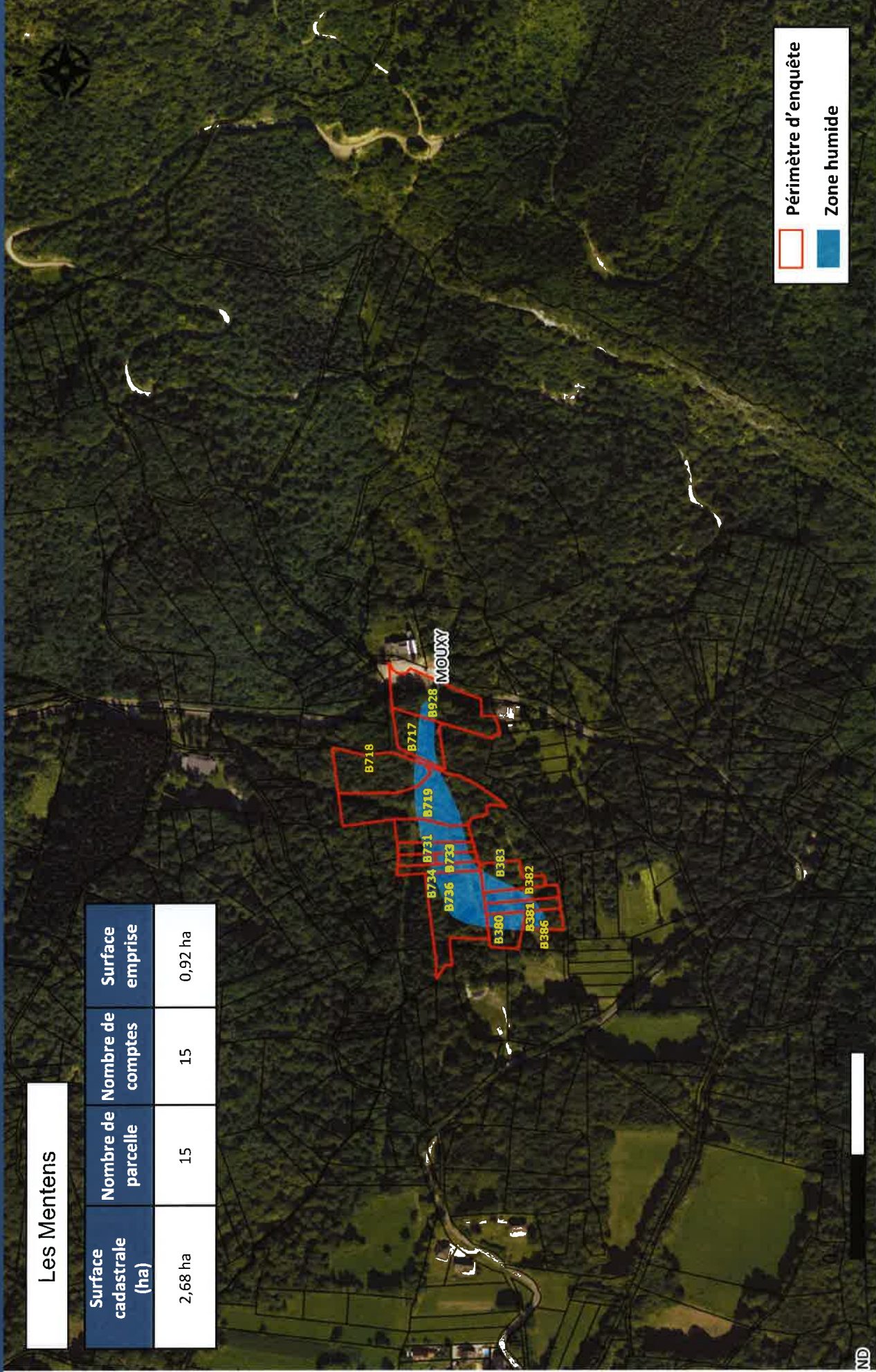
N°	Propriétaires
119	TRAVERS/MICHEL JOSEPH
120	TRAVERS/FERNAND JOSEPH MARIUS
121	RAYNAUD-RICHARD/FRANCOIS JOSEPH
122	ROBERT/NADINE MARIE-JOSEPHE
123	PONCON/JEANNINE FRANCOISE
124	PATUREL/RAYMOND
125	NANTOIS/SOLANGE ANTOINETTE ANASTASIE
126	NANTOIS/HUGUETTE LEONE MARIE
127	MAILLAND/JEAN LOUIS
128	JACQUIN/MARCELLE HELENE GABRIELLE
129	JARRIER/PATRICK LOUIS HENRY FRANCOIS
130	JACQUER/CHRISTIAN JEAN PIERRE
131	GIRARDO/OLIVIER BERTRAND
132	GALLET/MARIE GEORGETTE SIMONE
133	FALCOZ/MARYSE GILBERTE JOSEPHINE
134	EXERTIER/JOSEPH MARIUS
135	EXERTIER/HELENE GERMAINE
136	BAFFERT/JACQUELINE JEANNE FRANCOISE
137	AREA
139	COMMUNE DE DRUMETTAZ CLARAFOND
140	PROPRIETAIRES DU BND 103 A0041
53	PONCON/JEANNINE FRANCOISE
56	NANTOIS/GABRIEL BERNARD MARIUS
58	MAILLAND/CHARLES JOSEPH
60	MAILLAND/JEAN LOUIS
62	GAZAGNE/GERMAINE JEANNE MARIE
72	AREA
74	COMMUNE DE MOUXY
75	PROPRIETAIRES DU BND 182 C0605

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

Orthophotoplan – Zone humide Les Mentens (n°9). Mouxy.

Les Mentens

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
2,68 ha	15	15	0,92 ha



Périmètre d'enquête
 Zone humide

ND

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Carte des propriétaires – Zone humide Les Mentens (n°9). Mouxy.



Carte des propriétaires



N°	Propriétaires
54	PERRET/MARIE JOSEPHINE
55	PANGAUD/GUY EUGENE
57	MITHIEUX/MADELEINE CHRISTIANE
59	MOLLARD/YVONNE MARTHE
61	GILQUIN/JACK PIERRE CLAUDE
63	GALLET/MARIE GEORGETTE SIMONE
64	EXERTIER/EDITH HELENE
65	EXERTIER/CHANTAL AUGUSTA
66	EXERTIER/MARIE LUCIENNE
67	EXERTIER DIT MONNARD/SIMONE FRANCOISE
68	DUFOURD/JANINE MADELEINE
69	CEROUJ/CAROLINE CHANTAL ALINE
70	DIOCESAINE DE CHAMBERY
71	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET
73	SCI G ET C

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

Orthophotoplan – Zone humide Le Revard Crolles (n°10). Montcel/Saint-Offenge.

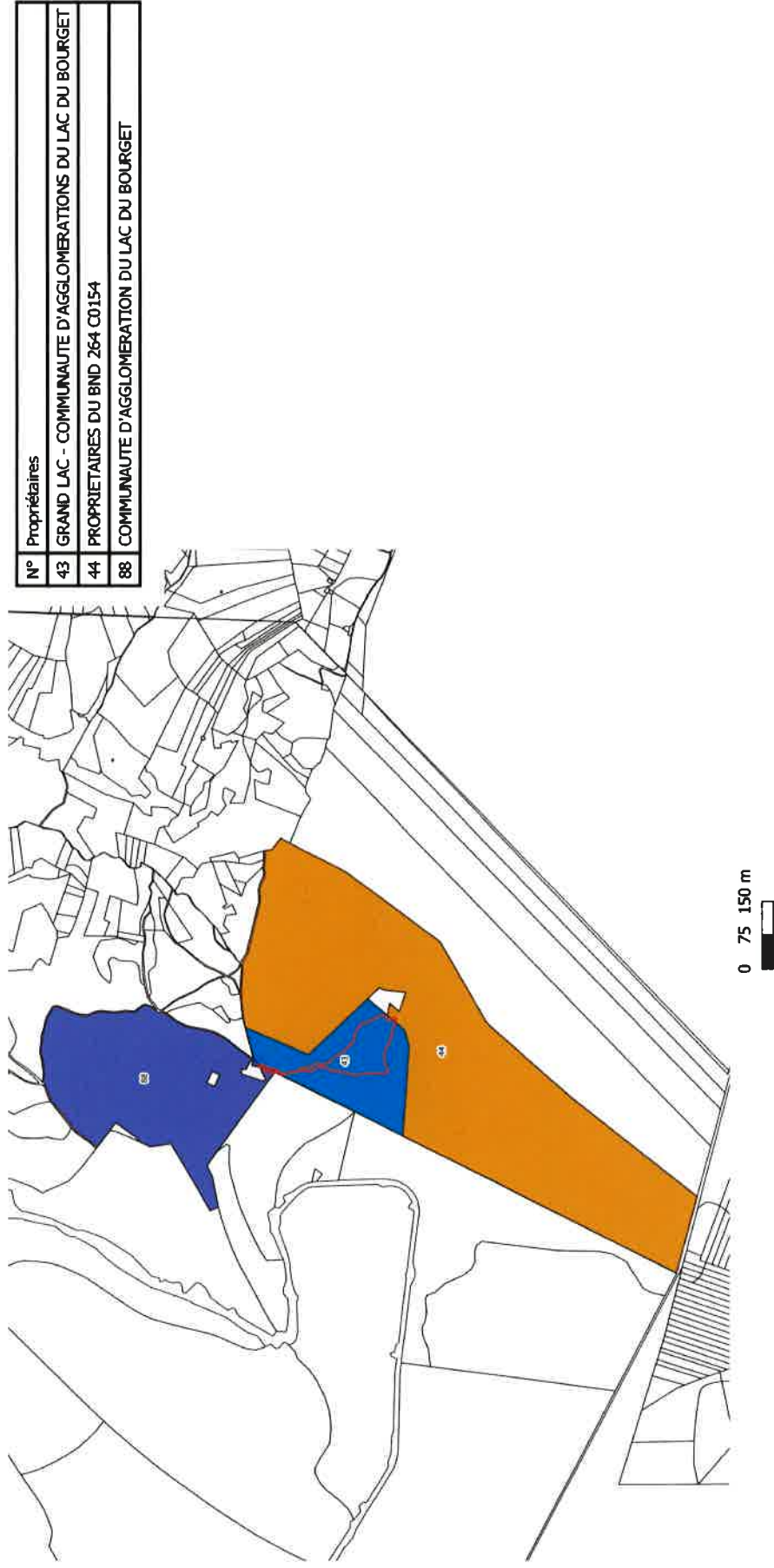
Le Revard Crolles

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
49,81 ha	3	3	1,24 ha





Carte des propriétaires

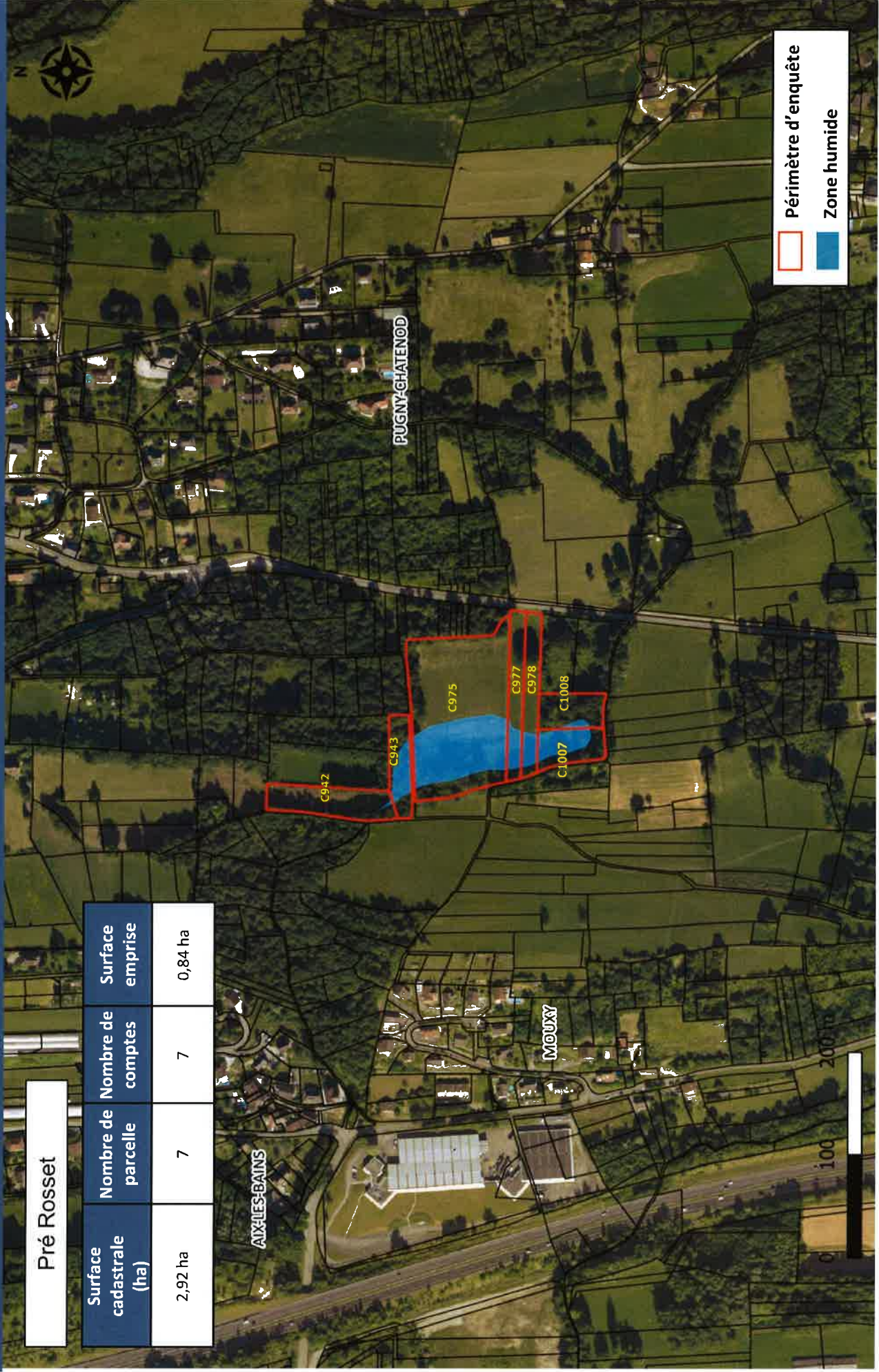


Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

Orthophotoplan – Zone humide Pré Rosset (n°11). Pugny-Chatenod

Pré Rosset

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
2,92 ha	7	7	0,84 ha



Périmètre d'enquête
 Zone humide

Carte des propriétaires Zone humide Pré Rosset (n°11). Pigny-Chatenod



Carte des propriétaires



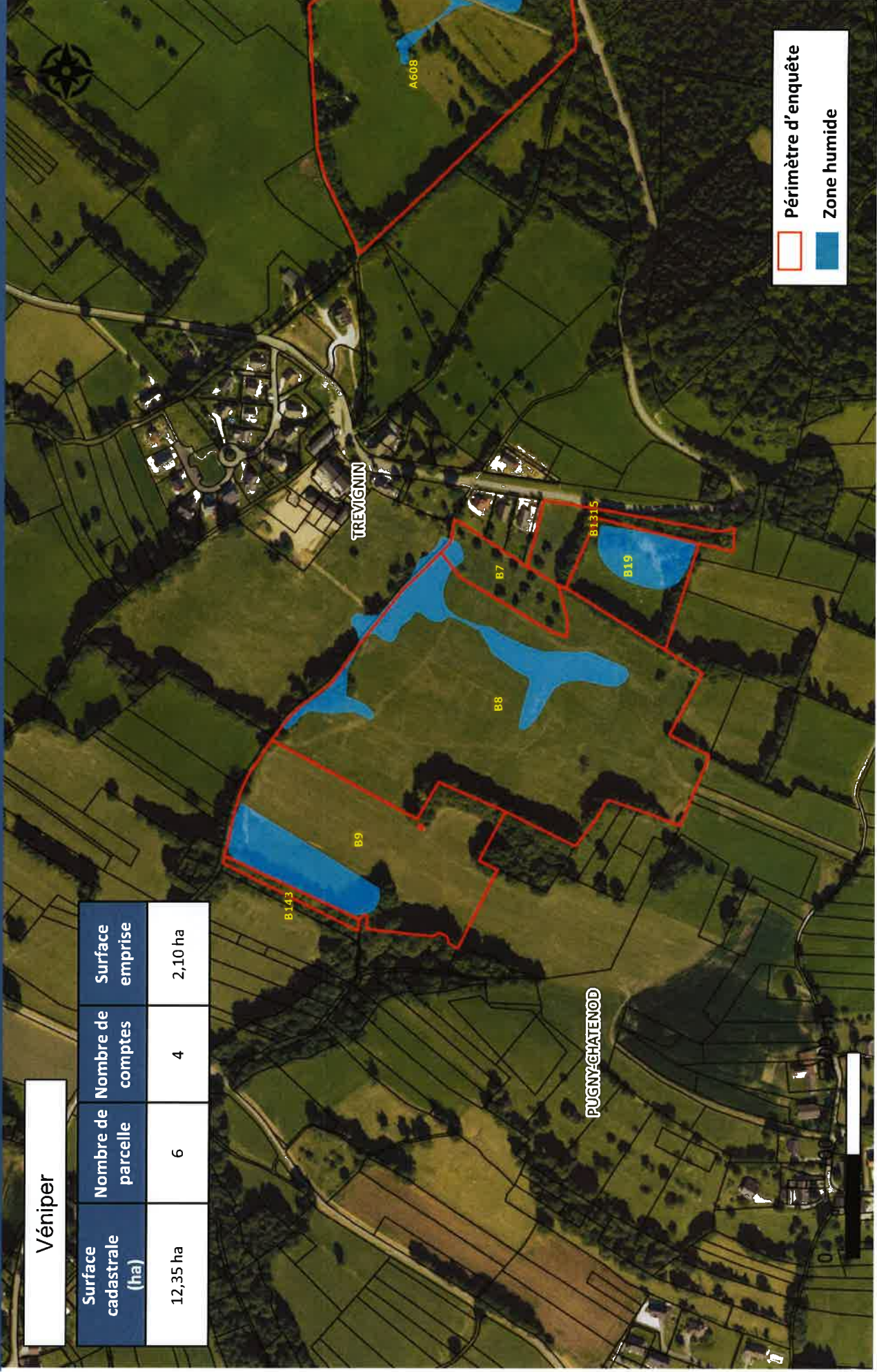
N°	Propriétaires
46	QUARD/CLAUDE JEAN LOUIS
47	MAGNIN/SIMONE JULIETTE
48	MASSONNAT/MARISE GINETTE BENOITE
49	GIRARDO/OLIVIER BERTRAND
50	EXERTIER/ANDRE FRANCOIS ANTOINE
51	EXERTIER/MARIE LOUISE
52	BEAUQUIS/JEAN-LOUIS

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

Orthophotoplan – Zone humide Véniper (n°12). Trévignin.

Véniper

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
12,35 ha	6	4	2,10 ha



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Carte des propriétaires – Zone humide Véniper (n°12). Trévignin.



Carte des propriétaires



N°	Propriétaires
10	CHANVILLARD/ANDREE JOSEPHINE LEONIE
7	NOVEL/MARIE THERESE
8	MAILLAND-ROSSET/JEAN-PIERRE MARIE LOUIS
9	FRANCOZ/THIERRY DIDIER AIME

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

Orthophotoplan – Zone humide Pré Bossu (n°13). Trévignin.

Pré Bossu

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
9,64 ha	1	1	1,14 ha

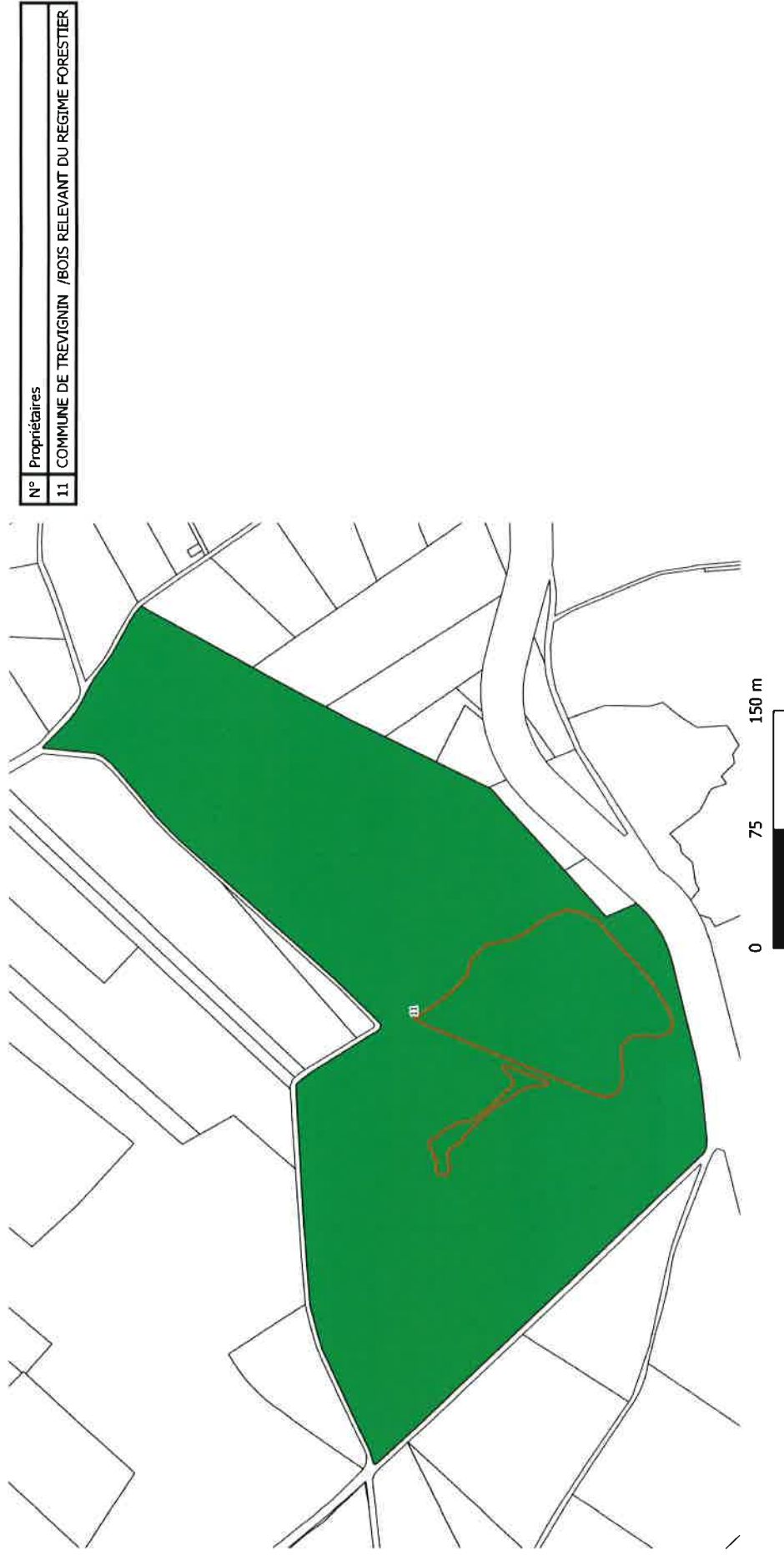


Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Carte des propriétaires – Zone humide Pré Bossu (n°13). Trévignin.



Carte des propriétaires

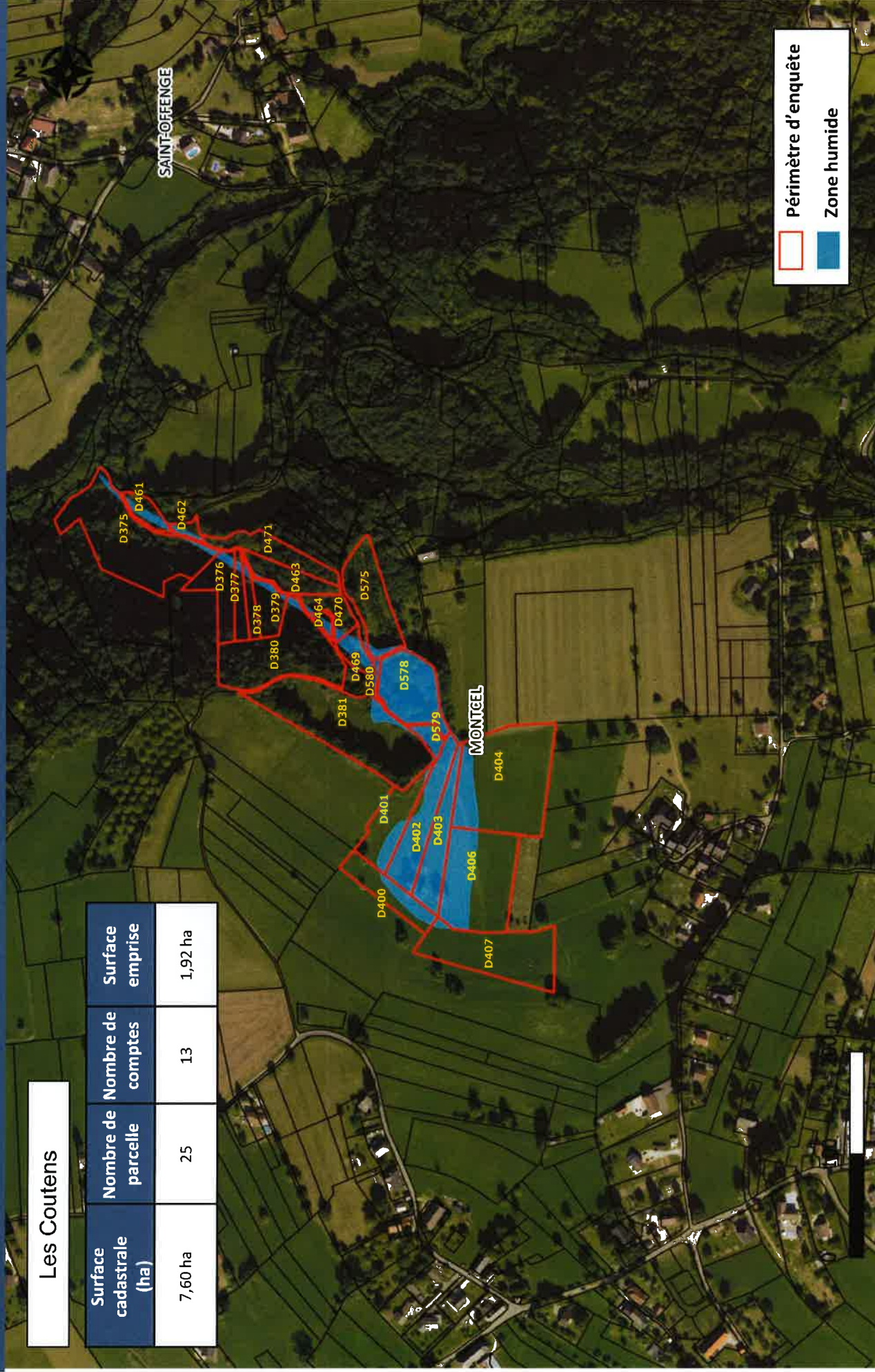


Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

Orthophotoplan – Zone humide Les Coutens (n°14). Montcel.

Les Coutens

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
7,60 ha	25	13	1,92 ha



Périmètre d'enquête
 Zone humide

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Etude de faisabilité pré-opérationnelle
 Septembre 2019



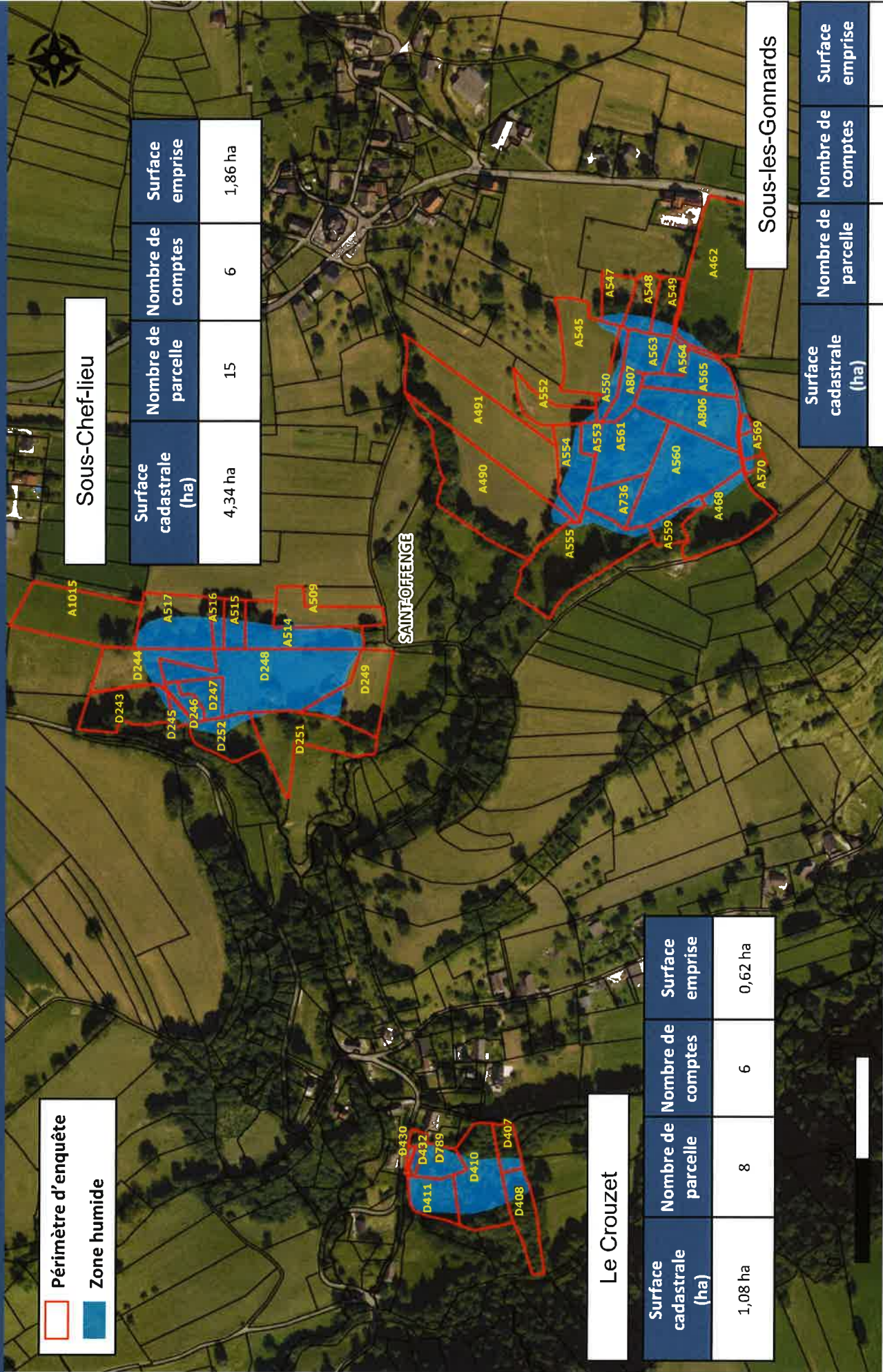
Carte des propriétaires



N°	Propriétaires
76	WARTEL/PAULETTE FERNANDE
77	PERNET/JOSIANE CATHERINE HENRIETTE
78	MASSONNAT/CHRISTIAN LOUIS
79	MASSONNAT/LUCIE MARIE CECILE
80	MALLEN/JEAN-LUC
81	MASSONNAT/ROGER LOUIS
82	MARIN-BERTIN/PIERRE HENRI
83	GROS-DAILLON/PATRICE LOUIS ANDRE
84	FAVRIN/EDMOND FRANCIS ALPHONSE
85	COCHET/MARIE JEANNE FRANCOISE
86	CLERC/DENISE FRANCOISE
87	BRUN COSME BRUNY/GENEVIEVE LEONTINE THERESE
89	COMMUNE DE MONTCEL

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

Orthophotoplan – Zone humides Sous-les-Gonnards (n°15), Sous Chef-lieu (n°16), Le Crouzet (n°17). Saint-Offenge.



Périmètre d'enquête
 Zone humide

Sous-Chef-lieu

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
4,34 ha	15	6	1,86 ha

Le Crouzet

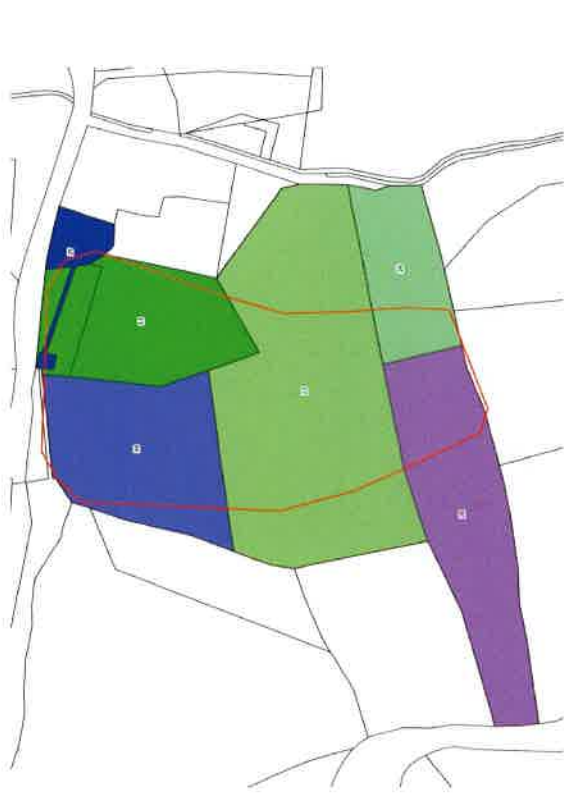
Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
1,08 ha	8	6	0,62 ha

Sous-les-Gonnards

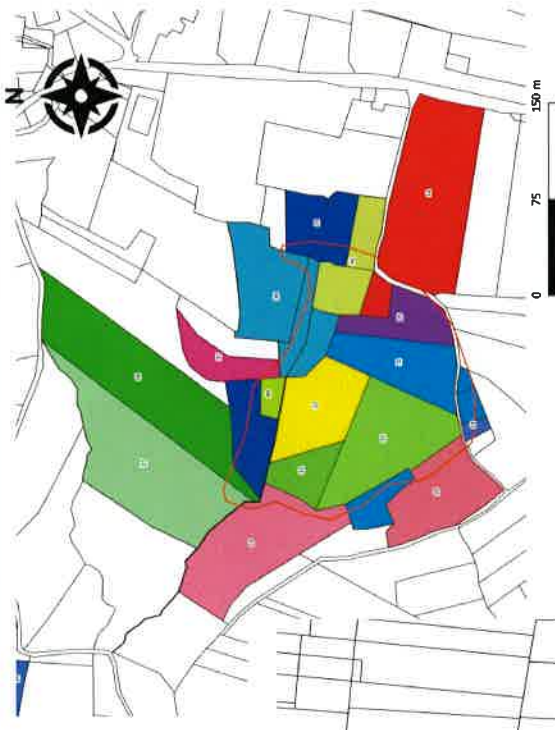
Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
7,32 ha	25	16	2,73 ha

Carte des propriétaires – Zone humides Sous-les-Gonnards (n°15), Sous Chef-lieu (n°16), Le Crouzet (n°17). Saint-Offenge.

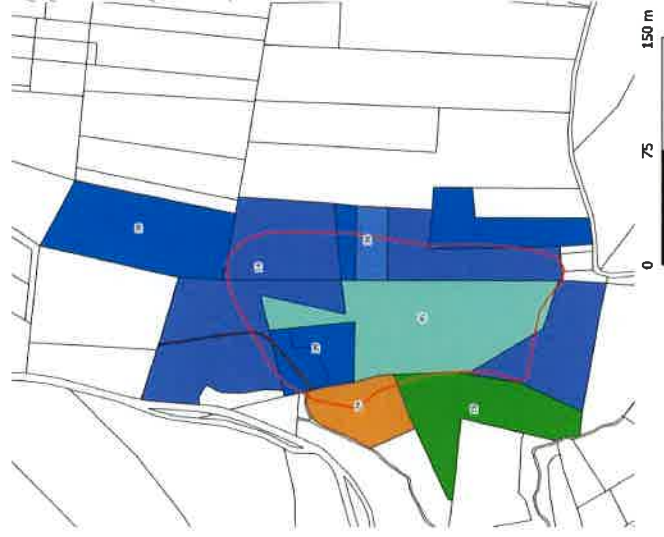
Carte des propriétaires



N°	Propriétaires
13	SENEQUE/MICHELE AIMEE
23	LANSARD/JEAN FRANCOIS JOSEPH
26	GELLOZ/JACQUES GUSTAVE
28	FILHOL/GUILHAUME MAURICE PASCAL
34	CAVALLO/MICHELE LOUISE FRANCINE
35	CHALLAND/JEAN-PIERRE



N°	Propriétaires
12	VACHUS/RENE CLAUDE
16	PEGAZ-BLANC/GEORGES JEAN
18	PORCHERON/COLETTE GERGETTE JOSEPHINE
19	PEGAZ-BLANC/DANIEL SIMON ANDRE
20	MASSONNAT/LUCIEN RAYMOND
22	MAGNIN/JEAN FRANCOIS MARCEL
25	GROS-DAILLON/JACQUES
27	GELLOZ/JACQUES GUSTAVE
29	FANTIN/MARC JULIEN CHARLES
30	EFFRANCEY/JOSEPH EUGENE
31	EFFRANCEY/ADOLPHE DENIS JOSEPH
32	CHANVILLARD/JEAN FRANCOIS GABRIEL
33	CHANVILLARD/MARCEL JEAN MARIE
37	BERT/ANDREE DANIELLE
40	BALSOLLIER/BRIGITTE ADRIENNE ALINE
42	BOISSEL/MADELEINE MARIE ANGELINE



N°	Propriétaires
14	RASSAT/GISELE ANDREE MARCELLE
15	QUILLET/GILBERT NOEL
24	JACQUIGNON/GABRIELLE MICHELLE MARINETTE
36	COUDURIER/MICHEL ANDRE
38	BOUILLARD/GEORGETTE ALPHONSINE MADELEINE
39	BOUILLARD/GEORGETTE ALPHONSINE MADELEINE
45	PROPRIETAIRES DU BND 263 D0248

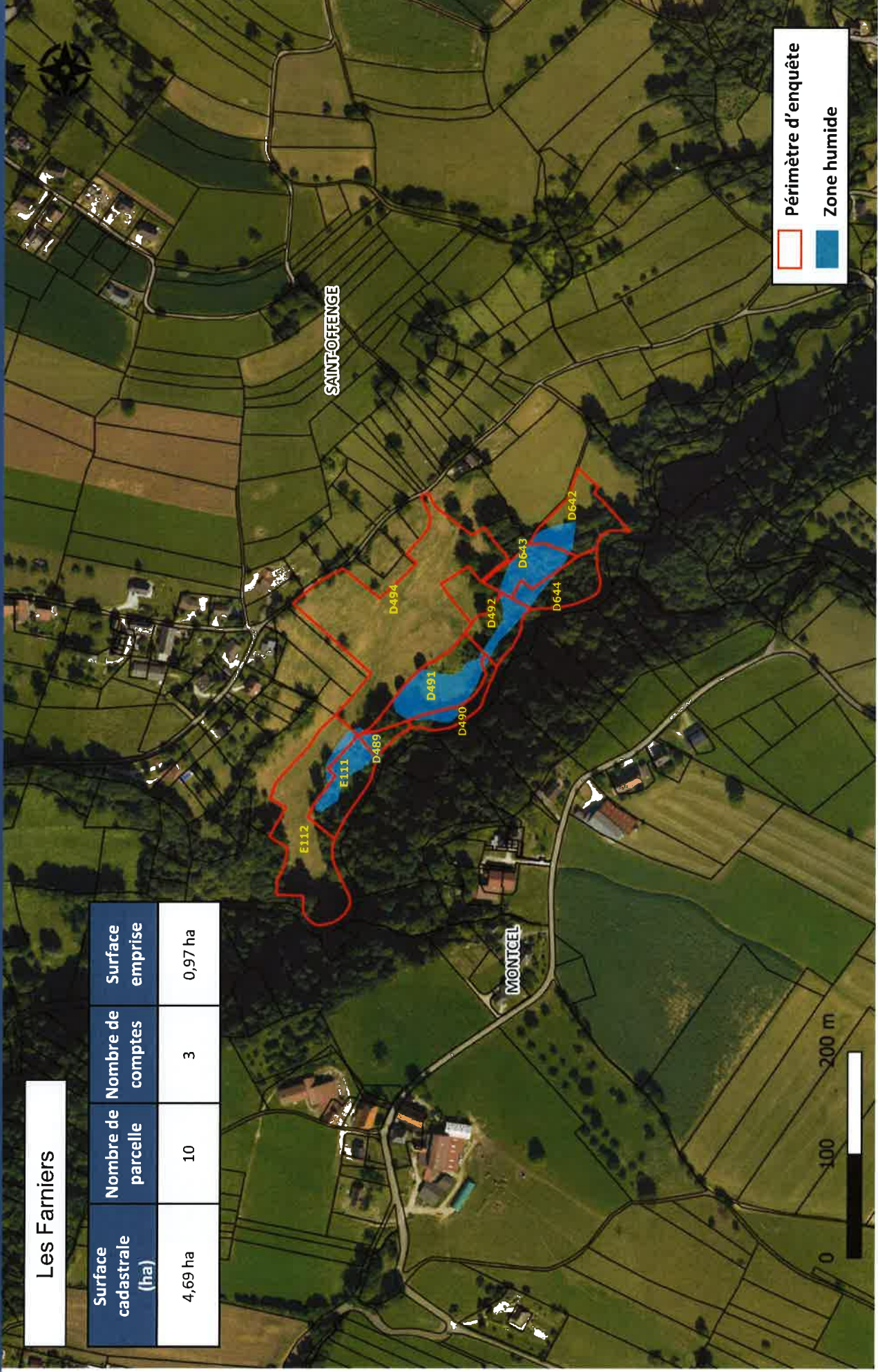
Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Septembre 2019

Orthophotoplan – Zone humide Les Farniers (n°18). Saint-Offenge.

Les Farniers

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
4,69 ha	10	3	0,97 ha



Périmètre d'enquête
 Zone humide

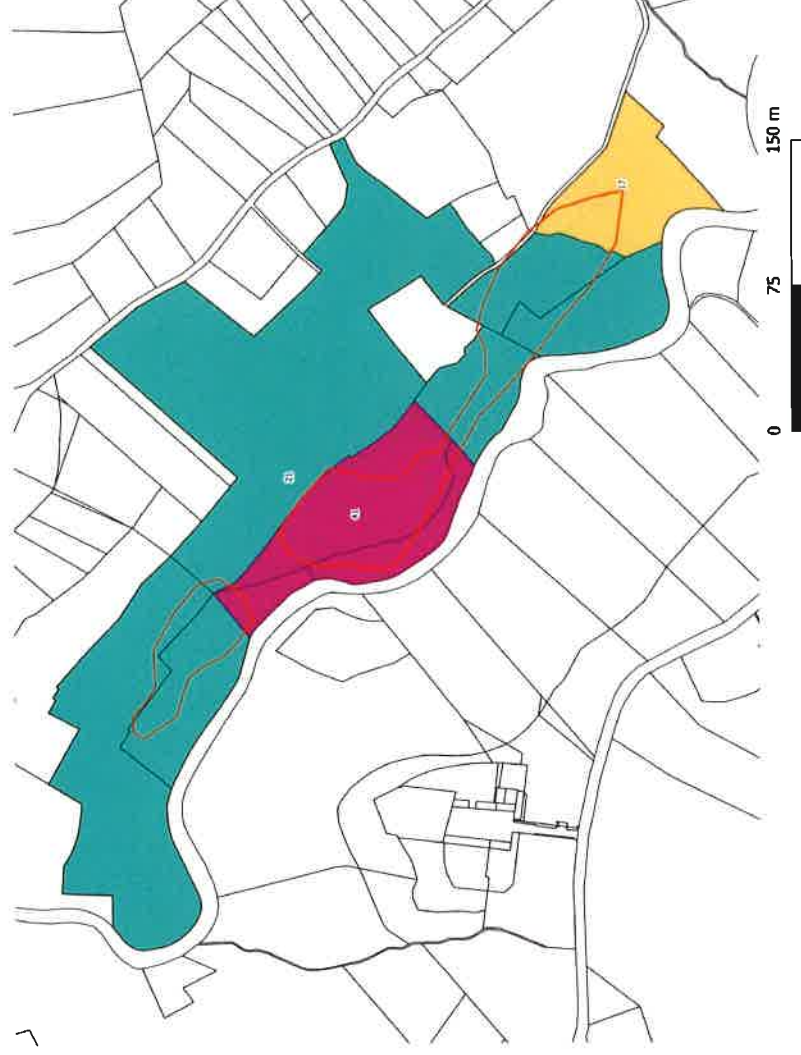
Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Carte des propriétaires – Zone humide Les Farniers (n°18). Saint-Offenge.



Carte des propriétaires

N°	Propriétaires
17	PORCHERON/JACQUELINE
21	MARIN-MARTINOD/JEANNINE MARIE LOUISE
41	BOULET/JEAN LOUIS



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

Orthophotoplan – Zone humide Bois humide des Bauches (n°19). Brison-Saint-Innocent.

Bois humide des Bauches

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
6,15 ha	40	27	3,39 ha



Périmètre d'enquête
 Zone humide

Carte des propriétaires – Zone humide Bois humide des Bauches (n°19). Brison-Saint-Innocent.



Carte des propriétaires



N°	Propriétaires
148	VACHAUD/ALINE FRANCIA
149	VERDET/ROBERT CHARLES LAURENT
150	SIMON/ROBERT EDMOND JEAN YVES
151	SIMON/GILBERT RENE
153	PEGAZ/GISELE CLAUDIA FRANCOISE
154	MECENE/CHARLOTTE ADRIENNE PAULETTE
155	MONARD/MARTINE FRANCOISE
156	LAVEU/JACQUES HENRI
157	JACQUIER/FRANCIS
158	JACQUIER/FLEURY PHILIPPE GEORGES
160	GROLET/MARIUS
161	EXERTIER-MONNARD/GERMAINE ANDREE
162	DHABIT/JACQUES MARCEL HENRI
163	DUCREZ/JOSEPH MARIE
164	DUIZIT/PHILIPPE MARCEL LOUIS
165	DUCRET/ANDREE
166	CHANVILLARD/FRANCIA ANTOINETTE JEANNE
167	COLLET/JACQUELINE CLAUDETTE
168	CUZIN/SOLANGE LOUISE
169	CURTELIN/SOLANGE LUCIENNE
170	CURTELIN/CLAUDE SUZANNE LAURE
171	CHABERT/ADRIEN CLAUDIUS
172	CHABERT/FRANCIS FELICIEN
174	BOLLARD/DANIELE SIMONE
175	BOLLOJEON/ADRIEN JOSEPH FRANCOIS
176	BOLLARD/MICHEL JEAN
180	COMMUNE DE BRISON SAINT INNOCENT

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Septembre 2019

Orthophotoplan – Zone humide Bois humide des Bauches (n°19). Brison-Saint-Innocent.

Le Clotre

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
3,31 ha	14	7	1,47 ha



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB



Carte des propriétaires

N°	Propriétaires
147	VELLETAZ/DENIS JOSEPH VICTORIN
152	PERRON/MARIE PAULE JOSEPH
159	GLOD/CATHERINE YVONNE MARCELLE
173	BUTTIN/MARIE CLAUDINE
177	BAU/GINO-ALEXANDRE
178	ABELLO/SOPHIE JEANINE
179	SNCF MOBILITES



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

Orthophotoplan – Zone humide La Sauge (n°21). La Chapelle-du-Mont-du-Chat.

La Sauge

Surface cadastrale (ha)	Nombre de parcelle	Nombre de comptes	Surface emprise
1,59 ha	12	6	0,37 ha



Périmètre d'enquête
 Zone humide

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

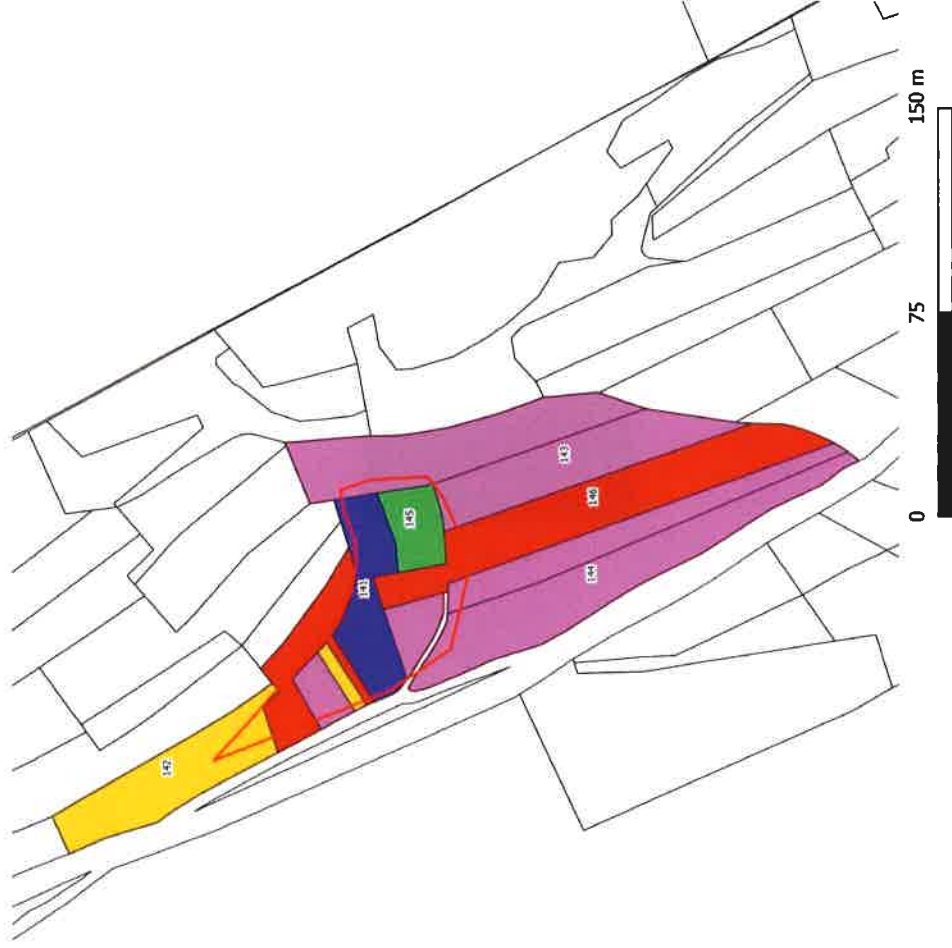


Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Septembre 2019

Carte des propriétaires – Zone humide La Sauge (n°21). La Chapelle-du-Mont-du-Chat.



Carte des propriétaires



N°	Propriétaires
141	RIGAUD-MODELIN/ELIANE MARIE
142	ROCHE/ANDRE LOUIS
143	PHILIBERT/FRANCOIS
144	PHILIBERT/FRANCOIS
145	MILLION-BRODAZ/FRANCOIS
146	COMBET/MARIE JEANNE

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO

3. Démarche et synthèse des résultats

3. Démarche et synthèse des résultats

➤ Démarche

Animation foncière	
Travail préparatoire	<ul style="list-style-type: none">- Identification des périmètres et des parcelles,- Extraction des données foncières,- Préparation des courriers et des questionnaires,- Vérification et recherche des coordonnées,
Animation foncière	<ul style="list-style-type: none">- Edition et envoi du mailing pour l'ensemble des ayants droit fin février 2019, avec une relance en juin.- Traitement des retours d'enquête, réponses aux questions et rappels des propriétaires souhaitant avoir plus d'information,- Rencontre des exploitants sur la base des informations transmises par les propriétaires.
Synthèse	<ul style="list-style-type: none">- Saisie des informations dans une base de suivi,- Cartographie des différentes données,- Analyse et synthèse des résultats,- Evaluation de la faisabilité foncière

➤ Propositions faites aux propriétaires :

- Faire gérer tout ou partie de leurs parcelles en les mettant à disposition du CISALB par une convention de gestion
- Vendre tout ou partie de ces parcelles à la Communauté d'agglomération grand Lac

3. Démarche et synthèse des résultats

➤ **Rappel :**

Surface cadastrale	Parcelles	Comptes de propriété	Ayants droit Personnes phys.
159 ha 83 a 61 ca	294	207	311
			290

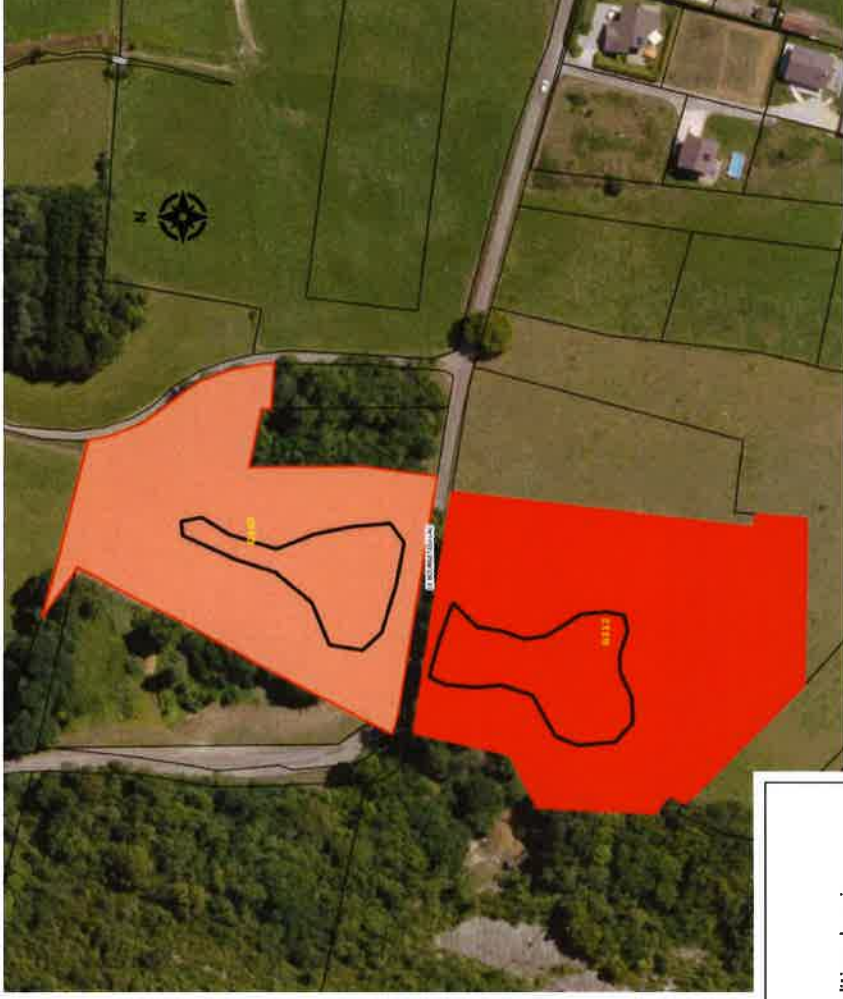
➤ **Retour d'enquête :**

Nombre de compte	% Comptes	Surface (ha)	Surface (%)	Retours de courriers (mauvaise adresse, personne décédée...)
135	65,6%	96 ha 67 a 35 ca	60,4%	14

- Un retour d'enquête très intéressant comparativement à d'autres dossiers équivalents.

3. Démarche et synthèse des résultats

Dessous du Bocage (n°1)



1:1315

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO – CISALB

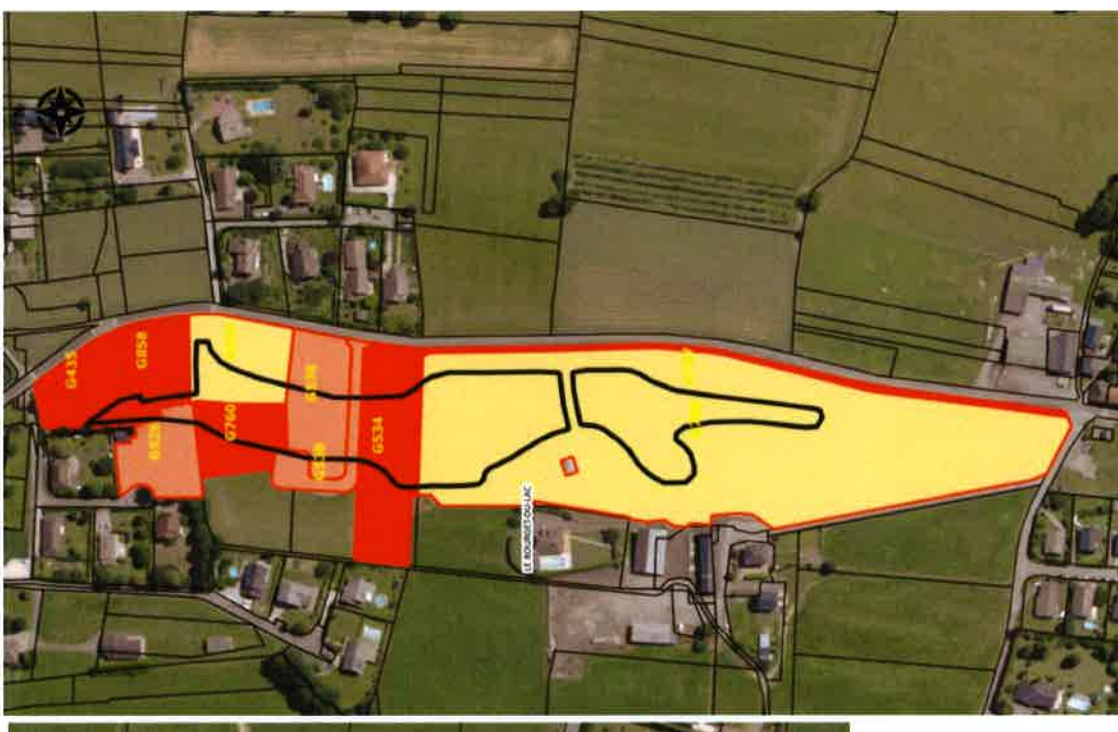
Position inconnue = propriétaires n'ayant pas répondu à l'enquête

Indécis (plus d'info) : propriétaire souhaitant plus d'informations et/ou RDV.

Autre : demande réunion information

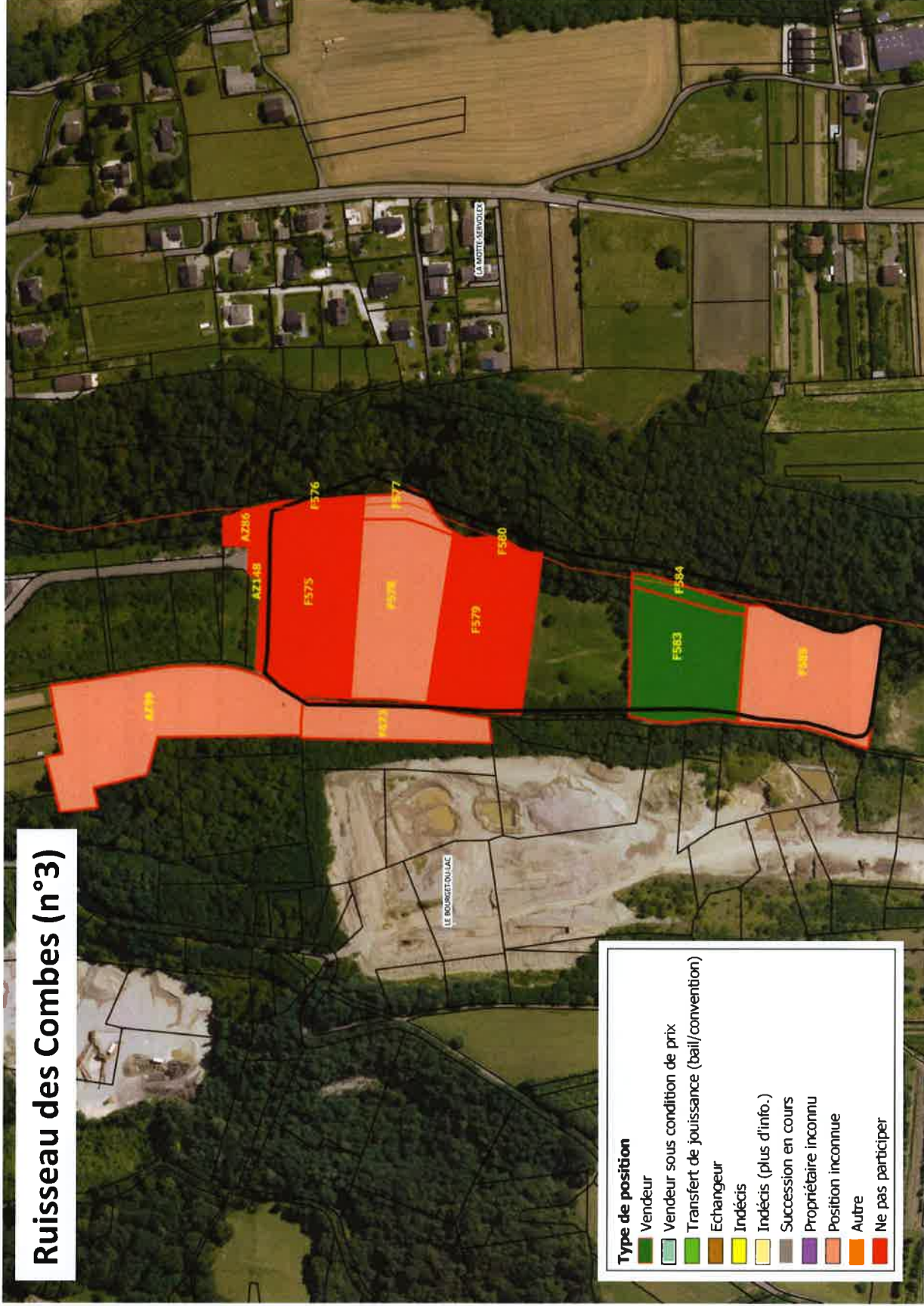
Type de position	
	Vendeur
	Vendeur sous condition de prix
	Transfert de jouissance (baill/convention)
	Echangeur
	Indécis
	Indécis (plus d'info.)
	Succession en cours
	Propriétaire inconnu
	Position inconnue
	Autre
	Ne pas participer

Dessous des Cotes (n°2)



3. Démarche et synthèse des résultats

Ruisseau des Combes (n°3)



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Etude de faisabilité pré-opérationnelle

Septembre 2019

3. Démarche et synthèse des résultats

Saint-Anne (n°4)



Type de position	
■	Vendeur
■	Vendeur sous condition de prix
■	Transfert de jouissance (bail/convention)
■	Echangeur
■	Indécis
■	Indécis (plus d'info.)
■	Succession en cours
■	Propriétaire inconnu
■	Position inconnue
■	Autre
■	Ne pas participer

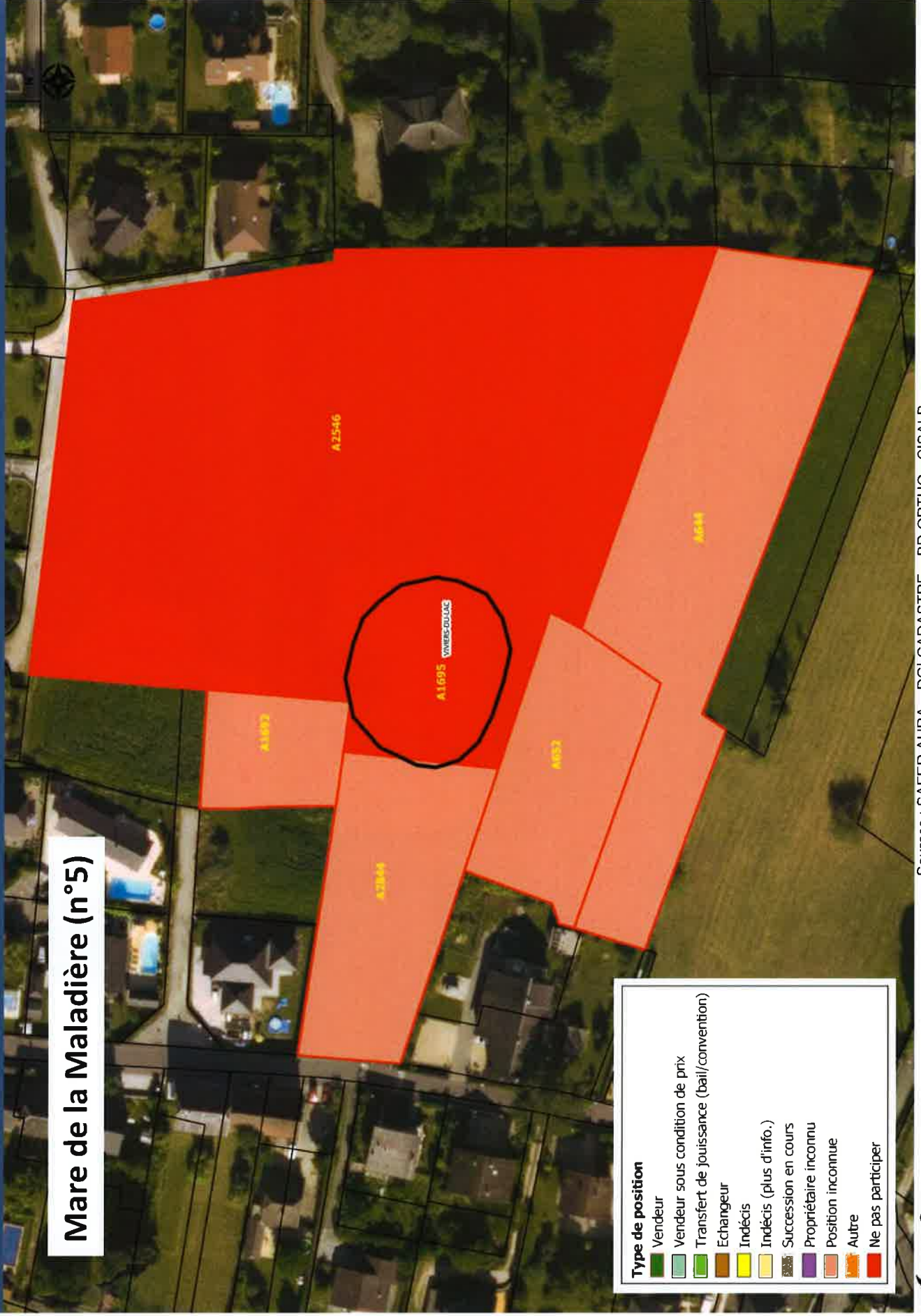
Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

1:3020

Septembre 2019

3. Démarche et synthèse des résultats

Mare de la Maladière (n°5)



3. Démarche et synthèse des résultats

Roman (n°6)



Type de position	
■	Vendeur
■	Vendeur sous condition de prix
■	Transfert de jouissance (bail/convention)
■	Echangeur
■	Indécis
■	Indécis (plus d'info.)
■	Succession en cours
■	Propriétaire inconnu
■	Position inconnue
■	Autre
■	Ne pas participer

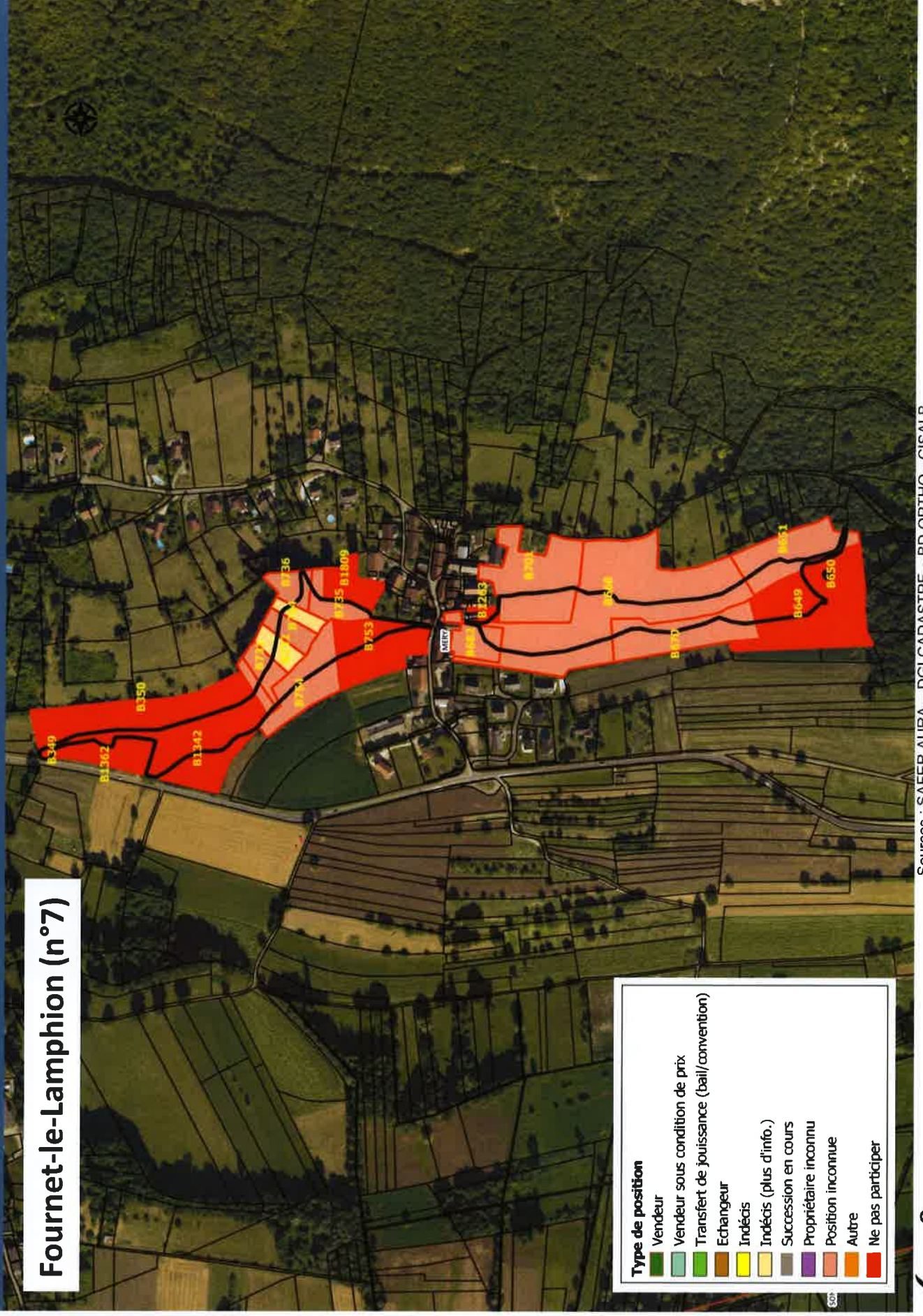
Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Septembre 2019

1:3044

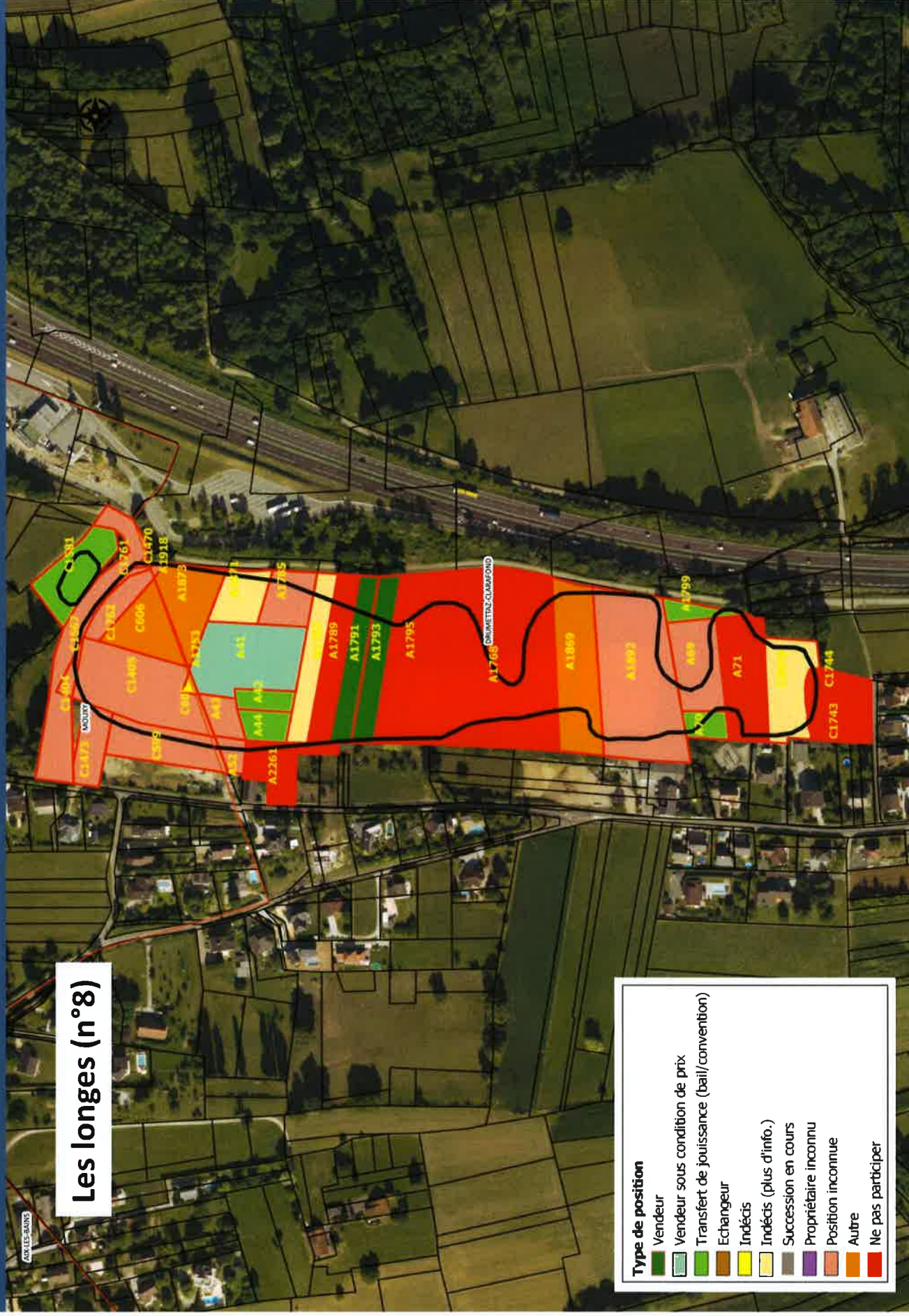
3. Démarche et synthèse des résultats

Fournet-le-Lamphion (n°7)



3. Démarche et synthèse des résultats

Les longes (n°8)



Type de position	
■	Vendeur
■	Vendeur sous condition de prix
■	Transfert de jouissance (bail/convention)
■	Echangeur
■	Indécis
■	Indécis (plus d'info.)
■	Succession en cours
■	Propriétaire inconnu
■	Position inconnue
■	Autre
■	Ne pas participer

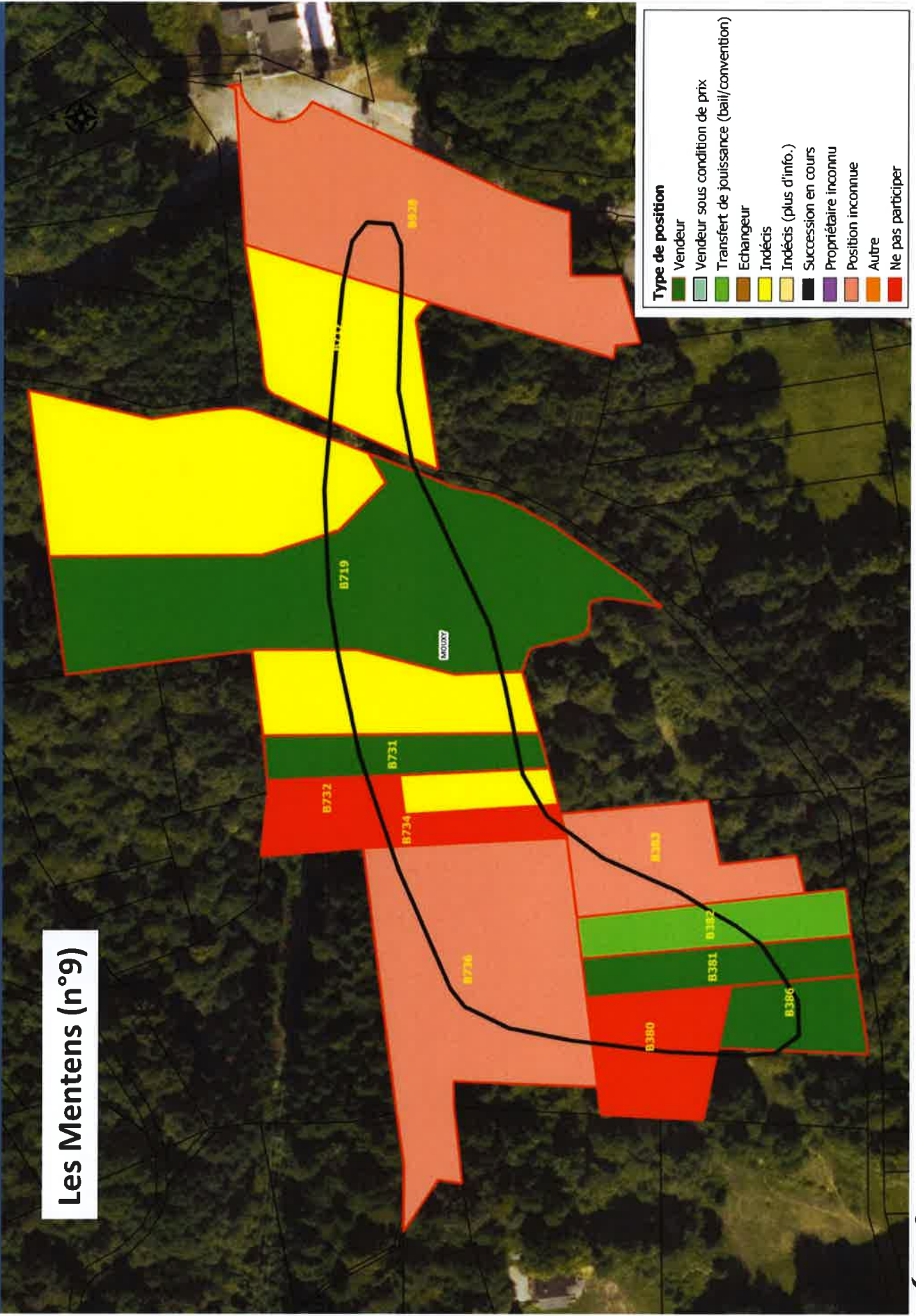
Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Septembre 2019

1:3532

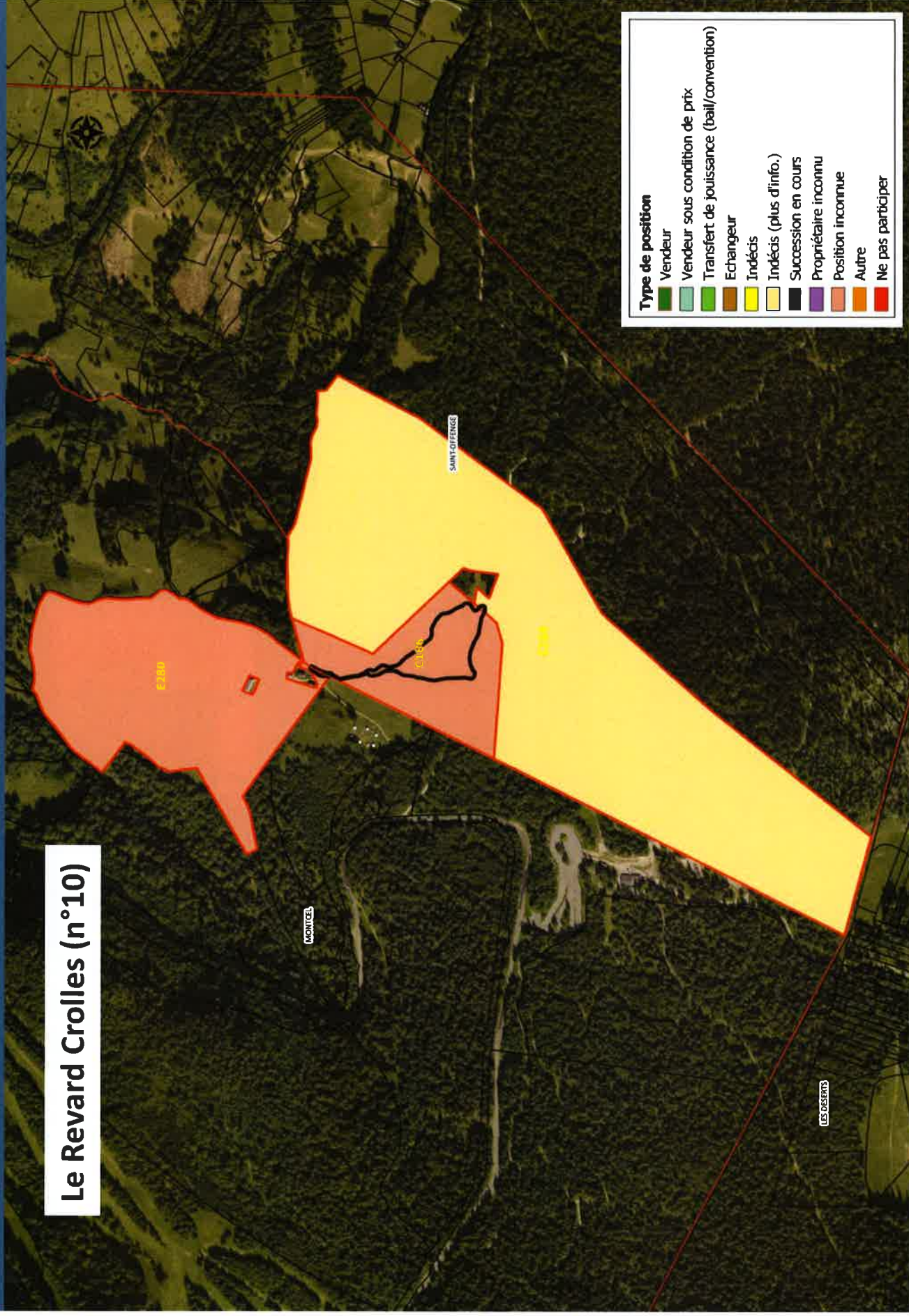
3. Démarche et synthèse des résultats

Les Mentens (n°9)



3. Démarche et synthèse des résultats

Le Revard Crolles (n°10)

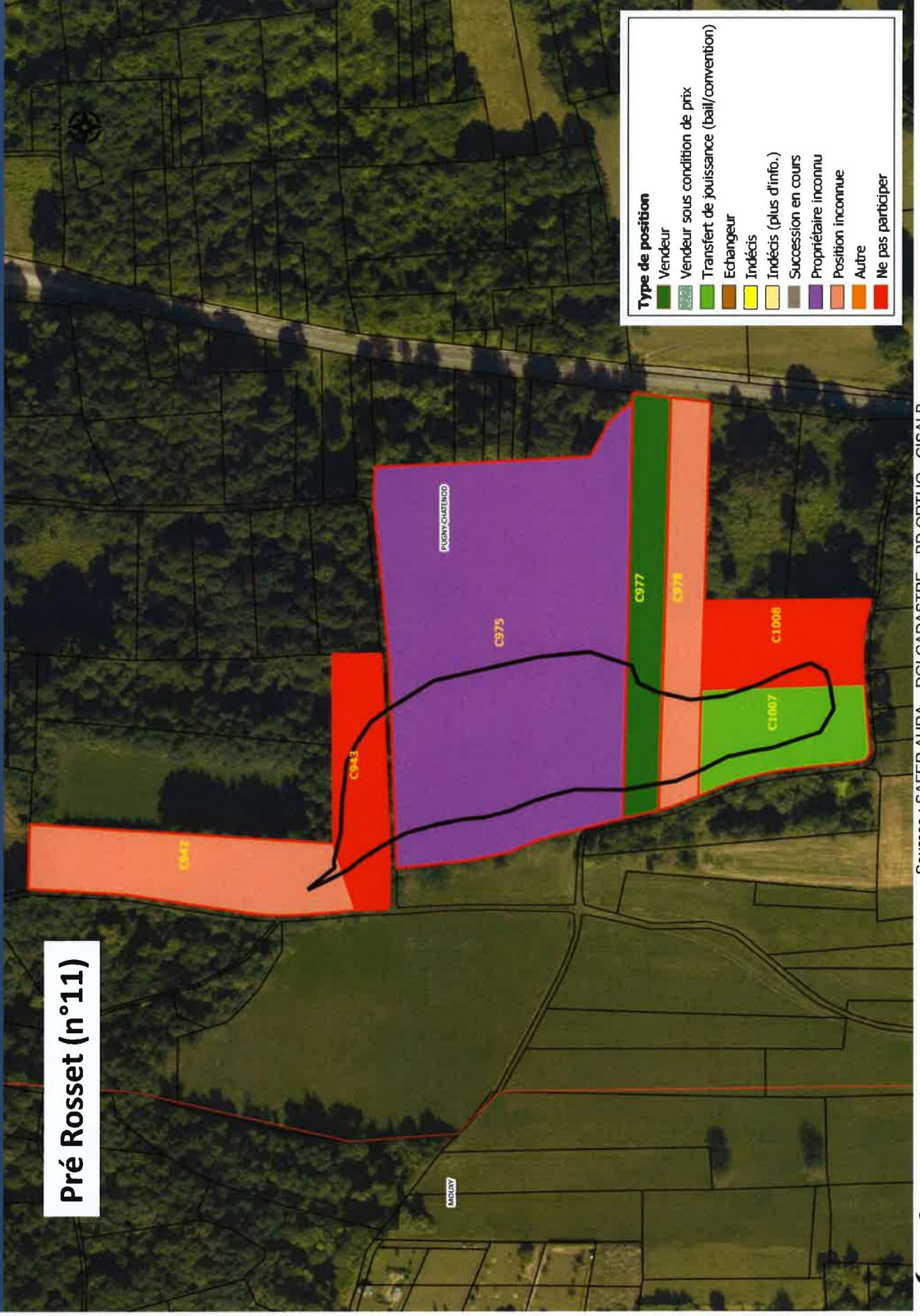


Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Septembre 2019

3. Démarche et synthèse des résultats

Pré Rosset (n°11)



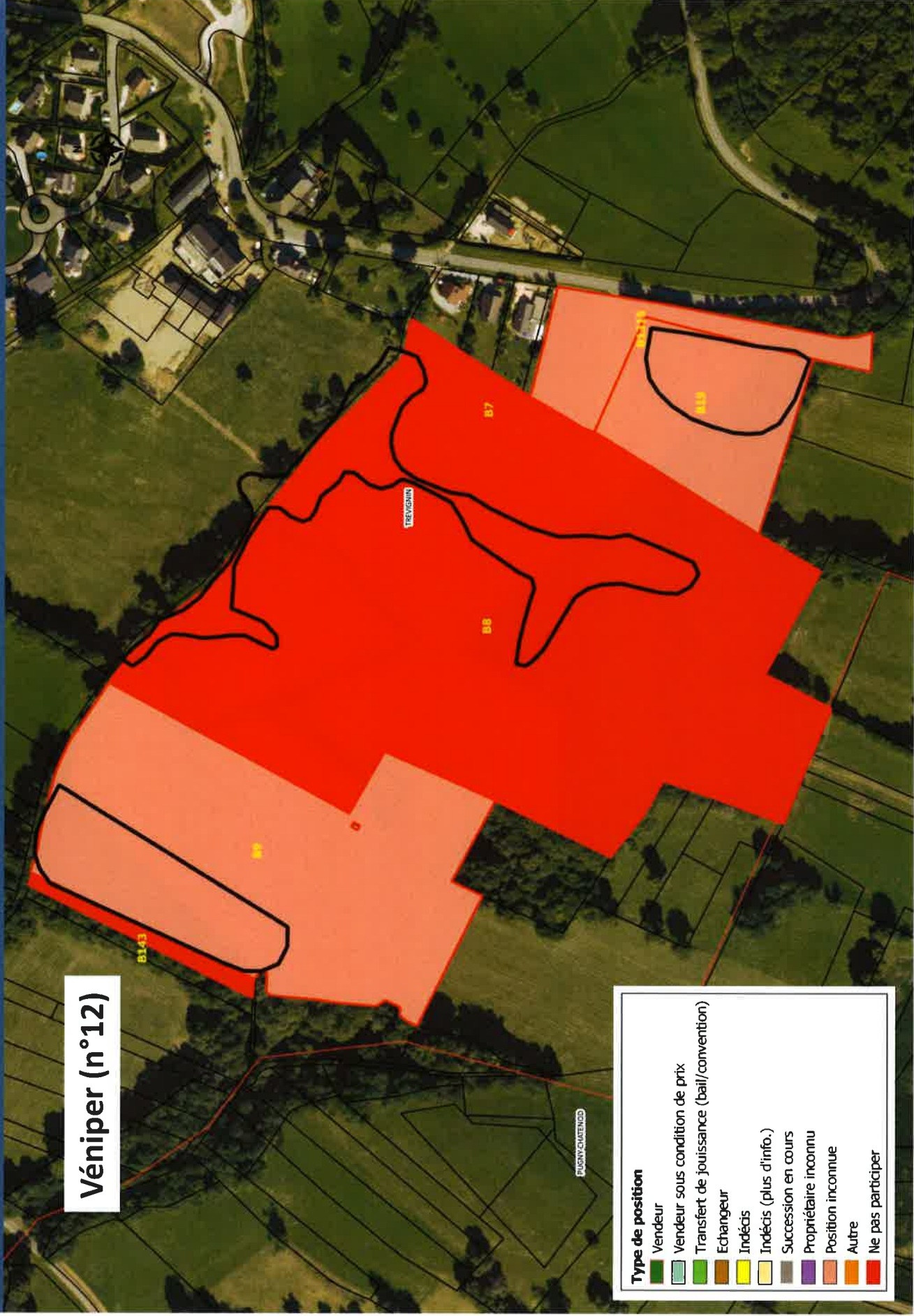
Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO – CISALB

Septembre 2019

1:1837

3. Démarche et synthèse des résultats

Véniper (n°12)



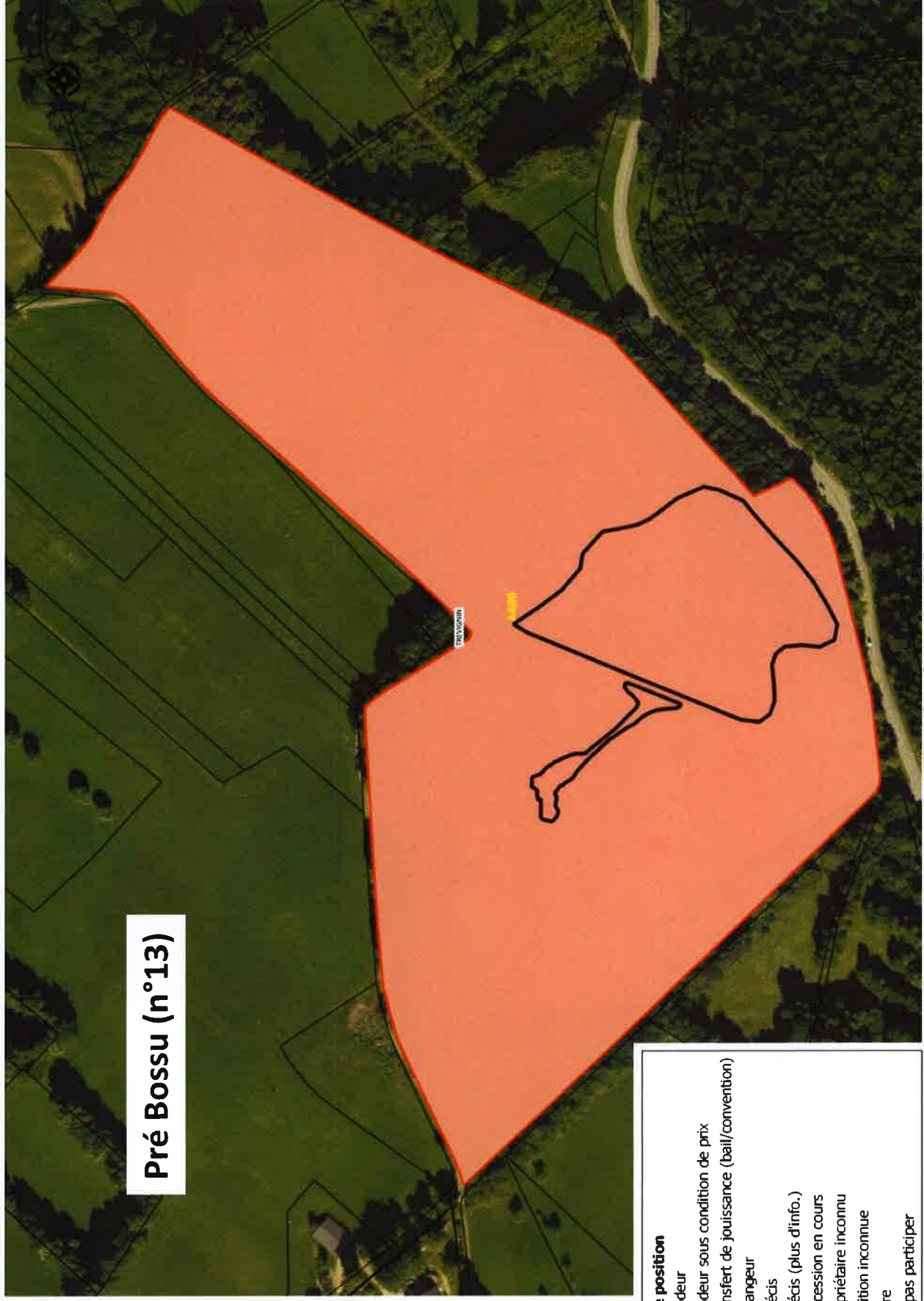
Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Septembre 2019

1:2760

3. Démarche et synthèse des résultats

Pré Bossu (n°13)



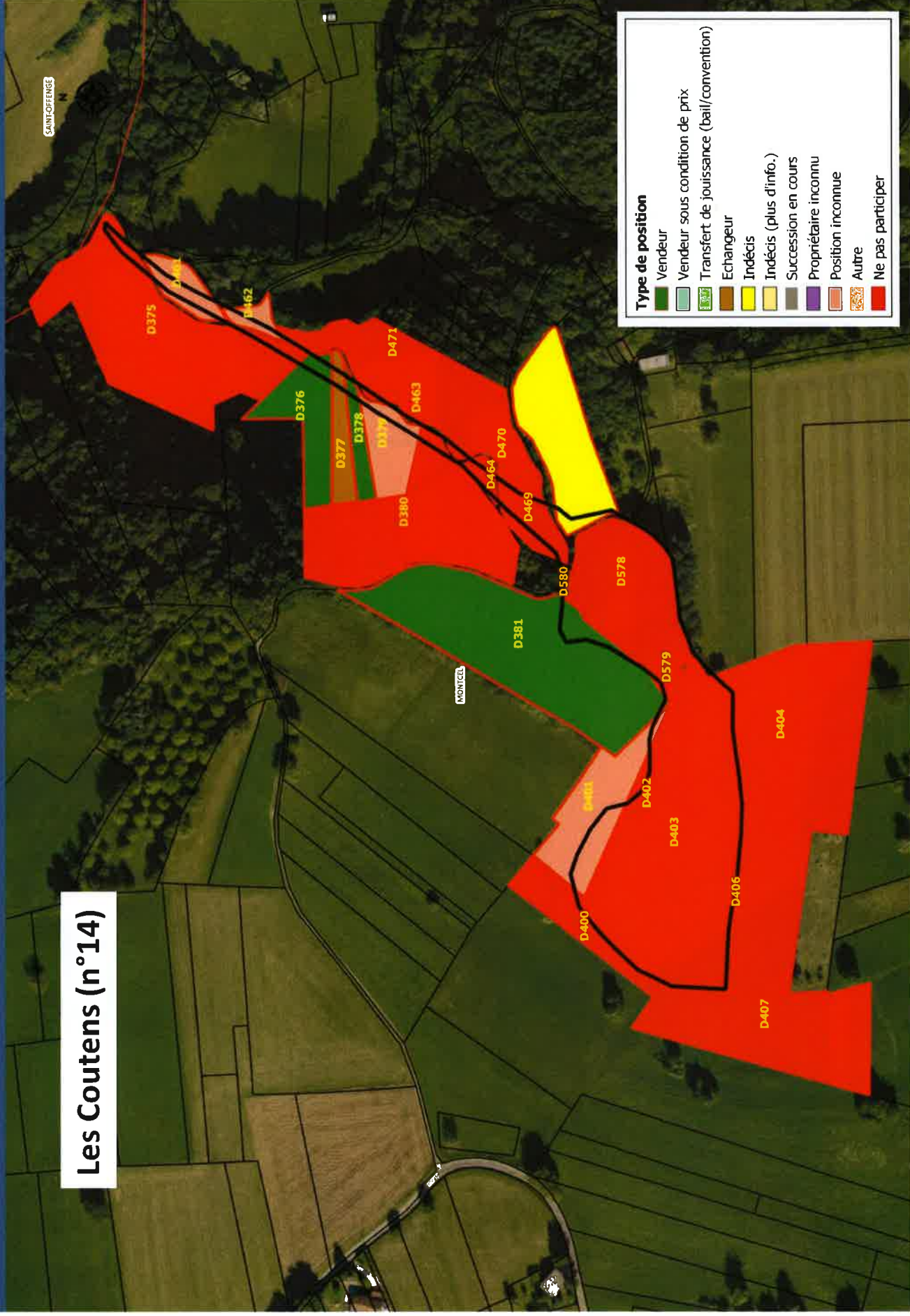
Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Étude de faisabilité pré-opérationnelle

Septembre 2019

3. Démarche et synthèse des résultats

Les Coutens (n°14)

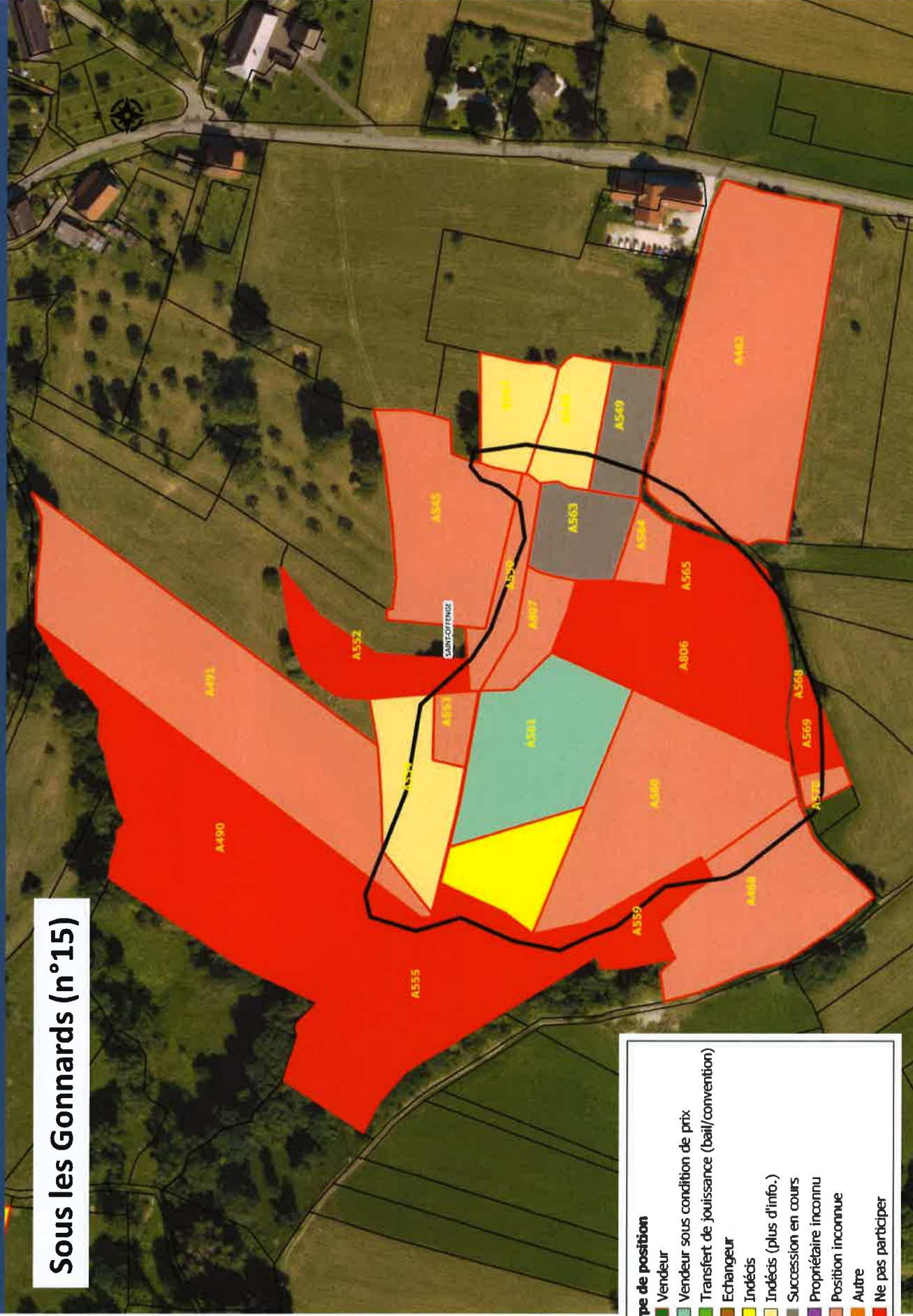


Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Septembre 2019

3. Démarche et synthèse des résultats

Sous les Gonnards (n°15)



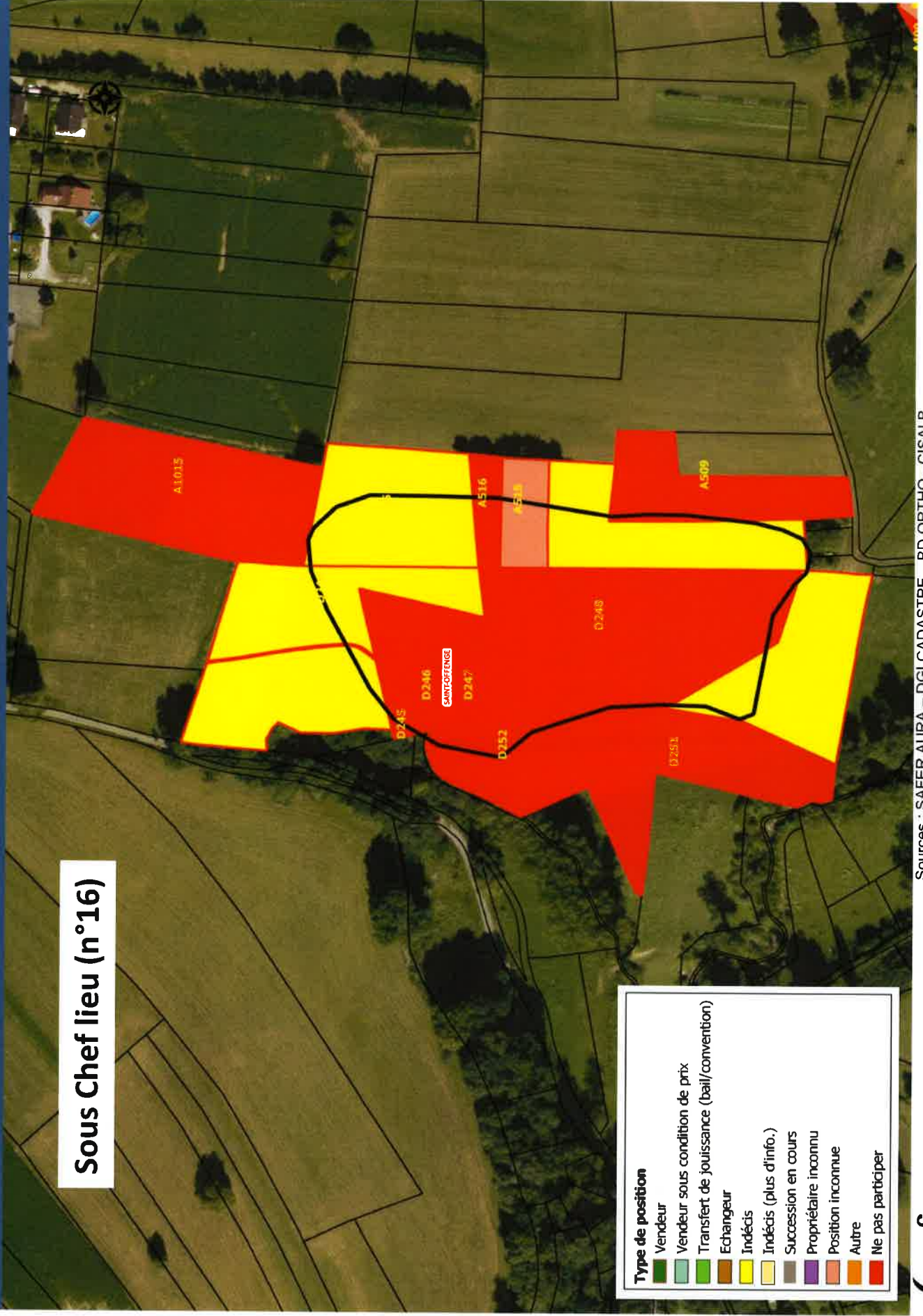
Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Septembre 2019

1:2021

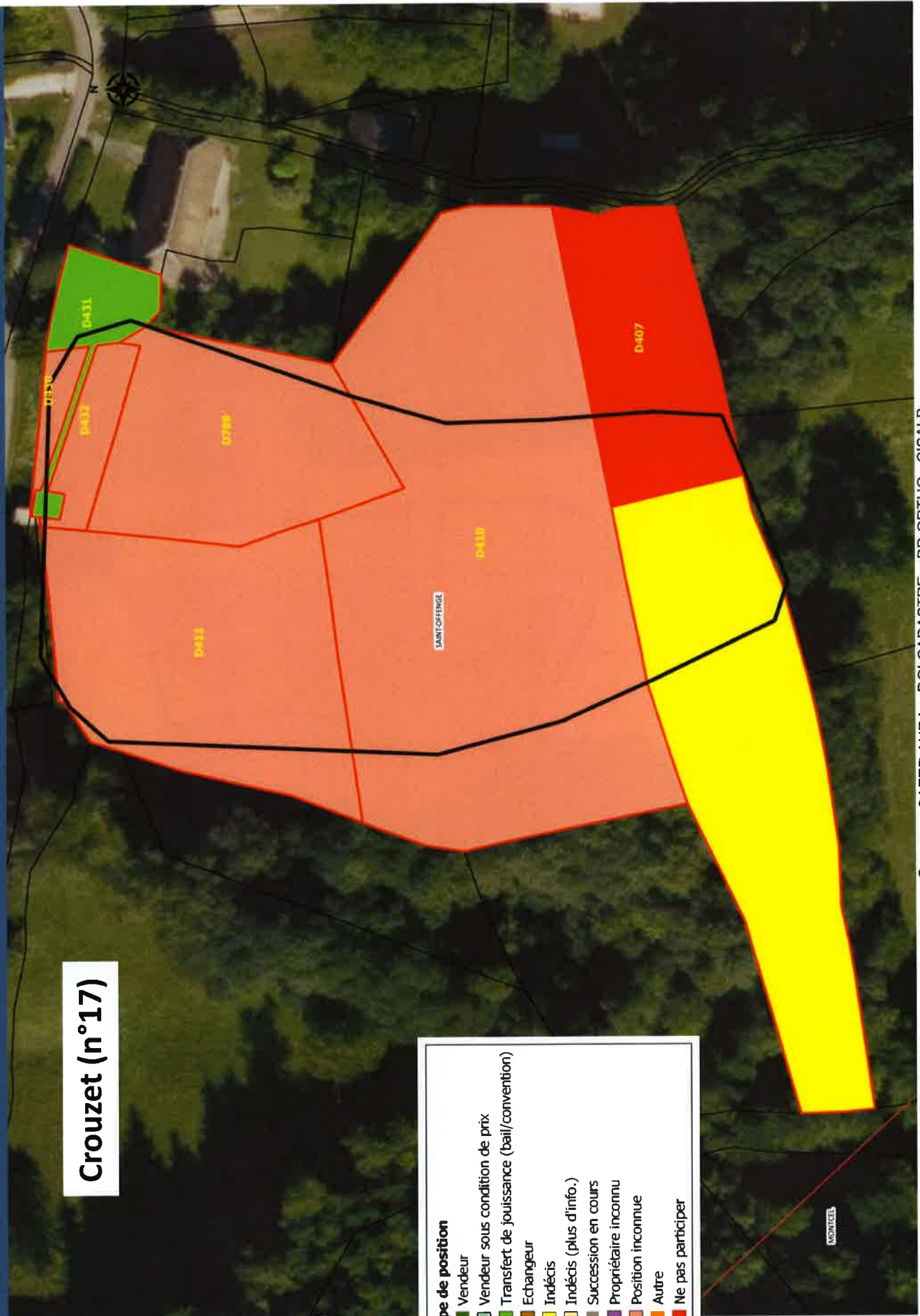
3. Démarche et synthèse des résultats

Sous Chef lieu (n°16)



3. Démarche et synthèse des résultats

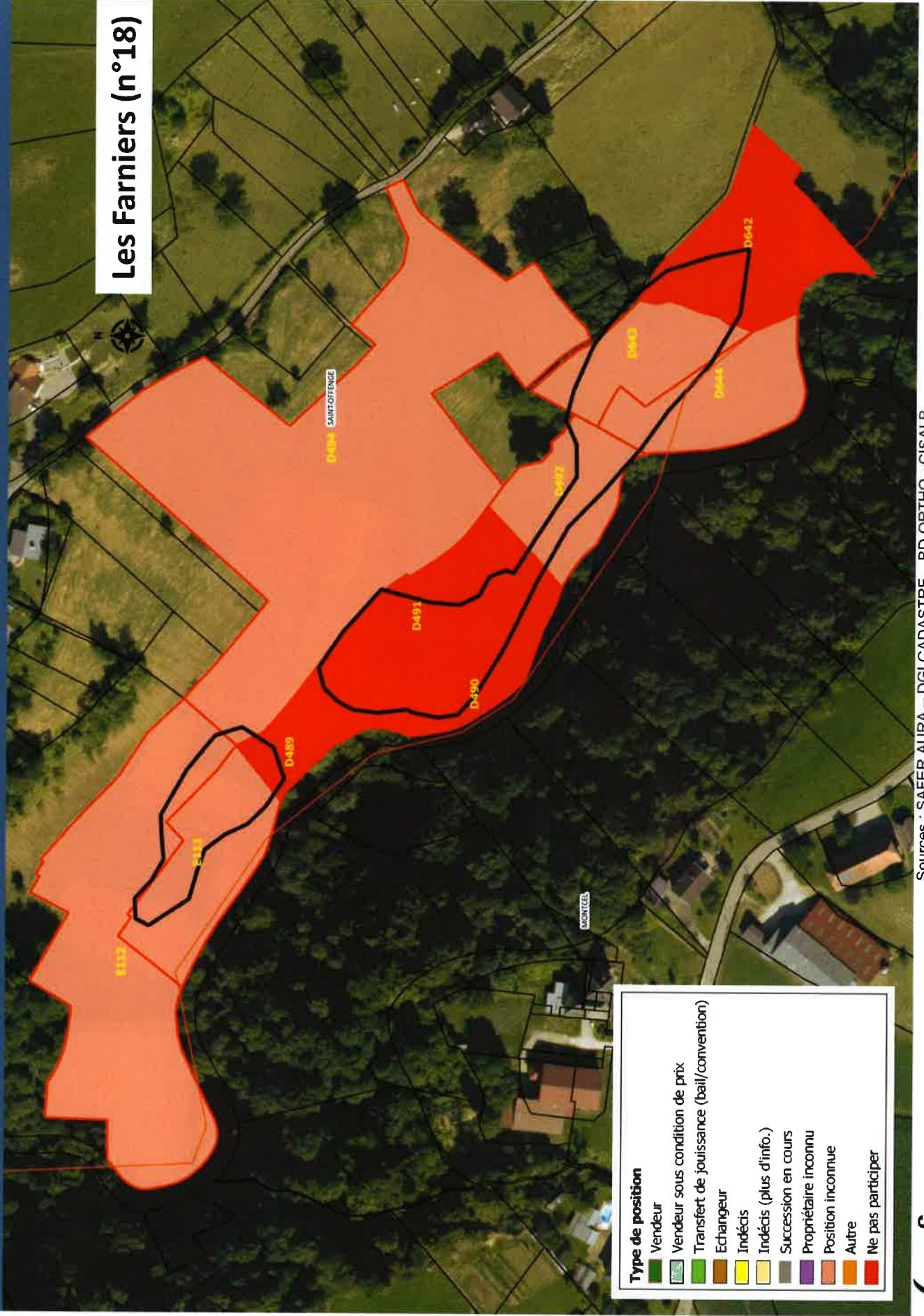
Crouzet (n°17)



Type de position	
Green	Vendeur
Light Green	Vendeur sous condition de prix
Dark Green	Transfert de jouissance (bail/convention)
Brown	Echangeur
Yellow	Indécis
Light Yellow	Indécis (plus d'info.)
Grey	Succession en cours
Purple	Propriétaire inconnu
Pink	Position inconnue
Orange	Autre
Red	Ne pas participer

3. Démarche et synthèse des résultats

Les Farniers (n°18)



3. Démarche et synthèse des résultats

Bois humide Des Bauches (n°19)



Type de position	
■	Vendeur
■	Vendeur sous condition de prix
■	Transfert de jouissance (baill/convention)
■	Echangeur
■	Indécis
■	Indécis (plus d'info.)
■	Succession en cours
■	Propriétaire inconnu
■	Position inconnue
■	Autre
■	Ne pas participer

Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Septembre 2019

1:1865

3. Démarche et synthèse des résultats

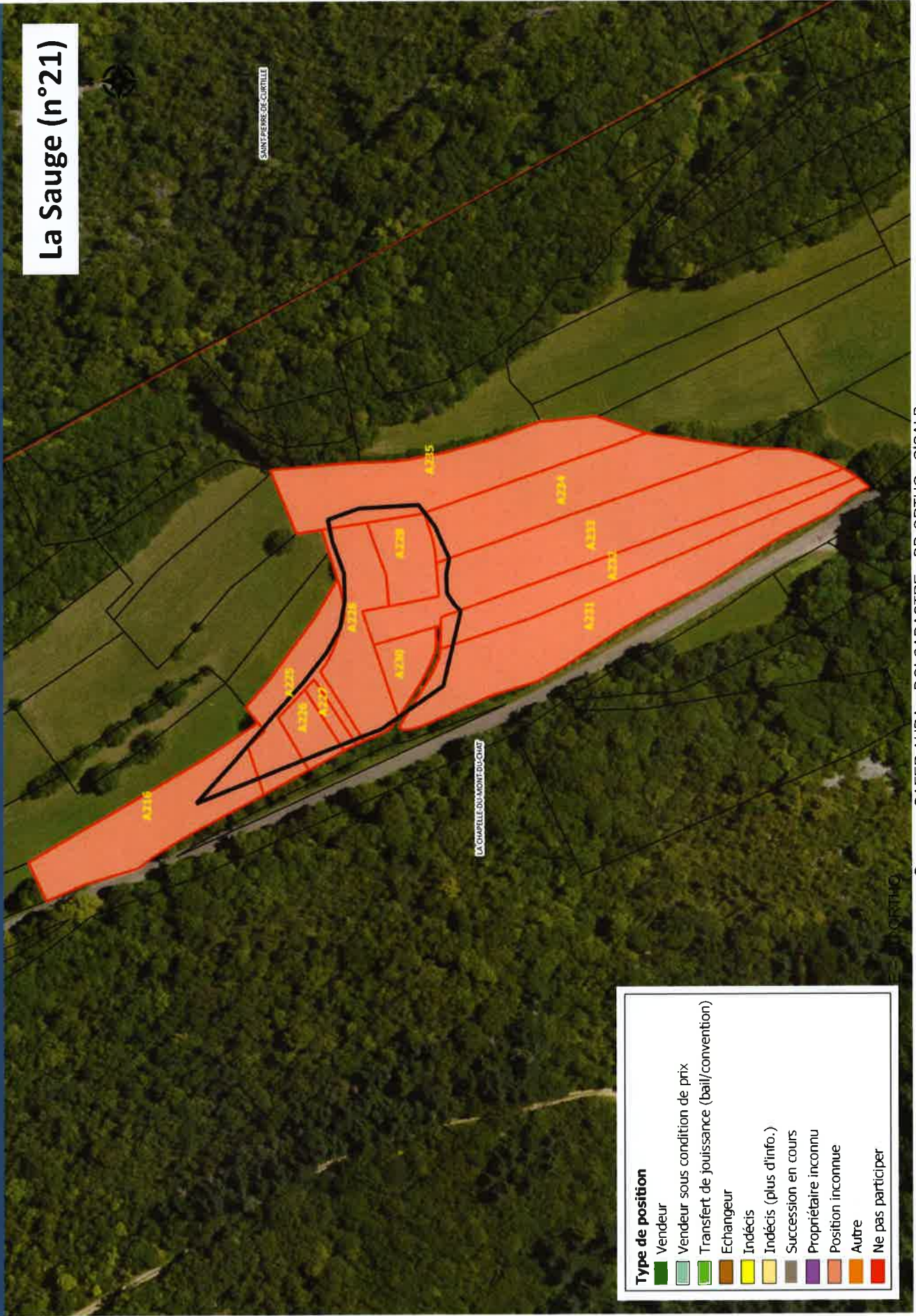


Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Septembre 2019

3. Démarche et synthèse des résultats

La Sauge (n°21)



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – BD ORTHO - CISALB

Septembre 2019

1:1649

3. Démarche et synthèse des résultats

Commune(s)	N° site	Nom de la zone humide	Synthèse des retours propriétaires
Le Bourget-du-Lac	1	Dessous du Bocage	Site difficilement maîtrisable. Prêt de la parcelle au sud à un exploitant membre de la famille.
Le Bourget-du-Lac	2	Dessous des Cotes	Site nécessitant la relance des propriétaires « incédés ». Souhait d'une réunion publique (crainte de l'inconstructibilité de la zone dans l'attente du PLUJH)
Le Bourget-du-Lac	3	Ruisseau des Combes	1 seul compte favorable à une vente.
Viviers-du-Lac	4	Saint-Anne	2 comptes favorables à une vente, essentiellement en dehors de l'emprise de la zone humide. Site peu maîtrisable.
Viviers-du-Lac	5	Mare de la Maladière	Site sensible. Propriétaires en attente du devenir des terrains au PLUI? (éventuel projet d'aménagement d'ensemble?)
Mery/Drumettaz Clarafond	6	Roman	Site potentiellement intéressant pour la mise en place de conventions de gestion. Nécessite une relance des propriétaires + réunion avec exploitant (voir ci-après)
Mery	7	Fournet-le-Lamphion	Site peu maîtrisable. Souhait d'une réunion publique. Proximité de la ZH à de nombreux bâtis.
Drumettaz Clarafond/Mouxy	8	Les longes	Nombreuses opportunités d'acquisition. Souhait d'une réunion publique.
Mouxy	9	Les Mentens	Site très favorable à une maîtrise foncière.
Saint-Offenge/Montcel	10	Le Revard Crolles	Site géré en partie par l'ONF, très ouvert pour collaborer dans le cadre de la démarche tout en gardant la gestion. Site sous maîtrise publique majoritairement.
Pugny-Chatenod	11	Pré Rosset	Site nécessitant des recherches complémentaires afin d'identifier les propriétaires d'un compte. 2 opportunités de maîtrise foncière (1 acquisition et 1 convention)
Trévignin	12	Véniper	Site où il y a une opposition massive des propriétaires (souhait de poursuivre la location des terres au GAEC des Prériants).
Trévignin	13	Pré Bossu	Aucun retour de questionnaire - Nécessité de faire des relances pour identifier la faisabilité du site.
Montcel	14	Les Coutens	Site difficilement maîtrisable
Saint-Offenge	15	Sous les Gonnards	Site difficilement maîtrisable (présence à proximité de rûches, de vergers, prés de fauche). Aussi, les propriétaires ne semblent pas intéressés par le projet (questionnaires non-remplis).
Saint-Offenge	16	Sous-chef lieu	Site difficilement maîtrisable car les propriétaires semblent peu prendre conscience de la présence de la zone humide et louent leurs parcelles à des agriculteurs.
Saint-Offenge	17	Crouzet	1 opportunité d'acquisition à la marge. Site à relancer
Saint-Offenge	18	Les Farniers	Site difficilement maîtrisable. Les propriétaires ne souhaitent pas investir dans ce projet.
Brison-Saint-Innocent	19	Bois humide des Bauches	Site très favorable à une maîtrise foncière. La commune de Brison-Saint-Innocent principale propriétaire souhaite confier la gestion de ses parcelles au sein de la ZH.
Brison-Saint-Innocent	20	Le Clotre	Site difficilement maîtrisable
La Chapelle-du-Mont-du Chat	21	La Sauge	Aucun retour de questionnaire - Nécessité de faire des relances pour identifier la faisabilité du site.

3. Démarche et synthèse des résultats

Type de position	Nombre de comptes	Surface cadastrale	%	Surface d'emprise au sein des ZH	%
Vendeur	18	6 ha 74 a 57 ca	4%	1 ha 84 a 86 ca	5%
Vendeur sous condition de prix	2	49 a 52 ca	0	49 a 33 ca	1%
Transfert de jouissance (bail/convention)	13	5 ha 17 a 53 ca	3%	2 ha 23 a 49 ca	6%
Echangeur	1	9 a 10 ca	0	68 ca	0
Indécis	26	7 ha 48 a 16 ca	5%	2 ha 99 a 37 ca	8%
Indécis (plus d'info.)	12	6 ha 75 a 43 ca	4%	3 ha 54 a 31 ca	9%
Succession en cours	4	1 ha 03 a 33 ca	1%	84 a 61 ca	2%
Propriétaire inconnu	2	1 ha 49 a 05 ca	1%	53 a 74 ca	1%
Position inconnue	70	61 ha 67 a 21 ca	38%	14 ha 16 a 43 ca	35%
Autre	5	32 ha 90 a 02 ca	21%	75 a 78 ca	2%
Ne pas participer	54	35 ha 99 a 69 ca	23%	12 ha 04 a 72 ca	31%
TOTAL	207	159 ha 83 a 61 ca	100%	39 ha 47 a 32 ca	100%

- L'enquête révèle une maîtrise foncière potentielle de **12 ha 38 a 62 ca** soit **7,7%** de la surface cadastrale, et de **4 ha 57 a 68 ca** soit **11,6%** des emprises sur l'ensemble des zones humides.

3. Démarche et synthèse des résultats

➤ **Objectif des rencontres avec les exploitants :**

Des informer de la démarche, (mieux) connaître la situation locative, connaître leurs pratiques agricoles sur les sites concernés, faire connaître les pratiques recommandées dans les notices de gestion.

➤ **Identification des exploitations agricoles :**

Sur les 21 zones humides, 6 sites ne sont pas exploitées.

Sur le reste des sites, 26 exploitations agricoles déclarent des surfaces à la PAC, souvent en bordure de la zone humide.

Des exploitants peuvent également être présents sur les sites sans déclarer ces surfaces à la PAC.

Les propriétaires nous ont précisé la présence de 14 exploitants.

14 exploitations agricoles ont été rencontrées.

3. Démarche et synthèse des résultats

Liste des exploitations déclarées à la PAC au sein des périmètres des zones humides :

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siège	Commune siège	Nom référent	Surface totale d'exploitation (ha)	Surface emprise ZH	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaire(s)
GAEC DE L'ESPERANCE	LES EXERTIER	73100	PUGNY CHATENOD	Lionel MAILLAND-ROSSET	189,92 ha	0,72 ha	0,38 %	ZH Pré Rosset/Vénipier – non-rencontré
TRAVERS	456 les Malods	73420	DRUMETTAZ CLARAFOND	M. Michel TRAVERS	77,72 ha	1,29 ha	1,66 %	ZH Les Longes - Producteur de lait Pas défavorable à la démarche, cependant il a mal vécu l'instauration des périmètres ZH. Les mesures de gestion semblent adaptées et correspondent aux pratiques actuelles. Est contre le comblement partiel du fossé (risque inondation du village en aval, risque disparition de la prairie au sud). Il n'est pas contre signer un bail environnemental aux mêmes conditions qu'aujourd'hui.
ARPIN	CHEMIN DU FOUR	73310	ONTEX	M. Jean ARPIN	139,09 ha	0,05 ha	0,04 %	ZH de la Sauge – Production : élevage ovins, bovins. Non-rencontré
BELLAHSEN	PRE NOVET	73420	MERY	M. Claude BELLAHSEN	97,23 ha	0,4 ha	0,41 %	ZH Fournet-le-Lamphion -Non-rencontré. Production : élevage bovins.
FRANCOZ	LES HUGUETS	73100	SAINT-OFFENGE	M. Pascal FRANCOZ	69,43 ha	0,11 ha	0,16 %	ZH SS Les Gonnards - 2 associés : Pascal Francoz (25.07.62) et son fils Bruno (25.07.1992) Portable Pascal : 06 85 35 26 84 pascal.francoz@orange.fr Production : bovin lait, en AOP tome des Bauges, sur 80 ha dont 30 ha d'alpage, 38 vaches laitières, 240 000 litres de quota Concerné par la ZH de Selon lui la coupe préconisée va être difficile du fait d'un accès compliqué pour les gros engins. La mare a été creusée par les chasseurs il y a 10 – 15 ans Avis : les financements pose question, de dédier beaucoup d'argent pour ça. Et attention aux accès gros engins. Sinon pas opposé. Il exploite jusqu'aux arbres (frênes). Il est locataire sur toutes les parcelles (paiement par chèque) Pratiques : pâture + fauche. Les vaches ne boivent pas dans le marais

3. Démarche et synthèse des résultats

Liste des exploitations déclarées à la PAC au sein des périmètres de zone humide :

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siege	Commune siège	Nom référent	Surface d'exploitation (ha)	Surface emprise	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaires
EARL LES METRAMIERS	4774 rte du Tremblay	73290	LA MOTTE SERVOLEX	Jean-Luc et Philippe GIRARDIN	59,12 ha	0,65 ha	1,10 %	ZH Ruiseau des Combes – Non-rencontré. Production de fruits. ZH Vénipier – Producteur de lait. 3 cogérants. Pratiques actuelles : 2 coupes (foin, regain)+ pâturage par une génisse à l'automne. Ils font de la fauche tardive sur le marais de Chautagne (après 14/07) dans le cadre d'une MAE, donc connaissent ce fonctionnement. Dans la ZH ils sont près à faucher fin juin pour s'assurer d'une qualité de foin et pour ne pas perdre la 2 ^{ème} coupe. Mais nécessité des contreparties.
GAEC DES PRERIANTS	le Verdet	73410	ST GERMAIN LA CHAMBOTTE	Monsieur le gérant	179,55 ha	1,08 ha	0,60 %	
GAEC DES TILLEULS	les Toquets	73100	SAINT-OFFENGE	Monsieur le gérant	117,54 ha	0,13 ha	0,11 %	ZH SS Les Gonnards : 3 co-gérants. Production lait + viande. Pas défavorable à la démarche et aux futurs travaux. Quelques points de vigilance : interrogations des propriétaires sur ZH SS Les Gonnards + Chef lieu, le fauchage de la ZH va être très compliqué à gérer (il faut tout dessoucher en milieu humide), le comblement partiel de la mare est aussi compliqué (la demande a déjà été faite localement – et refusée par la police de l'eau).
GAEC DE LA VILLARINCHE	47 chemin des martines	73100	GRESY SUR AIX	Monsieur le gérant	122,04 ha	0,07 ha	0,06 %	ZH Pré Bossu – Non-rencontré

3. Démarche et synthèse des résultats

Liste des exploitations déclarées à la PAC au sein des périmètres de zone humide :

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siege	Commune siège	Nom référent	Surface d'exploitation (ha)	Surface emprise	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaire(s)
RICHARD	136 CH DU PONT DE LA CHARRIERE	73290	LA MOTTE SERVOLEX	M. Jean Michel RICHARD	6,69 ha	0,61 ha	9,12%	ZH Ruisseau des Combes - Culture de prairie permanente. Non-rencontré. Production: céréales.
GAEC DU SIERROZ		73100	SAINT-OFFENGE	Monsieur le gérant	176,64 ha	0,34 ha	0,19%	ZH Les Farniers, SS Chef-lieu, SS les Gonnards. Producteur de lait, culture de prairie permanente sur la ZH. Non-joignable.
EARL LE CLOS		73420	MERY	Jean-François BUFFET	89,33 ha	0,17 ha	0,19%	ZH Fournet-Le-Lamphion. Producteur de lait (vaches laitières) sur 88 ha. Quasi pas concerné - pas contre la démarche.
GAEC LE PRE NOUVEAU		73100	MONTCEL	Monsieur le gérant	71,24 ha	0,02 ha	0,03%	ZH Sous-les-Gonnards. Culture de prairie permanente.
DUFOUR-MICHELLIER	40 route des Granges	73290	LA MOTTE SERVOLEX	Madame Helene MICHELLIER	22,55 ha	0,14 ha	0,62%	ZH Dessous du Bocage. Production : élevage de chevaux + zone d'entraînement (compétition équine). Parcelle pâturée par les chevaux de compétition. Peu d'herbe donc fauche tardive impossible sur la ZH. Souhaite que la zone de pâturage soit améliorée. Pour le tas de fumier, il le stocke sur la parcelle G112 de manière temporaire pour l'étendre sur le champs par la suite. Pas fermé aux mesures de gestion si cela est utile à l'exploitation et que les travaux sont pris en charge.

3. Démarche et synthèse des résultats

Liste des exploitations déclarées à la PAC au sein des périmètres de zone humide :

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siege	Commune siège	Nom référent	Surface d'exploitation (ha)	Surface emprise	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaire(s)
SCEA DU MARGERIAZ	THORMEROZ	73230	THOIRY	Pascal FRANCONY	159,46 ha	0,15 ha	0,09%	ZH Roman/ZH Saint-Anne : Très hostile à la démarche, n'a pas souhaité convenir d'un RDV. Production : élevage bovins
GAEC DES SAULES	192 route des Chênes	73420	DRUMETTAZ CLARAFOND	Cyril MOUCHET	66,16 ha	0,02 ha	0,03%	ZH Roman – Non-rencontré
GAEC DE LA PLESSE	181 chemin du Marais	73100	SAINT-OFFENGE	Anthony GELLOZ	182,88 ha	1,31 ha	0,72%	ZH SS Chef-lieu – Production : lait. GAEC 3 associés. Inquiétude si débroussaillage de la ZH. Ils sont obligés de clôturer les parcelles afin d'éviter les ravages causés par les sangliers. Il faut maintenir des refuges pour les animaux. Selon eux, cela va être très compliqué de faucher dans cette ZH qui est impraticable.
GAEC DES LANCIERS	N 311 Chemin du gand	73100	MONTCEL	Madame, Monsieur	53,93 ha	1,22 ha	2,26%	ZH Les Coutens – Production : lait. C. Massonnat s'interroge sur le devenir de certaines ZH du territoire qui deviennent constructibles. Le captage prioritaire n'est pas indiqué dans la notice (source de la commune). La réglementation est déjà très stricte (pas d'animaux, pas de fumier, 2 fauches par an...). Pourquoi mettre des enclos temporaires? Pourquoi drainer si l'objectif est de créer une zone humide?

3. Démarche et synthèse des résultats

Nom de l'exploitation	Adresse	CP Siege	Commune siège	Nom référent	Surface d'exploitation (ha)	Surface emprise	Emprise/Surface d'exploitation	Commentaire(s)
SCEA LE CHAMP DES BOIS	360 RTE de Gresy	73410	EPERSY	Isabelle RENAUD	279,93 ha	1,04 ha	0,37 %	ZH Les Longes –1 associé exploitant (Isabelle Renaud) et 3 associés non exploitants 279 ha de Terres et prés – production : cultures et fourrage Concernés par les ZH des Longes et de Pré Rosset Les Longes : A 1892, exploitée à titre gratuit, prairie temporaire, échangée avec Michel Travers qui fait 1 à 2 fauches par an et 2 à 3 pâtures par an Pré Rosset : C 975 : partie ouest non exploitée, et partie est en blé tendre, preneur en place (paye une location à Simone Frumy sur toute la parcelle) : sont contre le comblement du drain qu'ils ont fait eux pour pouvoir cultiver la parcelle, et contre la mare qui serait au milieu du blé. Par contre sont d'accord pour remettre la prairie ouest en prairie et venir faire le foin (même si fauche tardive).
JACQUIER	99 chemin de Fresenex	73420	DRUMETTAZ CLARAFOND	Monsieur Daniel JACQUIER	42,64 ha	0,35 ha	0,82 %	ZH Les Longes – Production: X non-rencontré
PERRUISSET	160, Route des Curettes	73420	MERY	Monsieur Cédric PERRUISSET	9,01 ha	0,3 ha	3,33 %	ZH Fournet-le-Lamphion. Production :élevage de chevaux. Non-joignable

3. Démarche et synthèse des résultats

<p>GAECAU P'TIT BONHEUR</p>	<p>770 route de Barbizet</p>	<p>73290</p>	<p>LA MOTTE SERVOLEX</p>	<p>Monsieur Daniel BONFILS</p>	<p>84,31 ha</p>	<p>0,17 ha</p>	<p>0,20%</p>	<p>ZH Ruisseau des Combes – 2 associés + 1 salarié à temps plein exploite 86 ha de terrain dont 2 ha en arboriculture et 1 ha en maraichage de plein champ, soit 106 ha de SAUP en production vaches laitières, fruits et légumes. Siège à Barbizet La Motte Servolex ZH du ruisseau des Combes, le Bourget du Lac Bail environnemental en train d'être signé sur la parcelle F 532 que la SAFER a rétrocédé à Grand Lac suite à une préemption environnementale Connait déjà les enjeux et recommandations sur cette ZH Pas opposé, OK pour adapté un peu ses pratiques et signé le bail à clauses env. Voici ses pratiques : 3 pâturages annuels de 8 à 10 jours des parties est et ouest de la parcelle, constituant 2 parcs différents se prolongeant sur les parcelles en amont et en aval, du printemps à l'automne, de lots de 4 à 8 génisses (« doublonnes »). Partie centrale : fauche autour du 15-20 juin, puis regain et/ou pâturage d'automne. Parcelles concernées = F 579, 582, 583</p>
------------------------------------	------------------------------	--------------	--------------------------	--------------------------------	-----------------	----------------	--------------	---

3. Démarche et synthèse des résultats

<p>LYCEE AGRICOLE REINACH</p>	<p>Domaine Reinach</p>	<p>73290</p>	<p>LA MOTTE SERVOLEX</p>	<p>LYCEE AGRICOLE REINACH – Benoît GIRARD 0630687472</p>	<p>86,25 ha</p>	<p>0,81 ha</p>	<p>0,94 %</p>	<p>ZH Dessous du Bocage les Cotes- Lycée agricole Reinach : 80 ha de T et P – contact = Benoît GIRARD 06 30 68 74 72 ZH Dessous du bocage, parcelle A 147 : luzerne pour fauche, fauche 2 à 3 fois par an de mai à septembre + éventuellement pâturage d’hiver – C’est le lycée qui a défriché les arbres autour de la ZH cet hiver, en vue de re-semer. Ils n’ont pas encore semé. Faut-il voir avec le bureau d’étude ?? ZH Dessous les Côtes : parcelle 788, probablement à titre gratuit, accord avec le propriétaire de la parcelle qui mettait jusqu’à récépissé des chevaux une partie de l’année, et le lycée fauchait après, en juin/juillet puis début septembre. Sont contre l’intervention sur le fossé préconisé car il est au milieu de la parcelle. Par contre ils pourraient envisager d’accepter des travaux de restauration sur le nord de la parcelle, le plus humide, et de modifier leurs pratiques sur cette partie-là.</p>
--------------------------------------	------------------------	--------------	------------------------------	--	-----------------	----------------	---------------	--

Non--agriculteur présent sur le périmètre d’étude et ne déclarant pas à la PAC :

ZH Les Mentens : Patrick BERTHEI est non-agriculteur à la retraite. Il a clôturé toute la zone humide. Des ânes y sont toute l’année. Il y a fait des aménagements (cabane), et signale le fait qu’un pipeline et une ligne EDF traverse la zone humide. Une source alimente les poneys. C’est grâce à ces animaux que la zone est entretenue. La gestion extensive est déjà effective. Ces parcelles lui sont mis à disposition. Ouvert à la démarche.

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

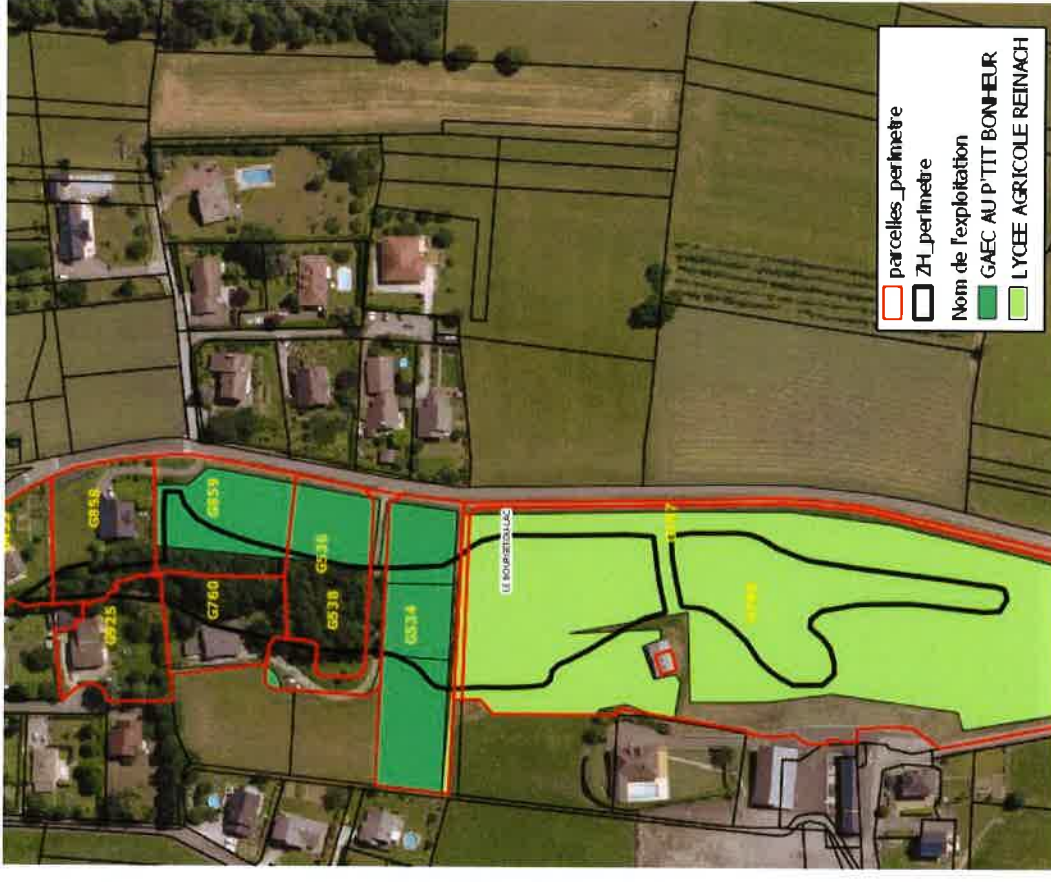
Dessous du Bocage (n°1)



Sources : SAFER AURA – DGI CADASTRE – PAC – BD ORTHO - CISALB

1:790

Dessous des Cotes (n°2)

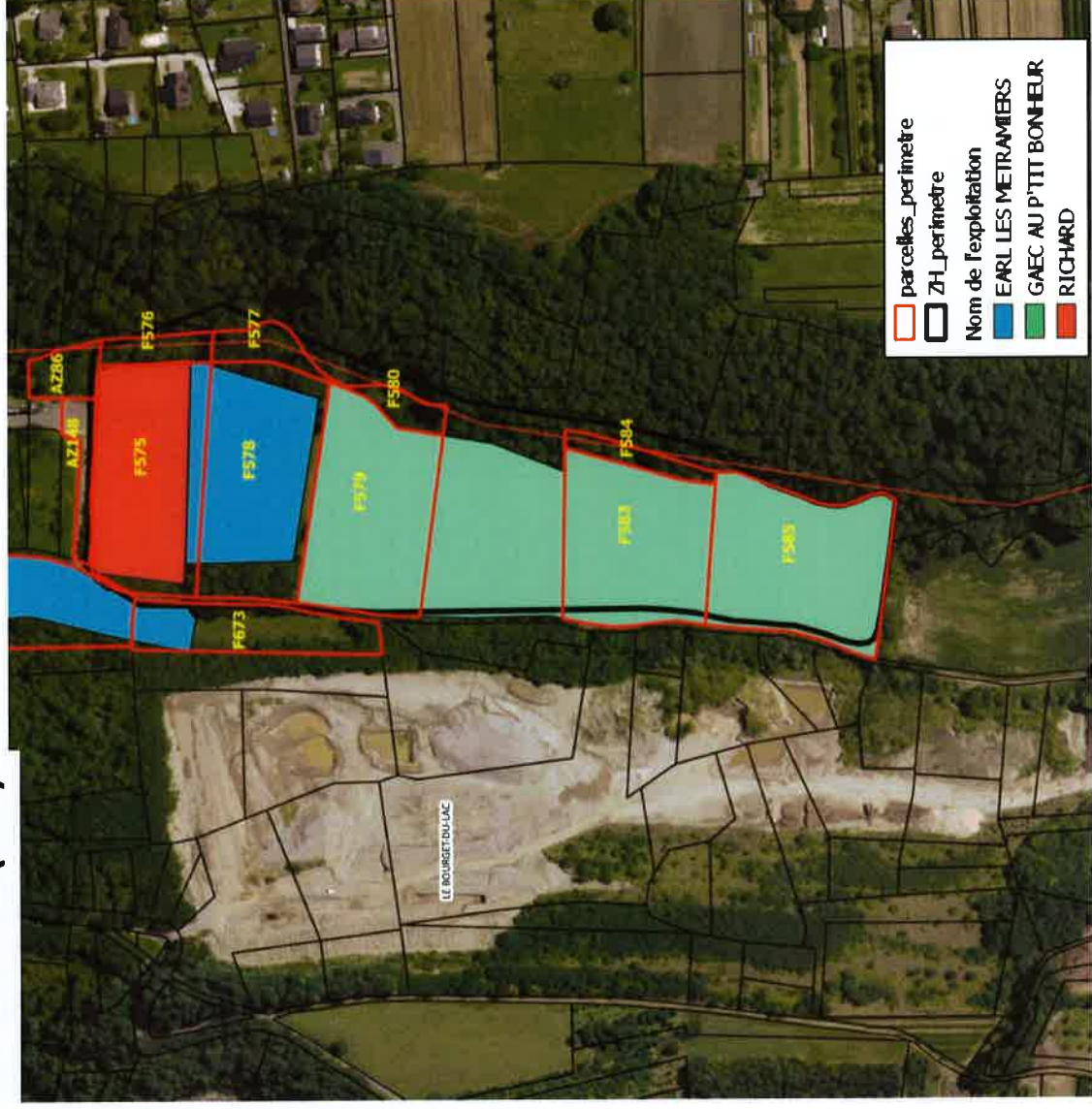


1:2270

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Ruisseau des Combes (n°3)

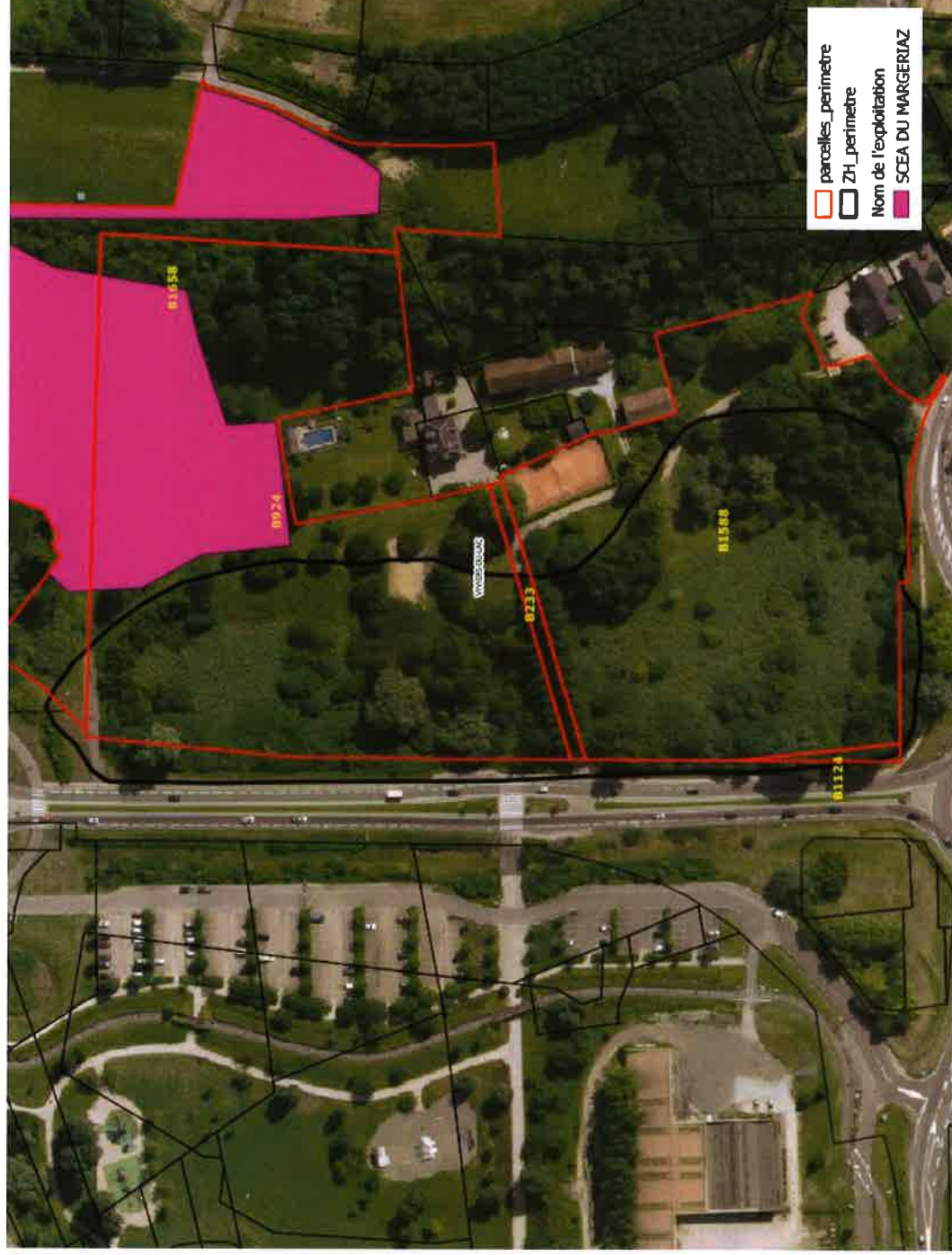


Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - GISALB

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Saint-Anne (n°4)



Sources : SAFER AURA
– DGI CADASTRE – PAC
BD ORTHO - CISALB

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Mare de la Maladière (n°5)

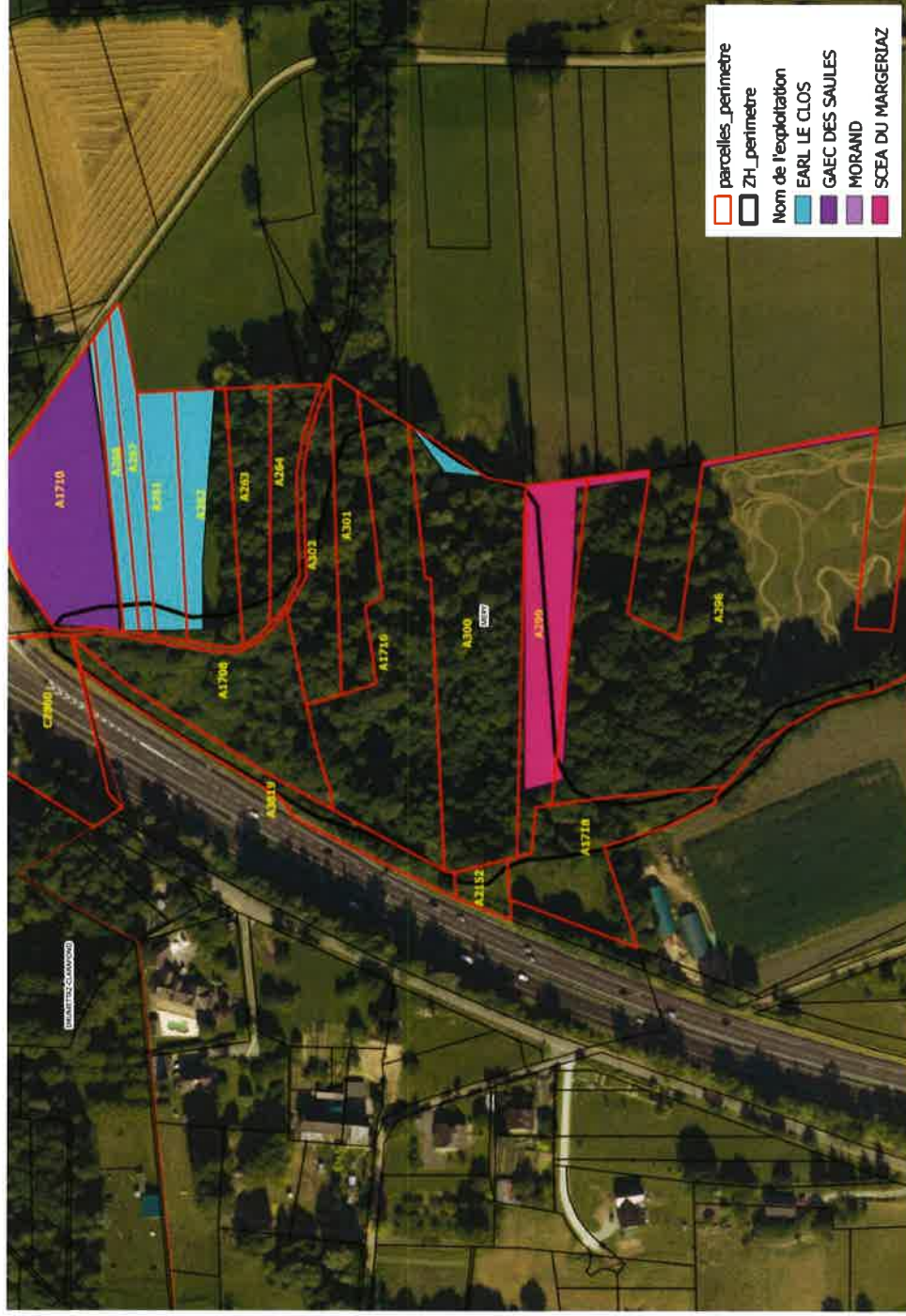


Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Roman (n°6)

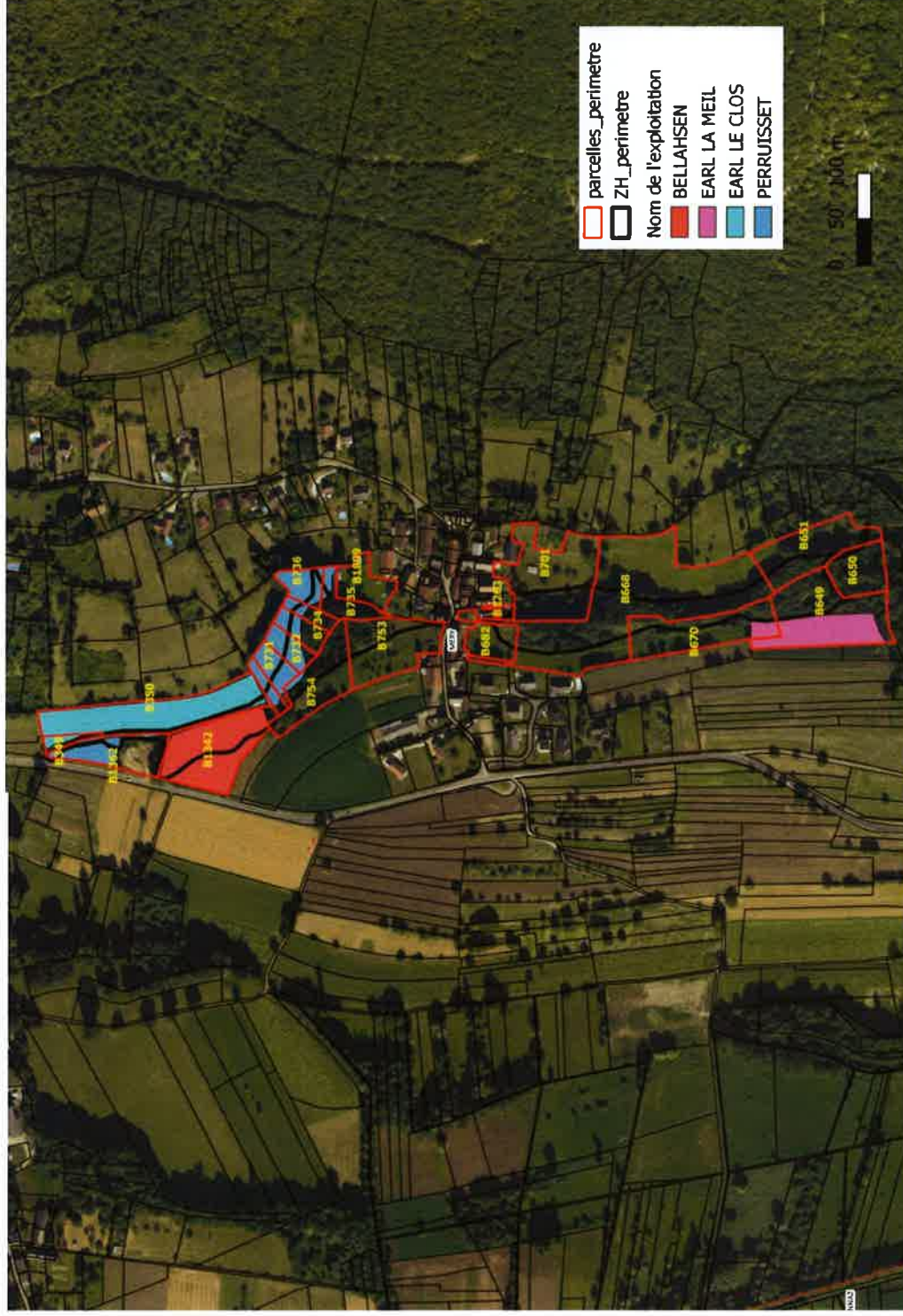


Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

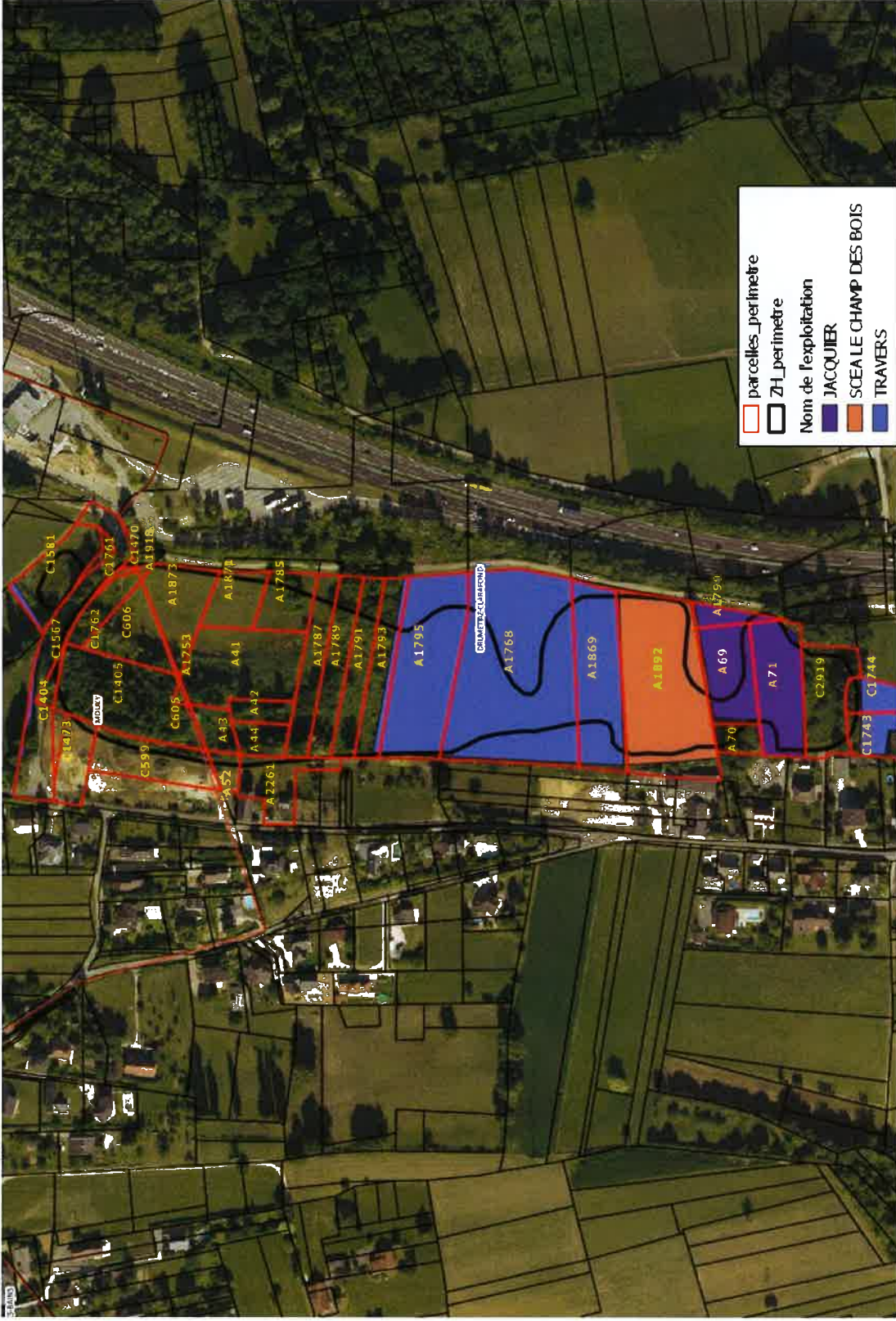
Fournet-le-Lamphion (n°7)



Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB

Carte des exploitants

Les longes (n°8)



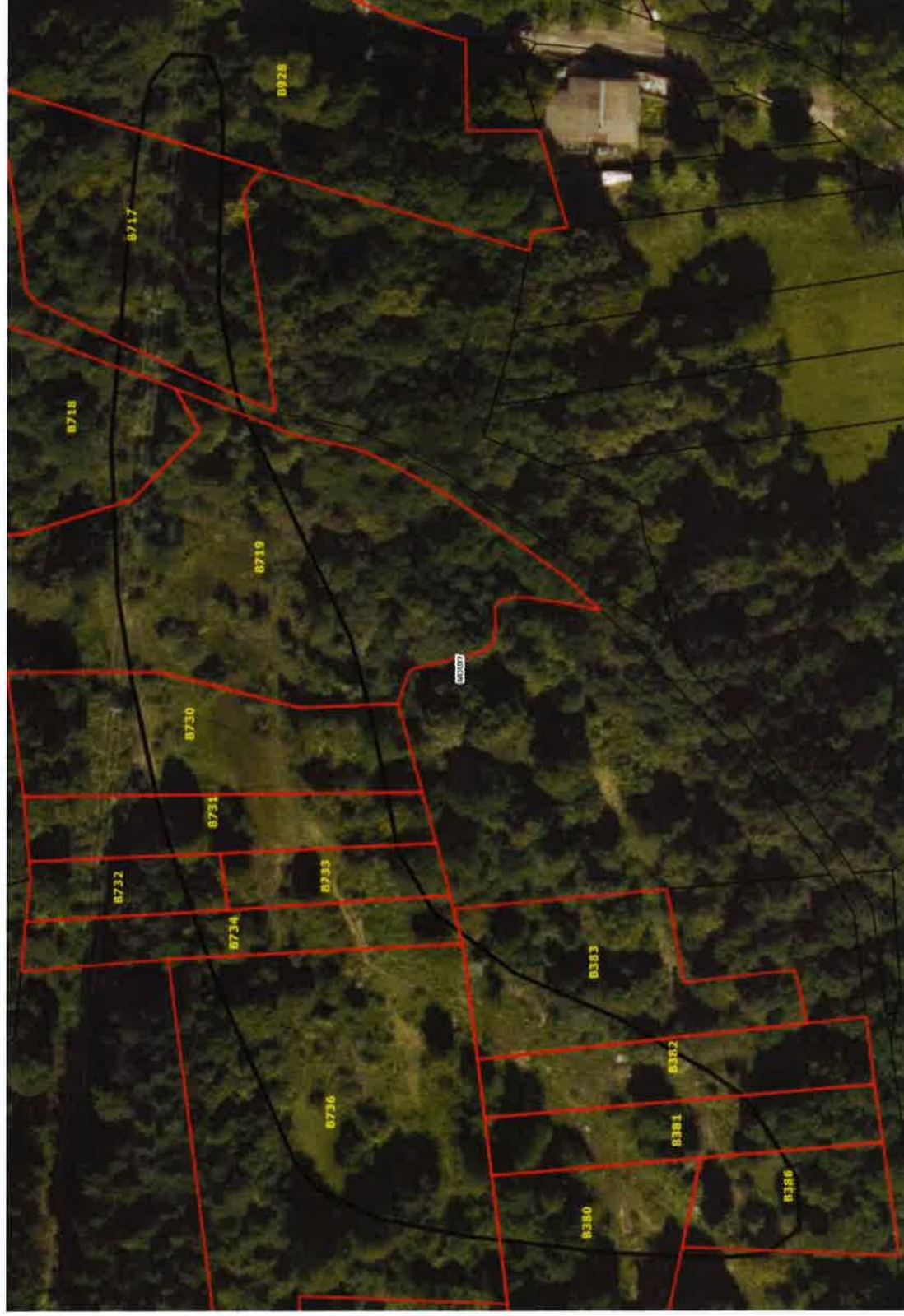
Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Les Mentens (n°9)

Présence de poneys à l'année. Tout est clôturé.

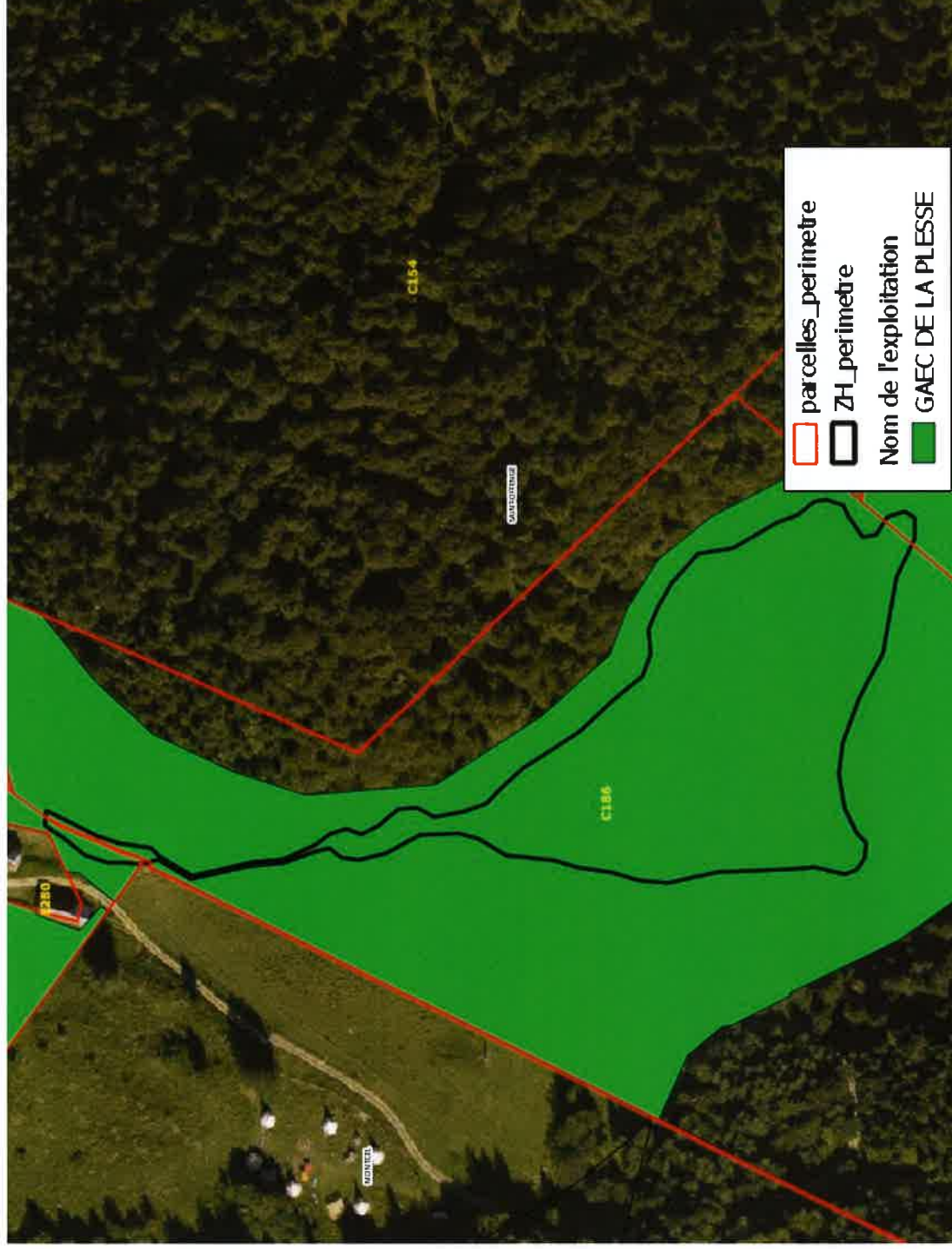


Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Le Revard Crolles (n°10)



Sources : SAFER AURA
- DGJ CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Pré Rosset (n°11)

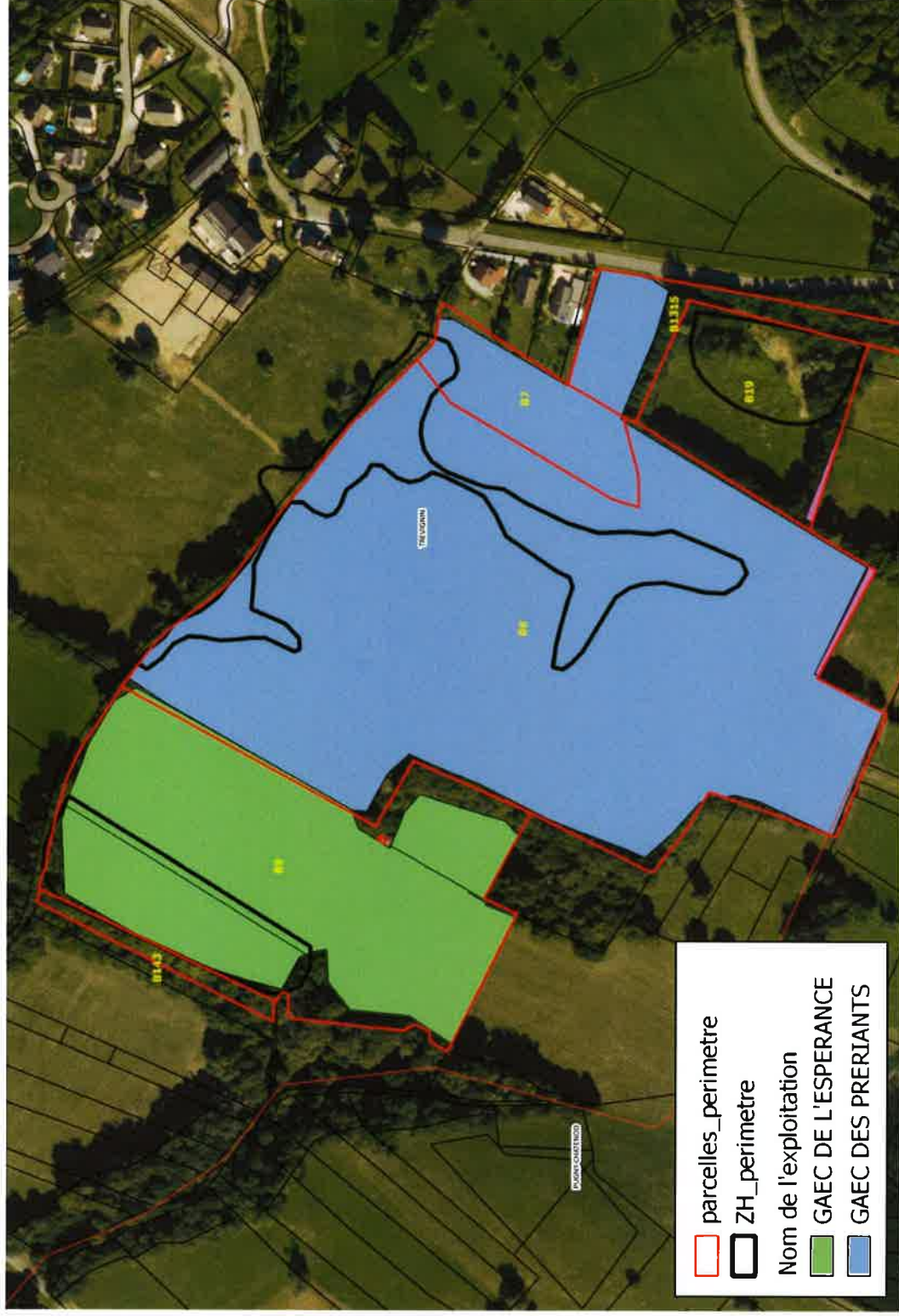


Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Véniper (n°12)



Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Pré Bossu (n°13)

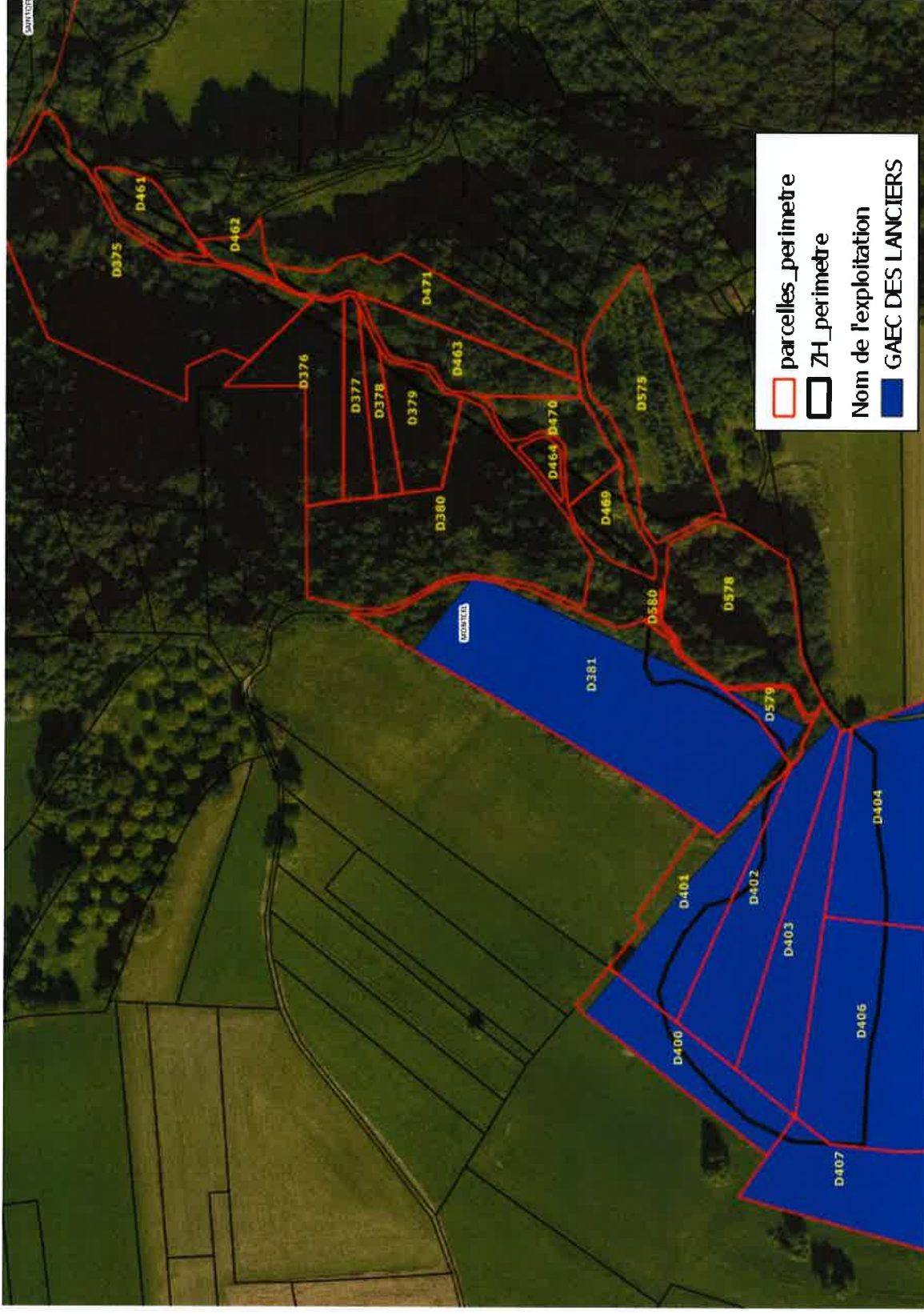


Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Les Coutens (n°14)

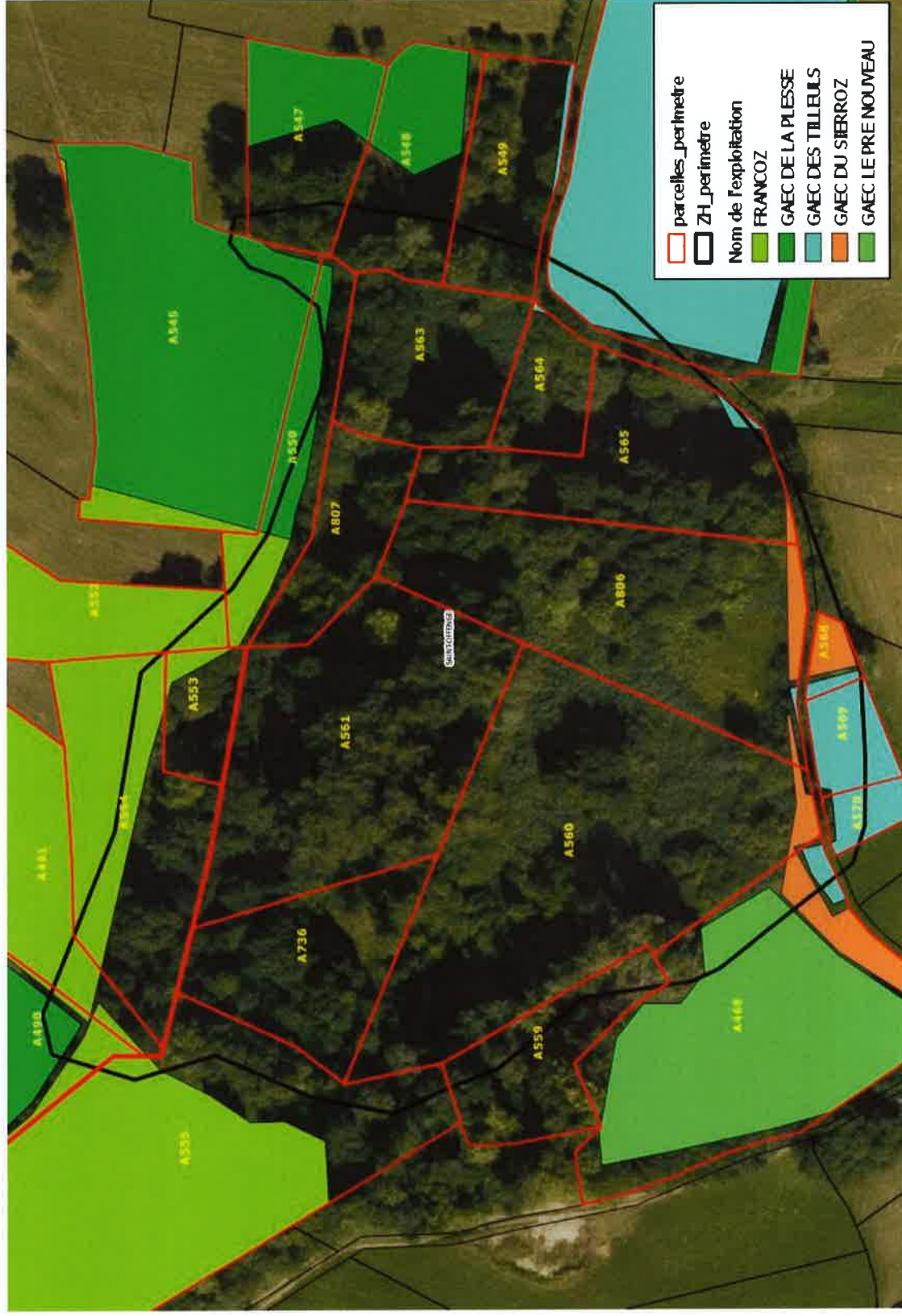


Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Sous les Gonnards (n°15)



Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Sous Chef lieu (n°16)



Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB

Carte des exploitants

Crouzet(n°17)



Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB



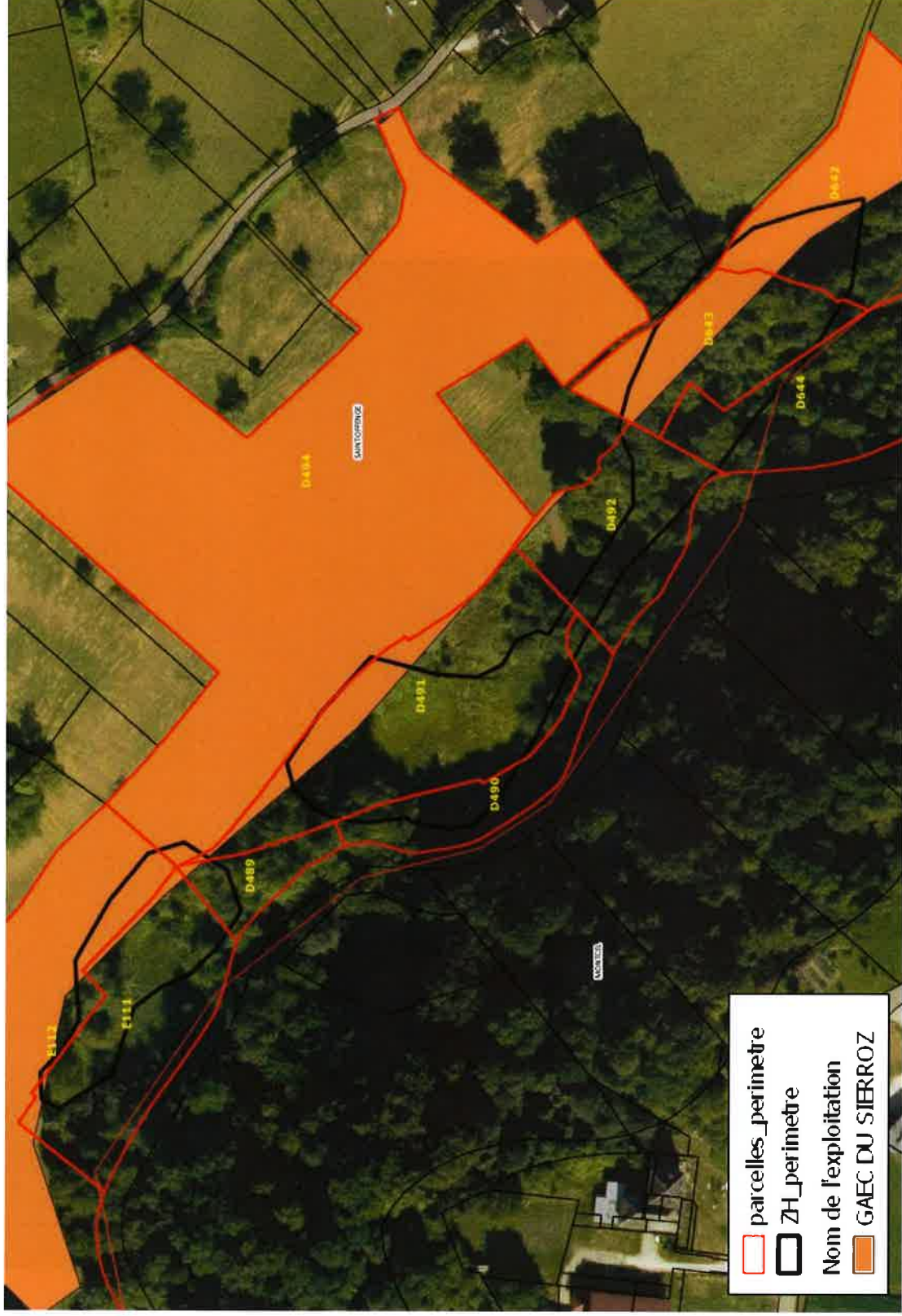
Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Septembre 2019

1:681

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Les Farniers (n°18)

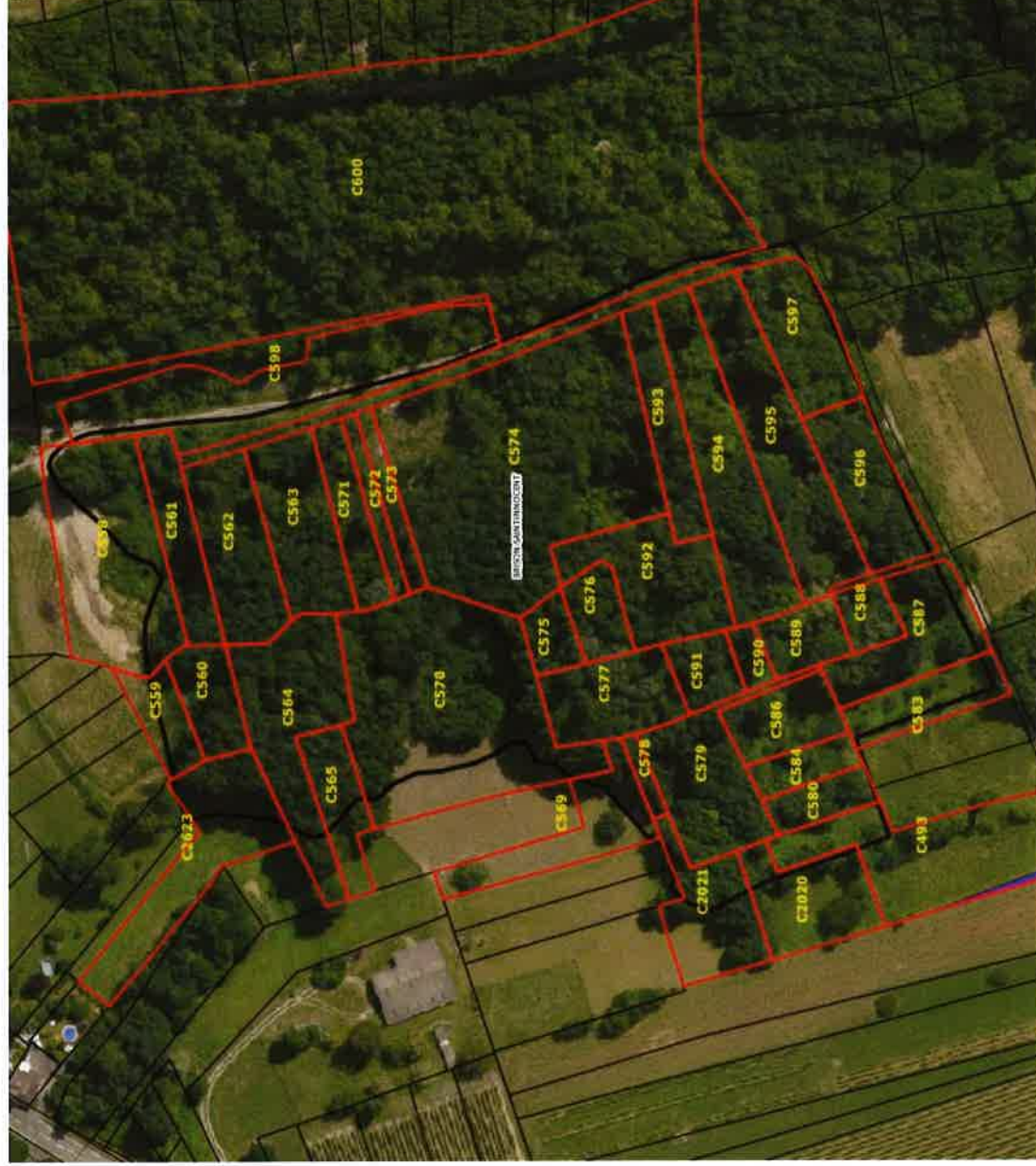


Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Bois humide des Bauches (n°19)



Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB



Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Septembre 2019

1:1639

3. Démarche et synthèse des résultats

Carte des exploitants

Le Clotre (n°20)



1:1560

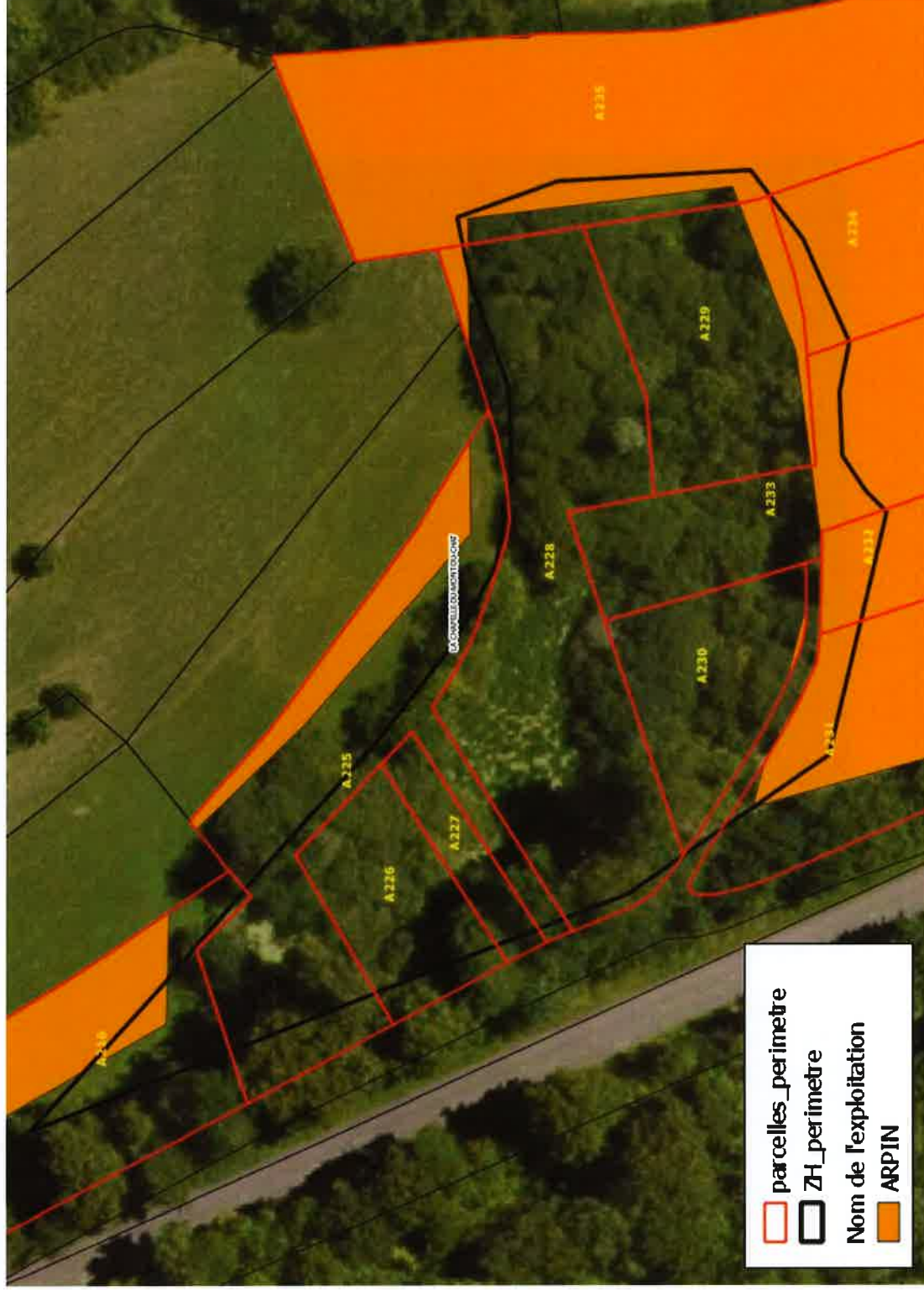
Sources : SAFER AURA
– DGI CADASTRE – PAC
BD ORTHO - CISALB



Etude de faisabilité pré-opérationnelle
Septembre 2019

Carte des exploitants

La Sauge (n°21)



Sources : SAFER AURA
- DGI CADASTRE - PAC
BD ORTHO - CISALB



Éléments de conclusion

Synthèse de l'étude :

- Un fort retour des propriétaires.
- Une activité agricole peu présente au sein des zones humides, essentiellement localisée sur les bordures des sites. Des agriculteurs globalement ouverts à la démarche, donnant des préconisations sur les mesures de gestion envisagées.
- 70 comptes pour lesquels les propriétaires n'ont pas répondu à l'enquête. Malgré une relance par courrier début juin.
- 54 comptes de propriété ne souhaitent pas s'engager dans la démarche.

4. Perspectives

Court terme

Définition du prix
Aides incitatives ??

Confirmation des intentions et recueil des documents contractuels auprès des propriétaires :

convention de gestion et promesse de vente (XX €/m²).

Relance des comptes indécis dans l'objectif d'accroître les surfaces maîtrisées (acquisition ou mise à disposition)

Relance t-on les propriétaires de parcelles stratégiques n'ayant pas répondu? Si oui définition de parcelles en question avec le Cisalb

Associer les propriétaires à des réunions d'informations locales, sur le terrain, sur les sites stratégiques

Moyen terme

Poursuite de la veille foncière sur le périmètres des ZH afin d'identifier dans le temps des opportunités d'acquisition.

Long terme

Associer propriétaires et exploitants à la démarche (comité de site?)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 9 : Lancement d'une maitrise foncière en faveur de zones humides - Secteur Ex-Calb et Albanais -
Demande de subventions

Date de transmission de l'acte : 15/01/2025

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 15/01/2025

Numéro de l'acte : d5279 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250107-d5279-DE

Date de décision : 07/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions